

RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 1992



Publié pour le
Programme des Nations Unies
pour le développement (PNUD)
par



ECONOMICA

49, rue Héricart, 75015 Paris

Titre original : *Human Development Report 1992*

Copyright © 1992
by the United Nations Development Programme
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA

© Ed. ECONOMICA, 1992

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution
réservés pour tous les pays.

Maquette de couverture : Gerald Quinn, Quinn Information Design, Cabin John, Maryland



Préface

Les bouleversements des deux dernières années ont mis fin à la division du monde en deux blocs, Est et Ouest, et ouvert la voie à une ère nouvelle de liberté politique et économique.

Jamais auparavant l'on ne s'était autant accordé sur la voie à suivre pour réaliser le développement. Le développement économique ne peut être atteint durablement que si l'on libère l'énergie créatrice de chaque individu, énergie qui s'épanouira grâce à des marchés concurrentiels et dynamiques. Le développement politique, quant à lui, exige la participation démocratique de tous les citoyens au façonnement de leur propre destin.

Or, alors que l'immense majorité s'accorde à reconnaître l'opportunité de mettre en place des stratégies axées sur l'être humain, nous continuons de vivre dans un monde dominé par l'inégalité des chances. *Le Rapport mondial sur le développement humain 1992* analyse, dans une perspective mondiale, le sort des pauvres et des pays pauvres.

Les deux précédents rapports avaient fait ressortir que la composition des dépenses publiques pouvait être modifiée de manière à dégager des ressources précédemment allouées aux budgets militaires et aux projets de prestige, en faveur des aspects prioritaires du développement humain tels que les soins de santé de base et l'enseignement primaire pour tous. Cette année, le Rapport porte essentiellement sur la dimension internationale du développement humain et montre comment les politiques d'immigration, les barrières commerciales et l'endettement international contribuent à perpétuer l'écart entre pays riches et pays pauvres.

L'une des grandes leçons que l'on peut tirer des décennies écoulées est que l'instauration de marchés concurrentiels constitue la meilleure garantie du développement humain. Ces marchés permet-

tent à l'esprit d'entreprise de s'épanouir et offrent à l'individu tout un ensemble de choix économiques.

Aujourd'hui, de la Pologne au Pakistan et de la Russie au Mexique, les marchés nationaux se libéralisent. Les réglementations qui étouffaient la vie économique sont rapidement démantelées, les entreprises publiques sont privatisées et la planification centralisée laisse la place à la loi de la demande.

Il est donc paradoxal, alors que les marchés nationaux s'ouvrent, que l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux reste limité. Comment les pays en développement peuvent-ils vendre leurs produits si le protectionnisme continue de régner sur les marchés internationaux ?

Les barrières tarifaires et autres imposées par les pays industrialisés entraînent, pour les pays en développement, un manque à gagner de quelque 40 milliards de dollars par an sur les recettes d'exportation. La réglementation de l'immigration bloque l'accès des chômeurs des pays en développement aux pays industrialisés où leurs possibilités d'emploi permettraient d'augmenter de manière considérable le montant des transferts, qui s'établit aujourd'hui à 25 milliards de dollars par an.

Le Rapport mondial sur le développement humain 1992 avance haut et fort que la communauté internationale doit renforcer son soutien au développement humain à l'échelle mondiale. Il lui faut pour cela non seulement accroître l'aide qu'elle octroie, mais encore élargir l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux. L'on verrait alors augmenter de façon spectaculaire les transferts de capitaux du Nord vers le Sud, ce qui permettrait aux pays en développement de disposer des moyens qui leur font aujourd'hui cruellement défaut pour investir au profit de l'être humain. En effet, comme il res-

sort du Rapport, si les pays en développement veulent cesser d'être chroniquement tributaires des produits de base et de l'aide extérieure, ils doivent investir considérablement dans le capital humain de manière à aborder le XXI^e siècle sur un pied d'égalité avec les pays industrialisés.

Je tiens à féliciter l'équipe de préparation du Rapport pour l'excellent travail qu'elle a accompli sous la direction de Mahbub ul Haq, ancien Ministre des Finances et du Plan du Pakistan, en sa qualité de Conseiller spécial de l'Administrateur du PNUD. Les opinions exprimées dans le présent Rapport résultent des travaux d'analyse menés avec

franchise et compétence par les membres de l'équipe et ne sont pas nécessairement partagées par le PNUD, son Conseil d'administration, ou les gouvernements membres du PNUD. L'utilité d'un tel rapport réside toujours dans son intégrité intellectuelle conduisant à la présentation d'un point de vue indépendant.

Je suis confiant que ce Rapport 1992 apportera, comme les précédents, une contribution importante au dialogue sur le développement international et appellera l'attention de la communauté internationale sur l'être humain et les moyens nécessaires à son développement.



New York
2 mars 1992

William H. Draper III
Administrateur du PNUD

**Membres de l'équipe de préparation du
Rapport mondial sur le développement humain - 1992**

Conseiller spécial
Mahbub ul Haq

Equipe du PNUD

Directrice: Inge Kaul
Membres: Leo Goldstone, Bernard Hausner, Saraswathi Menon, Moez Doraid, Kees Kingma, avec Luis Gomez-Echeverri, Gillian Dell, Jeni Klugman, Laura Mourino, Karen Plafker et Peter Stalker (édition).

Groupe de Consultants

Dragoslav Avramovic, Meghnad Desai, Keith Griffin, Azizur Rahman Khan, Paul Streeten et Herbert Wulf.

D'utiles contributions ont été fournies par: Akilagpa Sawyyer, Arjun Sengupta, et John Williamson.

Remerciements

Pour la préparation du présent Rapport, les auteurs ont reçu un appui précieux d'un grand nombre d'organisations et d'individus.

De nombreuses organisations internationales ont partagé avec l'équipe de rédaction le fruit de leur expérience et les résultats de leurs travaux de recherche. Le Rapport se fonde sur des informations tirées des bases de données statistiques et de documents fournis par le Bureau de statistique de l'ONU, la Division de la population de l'ONU, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le Centre pour les droits de l'homme de l'ONU, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'UNICEF, la CNUCED, le FNUAP, l'Université des Nations Unies, l'OMS, le CCI, le BIT, la FAO, l'Unesco, la Banque mondiale, le FMI, l'OMM, l'OCDE, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI), l'ONUDI, la Commission économique pour l'Europe (ONU), le PAM, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, EUROSTAT, l'UIP, l'ICUS, le World Resources Institute et World Priorities Inc. La CNUCED et l'Organisation internationale pour les migrations ont fourni un concours particulier.

Des observations précieuses et des données fort utiles, concernant des domaines où aucune autre source n'était disponible, ont été fournies par divers bureaux extérieurs et bureaux régionaux du PNUD, par le Bureau de la politique et de l'évaluation du Programme, par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et par le Bureau des services d'appui aux projets.

De nombreux collègues du PNUD ont émis de multiples remarques et commentaires sur les versions préliminaires du Rapport. Notre gratitude va tout particulièrement à Luis Maria Gomez, Wally Abbott, Stephen Adei, Bayani Aguirre, Aldo Ajello, Ali Attiga, J. Russell Boner, Stephen Browne, Sharon Capeling-Alakija, Soren Dyssegaard, Gustav Edgren, Daan Everts, Peter Gall, Luis Maria Gomez, Trevor Gordon-Somers, Michael Gucovsky, Luis Gomez-Echeverri, Nadia Hijab, Arthur Holcombe, Narinder

Kakar, Basem Khader, Uner Kirdar, Anton Kruidierink, Elizabeth Lwanga-Okwenge, Paul Matthews, Jehan Raheem, Ingolf Schuetz-Mueller, Krishan G. Singh, Janne Teller, Sarah Timpson, Emma Torres, Davis Whaley et Fernando Zumbado. De multiples suggestions ont également émané d'autres collègues du PNUD, trop nombreux pour les nommer tous, et que nous remercions collectivement de leur aide.

La préparation de la version française du rapport a été assurée par Elizabeth Scott Andrews, Michel Coclet, Jean Fabre, Jacky Mathonnat, et Christiane Milev.

Le secrétariat et l'administration ont été assurés par Renuka Corea, Linda Pigon-Rebello, Ida Simons, Flora Aller, Gabriella Charles et Karen Svadlenak. En ce qui concerne les références d'ordre général, l'équipe a été assistée par Anette Andersson, Manfred Fischer, Isabelle Igert, Lisa Lundal, Maya Matthews et Carine van Oosteren. Ont coopéré à la production Frank Burdette, Toni Burnham, Eileen Hanlon, Antje Kharchi, Alison Strong, Katrina Van Duyn et Lauralee Wilson.

Les auteurs tiennent également remercier les personnes dont les noms suivent pour leurs conseils et leur soutien intellectuel: Irma Adelman, Russel Barsh, Jagdish Bhagwati, Havelock Brewster, Ricardo French-Davis, Khalil Hamdani, Michael Hopkins, Richard Jolly, Lawrence Klein, Robert Lucas, Jan Martenson, Carlos Massad, Jacky Mathonnat, Goran Ohlin, David Pearce, Graham Pyatt, Gustav Ranis, Karl Sauvart, Alexander Shakow, Frances Stewart, Wouter Tims, Danilo Türk et les membres du Groupe d'experts sur la liberté humaine et le développement.

Les auteurs du Rapport tiennent à souligner tout ce qu'ils doivent à l'Administrateur du PNUD, M. William H. Draper III. Sa conviction que l'être humain est au coeur du processus de développement, et son engagement en faveur de la contribution de chaque individu à la créativité, à la productivité, à l'innovation et au développement les ont constamment encouragé et inspiré.

Abréviations

APD	Aide publique au développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
BIT	Bureau international du travail
BNUS	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indicateur de développement humain
ILP	Indicateur de liberté politique
LIBOR	Taux interbancaire moyen des eurodollars à Londres
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OEA	Organisation des Etats américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SFI	Société financière internationale
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
USAID	Agence américaine pour le développement international
WIDER	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE 1

CHAPITRE PREMIER

- Le concept et la mesure du développement humain 13
 - Le développement humain durable 17
 - L'indicateur composite de développement humain 20
 - Le développement humain en action 27
-

CHAPITRE DEUX

- Liberté politique et développement humain 29
 - Liberté et société civile 29
 - Liberté politique et croissance économique 30
 - Mesurer la liberté politique 31
-

CHAPITRE TROIS

- L'aggravation des inégalités dans le monde 38
 - Disparités entre les revenus 38
 - Disparités entre les niveaux de croissance économique 39
 - Disparités dans l'accès aux marchés 42
 - Disparités sur le plan du capital humain 43
 - L'aide publique au développement 45
 - Dettes internationales 47
-

CHAPITRE QUATRE

- Marchés mondiaux, nations et populations pauvres 53
- Les marchés financiers 53
- Les marchés du travail 59
- Les marchés des biens et des services 64
- Le coût humain des restrictions d'accès
aux marchés mondiaux 73
- Groupements économiques régionaux 75
- Les politiques nationales orientées vers la recherche d'un avantage
dans la compétition mondiale 75

CHAPITRE CINQ

Pour une vision nouvelle du développement humain au niveau mondial 81

Structure actuelle des institutions mondiales 81

Les institutions mondiales du XXI^e siècle 86

Stratégie de transition 87

Pour une nouvelle entente mondiale 97

Notes techniques 101

Notes bibliographiques 116

Sources 118

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

ENCADRES

1.1 Questions soulevées par le Rapport mondial sur le développement humain de 1990 et 1991 14

1.2 Bilan du développement humain - pays en développement 15

1.3 Bilan du développement humain - pays industrialisés 16

1.4 Capacités institutionnelles pour un développement durable 17

2.1 Une vague de liberté 31

2.2 Liste récapitulative des indicateurs de liberté politique 34

3.1 Investir dans les populations d'Afrique 43

3.2 Propositions de la Trinité concernant la réduction de la dette 52

3.3 Propositions du groupe d'experts indépendants 52

4.1 On ne prête qu'aux riches 59

4.2 La fuite des cerveaux vers les pays riches 63

4.3 Pourquoi ils émigrent 64

4.4 Les travailleurs vont au travail – ou le travail vers les travailleurs 65

4.5 Protection de l'environnement et commerce international 70

4.6 Enseignement et productivité 77

5.1 Un Conseil de sécurité pour les questions de développement 90

5.2 Restructuration du Fonds pour l'environnement mondial 91

5.3 Fiscalité internationale destinée à financer le développement durable 92

5.4 Réformer le système des Nations Unies 97

5.5 "Honesty International" 98

TABLEAUX

1.1 Classement des pays industrialisés par IDH 20

1.2 Classement des pays en développement par IDH 21

1.3 IDH ajusté selon les disparités entre les sexes 23

- 1.4 IDH ajusté selon la répartition des revenus 24
- 2.1 Indicateurs agrégés de la liberté politique 35
- 3.1 Disparités entre les revenus mondiaux 40
- 3.2 Economie mondiale, 1989 40
- 3.3 Disparités entre pays riches et pays pauvres et populations riches et populations pauvres, 1988 40
- 3.4 Elargissement des écarts économiques entre les riches et les pauvres 40
- 3.5 Taux de croissance du PNB par habitant 40
- 3.6 Disparités entre le Nord et le Sud concernant le développement humain, 1960-90 41
- 3.7 Elargissement des écarts économiques entre les régions 41
- 3.8 Taux de croissance annuels du PNB par habitant 41
- 3.9 APD par région, 1989/90 48
- 3.10 20 principaux bénéficiaires, 1990 48
- 3.11 APD accordée aux plus pauvres 48
- 3.12 Part de l'APD accordée aux divers groupes de revenus 48
- 3.13 APD accordée aux pays qui consacrent de fortes sommes à leur secteur militaire, 1989/90 48
- 3.14 Aide bilatérale et priorités humaines 49
- 3.15 Aide multilatérale et priorités humaines 49
- 3.16 Pays qui se rapprochent progressivement des objectifs de l'ONU concernant l'APD 50
- 4.1 Taux d'intérêt réels à long terme dans six pays industrialisés, 1980-1989 54
- 4.2 Taux d'intérêt réels sur la dette extérieure de divers grands débiteurs, 1982-1985 54
- 4.3 Transferts financiers nets relatifs aux emprunts à long terme des pays en développement 55
- 4.4 Transferts nets du FMI aux pays en développement 56
- 4.5 Banque mondiale : hausse des prêts et baisse des transferts, 1985-1991 57
- 4.6 Flux d'investissement direct de l'étranger dans les régions en développement 58
- 4.7 Taux de rendement du capital social non résident dans les grandes économies industrielles, 1975-1990 59
- 4.8 Emigration économique internationale des pays en développement 60
- 4.9 Immigration d'ouvriers qualifiés 61
- 4.10 Envois de fonds des travailleurs, 1989 62
- 4.11 Exportations de produits manufacturés des 10 premiers pays en développement 76
- 5.1 Evolution des dépenses militaires mondiales 93
- 5.2 Les dividendes de la paix : montants effectifs et potentiels 96
- 5.3 Ratio dépenses militaires/dépenses sociales dans les pays du tiers monde (1987-1989) 96
- 5.4 Ratio soldats/enseignants dans le tiers monde (1987-1989) 96

DIAGRAMMES

- 1.1 Ajustement de l'IDH en fonction des disparités entre les sexes, 1990 24
- 1.2 Ajustement de l'IDH en fonction de la répartition du revenu, 1990 25
- 1.3 Evolution de l'IDH dans le temps 26
- 3.1 Ecart entre les revenus des 20% les plus riches et des 20% les plus pauvres 38
- 3.2 Disparités économiques au niveau mondial 39
- 3.3 Entre pays, entre populations 40
- 3.4 Population et croissance 42
- 3.5 Ecart entre le Nord et le Sud concernant le développement humain 46
- 3.6 Distribution de l'APD 47
- 3.7 APD et dépenses de développement humain 49
- 3.8 Transferts nets comparés à l'endettement 51
- 4.1 Disparités entre les taux d'intérêt réels dans les pays en développement et les pays industrialisés 54
- 4.2 Transferts nets vers les pays en développement 56
- 4.3 Transferts nets des institutions de Bretton Woods aux pays en développement 57
- 4.4 Emigration internationale des pays en développement 60
- 4.5 Evolution démographique 61
- 4.6 Emigration d'ouvriers qualifiés des pays en développement 62
- 4.7 Coût des marchés mondiaux pour les pays en développement 73
- 5.1 Dépenses militaires mondiales (1960-1990) 94
- 5.2 Dividendes de la paix (1990-2000) 95



Vue d'ensemble

Cette décennie offre à tous les pays et tous les peuples de la planète une occasion unique de tirer profit des marchés mondiaux.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1992* étudie le fonctionnement de ces marchés mondiaux pour voir dans quelle mesure ils satisfont les besoins des populations les plus pauvres de la planète ou, au contraire, échouent dans cette tâche.

Les questions mondiales dont traite ce Rapport viennent compléter l'analyse des politiques nationales développée dans les deux premiers Rapports qui ont montré à quel point elles sont à l'origine de la pauvreté et des manques dont souffrent tant de ressortissants des pays en développement. Reste que s'il est possible d'aider en améliorant le contexte international, rien ne peut se substituer aux réformes domestiques qui s'imposent.

Ce Rapport cherche à situer les marchés mondiaux dans une juste perspective. Les marchés concurrentiels sont la meilleure garantie d'une production efficace. Mais ces marchés doivent être ouverts à tous, dotés d'un cadre régulateur habilement conçu, et complétés par une politique sociale judicieuse. Comme le résume si bien le Rapport sur le développement dans le monde 1991 publié par la Banque mondiale, « il ne s'agit pas de choisir entre l'Etat ou le marché : chacun a un rôle spécifique à jouer ».

Si les marchés mondiaux étaient vraiment ouverts, ils permettraient la libre circulation des capitaux, de la main d'œuvre et des biens partout dans le monde, et offriraient ainsi des chances égales à tous. Mais les marchés économiques ne sont ni libres, ni efficaces. A une époque où les marchés nationaux commencent à s'ouvrir, les marchés mondiaux demeurent encore très fermés. Les pays en développement, à quelques exceptions notables près, ont beaucoup de peine à exploiter toutes les possibilités offertes

par ces marchés. Cette situation est la conséquence de la faiblesse de leurs politiques et des restrictions qui limitent l'accès aux marchés mondiaux.

Ce Rapport présente une analyse des marchés mondiaux dans une perspective humaine. Les marchés peuvent paraître prodigieux sur les plans économiques ou techniques, mais leur valeur est limitée s'ils ne contribuent pas au développement humain. Les marchés sont un moyen. Le développement humain est la fin.

Ce Rapport propose une nouvelle analyse, qui ne peut nous laisser indifférents, de la distribution des revenus et des alternatives possibles, et démontre que les écarts entre les revenus se sont profondément creusés au cours des dernières années.

En 1960, les 20% les plus riches des habitants de la planète disposaient de revenus trente fois supérieurs à ceux des 20% les plus pauvres. En 1990, les revenus des 20% les plus riches étaient soixante fois plus élevés. Et encore cette comparaison repose sur la répartition des revenus entre *pays riches* et *pays pauvres*. Si l'on tient également compte de la mauvaise répartition des revenus nationaux, les 20% les plus riches de la *population mondiale* ont au moins 150 fois plus de moyens que les 20% les plus pauvres. Comment de tels écarts peuvent-ils persister et même continuer à se creuser? Comment se fait-il que les plus pauvres ne semblent pas avoir bénéficié des marchés mondiaux? Le Rapport avance deux explications à cette situation.

Tout d'abord, dans les régions du monde où le commerce est totalement libre et ouvert, comme dans les marchés financiers, ce sont généralement les plus forts qui en retirent tous les avantages. Les pays en développement ne participent pas aux marchés sur un pied d'égalité, et ils n'en retirent pas les mêmes avantages que leurs partenaires.

*Les marchés
sont un moyen.
Le développement
humain est la
fin.*

La question n'est pas de savoir quel doit être le volume de la croissance, mais quel genre de croissance rechercher

Deuxièmement, dans les domaines où précisément les pays en développement pourraient se montrer compétitifs, comme la fabrication de produits nécessitant une main-d'œuvre abondante ou l'exportation de personnel non qualifié, les règles du marché sont souvent déformées pour éviter que la compétition ne soit libre et ouverte à tous.

Le Rapport conclut en affirmant que si les pays en développement veulent participer aux marchés sur une base plus égalitaire, ils devront investir massivement dans leur population. Dans la compétition actuelle, le meilleur atout d'une nation réside dans le niveau d'éducation et la maîtrise des techniques de pointe. Le Rapport préconise également diverses modifications profondes du fonctionnement des marchés mondiaux pour les rendre plus efficaces et plus équitables.

Le concept de développement humain

Les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain* ont défini le développement humain comme étant un processus permettant d'élargir l'éventail des choix offerts aux individus : la possibilité d'améliorer leur accès à l'éducation et aux soins de santé, d'accroître leurs revenus et l'accès à l'emploi; il englobe toute la gamme des choix humains, qu'il s'agisse de vivre dans un cadre de vie sain ou de jouir de la liberté tant sur les plans économique que politique.

Bien que l'on commence à comprendre la plupart des mesures politiques qu'implique le concept de développement humain, de nombreuses ambiguïtés persistent. Le danger est grand de voir le développement humain devenir une mode plutôt qu'une pratique, un slogan plutôt qu'un plan d'action.

Certains analystes ont commis l'erreur d'opposer le développement humain à la croissance, faisant valoir qu'il se préoccupe surtout de la répartition plutôt que de la création de revenus, ou qu'il est davantage axé sur les problèmes sociaux que sur le développement. En réalité, rien ne pourrait être plus faux. Le développement humain se préoccupe à la fois de développer le potentiel humain et de l'utiliser de façon productive. Le premier terme de l'équation implique qu'il faut investir dans l'individu, le second que l'individu doit contribuer à la croissance du PNB et à l'emploi. Les deux aspects sont essentiels.

Il est également faux de penser que le développement humain est avant tout sectoriel, qu'il vise uniquement à investir dans l'enseignement, la santé et les autres services sociaux. L'épanouissement de l'individu est certes vital, mais n'est pas le seul aspect de la question. Le concept de développement humain englobe également la notion de croissance *au profit* de l'individu, notamment la création d'opportunités économiques pour tous. Il implique encore que le développement se fera *par* l'individu, dont la participation est essentielle. Le développement humain comprend donc ces trois aspects, et non un seul.

Le troisième malentendu consiste à penser que les stratégies de développement humain ne s'adressent qu'aux groupes sociaux les plus pauvres et que leur principal objectif est de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il est bien vrai que ces besoins et les objectifs humains sont au centre de ces stratégies. Mais l'éventail des objectifs à poursuivre peut s'étendre depuis la survie des groupes les plus vulnérables jusqu'à la mise en place de programmes audacieux dans les domaines de la science et de la technique. Les choix des gens sont fondamentaux, mais ces choix diffèrent en fonction du niveau de développement.

Le développement humain est donc un concept large et général. Il couvre toute la gamme des choix accessibles aux êtres humains, à quelque société qu'ils appartiennent, et quel que soit leur niveau de développement. Dès lors, le débat sur le développement ne porte plus seulement sur les *moyens* (croissance du PNB) mais s'étend aux *fins*. Le développement humain se soucie autant des possibilités d'engendrer une croissance économique que de la répartition de cette croissance; il a tout autant trait à la satisfaction des besoins fondamentaux des individus qu'à tout le spectre des aspirations humaines, et les dilemmes qui se posent au Nord ont pour lui autant d'importance que la misère qui sévit au Sud. Le concept de développement humain ne se réfère à aucun modèle préétabli. Il tire son inspiration des objectifs à long terme d'une société. Il construit le développement autour des individus et ne favorise jamais le développement au détriment des populations.

Le Rapport publié cette année poursuit l'exploration du développement humain en traitant des interactions entre les gens et leur milieu naturel. Si l'objectif du développement est de permettre à chacun de faire davantage de choix cela ne doit pas être au détriment des générations

futures. En d'autres termes, le développement doit être durable.

La pauvreté mondiale est l'une des plus grandes menaces pour l'avenir des ressources de notre planète et du genre humain. La majorité des populations pauvres vivent dans les régions les plus vulnérables sur le plan écologique. C'est vrai pour 80 % en Amérique latine, 60% en Asie et 50% en Afrique. Elles surutilisent des terres de faible rendement pour obtenir du bois de feu et pour faire pousser des cultures de subsistance et de rapport, ce qui met en danger leur milieu naturel, leur santé et la vie de leurs enfants. Dans les pays en développement, ce n'est pas la qualité de vie qui est en péril, c'est la vie elle-même.

Pour ces sociétés, le choix entre la croissance économique et la protection de l'environnement ne se pose même pas. La croissance n'est pas une option, c'est un impératif. La question n'est pas seulement de savoir quel doit être le *volume* de la croissance, mais *quel genre* de croissance rechercher. Les modèles de croissance des pays en développement et des pays industrialisés doivent devenir des modèles de développement humain durable.

Les sociétés industrielles ont davantage d'options. Elles peuvent se permettre de ralentir une croissance matérielle énergivore tout en améliorant leur bien-être. Elles doivent adopter de nouvelles techniques et des politiques globales afin de limiter les pressions exercées sur la capacité limite de la planète.

Les préoccupations écologiques ne sont pas les mêmes aux diverses étapes du développement. Les pays industrialisés s'inquièrent de la destruction de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète, qui sont le résultat de l'exploitation effrénée des ressources naturelles. Les problèmes des pays en développement sont plus immédiats : l'eau et les sols. La pollution de l'eau met leur vie en danger et l'érosion des terres menace leurs moyens de subsistance.

Ce Rapport propose un certain nombre de mesures concrètes afin de rendre le développement durable - depuis la création de capacités de gestion dans chaque pays, jusqu'à une tarification de l'utilisation du patrimoine écologique qui alimenteraient des sources automatiques de financement de nouvelles institutions travaillant pour le développement durable. Il présente également des propositions sur la manière d'introduire la dimension éco-

logique dans la quantification du développement humain.

L'indicateur de développement humain

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1990* a présenté un nouvel indicateur de développement humain (IDH), qui groupe l'espérance de vie, les résultats obtenus en matière d'enseignement et les indicateurs de revenu pour donner une mesure composite du développement humain. Ce Rapport met cet indicateur à jour sur la base des dernières informations disponibles. Toutes les composantes de l'indicateur présentées cette année se fondent sur des données datant de 1990.

Lors de la remise à jour de l'IDH, le classement de certains pays s'est trouvé modifié. Dans le classement des pays industrialisés, le Canada a pris la première place qu'occupait le Japon, alors que la Roumanie se trouve toujours en queue de liste. Pour les pays en développement, la Barbade reste en tête, mais la Guinée a pris la dernière place, qui était occupée par la Sierra Leone.

L'IDH est une moyenne pour chaque pays. Il ne révèle pas les disparités entre les différents groupes sociaux, économiques ou régionaux. Mais nous avons aussi préparé des IDH tenant compte des inégalités liées au sexe, au revenu et à la région pour des groupes de pays pour lesquels nous disposons des informations voulues. De plus, nous avons reconstitué les IDH correspondant à certaines années antérieures, afin de détecter les modifications intervenues dans le développement humain au cours des années écoulées.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1991* a proposé un nouvel indicateur de liberté humaine (ILH). Les débats qui ont suivi ont révélé que pour quantifier la liberté, il était indispensable d'entreprendre des recherches plus poussées dans les domaines conceptuel et méthodologique. Aussi cette année le Rapport suggère-t-il une méthode d'élaboration d'un indicateur de liberté politique (ILP) visant à évaluer la situation des droits de l'homme en se référant à des concepts et à des valeurs largement reconnus.

Les indicateurs tels que l'IDH et l'ILP ne peuvent espérer refléter l'ampleur et la complexité des problèmes considérés. Mais ils peuvent aider à stimuler et à clarifier le débat sur des sujets qui, du fait de

Les 20% les plus riches de la population du monde le sont au moins 150 fois plus que les 20% les plus pauvres.

Le fossé dans les domaines de la technique et de l'information s'est creusé

leur nature ardue et souvent controversée, échappent souvent à l'attention nationale et internationale. Le débat sur la nature du développement humain et sur sa quantification sera poursuivi dans les prochains Rapports.

Chaque Rapport centre son analyse sur une des facettes de la problématique du développement humain. Les Rapports précédents étudiaient le développement humain au niveau national. Cette année, le Rapport analyse le développement humain dans le contexte mondial. Cinq grandes conclusions peuvent être tirées de cette étude.

1. La croissance économique n'a pas automatiquement pour résultat d'améliorer les conditions de vie des individus, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

Les écarts de revenu à l'intérieur des pays sont considérables. C'est au Brésil que les disparités entre les revenus des divers groupes de population sont les plus grandes : les 20% les plus riches de la population disposent d'un revenu par habitant 26 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres. Mais au niveau international, les écarts sont encore beaucoup plus profonds : aujourd'hui le rapport d'inégalité, qui a doublé au cours des 30 dernières années, est au moins de un à 150.

Le lien entre la croissance économique et le développement humain se rompt aux niveaux international et national pour pratiquement les mêmes raisons.

Les pauvres ont un accès limité au crédit, aux capitaux, aux techniques et aux autres moyens de production de leur pays. N'étant pas considérés comme solvables, ils sont souvent obligés de s'adresser aux prêteurs et au secteur informel pour la satisfaction de leurs besoins. La situation est semblable, si ce n'est pire, au niveau international. Les 20% les plus pauvres de la population mondiale ne reçoivent que 0,2% du total des prêts consentis par les banques commerciales et 1,3% des investissements mondiaux, leur contribution au commerce mondial ne s'élève qu'à 1% et leur part du revenu mondial n'est que de 1,4%.

De nombreux pays pauvres, notamment les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés, se trouvent déjà en marge du système commercial de la planète. La part du commerce mondial qui revient à l'Afrique subsaharienne est

actuellement quatre fois plus petite qu'en 1960; la contribution des pays les moins avancés a baissé de moitié pendant cette même période. S'ils ne sont pas soutenus par une action politique vigoureuse, les pauvres se verront peu à peu évincés des marchés tant nationaux qu'internationaux.

Les écarts mis en évidence au niveau mondial par les indicateurs de survie élémentaires (éducation primaire, espérance de vie, mortalité des nourrissons et des enfants) ont rétréci considérablement au cours des trois dernières décennies. Par contre le fossé dans les domaines de la technique et de l'information s'est creusé. Les pays du Nord ont, par habitant, neuf fois plus de personnel scientifique et technique, des taux d'inscription dans les universités près de cinq fois supérieurs et ils investissent 24 fois plus dans la recherche technologique que les pays du Sud. Leurs infrastructures dans le domaine des communications sont également bien supérieures, avec 18 fois plus de lignes téléphoniques par habitant, six fois plus de postes de radio et huit fois plus de journaux. L'accès aux technologies est particulièrement bien protégé, alors que dans la compétition mondiale, le développement des techniques et la qualité de l'information sont décisifs.

Une bonne part de ce qui permet, dans le cadre politique et institutionnel national, de mieux traduire la croissance économique en développement humain, n'existe tout simplement pas au niveau international.

- A l'intérieur de chaque pays, les gens peuvent se déplacer pour trouver un emploi ou une activité rémunératrice. Entre les différents pays, les lois sur l'immigration empêchent d'égaliser les taux de rémunération du travail.

- A l'intérieur des pays, certaines institutions s'efforcent de favoriser l'accès des pauvres aux moyens de production et au crédit comme, par exemple, la Banque Grameen au Bangladesh. Il n'existe pas d'équivalents de la Banque Grameen au niveau international.

- A l'intérieur de chaque pays, les banques centrales sont chargées de créer et de distribuer des fonds aux divers secteurs de l'économie, aux catégories de revenus et à divers groupes de population, ainsi qu'aux différentes régions géographiques. Au niveau mondial, le FMI n'a jamais été autorisé à jouer le rôle de banque centrale.

- A l'intérieur de chaque pays, des systèmes d'imposition progressive des revenus et des mesures budgétaires sont souvent adoptés dans le but de transférer des revenus aux pauvres et de leur ouvrir certaines portes. Il n'existe aucun mécanisme international permettant d'effectuer de tels transferts.

2. Pays riches et pays pauvres sont en compétition sur les marchés mondiaux mais ils ne sont pas sur un pied d'égalité. Si les pays en développement veulent être aussi compétitifs que les autres pays, ils doivent investir massivement dans leur capital humain et dans le développement des techniques.

Le pouvoir de négociation des pays en développement sur les marchés internationaux est très faible. La plupart d'entre eux n'ont que peu de biens et de services à vendre : l'économie de ces pays repose sur l'exportation de leurs produits de base, qui représentent souvent 90% des exportations des pays africains et 65% des exportations des pays d'Amérique latine. Le prix des produits de base a chuté de façon spectaculaire dans les années 80, renforçant ainsi la tendance à long terme à la détérioration du marché des matières premières. Ce phénomène s'explique en partie par la baisse de la demande et par le fait que de nombreux pays producteurs ont soudain été obligés de rembourser leurs dettes. Ils ont dû accroître leur production et leurs exportations pour créer suffisamment de devises, et se sont alors retrouvés en concurrence féroce les uns avec les autres sur un marché de plus en plus restreint.

Pour les pays en développement, le taux d'intérêt réel applicable à leur dette extérieure est le taux d'intérêt nominal ajusté au taux de change du prix de leurs exportations en dollars. En raison de la chute du prix des exportations, les pays en développement ont payé des taux d'intérêts réels atteignant 17% pendant les années 80 alors que ceux versés par les pays industrialisés ne s'élevaient qu'à 4%.

Le manque à gagner provoqué par la chute des prix consécutive aux exportations entreprises pour liquider les dettes des pays en développement a dépassé leurs remboursements. Ce phénomène, qui a été identifié pour la première fois pendant la dépression des années 30, a une consé-

quence paradoxale et préoccupante : *plus les débiteurs remboursent, plus ils sont endettés.*

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international avaient pour tâche de limiter les fluctuations des prêts internationaux et de renforcer l'accès des pays en développement aux marchés financiers mondiaux. Ces organismes ont bien augmenté les crédits nets qu'ils accordaient aux pays en développement au début des années 80, mais comme ils n'avaient ni les ressources nécessaires, ni le mandat officiel qui leur auraient permis d'intervenir efficacement sur les marchés mondiaux, ils n'ont pas pu poursuivre cette politique. Ainsi, au lieu d'amortir les fluctuations, ils ont au contraire contribué à les accentuer. Entre 1983 et 1987, lorsque les pays en développement ont soudain été confrontés à l'exode des prêts accordés par les banques commerciales, les transferts nets du FMI sont passés de plus 7,6 milliards de dollars à moins 7,9 milliards. De même, les transferts nets de la Banque mondiale sont également devenus négatifs, à moins 1,7 milliard en 1991.

Les faiblesses du marché des pays en développement apparaissent également dans leur incapacité d'attirer suffisamment d'investissements étrangers directs. Les investisseurs veulent que leur capital leur rapporte des intérêts aussi élevés que possible et, au cours des dernières années, ce sont toujours les pays industrialisés qui leur ont offert les meilleures conditions. Par conséquent, 83% des investissements étrangers directs vont vers les pays industrialisés, et les pays en développement qui parviennent à attirer certains investissements étrangers sont ceux qui jouissent déjà d'une meilleure situation économique : 68% des mouvements annuels de capitaux vers les pays en développement allaient vers seulement neuf pays d'Amérique latine et d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Cela peut sembler étrange car on pourrait penser que les capitaux rapportent davantage dans les pays où ils sont rares et la main-d'œuvre abondante. Mais il semble que la qualité du travail et la compétence de la main-d'œuvre comptent tout autant. Dans les pays où la main-d'œuvre est plus instruite et plus qualifiée, et où le climat des investissements est politiquement et économiquement plus stable, les profits sont généralement plus élevés. Même les ressortissants des pays en développement investissent dans les pays

Les produits des pays en développement ne peuvent pas être exportés librement

Une meilleure distribution des connaissances et des compétences n'est pas impossible à réaliser

industrialisés, renforçant de la sorte le flux paradoxal de capitaux des pays pauvres vers les pays riches.

Ces faiblesses ne sont pas inhérentes aux pays en développement et peuvent être combattues. Ils peuvent améliorer leur situation en adoptant des politiques de gestion économique viables et en investissant massivement dans leur capital humain. Dans certains domaines, tels que l'espérance de vie, les taux d'inscriptions dans les écoles, l'alphabétisation des adultes, la nutrition et l'égalité des sexes, ils ont remporté des succès impressionnants. Mais s'ils veulent renforcer leur position sur les marchés mondiaux, ils devront relever un double défi : élever le niveau du socle du développement humain et concentrer leur effort sur des domaines plus avancés.

L'éducation de base et les soins de santé primaire doivent conserver la priorité, pour les raisons évoquées dans les deux précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*. Une formation du capital humain qui aurait la forme d'une pyramide reposant sur sa pointe ne peut être stable. Mais les pays en développement doivent aller au-delà de leurs préoccupations fondamentales concernant la survie des populations et investir autant que faire se peut dans tous les niveaux du capital humain, plus particulièrement dans les domaines de la technique et de la gestion. Si les pays en développement n'apprennent pas à mieux maîtriser cette «industrie du savoir» qui est en progression constante, ils resteront en marge du commerce mondial avec une production à faible valeur ajoutée.

Il est peu probable que la répartition des richesses de la planète soit jamais équitable. Mais une meilleure distribution des connaissances et des compétences n'est pas impossible à réaliser et peut favoriser une répartition plus équitable des perspectives de développement tant sur le plan national que mondial.

Plusieurs pays industrialisés et en développement ont démontré que la mise en œuvre de stratégies bien définies ayant pour objectif la formation d'un capital humain et la pénétration des marchés pouvait avoir des avantages. Les «tigres» industriels de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, en particulier la République de Corée, la Thaïlande et la Malaisie, ont sauté à pieds joints par-dessus plusieurs décennies de développement.

Une action nationale déterminée peut donc propulser les pays vers des niveaux de développement humain et de croissance économique beaucoup plus élevés. Mais pour que tous les pays en développement voient leur situation s'améliorer, des réformes fondamentales devront être appliquées au niveau international.

3. Les marchés mondiaux ne sont pas libres. Outre le fait que les pays en développement ne bénéficient pas des mêmes conditions que leurs partenaires, ces restrictions leur coûtent 500 milliards de dollars par an, soit dix fois le volume de l'aide extérieure qui leur est accordée.

Les restrictions s'appliquent particulièrement aux marchandises et à la main-d'œuvre. Des barrières tarifaires et autres limitent l'exportation de nombreux produits manufacturés provenant des pays en développement et les restrictions imposées à l'immigration empêchent les populations à la recherche de revenus plus substantiels de quitter leur pays.

Les barrières douanières des pays industrialisés protègent leurs marchés nationaux contre les importations de nombreux pays, riches ou pauvres. Les mesures non tarifaires servent essentiellement à limiter l'entrée des produits pour lesquels les pays en développement sont plus compétitifs, notamment ceux qui font appel à une main-d'œuvre importante comme l'industrie textile, vestimentaire ou l'industrie de la chaussure. Quant aux barrières tarifaires, elles augmentent avec le niveau de transformation des matières premières. Cela s'applique aux épices, au jute et aux huiles végétales, ainsi qu'aux boissons, fruits et légumes tropicaux. Ces augmentations dissuadent les pays en développement de transformer leurs matières premières - qu'il s'agisse de fabriquer du chocolat à partir du cacao ou des entoilages pour tapis avec le jute.

Selon les résultats d'une étude réalisée par la Banque mondiale, ces restrictions commerciales font baisser de 3% le PNB des pays en développement, ce qui représente une perte annuelle de 75 milliards de dollars. Selon une autre estimation, la suppression progressive de l'Accord multifibres contribuerait à faire augmenter les exportations des pays en développement d'environ 24 milliards de dollars par an.

En fait, ces barrières ont été renforcées. Sur 24 pays industrialisés, 20 appliquent actuellement des politiques protectionnistes plus sévères qu'il y a 10 ans. Près de 28% du total des importations des pays membres de l'OCDE en provenance des pays en développement se heurtent à des barrières non tarifaires. Il est vrai également que les pays en développement appliquent des politiques protectionnistes pour protéger leurs industries naissantes et d'autres industries encore. Mais l'ironie dans tout cela est que, quand les mesures protectionnistes commencent à s'assouplir dans les pays en développement, grâce notamment à l'application de programmes d'ajustement structurel, les tendances au protectionnisme gagnent du terrain dans les pays industrialisés.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été créé pour que ces barrières puissent progressivement être démantelées, ce qui aurait pour conséquence de favoriser le commerce mondial en général. Mais l'influence du GATT s'est révélée très limitée. Dans de nombreux domaines, notamment dans ceux de l'agriculture, des produits tropicaux, des textiles, des services, du droit à la propriété intellectuelle et des courants d'investissements, les principes du GATT ne sont pas respectés. En réalité, sur le total des échanges commerciaux, 7% seulement appliquent les principes définis par le GATT.

Les produits des pays en développement ne peuvent donc pas être exportés librement. Les restrictions sont encore plus sévères en ce qui concerne la main-d'œuvre.

Trente-huit millions de personnes viennent chaque année gonfler la main-d'œuvre des pays en développement, et s'ajoutent aux 700 millions de chômeurs ou de personnes sous-employées. Si ces pays n'arrivent pas à créer suffisamment d'emplois, beaucoup seront tentés de venir gonfler les rangs des émigrants internationaux, qui quittent leur pays légalement ou illégalement. Près de 75 millions de ressortissants des pays en développement - émigrants économiques, travailleurs de passage, réfugiés ou personnes déplacées - prennent chaque année le chemin du départ.

En réponse, les pays industrialisés sélectionnent de plus en plus sévèrement les immigrants qu'ils acceptent. Les niveaux de compétence exigés sont de plus en plus élevés, et la préférence va aux personnes qualifiées, à celles qui possè-

dent des capitaux et aux réfugiés politiques.

Ces politiques coûtent cher aux pays en développement. Ils perdent leur personnel qualifié, leurs chercheurs et leurs cadres, dont la formation a coûté plusieurs milliards de dollars. Mais en plus, ils perdent les salaires que les travailleurs émigrés non qualifiés auraient pu envoyer dans leur pays. L'envoi de ces salaires est une source importante de revenus pour de nombreux pays en développement. Ces fonds ne proviennent pas uniquement des pays industrialisés, mais sont également envoyés par les immigrants qui sont partis travailler dans d'autres pays en développement, souvent dans des pays à croissance rapide ou dans des pays producteurs de pétrole. Rien qu'en 1989, le rapatriement des salaires en provenance des pays industrialisés et des pays du Golfe persique s'est élevé à un total de 25 milliards de dollars.

Il n'est pas réaliste d'envisager que les pays industrialisés abaissent de manière significative les barrières élevées contre l'immigration. Il faudrait plutôt améliorer la situation économique des pays en développement afin de réduire la pression exercée par l'immigration.

Les restrictions en vigueur sur les marchés mondiaux et les inégalités entre les différents partenaires coûtent 500 milliards de dollars aux pays en développement, soit une somme équivalant à 20% de leur PNB et à plus de six fois le montant consacré aux domaines prioritaires du développement humain, tels que l'éducation de base, les soins de santé primaires, l'approvisionnement en eau potable et l'élimination de la malnutrition. Si les pays en développement disposaient de ces 500 milliards de dollars et les utilisaient à bon escient, cette somme pourrait contribuer à réduire considérablement la pauvreté. Il ne faut jamais oublier que la pauvreté n'a pas besoin de passeport pour traverser les frontières - que ce soit à travers l'immigration, la dégradation de l'environnement, le trafic des stupéfiants, les maladies ou l'instabilité politique.

Des réformes radicales devront être entreprises pour que les marchés servent les intérêts des pays et des populations pauvres. Mais les marchés à eux seuls ne peuvent pas protéger les populations contre la pauvreté absolue. Il faudra également adopter des mesures de protection sociale vigoureuses et efficaces, tant au niveau mondial que de chaque pays.

Il est essentiel de lier rentabilité et équité au niveau mondial

4. Des politiques de protection sociale doivent être mises en place au niveau mondial afin de créer un filet de sécurité pour les pays et populations pauvres.

Les lois du marché ont souvent tendance à creuser les écarts entre riches et pauvres. Les gouvernements essaient de lutter contre cette tendance en redistribuant le revenu grâce à l'application de systèmes d'impôt progressif sur le revenu. Ils renforcent ces mesures en adoptant des systèmes de protection sociale pour éviter à certains groupes vulnérables de population de tomber dans la misère.

Les Etats-Unis, par exemple, «réinvestissent» près de 15% de leur revenu national dans les services sociaux, les indemnités de chômage et la sécurité sociale par le biais du budget de l'Etat. En Suède, ce chiffre atteint 30%, et même dans beaucoup de pays en développement, il se situe entre 5 et 15% de leur PIB.

Mais il n'existe aucun système permettant de redistribuer efficacement les revenus au niveau mondial. Certains efforts sont actuellement entrepris au niveau régional, au sein de la Communauté européenne. Mais ce qui se rapproche le plus d'un filet de sécurité niveau mondial en matière de protection sociale (en apportant un soutien véritable aux groupes de population plus défavorisés) est l'aide publique au développement (APD). Elle est toutefois terriblement défectueuse à maints égards.

- *Volume* - Les pays membres de l'OCDE n'accordent actuellement à l'APD que 0,35% du total de leur PNB, alors que l'objectif international est de 0,7%. C'est tout à fait insuffisant. Les pays donateurs estiment nécessaire de recycler 25% de leur revenu pour satisfaire les besoins de leur population, notamment des 100 millions de personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté qui se situe autour de 5000 dollars. Mais pour contribuer aux nécessités de près d'un milliard d'habitants des pays en développement qui vivent dans la pauvreté absolue, ils ne consacrent que 0,35% de leur revenu.

- *Equité* - Le niveau de l'APD fournie par les pays donateurs n'est pas proportionnel à leur revenu par habitant : certains, parmi les plus riches, contribuent un pourcentage de leur PNB moindre que d'autres pays moins prospères. En fait deux pays riches seulement, à savoir les Etats-Unis et le Japon, sont responsables à

80% du déficit actuel par rapport à l'objectif global de 0,7% du PNB, qui est de 51 milliards de dollars.

- *Distribution* - L'aide allouée ne dépend souvent pas de la pauvreté d'un pays. Pour l'Asie du Sud, l'APD s'élève à 5 dollars par personne, alors que les pays qui reçoivent de l'aide dans la région du Moyen-Orient, où le revenu par habitant est trois fois supérieur à celui de l'Asie du Sud, se voient attribuer 55 dollars par habitant. L'Inde, qui abrite pourtant 34% du nombre total de personnes vivant dans la pauvreté absolue, ne reçoit que 3,5% du montant total de l'APD. En fait, les 10 pays où sont concentrés 70% des populations les plus pauvres de la planète ne reçoivent qu'un quart du montant total de l'aide. Les pays qui se voient attribuer le plus de soutien sont souvent ceux qui utilisent le moins bien leurs ressources : ceux qui consacrent des sommes élevées au secteur militaire se voient accorder environ deux fois plus de soutien que ceux qui dépensent modérément dans ce domaine et plus de 25% de plus que ceux qui ne consacrent que des sommes modestes à leur armée. L'APD ne va pas non plus aux problèmes humains qui devraient avoir la priorité. Les programmes d'éducation de base, de soins de santé primaires, d'approvisionnement en eau potable, de planification familiale et de nutrition ne se voient attribuer que 10% de l'APD multilatérale et 6,5% de l'APD bilatérale. Comme les chances de voir le volume total de l'APD augmenter considérablement sont minces, il faut employer tous les moyens possibles pour améliorer la qualité de l'aide extérieure.

Si l'APD doit un jour assurer la protection sociale des pauvres de la planète, ses structures devront être révisées afin que les engagements en matière d'assistance constituent des obligations fermes, que le montant annuel de l'aide soit prévisible, que le fardeau soit progressivement réparti et que l'aide soit accordée de façon rationnelle et équitable, dans le respect d'objectifs universellement acceptés. L'APD devrait être distribuée par des organismes multilatéraux, qui ne sont pas soumis aux pressions politiques qui déterminent en grande partie l'attribution de l'aide bilatérale. De plus, la distribution de l'APD devrait être le fruit d'un nouveau dialogue politique soulignant la nécessité de diriger cette aide vers les services de première nécessité et encourageant les bénéficiaires à réduire leurs

Les échecs du passé devraient être une source d'inspiration au lieu d'annihiler notre volonté politique

dépenses militaires et à respecter les droits de l'homme.

Une restructuration aussi radicale de l'APD ne sera possible que sur la base d'accords internationaux permettant aux pays riches comme aux pays pauvres de protéger leurs intérêts légitimes. Il est indispensable d'arriver à la conclusion d'un nouvel accord mondial.

5. Pays industrialisés et pays en développement ont la possibilité de conclure un nouvel accord mondial et d'assurer à tous les peuples un développement humain durable dans un monde en paix.

La poubelle de l'histoire est pleine de grands projets mondiaux qui n'ont jamais été exécutés, ce qui devrait nous donner à réfléchir avant de faire une nouvelle tentative. Mais les échecs du passé devraient être une source d'inspiration au lieu d'annihiler notre volonté politique. Les tentatives faites dans le passé ont échoué pour plusieurs raisons. Elles étaient souvent unilatérales et reposaient sur les concessions que le Nord acceptait d'accorder aux pays du Sud, et non sur leur intérêt mutuel. Elles étaient souvent trop ambitieuses, exigeant des pays industrialisés un accroissement substantiel et souvent impopulaire du volume de l'aide au lieu de proposer des réformes des marchés mondiaux élaborées avec soin et profitables à chacun. La plupart de ces propositions ne s'attachaient qu'à résoudre les problèmes économiques et politiques. D'autres réformes encore ont tout simplement été proposées à un mauvais moment.

Grâce à la fin de la guerre froide et à la diminution des dépenses militaires, à la libéralisation intervenue dans les domaines économique et politique et à la prise de conscience toujours croissante des problèmes écologiques, le monde a une occasion unique de tirer un trait sur son passé. L'époque est venue de conclure un *nouvel accord mondial en faveur du développement humain*, un accord visant à mettre les gens au premier rang des préoccupations lors de l'élaboration des politiques nationales et des accords de coopération internationale.

Mais un accord mondial qui se veut réaliste devra être échafaudé avec soin, tant en ce qui concerne les objectifs qu'il se propose d'atteindre, que les ressources requises, la stratégie de mise en œuvre et le cadre institutionnel nécessaire à son

application. De plus, toutes les parties concernées devront y apporter leur totale coopération.

Cet accord devrait être élaboré sur la base de consultations internationales. Le point de départ pourrait être la convocation d'un sommet sur le développement mondial au cours duquel les dirigeants politiques pourraient s'engager à soutenir les objectifs de cet accord et à fournir les ressources nécessaires à son application.

Objectifs

Comme l'objectif général de ce nouvel accord devrait être d'élever le niveau de développement humain sur l'ensemble de la planète, les pays industrialisés comme les pays en développement désireront peut-être définir cet objectif avec davantage de précision.

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT pourraient attendre de cet accord qu'il les aide à obtenir au moins les objectifs suivants :

- *Besoins humains les plus essentiels* - atteindre des objectifs précis d'ici à l'an 2000, notamment l'accès universel aux rudiments de l'éducation pour les hommes et les femmes, aux soins de santé primaires et à l'eau potable, l'élimination des formes aiguës de malnutrition et la possibilité pour 80% de la population d'avoir accès à la planification familiale.
- *L'emploi* - créer suffisamment d'emplois pour absorber les nouveaux effectifs qui viennent s'ajouter à la main-d'œuvre et réduire la pauvreté absolue de 50%.
- *Le taux de croissance du PIB* - qui devrait être accéléré de manière significative pour pouvoir atteindre les objectifs cités plus haut.

LES PAYS INDUSTRIALISÉS pourraient souhaiter que l'accord couvre également certains objectifs mondiaux communs qui constituent pour eux une priorité immédiate :

- *Le trafic des stupéfiants et la pollution* - problèmes qui devront être résolus grâce à une coopération étroite entre tous les pays de la planète.
- *Les pressions exercées par l'immigration* - qui devront être allégées grâce à la création d'emplois dans les pays pauvres.
- *Les menaces nucléaires* - qui devront être éliminées dans la mesure où les tensions internationales se relâcheront et où les pays accepteront de réduire leur arsenal nucléaire et d'appliquer des politiques de non-prolifération.

Un dividende de la paix s'élevant à près de 1500 milliards de dollars pourrait être libéré d'ici à l'an 2000

Les réformes
proposées ont
pour but de
venir
parachever une
action nationale
déterminée et
non de s'y
substituer

Les pays en développement comme les pays industrialisés devraient s'accorder pour affirmer que les objectifs énumérés ci-dessus ne pourront être poursuivis avec succès sans engagement politique ferme sur les points suivants :

- *La paix dans le monde et le désarmement* - outre le renforcement des accords de paix au niveau mondial et régional, les dépenses militaires devront être réduites progressivement tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.
- *La sécurité du développement* - pour éviter l'accumulation de dettes impossibles à gérer que ce soit sur les plans écologique, financier ou social.

Ressources nécessaires

Cet accord mondial en faveur du développement humain sera coûteux, et les dépenses impliquées ne seront pas uniquement financières. Avant toute chose, un engagement politique sera nécessaire pour fixer les objectifs à poursuivre. Ce n'est qu'en s'accordant sur les buts à atteindre que les hommes politiques pourront s'entendre sur les moyens d'y parvenir.

Mais pour qu'un accord puisse être conclu sur les ressources à libérer pour appliquer cet accord, il est important que les coûts soient, dans la mesure du possible, évalués avec soin et que les sources de financement possibles soient identifiées. Ces sources de financement pourraient être les suivantes :

- *Les dividendes de la paix* - Tous les pays, les pays industrialisés comme les pays en développement, devraient s'engager à réduire leur dépenses militaires d'au moins 3% par an au cours des années 90. Cela permettrait de libérer d'ici à l'an 2000 un dividende de la paix d'un montant total d'environ 1500 milliards de dollars, soit 1200 milliards pour les pays industrialisés et 279 milliards pour les pays en développement.
- *Une réforme du système de l'aide publique au développement* - La planète a besoin d'un nouveau système d'APD, qui soit progressiste, prévisible et équitable. Comme la mise en place d'une réforme de ce genre sera longue, l'objectif immédiat devrait être de se concentrer sur l'amélioration de la qualité de l'APD sous sa forme actuelle. Les deux tiers au moins de l'APD devraient être dirigés vers les pays

pauvres (alors qu'aujourd'hui, ils ne disposent que d'un quart de cette aide) et au moins 20% de l'APD devraient être consacrés aux dépenses visant à satisfaire les besoins prioritaires des groupes défavorisés de populations (aujourd'hui 7% leur sont consacrés).

- *Une négociation mondiale sur le problème de l'endettement* - Un nouvel accord doit être conclu avec les pays sévèrement endettés pour mettre fin aux transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays industrialisés qui résultent de l'endettement et s'élèvent à près de 50 milliards de dollars par an. Les pays donateurs, les banques commerciales ainsi que les organismes multilatéraux devront accorder une remise importante de leur dette aux pays en développement.

- *Ouverture des marchés mondiaux* : Les marchés mondiaux, tant des biens que des services, doivent être libéralisés de façon à accélérer la croissance mondiale et à en assurer une répartition plus équitable. Il faudrait en particulier supprimer les restrictions en vigueur concernant les exportations de textile et d'habillement, ainsi que de produits agricoles et tropicaux en provenance des pays en développement. Ces pays pourraient alors accroître leurs recettes d'exportation de 40 millions de dollars par an. Cela ferait naître de nouvelles possibilités d'emploi et de rémunération pour leurs populations.

Stratégie

Si l'on veut s'assurer que les ressources mobilisées serviront à atteindre les objectifs communs, l'élaboration de l'accord et sa mise en œuvre devront reposer sur des stratégies élaborées avec soin, non seulement au niveau international, mais également au niveau des régions et des pays. Même si ces stratégies sont différentes d'un pays ou d'une région à l'autre, elles auront probablement des points communs.

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT devraient adopter des politiques et des formes de gouvernement qui répondent pleinement aux besoins de leurs populations. Les gouvernements devraient se montrer plus ouverts et fonder leur politique sur le respect des droits de l'homme et sur une large participation à la vie politique et à la planification du développement. Les États devraient fournir un cadre favorable à l'initiative privée, à la libéralisation de l'esprit d'entreprise et à une gestion effi-

cace des marchés nationaux et internationaux reposant sur des politiques et des objectifs bien définis visant à favoriser le développement humain. L'administration publique, quant à elle, devrait opérer avec davantage de transparence et en faisant preuve d'un sens plus aigu des responsabilités.

LES PAYS INDUSTRIALISÉS devraient s'assurer de la bonne gestion du dividende de la paix. Les ressources ainsi libérées seront nécessaires à l'exécution des programmes d'ajustement structurel dans les pays industrialisés si ceux-ci consentent à libéraliser leurs marchés et à ne plus s'opposer à la libre circulation des marchandises, des capitaux, des techniques et de la main-d'œuvre, tout en finançant un meilleur développement humain tant chez eux qu'à l'étranger.

LES PAYS DU MONDE ENTIER devront participer à des programmes d'action communs, fondés sur la reconnaissance du fait que la sécurité ne régnera sur notre Terre que si pays riches et pays pauvres, au Nord comme au Sud, s'allient pour combattre ensemble les problèmes les plus graves, tels que le trafic et la consommation de stupéfiants, la prolifération nucléaire, le terrorisme international, les migrations illégales, l'épuisement des ressources non renouvelables et la propagation de la pollution. Seule la coopération pourra garantir un développement humain durable et la paix et la sécurité dans le monde.

Une vision claire des objectifs humains à atteindre au cours de la prochaine décennie et un nouveau cadre institutionnel, tels sont les buts à rechercher aujourd'hui. Le destin de l'humanité se forge par les choix. Il ne doit pas être abandonné au hasard.

Cadre institutionnel

La planète doit se forger une nouvelle vision de la forme qu'adoptera la coopération internationale au cours du siècle prochain. Les institutions mondiales du XXI^{ème} siècle pourraient comprendre la création d'une banque centrale et d'une organisation commerciale opérant au niveau mondial, la mise au point d'un système d'impôt progressif sur le revenu et le renforcement du système des Nations Unies. En attendant, il faudrait adopter une stratégie de transition pour modifier les institutions existantes.

Le système des NATIONS UNIES devrait être considérablement renforcé sur les plans politique, financier et administratif. Toutes les nations, grandes et petites, devraient accepter de se placer sous l'égide des Nations Unies et de se soumettre à leur discipline; elles devraient verser à l'Organisation une contribution proportionnelle à leur revenu et à leur taille, et en rapport avec les besoins à satisfaire en matière de développement. Une force permanente et multilatérale de maintien de la paix devrait être créée sous les auspices des Nations Unies. Ces réformes permettraient à l'ONU de réagir rapidement et avec efficacité lors des conflits politiques, de favoriser le développement et de satisfaire les besoins humanitaires.

Les Nations Unies devraient également jouer un rôle de plus en plus important dans les questions économiques et sociales. Cet objectif pourrait être réalisé grâce à la création d'un Conseil de sécurité pour le développement composé de 22 membres, dont 11 seraient des membres permanents et 11 siègeraient par roulement. Ce Conseil adopterait par consensus une politique de développement, qui serait mise en œuvre par les institutions appropriées. Il se pencherait sur les problèmes mondiaux les plus graves, notamment, l'éradication de la pauvreté, le développement humain, la sécurité alimentaire, les négociations commerciales, le prix des matières premières, l'endettement, l'aide au développement, le trafic des stupéfiants, la question des réfugiés et la gestion de l'indivis mondial.

LA BANQUE MONDIALE devrait reprendre son rôle d'intermédiaire compréhensif entre les pays en développement et les marchés financiers mondiaux. Elle pourrait créer de nouveaux organismes de prêt afin de réinvestir plus avantageusement les fonds des pays industrialisés dans les pays en développement. Il serait possible, par exemple, d'émettre de nouvelles obligations grâce à la création d'un fonds d'investissement international et d'ouvrir un nouveau guichet de prêts à des conditions moyennes pour satisfaire les besoins des pays qui n'ont plus besoin des prêts préférentiels accordés par l'IDA (le guichet de prêts à des conditions de faveur de la Banque), mais qui ne peuvent pas encore satisfaire aux conditions plus rigides de la BIRD (le guichet commercial de la Banque).

Les réformes
au plan
international
doivent
parachever des
mesures
nationales
résolues et non
s'y substituer

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL devrait être renforcé pour qu'il puisse imposer des programmes d'ajustement structurel non seulement aux pays en développement, mais également aux pays industrialisés. Surtout, le FMI devrait peu à peu assumer le rôle de banque centrale mondiale, capable de fournir les fonds nécessaires et de gérer les liquidités de la planète.

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, géré conjointement par la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE devrait également être restructuré pour pouvoir jouer un rôle plus décisif dans la protection de l'environnement mondial et pour favoriser un développement écologiquement durable. Il faudrait à cet égard élargir la structure de gestion du Fonds pour donner plus de poids aux pays en développement, se concentrer davantage sur leurs politiques nationales de l'environnement, et accroître la base financière du Fonds. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ses activités de suivi offriront une occasion unique de réaliser des progrès concrets dans ces domaines.

LE GATT devrait voir son mandat élargi pour qu'il recouvre la plus grande partie du commerce international. Comme suggéré par les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral qui se poursuivent encore, il faudrait appliquer les principes du GATT à l'agriculture, aux produits tropicaux, aux textiles, aux aspects des services liés au commerce, aux droits à la propriété intellectuelle et aux courants d'investis-

sements. Le Secrétariat du GATT serait également plus efficace si son conseil d'administration était plus restreint et pouvait remplir une fonction régulatrice suffisante.

• • •

Les réformes à entreprendre dans le monde au cours des années à venir devraient avoir pour but d'améliorer le bien-être des plus de cinq milliards d'habitants de la planète. *Le Rapport mondial sur le développement humain 1992* analyse le fonctionnement actuel des marchés mondiaux dans cette perspective humaine, et bien que les réformes proposées dans ce Rapport s'adressent à l'ensemble de la planète, elles ont pour but de venir parachever une action nationale déterminée et non de s'y substituer.

Le message dont ce Rapport est porteur est le suivant : la planète a une occasion unique de faire bénéficier tous ses habitants des marchés mondiaux. Éliminer les nombreuses restrictions appliquées au commerce mondial permettra à tous les peuples de mieux profiter des avantages que les marchés mondiaux promettent depuis toujours. De plus, en investissant dans toute la mesure du possible dans la création de capacités humaines, dans la gestion économique et dans le développement des techniques, les pays en développement pourront participer au commerce mondial sur une base plus égalitaire et en retirer les mêmes avantages que leurs partenaires.



Le concept et la mesure du développement humain

Le développement humain occupe à présent le centre des débats sur le développement mondial. Nombre de pays du monde entier en font un élément charnière de leurs stratégies de développement — du Bangladesh au Ghana et du Pakistan à la Colombie. Il devient incontournable dès que l'on parle de l'aide internationale. Enfin, il constitue aujourd'hui la pièce maîtresse de la stratégie de développement international des Nations Unies pour les années 90.

L'acceptation universelle de cette approche comporte toutefois ses propres dangers. Les concepts peuvent gagner en popularité sans être véritablement compris, devenir une mode plus qu'une pratique et se muer en slogans plus qu'en point de référence pour l'action. *Le Rapport mondial sur le développement humain* s'attachera donc chaque année à réexaminer le concept fondamental de développement humain ainsi qu'à le mesurer. Il orientera également ses recherches dans de nouvelles directions. C'est ainsi qu'il examine cette année les relations qui existent entre le développement humain et l'environnement, de même qu'entre le développement humain et le fonctionnement des marchés internationaux. Il propose en outre d'apporter encore certaines modifications à l'indicateur composite de développement humain et formule des suggestions pour mettre en pratique les idées relatives au développement humain.

Le premier Rapport, paru en 1990, définissait le développement humain comme le processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux individus. L'amélioration du revenu figure incontestablement au nombre de ces possibilités, mais il en est de nombreux autres. L'objectif du développement doit être de permettre aux êtres humains de jouir d'une longue vie, d'être en bonne santé et d'exercer leur créativité, vérité simple mais souvent oubliée dans la frénésie qui pousse à

l'acquisition de biens matériels et à l'accumulation de richesses (encadré 1.1).

Certains, favorables au fait que le Rapport centrât son attention sur l'élément humain, semblent néanmoins avoir mal compris quelques-unes de ses notions sous-jacentes, avançant par exemple que le développement humain s'intéresse à la répartition de la richesse et pas à sa création. Rien ne saurait être moins vrai.

L'erreur provient vraisemblablement de ce que le concept de développement humain met l'accent sur l'investissement dans l'être humain — dans le domaine de la santé de base et de la nutrition, par exemple. Mais il s'agit là précisément d'une forme d'investissement qui ne saurait être réduit à sa seule incidence sur la répartition du revenu. Une population en bonne santé et éduquée peut, employée de manière productive, apporter une contribution accrue à la croissance économique.

Les conceptions du développement élaborées précédemment accordaient souvent une attention exclusive à la croissance économique — en se fondant sur l'hypothèse que celle-ci finit par bénéficier à tous. Mais le développement humain propose une perspective considérablement plus large. Il démontre l'importance vitale de la croissance économique : aucune société n'a pu, à long terme, assurer le bien-être durable de son peuple sans l'appui soutenu de la croissance économique. Mais la croissance à elle-seule ne saurait suffire. Il faut encore qu'elle se traduise en une amélioration de la vie des populations. Le développement économique n'est pas la fin, mais seulement un des moyens, importants, du développement humain.

Développement humain et croissance économique sont donc étroitement liés. Les êtres humains contribuent à la croissance, qui contribue à son tour à leur bien-être.

L'importance qu'accorde le développement humain aux capacités humaines a également amené certains à croire que le développement humain s'arrêtait aux sec-

Les êtres humains contribuent à la croissance, qui contribue à son tour à leur bien-être

teurs sociaux tels que la santé et l'enseignement. Aussi vitaux que soient ces investissements dans les êtres humains, ils ne représentent qu'une pierre de l'édifice. Le développement humain ne se limite pas à un secteur spécifique et ne privilégie pas le social aux dépens de l'économique. Il souligne la nécessité de développer les aptitudes humaines, mais il s'intéresse tout autant à l'utilisation de ces

aptitudes, lesquelles doivent déboucher sur une libre participation aux prises de décisions politiques, sociales et économiques et sur des activités productives et créatrices qui alimentent le développement économique.

Ces dernières années, les populations des pays en développement ont amélioré leurs capacités dans des proportions significatives (encadrés 1.2 et 1.3). Elles ont commencé de combler le fossé qui les sépare des pays industrialisés sur certains points tels que l'espérance de vie et l'enseignement élémentaire. Dans d'autres domaines en revanche — enseignement supérieur, technologie, informatique et productivité de la main d'œuvre — les écarts se creusent. Pour promouvoir la croissance économique, il faudra donc à l'avenir que ces populations acquièrent également les connaissances avancées requises dans les nouveaux domaines technologiques de pointe. Les "tigres" de l'Asie de l'Est qui accèdent au rang de puissance industrielle ont démontré comment cela pouvait se faire. La République de Corée a augmenté la productivité de sa main-d'œuvre de 11 % par an de 1963 à 1979. La Thaïlande a fait mieux encore en augmentant sa productivité de 63 % entre 1980 et 1985. Le développement humain a fait beaucoup pour favoriser ces gains de productivité et ces progrès en matière de développement économique.

Une autre erreur d'interprétation du concept de développement humain est qu'il ne s'applique qu'aux besoins de base et aux seuls pays pauvres. Bien au contraire, le concept de développement humain s'applique à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Les êtres humains du monde entier ont des besoins et des aspirations, qui varient naturellement d'un pays à l'autre. La majorité des habitants des pays les plus pauvres se préoccupent de survivre. Les habitants des pays nouvellement industrialisés s'efforcent d'acquérir des qualifications supplémentaires et de se tenir informés des mutations technologiques. Les populations des pays riches songent peut-être davantage aux questions sociales telles que les problèmes de la toxicomanie et des sans-abri.

Chaque pays possède sa propre stratégie en matière de développement humain, mais le principe fondamental doit être le même pour tous : il doit consister à placer les êtres humains au

ENCADRE 1.1

Questions soulevées par le Rapport mondial sur le développement humain de 1990 et celui de 1991

Le premier *Rapport mondial sur le développement humain* définissait en 1990 le développement humain comme le processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain. La possibilité d'accroître le revenu constitue certainement l'un de ces choix, mais le revenu ne saurait résumer toute une vie. La santé, l'éducation, un environnement matériel décent et la liberté d'action et d'expression sont tout aussi importants.

Le développement humain ne saurait donc résulter de la seule recherche de la croissance économique. Certes, l'amplitude de la croissance est importante : faute de ressources suffisantes, on ne peut accomplir que fort peu de choses. Mais ce n'est là qu'une des multiples dimensions du développement humain. La répartition de la croissance et la participation des populations au processus de croissance ont leur importance elles-aussi.

Le Rapport de 1990 avait également conçu un nouvel indicateur du progrès socio-économique : l'indicateur composite de développement humain (IDH). L'IDH regroupait de manière novatrice l'espérance de vie, l'alphabétisation des adultes et le revenu afin de fournir une mesure des progrès accomplis par les pays plus complète que ne le faisait le seul PNB.

Le Rapport de 1991 a poursuivi l'élaboration du concept de développement humain. Il se concentrait sur le rôle des gouvernements et posait la question de savoir comment ceux-ci pourraient faire naître les ressources nécessaires pour promouvoir le développement humain. Il concluait qu'une somme considérable pourrait être dégagée (plus de 50 milliards de dollars par an) par une restructuration des budgets nationaux comportant l'élimination

des dépenses militaires inutiles et des entreprises d'Etat déficitaires, assortie d'une révision des priorités au profit d'objectifs meilleurs tels que l'enseignement élémentaire ou les soins de santé primaires.

L'analyse suggérait d'utiliser quatre taux qui mettent en évidence la proportion du revenu national affecté aux dépenses prioritaires de développement humain. Ces taux font apparaître certaines anomalies troublantes. Nombre de pays en développement, par exemple, affectent plus de 25 % de leur PNB aux dépenses publiques, mais n'allouent que moins d'un dixième de ces dépenses aux besoins humains prioritaires. L'analyse montrait que même les pays les plus pauvres peuvent améliorer considérablement le bien-être de leur population en restructurant leurs dépenses publiques.

Outre l'examen des budgets des pays en développement, le Rapport de 1991 envisageait également la possibilité de restructurer l'aide internationale. Pour l'ensemble des donateurs bilatéraux, il faisait apparaître le fait que moins de 7 % de l'aide totale octroyée sont affectés aux domaines humains prioritaires des pays en développement. Le rapport concluait que même une modeste restructuration de la répartition de l'aide pourrait changer beaucoup de choses : en affectant aux secteurs humains prioritaires un tiers de l'aide actuellement accordée, les ressources affectées à ces secteurs en seraient quadruplées.

La conclusion du Rapport était claire et sans ambiguïté : "C'est fréquemment l'atonie politique et non pas le manque de ressources financières qui est la véritable cause de la dévalorisation de la vie humaine."

Bilan du développement humain - pays en développement

PROGRES

MANQUES

ESPÉRANCE DE VIE

- L'espérance de vie moyenne est actuellement de 63 ans, soit 17 ans de plus qu'en 1960. Dans 26 pays en développement, elle est supérieure à 70 ans.

- 14 millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans.

SANTÉ

- Les deux tiers de la population ont facilement accès aux services de santé.
- L'accès à l'eau potable a augmenté de plus de deux tiers au cours des dernières années.
- Les dépenses publiques de santé en proportion du PNB ont augmenté de près de 50 % au cours des 30 dernières années.

- Près de 1,5 milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé.
- 1,3 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.
- 2,3 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement.
- En Afrique subsaharienne, un adulte sur 40 est porteur du virus du SIDA.

ALIMENTATION ET NUTRITION

- La ration calorique quotidienne est aujourd'hui d'environ 110 % des besoins alors qu'elle était de 90 % il y a environ 25 ans.

- Plus de 100 millions de personnes ont été frappées par la famine en 1990.
- Plus d'un quart de la population du globe ne dispose pas d'une alimentation suffisante et près d'un milliard de personnes souffrent de la faim.

ENSEIGNEMENT

- Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté de plus d'un tiers depuis 1970.
- Près des trois quarts des enfants sont scolarisés.

- Plus de 300 millions d'enfants ne fréquentent pas l'école primaire ou secondaire.
- Près d'un milliard d'adultes, dont près de 600 millions de femmes, sont illettrés.

REVENU

- Plus de 2 % du PNB est dépensé en prestations de sécurité sociale.
- Les revenus des salariés ont augmenté d'environ 3 % par an pendant les années 80, ce qui correspond à deux fois le taux des années 70 et ce qui dépasse le taux des pays industrialisés.

- 1,2 milliard de personnes survivent à peine, dans la pauvreté absolue.
- Environ la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit en-dessous du seuil de pauvreté.

ENFANTS

- Le taux de mortalité des jeunes enfants a été réduit de moitié au cours des 30 dernières années.
- La couverture vaccinale des enfants d'un an est passée d'un quart de la population à plus des trois quarts au cours des 10 dernières années.

- Près d'un million d'enfants d'Afrique subsaharienne sont porteurs du virus du SIDA.
- La mortalité infantile des pays les plus pauvres est de 115 pour 1 000 naissances vivantes.
- 180 millions d'enfants souffrent encore de malnutrition.

FEMMES

- Les écarts entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire ont été réduits de moitié au cours des 20 à 30 dernières années. Les écarts dans le domaine de l'alphabétisation ont été réduits d'un tiers au cours des 20 dernières années.

- Les femmes ne font en moyenne que la moitié du nombre d'années d'études supérieures effectué par les hommes.
- La représentation des femmes dans les assemblées parlementaires n'est que de 14 % de celle des hommes.

Bilan du développement humain - pays industrialisés

PROGRES

MANQUES

ESPÉRANCE DE VIE ET SANTÉ

- L'espérance de vie moyenne est de 75 ans.
- Il y a un médecin pour 460 habitants.
- Les deux tiers de la population ont droit à l'assurance-maladie publique et près des trois quarts des frais médicaux sont remboursés par cette assurance.

- Un adulte sur trois est fumeur.
- Environ cinq personnes sur 1 000 sont gravement blessées par accidents de la route.
- Les coûts d'hospitalisation ont augmenté de deux tiers depuis 1980.
- Quelque 300 000 cas de SIDA ont été enregistrés à ce jour.

ENSEIGNEMENT

- La proportion de la population qui fait des études supérieures est passée de moins de 25 % en 1965 à plus de 33 % aujourd'hui.
- Il y a plus de 80 scientifiques et techniciens pour 1 000 habitants.

- Un tiers des adultes n'ont pas terminé leurs études secondaires.
- Pour 100 enseignants, il y a 97 militaires.

REVENU ET EMPLOI

- Le revenu moyen a été multiplié 3,5 fois au cours des 30 dernières années.
- Les prestations de sécurité sociale s'élèvent en moyenne à 11 % du PIB, et 1,3 % du PIB est affecté aux programmes du marché du travail.
- Plus d'un quart de la main-d'œuvre est syndicalisée.

- Dans les seuls pays de l'OCDE, on estime à 30 millions le nombre de chômeurs, dont 10 millions sans emploi depuis plus de deux ans. Le taux de chômage des jeunes est de 13 % et il est en augmentation.
- Les 20 % les plus riches de la population reçoivent en moyenne sept fois le revenu des 20 % les plus pauvres.

FEMMES

- Au niveau secondaire, le taux de fréquentation scolaire féminin est plus élevé que le taux masculin. Au niveau supérieur, il est sensiblement égal, mais il est inférieur d'un tiers dans les matières scientifiques.
- La participation des femmes à la main-d'œuvre était de 44 % de celle des hommes en 1960. Elle est à présent de 78 %.

- Les salaires féminins ne sont toujours en moyenne que de 66 % des salaires masculins. Le taux du chômage féminin est constamment plus fort.
- Chaque année, une femme sur 2 000 est victime d'un viol déclaré.

STRUCTURES SOCIALES

- Il y a près d'un téléviseur pour deux personnes ; une personne sur trois lit un journal ; huit personnes sur 10 vont au musée au moins une fois par an.

- Une personne sur 500 est incarcérée.
- Le taux moyen d'homicides est de quatre pour 100 000.
- Le taux de divorce annuel des personnes de plus de 25 ans est de près de 5 %.

ENVIRONNEMENT

- Les procédés de productions sont six fois moins énergivores qu'en 1965.
- Environ 60 % de la population dispose d'installations de traitement des eaux.
- Les pays industrialisés ainsi que d'autres ont convenu de mettre un terme à la production des principaux CFC d'ici à l'an 2000.

- L'indice de serre est quatre fois celui du monde en développement.
- Les émissions annuelles de polluants atmosphériques sont de 42 kg pour 100 habitants.
- Les pays industrialisés produisent près de 10 tonnes métriques de déchets dangereux et spéciaux au kilomètre carré.

cœur du développement et à concentrer l'attention sur leurs besoins et sur leur potentiel. Le développement humain peut englober toute la gamme des besoins et des ambitions des êtres humains.

Le développement humain porte sur toutes les activités humaines, qu'il s'agisse de procédés de production, de changements institutionnels ou de dialogues en matière de politiques. Il est avant tout axé sur les êtres humains et sur leur bien-être. Il s'intéresse autant à la création de biens économiques qu'à leur répartition, autant aux besoins fondamentaux qu'à toutes les aspirations de l'humanité, autant à la détresse humaine du Nord qu'au dénuement humain du Sud. Le concept de développement humain est aussi vaste que non-exclusif dans ses principes, dont le premier consiste simplement à toujours reconnaître la primauté de l'être humain.

Le développement humain durable

La population et l'activité économique ont connu au cours des quatre dernières décennies une croissance plus rapide qu'à nulle autre période de l'histoire de l'humanité. Depuis 1950, la population de la planète est passée de 2,3 à 5,3 milliards d'habitants. Cette croissance s'est produite en grande partie dans les pays en développement, qui comptent 77 % de la population mondiale.

Malgré la baisse des taux de fécondité et des taux de croissance démographique, l'existence d'une large couche de jeunes signifie que la population mondiale continuera de croître pendant un certain temps et qu'elle doublera peut-être avant de se stabiliser. Compte tenu du nombre actuel d'habitants, l'activité économique est donc appelée inéluctablement à poursuivre sa croissance.

Dans le monde entier, les gens tirent leur part des gains qui résultent des activités de production et des échanges intérieurs et extérieurs. Il n'est pas concevable, cependant, que le monde puisse assurer l'existence de milliards de personnes selon le mode de vie caractérisé par le gaspillage qu'a adopté la minorité des nantis. Les 23 % de la population du monde qui vivent dans les pays industrialisés du Nord gagnent 85 % du revenu mondial. Les pressions qui résultent de l'intensité de leurs activités économiques se manifestent entre autres par la perte de

forêts, la disparition d'espèces biologiques, la pollution des cours d'eau, des lacs et des mers, l'accumulation de gaz à effet de serre et la destruction de l'ozone indispensable à la préservation de la vie.

Les pays industrialisés commencent à reconnaître l'existence de ces problèmes et la nécessité de les résoudre. Certains pensent que la solution serait d'empêcher

ENCADRE 1.4

Capacités institutionnelles pour un développement durable

Peu de pays en développement ont la capacité de formuler et mettre en œuvre des programmes de gestion de l'environnement et de les intégrer dans le cadre global de leurs efforts de développement humain. Cette lacune est souvent perçue comme l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement humain durable.

Le renforcement des capacités nationales passe évidemment par la formation. Celle de décideurs, de gestionnaires et de cadres intermédiaires. Mais il s'agit aussi de former des personnes à élaborer et mettre en œuvre de façon autonome des politiques de gestion de l'environnement, à concevoir ou à assimiler des technologies appropriées et à sensibiliser le public.

Seuls un effort et un engagement soutenu de la part de chaque pays doublés d'un soutien international peuvent faire naître les capacités nécessaires à la gestion du développement. Ce soutien, bilatéral ou multilatéral, ainsi que la coopération entre pays en développement seront nécessaires pendant de longues années. En outre, l'appui extérieur devra aller bien au-delà de l'assistance technique et comporter des transferts de fonds importants sous forme d'investissements et de prêts. L'assistance technique peut évidemment être le catalyseur qui prépare les transferts de ressources et aide à formuler et à mettre en œuvre les mesures d'assistance financière extérieure.

Il est difficile d'évaluer ce que coûterait une telle opération de formation. Il est évident, toutefois, que la transition qui mène à des modèles de développement plus durables exige un effort massif de tous les pays. L'estimation des ressources nécessaires devra se fonder sur des évaluations détaillées des besoins, sur la base desquelles on pourra formuler un programme systématique de renforcement des capacités.

Ce programme pourrait être financé en tant que volet distinct du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou d'un autre fonds mondial qu'il sera convenu d'établir lors de la CNUED. Il conviendrait d'allouer 10 à 15 % des ressources totales exclusivement au renforcement des capacités autochtones. Le programme pourrait comporter trois sous-programmes :

- *Planification de la gestion de l'environnement* — pour aider les pays en développement à préparer leur part du "Programme d'action pour le XXI^e siècle", programme mondial de développement durable, et les aider à gérer leur environnement dans le contexte de leur planification générale.
- *Un volet de renforcement des capacités* — pour fournir des ressources pour des programmes spécifiques de renforcement des capacités et appuyer ainsi le Programme d'action pour le XXI^e siècle. Ces programmes viseraient prioritairement la mise en place d'institutions, de politiques et de législations, et aideraient les pays en développement à établir la base administrative et réglementaire adéquate pour mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement durable.
- *Un réseau de développement durable* — pour accroître la coopération entre pays en développement par l'échange d'informations et le partage des expériences en matière de développement durable.

Dans un récent sondage réalisé par le PNUD, plus d'une centaine de pays ont confirmé que le succès de la CNUED dépendait de l'aptitude des pays en développement à planifier et à gérer leur propre environnement et leur programme de développement humain durable.

La consommation actuelle ne doit pas être financée par une dette excessive laissée à la charge des générations futures

les pays en développement d'exercer eux aussi les activités économiques qui font de telles pressions sur les ressources et l'environnement du globe. Cette proposition est de toute évidence absolument inacceptable. Elle contient cependant un aveu utile des graves erreurs qu'ont commis les pays industrialisés et qui consistent à avoir adopté des modèles de production et de consommation à forte intensité d'énergie. La race humaine ne saurait continuer de dévorer les ressources de la planète et d'y répandre des déchets comme le fait actuellement la minorité fortunée.

Les modes de vie et les pratiques des populations riches ne sont pas les seules causes de la détérioration de l'environnement. Les écosystèmes de la planète subissent des pressions égales et parfois même plus fortes du fait de la pauvreté dans laquelle vivent les trois quarts des habitants du globe. Les populations et les pays pauvres ont désespérément besoin du sol pour en tirer leur nourriture, des cours d'eau pour y puiser de l'eau et des forêts pour y trouver du combustible. Paradoxalement, faute de moyens, ils n'ont pas vraiment le choix et sont amenés à surexploiter ces ressources si nécessaires et à les détruire pour survivre. Ce faisant, ils mettent en danger, leur propre bien-être et celui de leurs enfants.

Il ne s'agit pas là de phénomènes inéluctables. Leur évolution peut être inversée et la santé et le bien-être de la population du globe peuvent être assurés, à condition que les problèmes soient reconnus, que chacun prenne ses responsabilités, que des mesures soient instaurées pour y porter remède, malgré les difficultés que cela présente dans certains cas. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui doit avoir lieu au Brésil en juin 1992 offrira l'occasion d'examiner un grand nombre de ces questions et d'engager des négociations quant aux changements et aux sacrifices nécessaires pour inverser les tendances néfastes qui se manifestent actuellement.

Pauvreté, environnement et développement humain

Si le développement doit ouvrir aux individus l'accès à un plus grand nombre de choix, il doit le faire non seulement pour les générations actuelles mais aussi pour les générations futures, c'est-à-dire qu'il doit être durable. L'une des plus

grandes menaces qui pèsent sur le développement humain et économique durable provient du cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement auquel les générations actuelles et futures sont exposées.

Environ 1,4 milliard des plus de 5,3 milliards d'habitants de la planète vivent actuellement dans la pauvreté. Selon d'autres estimations, si l'on inclut les personnes qui vivent "à la limite de la subsistance" et qui ne disposent que du strict minimum, il y a près de 2 milliards de pauvres dans le monde.

Les menaces engendrées par la détérioration de l'environnement et les risques pour la santé qui résultent de la pollution, de logements inadéquats et des insuffisances des services d'assainissement, d'approvisionnement en eau et autres services de base, pèsent de manière disproportionnée sur les plus pauvres. De plus, un grand nombre de ces personnes déjà démunies vivent dans les régions les plus vulnérables sur le plan écologique. Selon certaines estimations, 80 % des pauvres d'Amérique latine, 60 % des pauvres d'Asie et 50 % des pauvres d'Afrique vivent sur des terres marginales à faible rendement particulièrement exposées à la dégradation de l'environnement, telles que des terres arides, des sols appauvris, des terrains en pente raide et des bidonvilles ou des terrains squattés. La dégradation de l'environnement que provoque l'utilisation de ces terres marginales, pour y trouver du bois de feu ou pour y faire des cultures de subsistance et de rapport, vient encore aggraver le dénuement des habitants et menace leur santé, leur bien-être et ceux de leurs enfants. En outre, les cultures de rapport supplantent et éloignent les activités de subsistance, accroissant ainsi la marginalisation des pauvres et les déplaçant vers des terres toujours plus fragiles.

Développement durable et croissance économique

Le plaidoyer pour un développement durable, c'est à dire qui peut être soutenu dans le temps, ne se résume pas à réclamer la protection de l'environnement. Le développement durable implique au contraire un nouveau concept de croissance économique qui doit offrir équité et égalité des chances à tous les habitants du globe - et pas seulement à quelques privi-

légis - ceci sans continuer à détruire les ressources naturelles limitées et sans compromettre la capacité de la planète à assurer la subsistance de ses habitants.

La Commission mondiale pour l'environnement et le développement a défini le développement durable comme un développement qui répond aux besoins actuels sans limiter l'aptitude à répondre aux besoins des générations futures. Formulée en 1987, cette définition s'est largement imposée, encore que ceux qui l'utilisent ne la comprennent pas tous de la même façon.

Le développement durable est un processus par lequel les politiques économiques, fiscales, commerciales, énergétiques, agricoles et industrielles sont toutes conçues en vue d'instaurer un développement qui soit économiquement, socialement et écologiquement durable. Par conséquent, la consommation actuelle ne saurait être financée en contractant des dettes économiques que d'autres devront rembourser. L'investissement dans la santé et l'éducation des populations d'aujourd'hui doit se faire sans pour autant créer de dettes sociales pour les générations de demain. Les ressources naturelles doivent être exploitées de manière à ne pas s'endetter sur le plan écologique en altérant l'équilibre qui existe entre la population et l'environnement.

En général, les conditions minimum nécessaires pour instaurer un développement durable sont les suivantes :

- Élimination de la pauvreté.
- Diminution de la croissance démographique
- Répartition plus équitable des ressources.
- Population en meilleure santé, plus instruite et mieux formée.
- Gouvernement décentralisé plus participatif.
- Systèmes d'échanges plus équitables et plus ouverts au sein des pays et entre pays, comprenant une augmentation de la production pour la consommation locale.
- Meilleure compréhension de la diversité des écosystèmes, besoin de solutions adaptées aux problèmes écologiques locaux et surveillance plus attentive de l'impact des activités de développement sur l'environnement.

Y a-t-il lieu de freiner la croissance économique pour préserver l'environnement ? De prime abord, on peut penser que oui, mais ce serait ignorer les graves problèmes que doivent résoudre les pays

en développement où un milliard d'habitants vivent dans la pauvreté absolue et un milliard de plus à la limite de la pauvreté. Ils ne peuvent pas accepter que leur passé et leur présent se perpétuent indéfiniment, ni que les pays industrialisés aient droit à perpétuité à 85 % du revenu mondial et à pérenniser un mode de consommation intensive en énergie. Ils font remarquer que, outre la "dette écologique" qu'elle laisse en héritage aux générations futures, résultat de la pollution et de l'épuisement des ressources, la présente génération risque fort de léguer également un passif financier, des emprunts passés, ainsi qu'un passif social si les jeunes d'aujourd'hui ne disposent pas des niveaux de santé, d'éducation et de compétences dont ils auront besoin pour faire face au monde de demain.

La prise de conscience actuelle de l'importance de la problématique de l'environnement met en évidence de nombreux domaines de conflits potentiels nouveaux entre les pays industrialisés et les pays en développement, entre la protection de l'environnement et la croissance économique, entre la génération présente et les suivantes. Il serait naïf d'espérer que tous ces conflits pourront être résolus. Les débats se poursuivront au cours du siècle prochain et au-delà. Le concept de développement humain permet toutefois de formuler certains principes directeurs.

Le premier de ces principes est que le "développement humain durable" doit mettre les êtres humains au premier rang des préoccupations. La protection de l'environnement est vitale mais, tout comme la croissance économique, elle constitue un moyen de promotion du développement humain. Nos efforts doivent viser prioritairement à protéger la vie humaine et les choix offerts à l'humanité. Cela implique que la viabilité à long terme des systèmes de ressources naturelles du monde — et de leur diversité biologique — doit être assurée. C'est à terme une question de survie.

Le second principe est qu'il ne saurait être question de choisir entre croissance économique et protection de l'environnement. La croissance ne constitue pas une option mais un impératif. Il ne s'agit pas de définir l'amplitude mais bien plutôt les modalités de la croissance économique. L'absence de croissance économique peut être aussi néfaste pour l'environnement qu'une croissance accélérée.

La pauvreté est un ennemi de l'environnement aussi redoutable que la richesse dépensée à mauvais escient

Ce n'est pas pas le taux de croissance lui-même qui nous permet de juger des effets de la croissance économique sur l'environnement. C'est la composition du PIB, la nature des biens produits ainsi que les modes de production utilisés, qui seuls peuvent nous dire si l'impact général sur l'environnement est positif ou négatif. Le revenu, de manière idéale, doit se mesurer en termes nets, après déduction de la dépréciation du capital physique, du capital humain et des réserves de ressources naturelles. Les problèmes concernant l'environnement surgissent dès lors que l'on a ignoré la dépréciation des ressources naturelles tout simplement parce que leur coût n'était pas affiché.

Les pays en développement ont besoin d'accélérer leur croissance économique, mais ils doivent adopter à cette fin, dans toute la mesure du possible, des stratégies respectueuses de l'environnement. Ils devront donc recourir à des technologies différentes de celles qu'ont utilisé avant eux les pays industrialisés, à savoir des technologies plus efficaces en énergie et écologiquement plus rationnelles.

Les pays industrialisés, de leur côté, souhaitent poursuivre leur croissance. Mais il faudra que leur développement consiste en grande partie en une amélioration de la qualité de la vie afin de ne pas imposer de contraintes supplémentaires à la capacité potentielle de la planète.

Le troisième principe est que chaque pays devra fixer ses propres priorités en matière d'environnement. Il se manifestera fréquemment sur ce plan des divergences considérables entre pays industrialisés et pays en développement.

Les pays industrialisés perçoivent la pollution atmosphérique comme un danger pour la santé, mais ils sont aussi davantage préoccupés en général par la dégradation de la qualité de la vie, par le déséquilibre entre les êtres humains et le reste du monde. Leurs préoccupations sont souvent à très long terme et ils portent une attention particulière au réchauffement climatique planétaire et à la destruction de la couche d'ozone. Bon nombre de ces problèmes sont liés à une surexploitation des ressources naturelles par les pays industrialisés.

Les préoccupations des pays en développement portent fréquemment moins sur la qualité de la vie que sur la vie elle-même. Elles se situent également dans un cadre temporel plus immédiat : la pollu-

tion des eaux constitue une menace pour la vie, l'érosion des sols une menace pour les moyens d'existence.

Les populations pauvres ne disposent généralement pas des ressources financières nécessaires pour conserver, remplacer ou restaurer leur environnement naturel. Les cycles d'alternance des cultures se font de plus en plus brefs et l'on met en valeur des superficies de terres marginales de plus en plus grandes. En 1984, on estimait à 135 millions le nombre d'habitants vivant dans des régions touchées par la désertification (contre 57 millions en 1977).

C'est ainsi qu'au bas de l'échelle des revenus, la pauvreté est un ennemi de l'environnement aussi redoutable que les ressources des sociétés riches dépensées à mauvais escient.

L'indicateur composite de développement humain

Des statistiques sociales et de nouvelles méthodes de mesure du développement sont nécessaires pour s'assurer que la planification du développement tienne compte des besoins des populations. Le *Rapport mondial sur le développement humain de 1990* a défini à cet effet l'indicateur composite de développement humain (IDH), qui regroupe des indicateurs du revenu national, de l'espérance de vie et du niveau d'instruction.

Cette année, l'IDH a été recalculé sur la base des données disponibles les plus récentes. L'IDH des années précédentes était établi sur des données datant de cinq à 10 ans. Il a été calculé dans son intégralité cette année d'après des données de 1990.

Cette mise à jour a modifié la place de nombreux pays au classement général (tableaux 1.1 et 1.2). Parmi les pays industrialisés, c'est à présent le Canada et non plus le Japon qui se classe au premier rang, alors que la Roumanie reste au dernier rang. Dans les pays en développement, la Barbade conserve sa première place tandis que la Guinée remplace la Sierra Leone en bas de l'échelle. Il convient de rappeler que l'IDH ne mesure pas les niveaux de développement humain en valeur absolue, mais qu'il établit un classement des pays les uns par rapport aux autres, selon les progrès qu'ils ont réalisés par rapport au minimum observé pour les trois indicateurs regroupés dans l'IDH

TABLEAU 1.1
Classement des pays industrialisés par IDH

	Rang selon l'IDH	Valeur de l'IDH
Canada	1	0,982
Japon	2	0,981
Norvège	3	0,978
Suisse	4	0,977
Suède	5	0,976
Etats-Unis d'Amérique	6	0,976
Australie	7	0,971
France	8	0,969
Pays-Bas	9	0,968
Royaume-Uni	10	0,962
Islande	11	0,958
Allemagne	12	0,955
Danemark	13	0,953
Finlande	14	0,953
Autriche	15	0,950
Belgique	16	0,950
Nouvelle-Zélande	17	0,947
Israël	18	0,939
Luxembourg	19	0,929
Italie	21	0,922
Irlande	22	0,921
Espagne	23	0,916
Grèce	26	0,901
Tchécoslovaquie	27	0,897
Hongrie	28	0,893
Pologne	32	0,874
URSS	33	0,873
Bulgarie	35	0,865
Yugoslavia	37	0,857
Malte	38	0,854
Portugal	39	0,850
Albanie	49	0,791
Roumanie	60	0,733

et par référence à ceux qui leur restent à accomplir pour atteindre le niveau maximum actuellement observé pour ces trois indicateurs.

Propositions de modification de l'IDH

L'adoption de l'IDH a suscité un débat animé et utile sur la façon de mesurer le développement dans ses dimensions socio-économiques. Bon nombre de ces questions sont examinées en détail à la note technique 1. On trouvera ci-dessous un exposé des points principaux.

- *Les fins et les moyens* — On a parfois émis l'opinion que l'IDH confondait les

fins et les moyens, en considérant que le revenu constitue un moyen de parvenir au développement humain alors que la santé et le niveau d'instruction en sont des finalités. Toutefois, le revenu, tel qu'il est pris en compte dans l'IDH, peut également être considéré comme une mesure de substitution de la capacité à poursuivre ces fins. Le revenu est traité comme une mesure approchée de la satisfaction dérivée de la capacité à obtenir un certain panier de biens et services fondamentaux qu'il permet de se procurer. C'est la raison pour laquelle l'IDH n'utilise pas le PNB nominal mais l'ajuste pour refléter le pouvoir d'achat réel de ce dernier. En outre, le système de pondération appli-

TABLEAU 1.2
Classement des pays en développement par IDH

	Rang selon l'IDH	Valeur de l'IDH		Rang selon l'IDH	Valeur de l'IDH		Rang selon l'IDH	Valeur de l'IDH
Barbades	20	0,927	Sri Lanka	76	0,651	Cameroun	118	0,313
Hong Kong	24	0,913	Equateur	77	0,641	Ghana	119	0,310
Chypre	25	0,912	Paraguay	78	0,637	Pakistan	120	0,305
Uruguay	29	0,880	Chine	79	0,612	Inde	121	0,297
Trinité-et-Tobago	30	0,876	Philippines	80	0,600	Namibie	122	0,295
Bahamas	31	0,875	Pérou	81	0,600	Côte d'Ivoire	123	0,289
Corée, Rép. de	34	0,871	Oman	82	0,598	Haïti	124	0,276
Chili	36	0,863	Rép. dominicaine	83	0,595	Comores	125	0,269
Singapour	40	0,848	Samoa	84	0,591	Tanzanie, rép. unie de	126	0,268
Brunéi Darussalam	41	0,848	Iraq	85	0,589	Zaïre	127	0,262
Costa Rica	42	0,842	Jordanie	86	0,586	Nigeria	128	0,241
Argentine	43	0,833	Tunisie	87	0,582	République dém. pop. lao	129	0,240
Venezuela	44	0,824	Mongolie	88	0,574	Yémen	130	0,232
Koweït	45	0,815	Liban	89	0,561	Libéria	131	0,227
Mexique	46	0,804	Iran, rép. islamique d'	90	0,547	Togo	132	0,218
Qatar	47	0,802	Gabon	91	0,545	Ouganda	133	0,192
Maurice	48	0,793	Guyane	92	0,539	Rwanda	134	0,186
Bahreïn	50	0,790	Vanuatu	93	0,536	Bangladesh	135	0,185
Malaisie	51	0,789	Botswana	94	0,534	Kampuchea	136	0,178
Dominique	52	0,783	Algérie	95	0,533	Sénégal	137	0,178
Antigua-et-Barbuda	53	0,781	El Salvador	96	0,498	Ethiopie	138	0,173
Grenade	54	0,758	Nicaragua	97	0,496	Angola	139	0,169
Colombie	55	0,758	Indonésie	98	0,491	Népal	140	0,168
Suriname	56	0,749	Maldives	99	0,490	Malawi	141	0,166
Emirats arabes unis	57	0,740	Guatemala	100	0,485	Burundi	142	0,165
Seychelles	58	0,740	Honduras	101	0,473	Guinée équatoriale	143	0,163
Brésil	59	0,739	Viet Nam	102	0,464	Rép. centrafricaine	144	0,159
Cuba	61	0,732	Swaziland	103	0,458	Soudan	145	0,157
Panama	62	0,731	Cap-Vert	104	0,437	Mozambique	146	0,153
Jamaïque	63	0,722	Iles Salomon	105	0,434	Bhoutan	147	0,146
Fidji	64	0,713	Maroc	106	0,429	Mauritanie	148	0,141
Sainte-Lucie	65	0,712	Lesotho	107	0,423	Bénin	149	0,111
Saint-Vincent	66	0,693	Zimbabwe	108	0,397	Tchad	150	0,088
Arabie saoudite	67	0,687	Bolivie	109	0,394	Somalie	151	0,088
Saint-Kitts-et-Nevis	68	0,686	Égypte	110	0,385	Guinée-Bissau	152	0,088
Thaïlande	69	0,685	Myanmar	111	0,385	Djibouti	153	0,084
Afrique du Sud	70	0,674	Sao Tomé-et-Principe	112	0,374	Gambie	154	0,083
Turquie	71	0,671	Congo	113	0,372	Mali	155	0,081
Rép. arabe syrienne	72	0,665	Kenya	114	0,366	Niger	156	0,078
Bélieze	73	0,665	Madagascar	115	0,325	Burkina Faso	157	0,074
Corée, Rép. pop. dém. de	75	0,654	Papouasie-Nouvelle-Guinée	116	0,321	Afghanistan	158	0,065
Jamâhîriya arabe libyenne	74	0,659	Zambie	117	0,315	Sierra Leone	159	0,062
						Guinée	160	0,052

quée au revenu dans le calcul de l'IDH en réduit l'importance dans une mesure considérable au-delà du seuil de revenu considéré comme suffisant pour la survie humaine. L'intérêt que présente la prise en compte du revenu est de permettre de combiner des indicateurs sociaux et économiques dans la composition de l'IDH. Les indicateurs sociaux traditionnels ignorent fréquemment les progrès économiques et inversement, les indicateurs économiques ne tiennent pas compte des progrès sociaux.

- *Le choix des indicateurs sociaux* — Les indicateurs sociaux inclus dans l'IDH sont la durée de vie, l'alphabétisation des adultes et la moyenne d'années de scolarité. Il a parfois été avancé que l'on pourrait également utiliser la mortalité néonatale ou infantile, ou les niveaux de nutrition ou d'emploi. Toutefois, ces indicateurs se recoupent avec les indicateurs retenus actuellement. Les progrès réalisés au plan de la mortalité infantile ou de la nutrition sont déjà reflétés dans l'espérance de vie et la situation de l'emploi affecte le revenu réel.

De manière idéale, il faudrait pouvoir définir une relation économétrique qui exprime la façon dont différents intrants — tels que les niveaux de nutrition ou d'éducation primaire — génèrent un niveau donné de développement humain. Faute de ce type de "fonction de production", la meilleure solution consiste à s'en tenir à un indicateur simple dont chaque composant reflète une large réalité sociale.

- *Le dénominateur commun* — La longévité, le niveau d'instruction et le revenu sont exprimés en différentes unités. Etant donné qu'il ne semble pas y avoir de dénominateur commun à ces indicateurs, certains se demandent comment il est possible de les combiner. En fait, la méthode de calcul retenue conduit à dégager un dénominateur commun qui permet de combiner les différents indicateurs.

Pour chacun des composants de l'IDH, un examen des données recueillies permet de déterminer la valeur actuelle minimale et la valeur maximale observées dans l'ensemble des pays étudiés. Dans le cas de l'espérance de vie par exemple, ces deux valeurs sont de 42,0 années en Sierra Leone (valeur minimum observée) et de 78,9 ans au Japon (valeur maximum). On calcule ensuite en pourcentage, pour chaque pays, l'écart entre la valeur de l'indicateur dans le pays et la valeur maximum observée sur l'ensemble des pays étu-

diés. Ce résultat est ensuite divisé par l'écart maximum relevé au niveau de l'ensemble des pays. On peut ainsi situer chaque pays sur une échelle comprise entre le minimum et le maximum, ce qui permet de combiner entre eux les divers composants de l'IDH. En d'autres termes, et c'est là l'avantage de la méthode de calcul utilisée, le dénominateur commun est constitué par la distance (exprimée en pourcentage) accomplie par chaque pays en direction d'un maximum observé. Ceci confère également à l'indicateur son caractère dynamique du fait qu'il mesure une évolution en direction d'un objectif recherché.

- *Un indicateur composite* — Il a également été suggéré qu'il serait préférable que le Rapport fournisse une série d'indicateurs sociaux distincts, ce qui permettrait d'identifier les problèmes spécifiques avec plus de précision qu'un IDH composite. De tels indicateurs peuvent et doivent être établis pour chaque secteur social. Mais un indicateur composite a son propre mérite en ce qu'il fournit une vision synthétique pratique de données diverses. Par exemple, l'Oman a un revenu par habitant supérieur de 2,5 fois à celui du Costa Rica, alors que son taux d'alphabétisation est d'un tiers de celui du Costa Rica, que son espérance de vie moyenne est inférieure de neuf ans et son taux de mortalité infantile supérieur de 2,25 fois. Toutes ces données peuvent se résumer en disant que l'Oman a un IDH de 0,589 et que l'IDH du Costa Rica, avec 0,842, lui est supérieur de 43 %.

- *De nouvelles dimensions* — On a proposé d'incorporer à l'IDH d'autres indicateurs de progrès que les indicateurs sociaux et économiques, tels qu'un indicateur de liberté humaine ou de niveau culturel. La question de la liberté humaine est traitée en détail au chapitre 2. Les facteurs culturels ont également été considérés, mais ils sont extrêmement divers et difficiles à quantifier. Il a été jugé préférable de ne pas surcharger l'IDH en introduisant des données qui pourraient en brouiller la signification. Les efforts méthodologiques en ce sens doivent néanmoins être encouragés.

- *Les insuffisances des données* — Certaines critiques ont été émises selon lesquelles la base statistique de l'IDH présenterait des faiblesses provenant de la fragilité, de la vétusté ou de l'absence de données sociales pour de nombreux pays. Les calculs de l'IDH effectués pour le Rapport de l'an dernier, par exemple,

étaient fondés sur des données de 1980 pour la moyenne d'années d'études, de 1985 pour l'alphabétisation des adultes, de 1985 à 1988 pour le PIB réel par habitant et de 1990 pour l'espérance de vie.

La validité d'un indicateur, quel qu'il soit, ne saurait être supérieure à celle des données utilisées. Cet argument milite toutefois non pas en faveur de l'abandon de l'indicateur mais d'une amélioration des données. L'IDH de cette année utilise en fait des données de 1990 pour tous ses composants. Le PNUD, ainsi que d'autres institutions des Nations Unies, aide de nombreux pays en développement à renforcer leur système de recueil et d'analyse de données. Il convient de noter, par ailleurs, que la publication du *Rapport mondial sur le développement humain* commence à exercer certaines pressions et à inciter tous les pays à améliorer leurs systèmes de statistiques, dans le domaine social en particulier. Cela leur fournira les informations de base nécessaires pour concevoir, planifier, exécuter et évaluer leurs programmes de développement de manière plus systématique et plus axée sur l'élément humain.

L'élaboration d'un indicateur de développement humain adéquat doit être un processus évolutif affiné chaque année en tenant compte des suggestions utiles qui sont émises et à mesure que s'améliore la qualité des données disponibles.

L'un des affinements souhaitables consiste à élaborer des méthodes de désagrégation de l'IDH selon les groupes de population (par sexe ou par catégorie de revenus) et selon les régions. La présentation de chiffres moyens pour chaque pays dissimule un grand nombre de disparités importantes — disparités entre milieux urbains et ruraux, entre riches et pauvres, entre hommes et femmes, ainsi qu'entre groupes ethniques et entre régions. L'IDH doit viser à refléter les réalités de la vie des gens.

Les travaux méthodologiques et statistiques requis pour effectuer une désagrégation de l'IDH selon ces éléments exigera des années d'efforts. Toutefois, certains progrès ont déjà été réalisés dans ce sens.

IDH ajusté selon les disparités entre les sexes

Il n'est pas possible de produire un tel IDH pour tous les pays, faute de données

disponibles. Toutefois, pour 33 pays, il existe des estimations distinctes pour les hommes et les femmes quant à l'espérance de vie, l'alphabétisation des adultes, la moyenne d'années d'études, le niveau de l'emploi et les taux de salaires. Ceci a permis de calculer des IDH distincts pour les hommes et pour les femmes ainsi qu'un IDH global ajusté selon les disparités entre les sexes (tableau 1.3 et tableau 1.1 des notes techniques). Cet IDH ainsi ajusté a été présenté pour la première fois dans le Rapport de 1991. Il a été mis à jour dans le Rapport de cette année et, à mesure que des données plus complètes deviendront disponibles, il sera établi pour des pays plus nombreux dans les Rapports à venir.

Ces indicateurs montrent que, pour les pays industrialisés, les différences entre les sexes se sont réduites dans des domaines tels que l'enseignement et la santé, mais qu'elles restent importantes en matière d'emploi et de rémunération du travail. Il

L'IDH doit refléter les réalités de la vie des êtres humains

TABEAU 1.3
IDH ajusté selon les disparités entre les sexes

	IDH ajusté selon les disparités entre les sexes	Ecart en % entre l'IDH et l'IDH ajusté
Suède	0,938	96,16
Norvège	0,914	93,48
Finlande	0,900	94,47
France	0,899	92,72
Danemark	0,879	92,20
Australie	0,879	90,48
Nouvelle-Zélande	0,851	89,95
Canada	0,842	85,73
Etats-Unis d'Amérique	0,842	86,26
Pays-Bas	0,835	86,26
Belgique	0,822	86,57
Autriche	0,822	86,47
Royaume-Uni	0,819	85,09
Tchécoslovaquie	0,810	90,25
Allemagne	0,796	83,32
Suisse	0,790	80,92
Italie	0,772	83,82
Japon	0,761	77,56
Portugal	0,708	83,36
Luxembourg	0,695	74,88
Irlande	0,689	74,89
Grèce	0,686	76,10
Chypre	0,659	72,32
Hong Kong	0,649	71,10
Singapour	0,601	70,87
Costa Rica	0,595	70,61
Corée, Rép. de	0,571	65,53
Paraguay	0,566	88,82
Sri Lanka	0,518	79,59
Philippines	0,472	78,67
Swaziland	0,315	68,74
Myanmar	0,285	74,07
Kenya	0,215	58,60

DIAGRAMME 1.1
Ajustement de l'IDH en fonction
des disparités entre les sexes,
1990

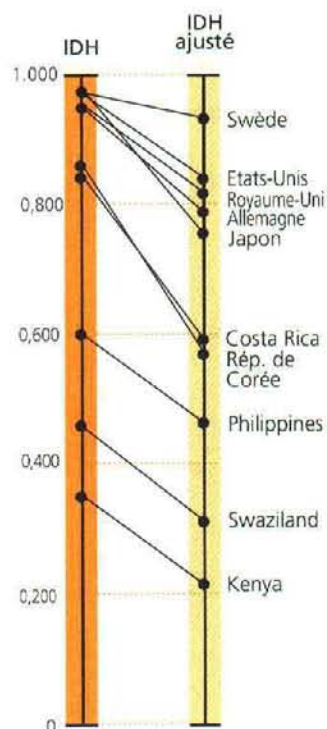


TABLEAU 1.4
IDH ajusté selon la répartition des
revenus

	IDH ajusté selon la répartition des revenus	Ecart en % entre IDH et IDH ajusté
Japon	0,979	-0,26
Pays-Bas	0,964	-0,34
Suède	0,957	-1,97
Suisse	0,957	-2,09
Norvège	0,956	-2,37
Canada	0,947	-3,68
Belgique	0,944	-0,67
Etats-Unis d'Amérique	0,943	-3,44
Royaume-Uni	0,943	-2,03
France	0,936	-3,53
Australie	0,933	-4,04
Finlande	0,931	-2,32
Danemark	0,923	-3,23
Israël	0,913	-2,93
Nouvelle-Zélande	0,909	-4,11
Irlande	0,904	-1,88
Espagne	0,894	-2,49
Italie	0,890	-3,51
Corée, Rép. de	0,884	1,44
Hongrie	0,878	-1,68
Hong Kong	0,871	-4,82
Singapour	0,835	-1,57
Yugoslavia	0,833	-2,90
Costa Rica	0,820	-2,75
Chili	0,817	-5,59
Portugal	0,799	-6,30
Argentine	0,792	-5,20
Venezuela	0,771	-6,91
Maurice	0,744	-6,59
Mexique	0,736	-9,22
Malaisie	0,731	-7,93
Colombie	0,722	-5,07
Panama	0,648	-12,91
Thaïlande	0,644	-6,43
Brésil	0,635	-16,38
Jamaïque	0,631	-14,37
Sri Lanka	0,623	-4,50
Rép. arabe syrienne	0,617	-7,83
Turquie	0,608	-10,34
Philippines	0,572	-4,94
Tunisie	0,566	-2,81
Iran, rép. islamique d'	0,510	-7,37
Indonésie	0,495	0,75
El Salvador	0,483	-3,18
Honduras	0,420	-12,84
Egypte	0,373	-3,01
Kenya	0,341	-7,28
Pakistan	0,297	-2,56
Zambie	0,292	-7,75
Inde	0,278	-6,66
Côte d'Ivoire	0,249	-16,07
Bangladesh	0,168	-9,95
Népal	0,136	-23,20

s'ensuit que les femmes ne gagnent toujours qu'une proportion relativement faible du revenu national. Au Japon, par exemple, elles ne gagnent qu'un tiers du revenu moyen par habitant masculin, la moitié seulement au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, et, dans des pays aussi égalitaires que la Norvège, la Finlande et la France, les deux tiers seulement.

La place qu'occupent de nombreux pays dans le classement selon l'IDH change lorsque l'on fait intervenir les différences entre les sexes. Le Canada rétrograde ainsi de la première à la huitième place, son IDH féminin n'étant que de 86 % de son IDH masculin, conséquence de niveaux d'emploi et de salaires significativement inférieurs pour les femmes par rapport aux hommes. De même, le Japon recule de la seconde à la dix-huitième place. La Suède, en revanche, passe du cinquième au premier rang, du fait d'une égalité plus grande entre les hommes et les femmes.

Dans les pays en développement, les disparités entre femmes et hommes sont toujours très marquées. Au Myanmar, l'IDH féminin est environ des trois quarts de l'IDH masculin ; il se situe à un peu plus des deux tiers de celui-ci au Costa Rica et à environ la moitié seulement au Kenya.

IDH ajusté en fonction de la répartition des revenus

Les différences de revenus sont considérables dans un grand nombre de pays, notamment dans le monde en développement. Le Brésil a une des répartitions du revenu les plus inégales, les 20 % supérieurs de la population recevant 26 fois le revenu des 20 % inférieurs. Lorsque la composante revenu de l'IDH du Brésil est corrigée pour refléter cette inégalité de répartition, son IDH global chute de 16 %. La même correction produit le même type d'effet pour un grand nombre d'autres pays, parmi lesquels la Côte d'Ivoire, le Honduras, la Jamaïque, le Népal, Panama et la Turquie. Le tableau 1.4 présente l'IDH ajusté selon la répartition du revenu pour les 53 pays pour lesquels les données sont disponibles. Parmi les pays industrialisés, les ajustements à la baisse les plus importants se produisent (par ordre décroissant) pour le Portugal, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le

Canada, la France, l'Italie et les États-Unis.

Les IDH ajustés en fonction des disparités entre les sexes et des inégalités de répartition du revenu montrent tous deux que de nombreux individus ne profitent pas pleinement des progrès du développement humain. Toutefois, l'ampleur des disparités socio-économiques apparaît plus clairement à la lumière de l'analyse effectuée au chapitre 3, où sont examinées les disparités des revenus en faisant abstraction des frontières et en comparant la situation des 20 % des habitants de la planète les plus pauvres aux 20 % les plus riches.

IDH provinciaux et régionaux

Plusieurs pays ont déjà calculé des IDH distincts pour certaines de leurs provinces ou de leurs circonscriptions administratives, ce qui fait apparaître des contrastes considérables. Cela montre que les régions d'un même pays peuvent se situer à des niveaux de développement humain extrêmement différents, ce qui permet de mieux comprendre les ressentiments souvent exprimés par les régions les moins favorisées.

- **Turquie** — Un calcul d'après les données de 1985 montre que la province dont l'IDH est le plus élevé est l'Izmir, sur la mer Egée. Le chiffre le plus bas est celui de l'Hakkari, dans le sud-est du pays, dont l'IDH est seulement de 44 % celui de l'Izmir. Sur les 67 provinces turques, 18 se trouvent dans la catégorie à développement humain élevé, 42 au niveau moyen et sept au niveau de développement humain faible. Ces disparités proviennent essentiellement des différences de taux d'alphabetisation.

- **Inde** — Un calcul effectué sur 17 des États de l'Inde indique un niveau de développement humain moyen pour deux États (Punjab et Kerala), et un développement humain bas pour les autres. Si l'Inde se place au 121^e rang par son IDH, l'Uttar Pradesh, son État le plus peuplé avec environ 112 millions d'habitants, se situerait au 147^e rang.

- **Thaïlande** — Seule la région de Bangkok a atteint un niveau de développement humain élevé. C'est dans l'extrême nord-est et nord-ouest que les niveaux sont les plus bas. Les variations proviennent principalement des niveaux de revenu (trois fois plus élevés au centre que dans le nord-est). On note peu de

variations de l'espérance de vie ou des niveaux d'instruction. On a également effectué en Thaïlande des mesures dans le temps qui font apparaître une amélioration marquée pour les provinces les moins développées, en particulier pour la province de Mae Hong Son classée au dernier rang.

- **Maroc** — Les variations notées ici n'ont pas la même amplitude qu'en Inde, par exemple. Cependant, l'IDH de la région de Tensift, la moins développée, n'atteint que 68 % de celui de la région orientale qui a l'IDH le plus élevé.

- **Jordanie** — Dans ce petit pays, les différences entre les régions tendent à se réduire. L'IDH de la région de Ma'an, la moins développée, est de 78 % de celui de la région d'Amman, la plus développée. Toutes les régions ont des taux d'alphabetisation relativement élevés, allant de 67,5 % à 82,5 %, et les variations de l'espérance de vie sont faibles elles-aussi, allant de 65 à 71 ans. Les disparités les plus importantes apparaissent au niveau du revenu par habitant, le chiffre pour la région d'Amman étant de 2,5 fois celui des régions méridionales.

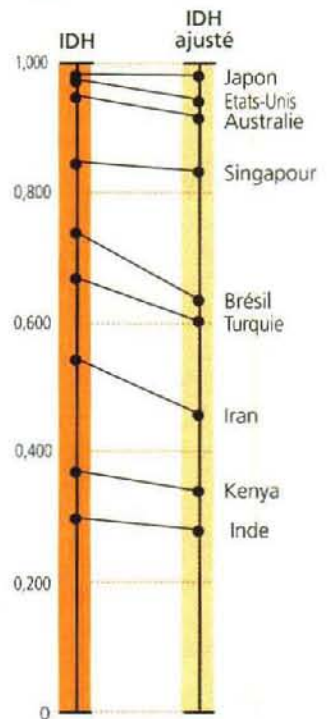
Ces IDH spécifiques aux régions ou aux provinces peuvent apporter une contribution précieuse à la compréhension du développement humain, en particulier dans les pays de superficie étendue qui semblent presque être formés de plusieurs petits pays extrêmement différents les uns des autres. L'analyse de ce phénomène sera approfondie dans les prochains Rapports, à mesure que les données nécessaires deviendront disponibles.

Les disparités entre milieu rural et milieu urbain

Les deux tiers de la population des pays en développement vivent dans des régions rurales. Toutefois, ces régions ne bénéficient pas de services sociaux de la même qualité que ceux qui sont dispensés dans les régions urbaines où se trouvent concentrés le pouvoir économique et le pouvoir politique. En Côte d'Ivoire, par exemple, l'accès aux services de santé en milieu rural n'est que de 18 % de ce qu'il est en milieu urbain. Ce rapport est de 21 % en Afghanistan et de 30 % au Mozambique, pays déchirés par des conflits politiques. S'agissant de l'accès à l'eau potable en milieu rural, les chiffres pour El Salvador, l'Éthiopie et la Bolivie

Les IDH désagrégés peuvent améliorer la compréhension des phénomènes de développement humain

DIAGRAMME 1.2
Ajustement de l'IDH en fonction de la répartition du revenu, 1990



Chaque pays doit concevoir sa propre stratégie de développement humain

n'atteignent respectivement que 13 %, 16 % et 19 % des chiffres des zones urbaines.

Le calcul d'IDH urbains et ruraux distincts soulignerait ces disparités. On ne dispose actuellement que de très peu des données nécessaires pour effectuer ce calcul, mais dans les cas où celui-ci est possible, il fait apparaître des écarts considérables. Au Maroc, l'IDH rural n'est que de 66 % de l'IDH urbain, écart plus grand que celui que l'on note entre les différentes provinces du pays. En Jordanie, l'IDH des habitants urbains place ceux-ci en haut de la catégorie de développement humain moyen, alors que selon leur IDH, les ruraux se classent en bas de cette même catégorie.

Evolution de l'IDH dans le temps

L'indicateur composite de développement humain (IDH) classe les pays les uns par rapport aux autres sur une période donnée. Les valeurs les plus élevées et les plus basses qui mesurent pour chaque variable le progrès maximum à accomplir s'appliquent à une année donnée. Toutefois, on peut également suivre l'évolution de l'IDH en choisissant des valeurs maximales et minimales non pas pour une année donnée, mais pour une période donnée.

Ceci a été réalisé pour 110 pays pour la période 1970-1990 (voir tableau 1.3 des notes techniques). Les croissances les plus fortes de l'IDH apparaissent pour l'Arabie saoudite, la République de Corée, Maurice, la Malaisie, la Tunisie, la Syrie, le Botswana, la Turquie, l'Indonésie, le Gabon et l'Algérie. Toutefois, ces croissances ont été obtenues par des moyens différents. L'Arabie saoudite et l'Indonésie, par exemple, ont bénéficié de l'augmentation des prix du pétrole depuis le début des années 70 ; les ressources financières ainsi dégagées ont permis à ces deux pays de réaliser de grands investissements dans les domaines de la santé et de l'enseignement. La République de Corée et la Malaisie ont accru leurs investissements en ressources humaines afin d'améliorer leur productivité et d'accélérer leur croissance économique. Cette croissance leur a permis ensuite d'effectuer des dépenses de développement humain accrues. Le Botswana et le Gabon ont bénéficié de la vente de minéraux et en

ont judicieusement investi le produit dans le développement humain.

Le tableau 1.3 des notes techniques indique également que s'il est relativement facile de réaliser des progrès rapides à partir de niveaux de développement humain peu élevés, le rythme se ralentit sensiblement à mesure que l'on s'élève dans l'échelle.

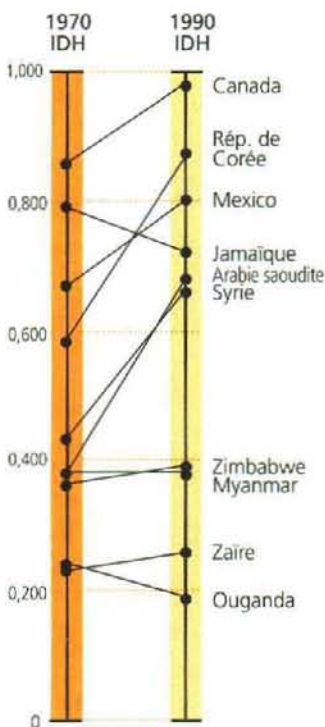
IDH ajusté en fonction de l'environnement

Les ressources mondiales se déprécient régulièrement d'année en année. Les ressources naturelles s'épuisent, les ressources physiques s'usent et les aptitudes des êtres humains doivent être remplacées d'une génération à l'autre. Si la génération actuelle d'un pays quel qu'il soit n'épargne et n'investit pas suffisamment en prévision de ces besoins, il en résulte une érosion de sa base de production future. Et même si ses investissements sont suffisants, des goulots d'étranglement peuvent se développer si les ressources naturelles ou les aptitudes humaines essentielles manquent.

Les indicateurs économiques traditionnels que sont le PNB ou le PIB ne donnent pas des mesures adéquates de la durabilité du développement. Ils mesurent la production mais fournissent peu d'informations sur les populations ou sur l'état de l'environnement où elles vivent. Dans le cas où une détérioration de l'environnement provoque des maladies, entraînant ainsi une augmentation des dépenses de santé et, par suite, du PNB, cet accroissement du PNB sera interprété comme un signe de progrès en développement humain, alors que la situation de la population et de son environnement aura empiré. De même, les mesures actuelles du revenu ne tiennent pas compte du coût inévitable de l'épuisement progressif des ressources naturelles. Il convient donc d'adopter un système de comptes nationaux qui reflètent l'épuisement des ressources et les autres formes de dégradation de l'environnement.

Plusieurs tentatives de recalculer les statistiques du revenu national en tenant compte de la dépréciation du capital naturel ont été faites. Une des toutes premières études réalisées dans ce sens, au Costa Rica, montre que de 1970 à 1990, la dépréciation cumulée de ses forêts, de ses réserves pétrolières et de ses ressources halieutiques s'élève à plus de 5 milliards

DIAGRAMME 1.3 Evolution de l'IDH dans le temps



de dollars (en dollars de 1989). Cette dépréciation équivaut à environ 6 % du PIB total du Costa Rica pour cette période. De même en Indonésie, de 1971 à 1984, la dépréciation cumulée des forêts, des sols et des ressources pétrolières s'élève à 96 milliards de dollars (en dollars de 1989), soit environ 9 % de son PIB pour cette période.

Il ne s'agit, certes, que de calculs partiels qui ne tiennent pas compte de la dépréciation de toutes les ressources, humaines, naturelles et financières. Un IDH qui refléterait véritablement la notion de durabilité devrait prendre toutes ces pertes en considération. La définition d'un "facteur vert" dans la composition du PNB constitue une étape importante de la démarche qui mène à l'établissement d'un IDH ajusté en fonction de l'environnement. Des travaux de recherche sont actuellement en cours afin de déterminer comment ceci pourrait être réalisé.

Le développement humain en action

Le concept de développement humain offre une analyse et des idées qui sont susceptibles de promouvoir un développement infiniment plus productif, plus réaliste et plus durable au cours des années à venir. Mais les Rapports sur le développement humain ne seront d'aucune valeur si les idées qui y sont exprimées ne sont pas transposées dans la réalité et mises en application. Ce passage à l'action exige la mise en œuvre d'au moins trois séries de mesures essentielles.

1. Des stratégies de développement humain pays par pays.

Le véritable défi se situe au niveau national. Chaque pays, qu'il soit industrialisé ou en développement, doit se fixer ses propres buts et concevoir sa propre stratégie.

Les pays en développement ont la tâche la plus difficile. Ils doivent formuler leurs objectifs de développement à long terme, en calculer tous les coûts et les intégrer au sein de stratégies d'investissement et de croissance réalistes. Ils doivent également effectuer les changements radicaux, tant au plan des institu-

tions que des cadres politiques, qui leur permettront de réaliser ces objectifs. Ils ont donc à définir un nouveau cadre de planification nationale.

Il ne s'agit pas là d'un simple exercice technocratique. Des changements de cette envergure exigent une mobilisation de la volonté politique nationale, car la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement humain ne manquera pas d'induire des changements fondamentaux dans la société.

Les organisations internationales peuvent offrir une certaine aide. Le PNUD, avec l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies, est déjà à pied d'œuvre et coopère avec 20 pays qui ont demandé son assistance pour formuler des stratégies globales de développement humain.

Les pays industrialisés n'ont pas les mêmes priorités, mais ils doivent eux aussi préciser leurs objectifs et élaborer de nouvelles stratégies. Ils doivent faire face à des niveaux croissants de chômage et de pauvreté, et résoudre divers problèmes sérieux tels que celui des sans-abri, de la pollution, de la toxicomanie et de la violence urbaine. Ils sont exposés à un réel danger de voir leurs structures sociales se désintégrer quand bien même le revenu d'un grand nombre de leurs habitants continue d'augmenter. Les pays industrialisés devront donc parvenir à un nouvel équilibre entre l'efficacité des marchés et le maintien d'une harmonie sociale.

2. Nouvelles techniques d'évaluation des projets

Les projets de développement peuvent être valables du point de vue technique et économique, et causer néanmoins des dommages écologiques, sociaux et politiques considérables, accroissant par exemple les disparités entre régions urbaines et rurales, ou entre groupes ethniques, ou entre hommes et femmes. Un grand nombre des méthodes actuelles d'évaluation des projets ne révéleraient pas l'existence de tels problèmes car elles accordent une attention prioritaire à la faisabilité technique, financière et économique.

Le développement humain exige que les projets soient évalués prioritairement en termes de leur impact sur les populations. Le PNUD a déjà entrepris un important programme de recherche sur des formes d'évaluation des politiques plus

Des changements de cette envergure exigent une mobilisation de la volonté politique nationale

“axées sur l'élément humain”, dont les résultats seront présentés dans le Rapport mondial sur le développement humain de l'année prochaine.

3. Nouvelles stratégies d'aide

Les stratégies de développement humain auront un impact profond sur l'avenir de l'aide publique au développement, son ampleur, sa répartition et son contenu. Ces considérations surgiront inmanquablement dans les dialogues politiques futurs entre donateurs et ce, dans toute une série de domaines.

Actuellement, seule une part très limitée de l'APD (23 %) est affectée aux pays les plus pauvres et une part encore plus réduite (6,5 %) aux domaines prioritaires du développement humain. Il faudra procéder à une restructuration en règle de l'APD afin de résoudre les problèmes du développement humain et de la pauvreté.

Mais il est également des domaines dans lesquels les donateurs ont certaines réserves quant aux politiques des pays bénéficiaires, questions qu'ils souhaiteront examiner avant de procéder à l'affectation de leur aide. A cet égard, la question des dépenses militaires fera l'objet d'un exa-

men tout particulier. Les donateurs souhaiteront une réduction des dépenses militaires des bénéficiaires et une réaffectation des ressources au bénéfice du développement humain.

Toutefois, les donateurs eux-mêmes devront réviser leurs propres politiques afin de conserver leur crédibilité. A l'heure actuelle, ils fournissent fréquemment leur aide à leurs alliés politiques et militaires. Les pays qui réalisent de fortes dépenses militaires se voient octroyer une aide par habitant du double de celle dont bénéficient les pays à budget militaire réduit. Les donateurs devront également réduire leurs propres dépenses militaires et cesser d'encourager les exportations d'armes. Les questions d'affectation de l'APD et des dépenses militaires sont abordées en détail au chapitre 3.

De nombreux donateurs tiennent compte désormais de la situation des droits de l'homme au moment de décider la répartition de leurs aides, reflétant ainsi l'intérêt croissant manifesté dans le monde en la matière. Toutefois, c'est là un domaine où le dialogue est généralement plus efficace que l'imposition de conditions formelles. La démocratie ne peut être qu'une plante autochtone. Elle risque de se flétrir en étant soumise aux pressions étrangères.

Le dialogue est généralement d'une efficacité plus grande que l'imposition de conditions formelles



Liberté politique et développement humain

L'objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts aux individus. Sans la liberté de faire ces choix, le processus du développement tout entier devient une parodie. En fait, la liberté est bien plus qu'un objectif idéaliste, c'est un élément vital du développement humain.

Les peuples qui jouissent de la liberté politique peuvent jouer un rôle dans le processus de planification et de prise de décisions de leur société. Ils peuvent également faire en sorte que l'organisation de la société repose sur le consensus et la consultation et ne soit pas soumise aux règles établies par une élite autocratique.

La règle démocratique ne sera jamais parfaite. Elle a besoin d'énergie constante et d'efforts sans cesse renouvelés pour survivre. Elle exige une patience de tous les instants, la recherche perpétuelle du meilleur équilibre possible entre le conflit qui oppose les divers groupes d'intérêt dans la société et les priorités à respecter. Mais l'application des principes de la démocratie est de nature à garantir, autant que faire ce peut, que le développement soit réellement centré sur l'être humain.

Liberté et société civile

Au cours des siècles, dans le monde entier, les sociétés se sont évertuées à mettre en place des mécanismes de délibération et de négociation qui permettent d'atteindre un consensus. En Afghanistan, on l'appellera peut-être *jirga*, en Inde *panchayat*, dans les sociétés islamiques *shoora*, chez les Luo d'Afrique de l'Est *piwyo wacho* et les Indiens d'Amérique utiliseront l'expression *mawi tiplutmamk*. Pratiquement tous les pays ont recours, au niveau local, à des systèmes de prise de décision collective reposant sur le dialogue et le consensus.

Au niveau national, toutefois, les systèmes politiques se fondent surtout sur la règle majoritaire. La naissance de l'état-nation et une meilleure intégration économique et sociale ont donné naissance à des formes de gouvernement reposant davantage sur la somme totale des votes individuels. Aujourd'hui, près de la moitié des pays ont élu leur gouvernement et quelque 26 autres pays se rapprochent de cette voie et permettent à l'opposition de s'exprimer en créant des partis politiques ou autres groupes d'intérêts. Ce processus, il est vrai, est loin d'être achevé, mais il est patent que le monde aujourd'hui est beaucoup plus libre qu'autrefois.

La démocratie et la liberté ne se satisfont toutefois pas uniquement du résultat des urnes. Le progrès démocratique s'est accompagné d'une prise de conscience accrue de la situation des droits de l'homme. La nouvelle constitution adoptée par la Colombie repose sur le respect de la dignité humaine. Les gouvernements de plusieurs pays, notamment de l'Algérie, de la Colombie, de Chypre, du Gabon, de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie, du Mexique, du Maroc, du Paraguay, de la Roumanie, du Rwanda et de la Tunisie, ont créé, au cours des deux dernières années, des commissions ou des bureaux responsables de la question des droits de l'homme. La Malaisie a redonné vie à son centre des droits de l'homme, et dans plusieurs autres pays comme, notamment, le Cambodge, le Cap-Vert, l'Indonésie, la Thaïlande, la Turquie, l'Ouganda et la Zambie, les organisations non gouvernementales (ONG) prennent la défense des droits de l'homme et s'assurent de leur respect.

Les gouvernements de tous les pays sont entourés d'une multitude de groupements et d'institutions qui les aident à construire un processus démocratique et à le soutenir. Des ONG fleurissent à tous les niveaux : associations d'agriculteurs, syndicats, chambres de commerce, groupes

Le monde aujourd'hui est beaucoup plus libre qu'autrefois

La liberté politique est un élément essentiel du développement humain

communautaires. Et une myriade de groupes militent en faveur des femmes et des enfants, des handicapés, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, ou de toute autre cause d'intérêt général.

Ces groupements peuvent survivre même aux formes de répression politique les plus violentes. Les syndicats en Europe de l'Est, les associations féminines en Amérique latine, les étudiants en Asie, ont tous contribué à sauver la liberté et ont joué un rôle dans la lutte pour la démocratie. Ils ont prouvé que la liberté n'est pas simplement quelque chose qui se donne et se reprend, mais qu'elle se vit.

Liberté politique et croissance économique

La liberté politique est un élément essentiel du développement humain. Mais contribue-t-elle à la croissance économique? Cette question est débattue depuis longtemps.

Certains chercheurs ont affirmé que la liberté était la condition nécessaire à la libération de l'énergie créatrice des individus et la voie menant à un développement économique rapide. Ils ont avancé certaines preuves historiques pour étayer leur argument, notamment l'expérience des États-Unis.

D'autres ont affirmé que le développement économique serait plus rapide si les libertés étaient plus restreintes : un état fort peut garantir d'une part la stabilité du pays et d'autre part une certaine continuité, rendant ainsi plus aisée la voie qui mène à la modernisation.

Il est vrai que les gouvernements autoritaires peuvent parfois appliquer des réformes fondamentales et favoriser le progrès social. Les gouvernements d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique occupent une bonne place dans les statistiques en matière d'éducation et de santé de leur pays, tout comme la République de Corée lorsqu'elle était dirigée par le général Park et le Chili sous le gouvernement du général Pinochet.

Mais il est très difficile d'établir un lien durable entre régime autoritaire et développement économique et social. Pour chaque exemple d'état autoritaire qui a réussi à accélérer le développement économique de son pays, il existe beaucoup d'autres exemples de régimes autori-

taires qui n'ont mené qu'à la stagnation économique ou au chaos total.

Le lien qui unit la liberté au développement est rarement nié. C'est souvent la relation de cause à effet qui se discute : est-ce le respect de la liberté qui favorise le développement ou le développement qui permet d'avoir davantage de liberté. Ce débat reflète peut-être la diversité des expériences historiques et la multitude d'options politiques possibles. Mais il est évident qu'une analyse plus poussée est nécessaire dans ce domaine.

Il ne fait aucun doute que le progrès économique et social peut ne pas aller de pair avec la liberté pendant un certain laps de temps. Toutefois, si la croissance n'est pas considérée comme une fin en soi, mais comme faisant partie intégrante du développement humain, alors la démocratie ne peut être ignorée. Les stratégies qui se focalisent sur la croissance économique comme objectif cardinal peuvent parfois se permettre de méconnaître la démocratie. Mais les stratégies orientées non seulement vers la croissance mais centrées sur les progrès en matière de développement humain, ne le peuvent pas. Elles doivent se fonder sur la participation populaire, tant économique que sociale et politique.

Une chose au moins est sûre, c'est qu'aujourd'hui les pays les plus vigoureux sur le plan économique (en termes de PIB ou d'IDH) sont ceux qui jouissent d'une grande liberté. Et même lorsque la croissance économique et la liberté ne sont pas allées de pair pendant un certain temps (comme c'était le cas en Europe orientale et en Asie de l'Est), elles ont tendance aujourd'hui à se rapprocher.

Quoiqu'il en soit, lorsqu'on tire des leçons du passé, il faut garder à l'esprit que beaucoup de références historiques sont aujourd'hui dépassées. Il était fréquent d'affirmer que les pauvres préféreraient d'abord la croissance économique à une plus grande liberté politique. Même si cela a jamais été vrai, ce n'est plus guère le cas aujourd'hui : on constate dans le monde entier un désir véritable d'accéder à la fois au progrès économique et à la liberté politique. Au niveau national, les populations sont de plus en plus instruites et conscientes de leurs droits : elles ne se contentent plus d'être les témoins passifs des régimes répressifs qui les gouvernent. Et au niveau mondial, les organismes de surveillance des droits de l'homme ainsi que le développement rapide des réseaux médiatiques font que nous sommes régu-

lièrement informés des violations des droits de l'homme. La cruauté humaine devient de plus en plus difficile à cacher même dans les régions les plus reculées de la planète.

Cette modification de la culture internationale n'est pas sans effet sur la coopération internationale au profit du développement. De nombreux pays donateurs envisagent de retirer leur aide aux pays bénéficiaires qui ne respectent pas les droits de l'homme de leurs citoyens.

La liberté est actuellement perçue comme un élément essentiel du développement humain et non plus comme une option facultative. Durant la dernière décennie, la démocratie a régné dans de nombreuses régions du monde (encadré 2.1). Il est donc indispensable que tout rapport sur le développement humain comporte une analyse de la liberté humaine réalisée par des experts.

Mesurer la liberté politique

Nombreux sont ceux qui estiment que, bien qu'il soit indispensable de parler de la liberté, il ne faudrait pas essayer de la mesurer. Ce concept, affirment-ils, est si vaste et si complexe, que tout système d'évaluation serait éminemment réducteur. La liberté est trop précieuse pour être ramenée à un seul chiffre. Il faut, affirment-ils, aborder ce sujet d'un point de vue qualitatif, et non pas quantitatif.

Il est évident qu'aucune mesure de la liberté ne peut lui rendre totalement justice. Mais la liberté n'est pas seule à être dans ce cas. Il en va de même pour l'évaluation des revenus ou du développement humain. En fait, diverses unités sont utilisées aujourd'hui pour mesurer des phénomènes réputés immensurables. Même la température semblait hier encore impossible à mesurer, jusqu'à ce que Celsius ait prouvé le contraire. Un système de classement est bien appliqué à la littérature et aux découvertes scientifiques lorsqu'on leur décerne des prix sur la base de ces jugements.

La connaissance progressera peu si aucune tentative n'est entreprise pour analyser et mesurer scientifiquement et empiriquement les phénomènes qualitatifs. Et bien que la plupart des mesures quantitatives mises au point ne permettent souvent que d'arriver à des approximations grossières, elles ont toutefois le mérite de stimuler la pensée et le débat.

ENCADRE 2.1

Une vague de liberté

Au cours de la dernière décennie, les régimes dictatoriaux ont, par vagues successives, laissé la place à des systèmes politiques démocratiquement élus.

La première vague a balayé l'Amérique latine. Le mouvement a débuté au Pérou en 1980 lorsque ce pays a accédé à une forme de gouvernement élu après 12 ans de dictature militaire. Dans les années qui ont suivi, les régimes militaires d'Amérique latine sont tombés les uns après les autres : celui de l'Argentine s'est effondré en 1983, ceux du Brésil et de l'Uruguay en 1985, celui du Chili en 1988 et celui du Paraguay en 1989. La Bolivie a connu plus de 180 coups d'états en 157 ans d'histoire, mais un gouvernement civil démocratique a été restauré en 1982.

Haïti est le pays de la région où la transition est la plus douloureuse. Depuis 1986, date à laquelle le régime de Duvalier a été démantelé par un coup d'état militaire, le pays connaît la violence et a été ébranlé par de nombreux coups d'état. Le dernier rebondissement a eu lieu en décembre dernier, lorsque Jean-Bertrand Aristide, le premier président haïtien à avoir été élu démocratiquement, a été renversé et forcé de s'exiler.

La chute du mur de Berlin en 1989 a annoncé toute une série de transitions dans les pays d'Europe de l'Est et dans ce que l'on avait coutume d'appeler l'Union soviétique. Les grands changements politiques qui avaient été amorcés en Pologne en 1988 ont été consolidés. Les autres pays ont suivi : la Bulgarie, la Hongrie, la République démocratique d'Allemagne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie ont soit entamé, soit achevé en 1990 leur processus de transition vers un régime démocratique. En 1991, l'Albanie a organisé ses premières élections libres en 68 ans d'histoire. La même année, les républiques de l'ancienne Union soviétique ont été témoin de rapides changements politiques, qui les ont menés sur la voie de la démocratie.

Les changements politiques en Afrique pendant la période qui a suivi l'indépendance ont été insignifiants jusqu'à la fin des années 80, mais depuis lors ce continent a entrepris des transformations radicales. Des élections ont eu lieu en Namibie en 1989 et le nouveau gouvernement a mené le pays à l'indé-

pendance en 1990. En 1991, des élections libres ont été organisées au Bénin, au Cap-Vert, à Sao-Tome-et-Principe et en Zambie. Le gouvernement militaire qui dirige le Nigéria s'est engagé à transférer le pouvoir aux civils lors d'élections qui se dérouleront en 1992.

Beaucoup d'autres pays africains, notamment l'Angola, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Niger et la Tanzanie, se sont également acheminés vers la suppression des systèmes à parti unique. De plus, les forces de l'opposition dans divers autres pays tels que le Cameroun, Madagascar et le Zaïre font pression sur leurs gouvernements pour qu'ils entreprennent des changements politiques.

Les revirements politiques ont également transformé la situation dans de nombreux pays d'Asie au cours des quelques dernières années. En 1985, les Philippins sont descendus dans la rue pour renverser le gouvernement Marcos et ils ont, peu de temps après, organisé des élections présidentielles démocratiques. En 1990, la Mongolie a adopté une nouvelle constitution qui garantit un système politique à partis multiples.

En 1991, le Népal a organisé ses premières élections démocratiques en 30 ans. Hong Kong a fait ses premiers pas vers la démocratie en désignant directement les représentants de son système législatif, et Samoa a eu ses premières élections au suffrage universel. La Pakistan et le Bangladesh ont abandonné la loi martiale au profit d'assemblées parlementaires élues. Au Cambodge, les factions en conflit ont signé un accord de paix et un effort international est en cours pour tenter de faciliter la transition vers le pluralisme des partis.

Au Moyen-Orient, la fièvre des élections s'est emparée de la Jordanie à la fin de la décennie et depuis 1991, une charte nationale entérine le multipartisme. En Algérie, la transition vers la démocratie n'est pas encore terminée. Des élections libres sont prévues au Yémen pour novembre 1992.

Près d'un tiers de l'humanité n'est toujours pas affranchi des restrictions qui limitent sa liberté politique. Mais le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus libre qu'il ne l'était il y a trente ans encore.

Il existe bien sûr plusieurs sortes de libertés : le droit de vote, par exemple, ou encore la liberté de ne pas souffrir de la faim. Ainsi, toute tentative d'évaluation doit reposer sur un système de classification et de sélection.

DROITS INDIVIDUELS ET DROITS COLLECTIFS. Les droits sont fréquemment classés en deux catégories : les droits individuels et les droits collectifs. Cette distinction est souvent utilisée pour tenir compte de deux aspects. Tout d'abord, les sociétés diffèrent à plusieurs égards, suivant, par exemple, les traditions socioculturelles qui les régissent, les normes et les systèmes de valeurs auxquels elles se réfèrent, et suivant leur histoire politique et économique. C'est un point à ne pas oublier quand on examine le lien qui unit la liberté au développement humain. Les sociétés peuvent avoir une perception différente de la notion de liberté et du lien qui unit la liberté au développement.

L'une des principales différences concerne l'importance que les sociétés attachent aux libertés individuelles et aux libertés collectives : celles de la famille, de la tribu, de la collectivité et du pays. Dans le monde actuel, caractérisé par une interdépendance croissante entre les pays ainsi que par les migrations internationales s'est aussi posée la question de savoir comment les gouvernements garantissent les droits des personnes qui ne résident pas dans leur pays. Le problème des travailleurs immigrés prend toute son importance dans ce contexte.

Deuxièmement, certains droits s'adressent à chaque individu en particulier, d'autres uniquement à la collectivité. Toute personne a le droit de ne pas être soumise à une arrestation arbitraire, alors que la décision de ne pas user de la censure est une liberté dont tous peuvent bénéficier simultanément. D'autres libertés s'appliquent à des groupes spécifiques de population, notamment la liberté de n'être soumis à aucune forme de discrimination liée au sexe, à l'origine ethnique ou raciale.

Toute liberté individuelle doit être interprétée de façon à ce qu'elle ne limite ni la liberté d'autrui ni ne porte atteinte aux intérêts nationaux collectifs.

Ces libertés ne doivent pas seulement figurer dans les traités relatifs aux droits de l'homme; encore faut-il qu'elles soient respectées en pratique. Donc, tout système d'évaluation doit prendre en considéra-

tion tant le cadre légal en vigueur dans un pays, que l'expérience vécue par les individus et les collectivités.

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX. Nombreux sont ceux, en particulier dans les pays en développement, qui estiment toutefois qu'un indicateur de liberté ne devrait pas se limiter à l'évaluation des libertés politiques. Ils soulignent l'importance des droits économiques et sociaux : le droit à la nourriture ou à l'éducation. Il se réfèrent à la Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée en 1948) qui souligne en effet à la fois l'importance des droits politiques et des droits économiques et sociaux. Le rôle essentiel de ces derniers a également été reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté en 1966 et dans la Déclaration sur le droit au développement adoptée en 1986.

Pour beaucoup, les droits économiques et sociaux sont tout aussi importants ou même plus importants que la liberté politique. Le droit de vote, prétendent-ils, a moins de valeur pour celui qui meurt de faim ou qui est illettré. Il est vrai que la démocratie politique restera fragile aussi longtemps que les droits économiques fondamentaux ne seront pas garantis. De l'avis de ces personnes, les droits économiques et sociaux devraient de ce fait figurer dans tout indicateur de liberté.

Il est certainement vrai que toute définition globale du développement humain doit prendre en considération les droits économiques, sociaux et politiques. Mais faut-il les mesurer ensemble? L'indicateur de développement humain (IDH) cherche à mesurer les droits économiques et sociaux et à voir dans quelle mesure ils sont respectés. Un nouvel indicateur de liberté politique (ILP) pourrait examiner spécifiquement les droits politiques. La question est de savoir s'ils faut les garder séparés ou les fusionner dans un indicateur global de liberté.

Il ne faut pas les regrouper, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, l'IDH et l'ILP opèrent sur des échelles temporelles très différentes. L'IDH restera probablement assez stable sur une longue période, puisque les progrès économiques et sociaux, tels que ceux rapportés par les indicateurs de santé et d'éducation, sont relativement lents. Les libertés politiques, en comparaison, peuvent fluctuer très rapidement, au rythme des révolutions de palais ou du passage d'un système autoritaire à un système à partis multiples. A preuve la rapi-

Aucune mesure de la liberté ne peut lui rendre totalement justice

dité des changements intervenus récemment en Haïti, en Zambie et en Algérie. Puisque l'IDH ne sera pas profondément modifié à court terme par les changements politiques, isoler l'IDH des chocs politiques subis par l'ILP donnera une image plus précise de la réalité.

Ces deux indicateurs diffèrent totalement sur un deuxième point d'importance cruciale. L'IDH dépend en partie des ressources économiques d'un pays, elles-mêmes partiellement tributaires de facteurs exogènes; or ce n'est pas le cas de l'ILP. Ce n'est pas parce que les pays sont pauvres qu'ils doivent censurer la presse ou torturer leurs prisonniers. Cela dit, un pays pauvre qui enregistre des progrès considérables sur le plan des libertés ne peut toutefois pas espérer les voir reflétés par une amélioration spectaculaire de son classement au sein d'un indicateur composite tel que l'IDH.

Pour ces deux raisons, il est donc préférable de ne pas fusionner les deux indicateurs. Il faudrait plutôt les considérer comme une base utile permettant d'établir des comparaisons et de faire des analyses, comme une base permettant d'examiner dans son ensemble la situation du développement humain démocratique dans un pays donné ou dans un groupe de pays.

LIBERTÉ POLITIQUE. De nombreux traités internationaux relatifs aux droits civils et politiques ont été conclus. On peut citer, notamment, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Chartes régionales relatives aux droits de l'homme adoptées par l'Afrique, l'Europe et les Etats américains ainsi que les projets de charte pour les Etats arabes et les Etats d'Asie.

L'analyse de ces documents révèle que, sur certains points, il existe des différences régionales. Mais dans la plupart des cas, les droits qui y sont inscrits sont pratiquement similaires. Ils peuvent être classés en cinq grands groupes, reflétant des valeurs communes à toutes les cultures, à toutes les religions et à toutes les étapes du développement.

1. L'intégrité physique de l'individu.
2. La primauté du droit.
3. La liberté d'expression.
4. La participation politique.
5. L'égalité des chances.

Ces cinq groupes peuvent également être reliés aux principales institutions de la société, qui protègent, ou au contraire ne respectent pas les droits de l'homme. Le pouvoir législatif garantit la participation politique, le pouvoir exécutif joue un rôle crucial en matière d'égalité des chances, le pouvoir judiciaire se porte garant de la primauté du droit et du respect de l'intégrité physique de l'individu, et le "quatrième pouvoir", la presse et la société civile, assure le respect de la liberté d'expression, y compris la liberté d'association et de mouvement.

Méthodes permettant la construction d'un indicateur de liberté politique

Si l'on veut mesurer la liberté politique, la première étape consiste à identifier certains des éléments-clés qui la composent.

INDICATEURS DE LIBERTÉ POLITIQUE. Pour que ces éléments-clés, ou les groupes principaux de facteurs qui composent la liberté politique, puissent être soumis à une observation empirique, il est indispensable de sélectionner, pour chacun d'entre eux, une série d'indicateurs qui permettront aux chercheurs de déterminer si les droits en question sont respectés dans la pratique, et si tel n'est pas le cas, dans quelle mesure. Ces indicateurs devraient notamment répondre aux critères suivants :

- l'applicabilité au développement humain
- l'universalité
- l'absence de tout parti-pris culturel.

Les indicateurs qui pourraient être utilisés à cette fin sont énumérés dans l'encadré 2.2. Une liste de référence de ce genre devrait se concentrer sur quelques points de repère significatifs aisément quantifiables pour rendre plus aisée la comparaison avec les données disponibles.

SOURCES D'INFORMATION. Il n'est pas facile à l'heure actuelle d'obtenir des informations concrètes sur chacun des indicateurs de liberté humaine. Nous disposons de plusieurs sources d'informations, celles fournies par le Centre pour les droits de l'homme et par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, celles regroupées dans les rapports préparés par les ONG ainsi que celles provenant de sources gouvernementales bilatérales. Mais l'utilisation de ces sources soulève de nombreuses questions.

Ce n'est pas parce que les pays sont pauvres qu'ils doivent censurer la presse ou torturer leurs prisonniers

Liste récapitulative des indicateurs de liberté politique

Sécurité personnelle

- *Arrestations et détentions arbitraires* - Y a-t-il des cas d'arrestations sans mandat d'arrêt ou sans cause vraisemblable, des cas de détentions sans que les personnes détenues puissent comparaître rapidement devant une cour ou un organe indépendant, des cas de détentions trop prolongées avant le procès ou la déclaration de culpabilité, des arrestations ou des détentions de personnes en raison de leurs convictions politiques? Y a-t-il des cas de détentions secrètes?
- *Torture, peines ou traitements cruels* - Des actes de torture (mentale ou physique) sont-ils commis? Des peines ou des traitements cruels, exceptionnels ou dégradés sont-ils infligés? Les conditions d'incarcération sont-elles inhumaines? La police fait-elle usage de la brutalité?
- *Exécutions arbitraires* - La police, les forces de sécurité ou les représentants du gouvernement procèdent-ils à des exécutions arbitraires sans qu'une procédure judiciaire réelle ait été entamée au préalable? Des assassinats sont-ils perpétrés par des forces non gouvernementales avec l'assentiment ou la complicité du gouvernement? Des civils ou des combattants capturés ou blessés sont-ils assassinés en violation des lois régissant les conflits armés?
- *Disparitions* - Des personnes sont-elles enlevées et détenues arbitrairement sur ordre de l'État ou des forces d'opposition, ou encore avec leur complicité, sans que leurs familles ou leurs amis sachent où elles se trouvent et comment elles sont traitées? Les membres de la famille disposent-ils de mécanismes judiciaires et administratifs efficaces leur permettant de déterminer le lieu de détention et le statut des personnes détenues?

Primauté du droit

- *Audiences publiques et objectives* - Les audiences au cours desquelles sont déterminés les chefs d'accusations sont-elles publiques et objectives? Toute personne accusée d'infraction pénale est-elle jugée dans un délai raisonnable, mais toutefois suffisant pour lui permettre de préparer sa défense?
- *Tribunal compétent, indépendant et impartial* - L'appareil judiciaire est-il à l'abri de toute pression ou influence extérieure? L'appareil judiciaire est-il corrompu? La procédure de sélection des juges est-elle publique et permet-elle à toute personne extérieure au pouvoir exécutif d'exprimer son opinion? Les juges sont-ils inamovibles?
- *Conseil juridique* - Toute personne a-t-elle le droit de bénéficier des conseils

d'un avocat de la défense indépendant lors de la détermination du chef d'accusation? Toute personne a-t-elle droit à une assistance juridique dans tout les cas où les intérêts de la justice l'exigent, et ceci gratuitement si l'accusé n'a pas les moyens de payer pour ces services? Toute personne a-t-elle le droit de consulter un avocat immédiatement après son arrestation et avant le début de l'interrogatoire?

- *Révision de la déclaration de culpabilité* - Toute personne reconnue coupable d'un crime a-t-elle le droit de faire réviser sa déclaration de culpabilité et sa peine par un tribunal judiciaire indépendant?
- *Défaut de poursuites* - Le ministère public poursuit-il les fonctionnaires du gouvernement ou les membres de forces pro-gouvernementales qui ne respectent pas les droits et les libertés d'autrui?

Liberté d'expression

- *Restrictions apportées aux lois et pratiques* - La liberté d'expression est-elle garantie par la constitution et protégée par la loi? Y a-t-il des restrictions légales à la liberté d'opinion et d'expression autres que celles visant à protéger les droits d'autrui? Les journalistes ou d'autres personnes sont-ils poursuivis pour avoir enfreint de telles lois? Les peines encourues sont-elles lourdes par rapport au délit?
- *Censure des médias* - L'un des médias est-il soumis à une censure directe? Existe-t-il une censure indirecte telle que le retrait des fonds publics destinés à la publicité, l'application de lois réglementant les licences ou des restrictions sur l'approvisionnement en matériel? Les éditeurs, les rédacteurs ou les journalistes sont-ils menacés ou victimes d'une quelconque forme de harcèlement? Les productions des médias sont-elles détruites par l'État ou par des forces non étatiques? Le gouvernement interdit-il la parution de certains journaux sur la base d'opinions exprimées légitimement?
- *Propriété des médias* - Les médias (en particulier la télévision et la radio) sont-ils totalement ou partiellement la propriété du gouvernement? Si tel est le cas, ont-ils tendance à refléter ou à favoriser la politique du gouvernement? Les groupes indépendants sont-ils autorisés à posséder des médias?
- *Liberté d'expression* - La poste est-elle censurée, y a-t-il des écoutes téléphoniques, le gouvernement exerce-t-il une quelconque surveillance? La liberté d'expression est-elle limitée d'une manière ou d'une autre? Le gouvernement contrôle-t-il la publication des livres ou la production artistique autrement que dans le but de protéger la

morale publique, les intérêts légitimes de la sécurité nationale ou l'ordre public?

Participation politique

- *Participation politique* - La liberté d'association et de rassemblement est-elle respectée? Les partis multiples sont-ils autorisés par la loi et la pratique? Les opposants politiques sont-ils victimes de violences ou de harcèlement?
- *Elections libres et justes* - Le droit de vote est-il universel? Le gouvernement a-t-il recours à des procédures irrégulières telles que l'exclusion ou l'intimidation de certains électeurs, le trucage des votes ou l'emploi de la violence contre les candidats ou les opposants au régime? Les procédures de vote permettent-elles aux partis politiques et à des observateurs indépendants de vérifier le dépouillement et le décompte des voix?
- *Continuité du système démocratique* - Le processus d'élections libres a-t-il été introduit récemment ou s'agit-il d'une tradition plus ancienne? Dans quelle mesure peut-on espérer voir le système démocratique être respecté à l'avenir? Les élections ont-elles lieu à intervalle régulier et raisonnable?
- *Collectivité et prise de décisions au niveau local* - Le pouvoir de décision politique est-il décentralisé? Quel est le niveau de participation publique autorisé dans les organes locaux et au niveau communautaire?

Égalité des chances

- *Garanties légales* - Les statuts ou la constitution garantissent-ils l'égalité pour tous, indépendamment de toute considération de sexe, de race, de couleur, d'origine, de tribu, d'appartenance religieuse, nationale ou ethnique?
- *Violence ou harcèlement contre certains groupes* - L'État poursuit-il toujours ceux qui pratiquent la violence ou le harcèlement (qu'ils soient fonctionnaires de l'État ou non) contre certains groupes?
- *Participation politique* - Certains groupes sont-ils exclus de la vie politique, leur participation aux élections ou au gouvernement est-elle limitée? L'État favorise-t-il ou ferme-t-il les yeux sur cette attitude, ou fait-il au contraire de sérieux efforts pour la combattre?
- *Participation économique* - La discrimination est-elle à l'origine d'écarts de salaires et d'inégalités dans le domaine de l'emploi? Existe-t-il des restrictions discriminatoires s'opposant à la participation dans le domaine économique? L'État appuie-t-il ou ferme-t-il les yeux sur cette forme de discrimination, ou au contraire fait-il des efforts sérieux pour que tous reçoivent le même traitement?

Tout d'abord, elles sont incomplètes : elles doivent être complétées par d'autres sources régionales ou nationales, notamment dans le cas des pays en développement. Deuxièmement, elles ne sont pas exemptes de parti-pris. Il faut un jugement avisé et critique pour déterminer à quelles sources se référer pour chaque pays et quelles sont les informations confirmées par toutes les sources. Troisièmement, les sources d'information ne soulignent généralement que les aspects négatifs, tels que les violations spécifiques des droits de l'homme. Ces informations doivent être replacées dans une perspective plus large, l'analyse prenant en compte les réussites d'un pays et plaçant les résultats obtenus dans le domaine des droits de l'homme dans leur contexte dynamique, historique et culturel. Quatrièmement, il faut prendre en considération à la fois les documents accusant un pays de ne pas respecter les droits de l'homme et les réactions du gouvernement face à ces allégations. De telles informations peuvent être trouvées dans les rapports publiés par la Commission des droits de l'homme et par les organismes qui lui sont affiliés, mais les données par pays sont limitées.

Un travail considérable devra être effectué pour obtenir des informations plus complètes, plus objectives et plus récentes. Entre-temps, il convient de poursuivre les travaux d'élaboration d'une méthode de construction d'un indicateur,

car on ne peut pas attendre pour ce faire de disposer des données irréfutables. On notera que la plupart des indicateurs qui sont aujourd'hui fréquemment utilisés ont dû suivre la même démarche, notamment ceux qui décrivent le revenu national. Mais soulignons à nouveau que les données brutes dont nous disposons aujourd'hui doivent être utilisées avec beaucoup de prudence.

QUANTIFICATION DE L'INFORMATION. Pratiquement toutes les informations dont nous disposons se présentent sous forme descriptive ou narrative. Il faut faire preuve de beaucoup de discernement pour les transformer en données numériques comparables entre elles. Le meilleur moyen de mener à bien cette tâche consiste à faire travailler indépendamment plusieurs équipes d'experts, et à comparer ensuite leurs résultats pour les harmoniser. En ce qui concerne la mise au point d'un système de quantification, il est utile de retenir une large échelle (allant par exemple de 0 à 10), afin que les variations dans les résultats puissent être exprimées avec assez de précision à mesure que les informations se présentent et que notre expérience s'approfondit.

SYSTÈME DE PONDÉRATION. Il existe divers moyens de mesurer les résultats individuels pour arriver à des indicateurs agrégés. On peut par exemple, accorder le même poids à chaque groupe de facteurs, ou encore leur donner des pondérations

TABLEAU 2.1
Indicateurs agrégés de la liberté politique

Indicateurs agrégés	Intégrité physique de l'individu	Primauté du droit	Liberté d'expression	Participation politique	Egalité des chances	ILP
<i>Niveaux du développement humain</i>						
IDH élevé	8,5	8,4	8,4	8,9	7,8	84,1
IDH moyen	4,8	4,8	4,7	5,0	5,5	49,6
IDH faible	4,5	4,6	4,9	4,3	5,8	48,2
<i>Niveaux de revenus par habitant</i>						
Revenu élevé	8,7	8,6	8,3	8,7	7,6	83,7
Revenu moyen	5,8	5,8	6,0	6,3	6,4	60,8
Revenu faible	4,0	4,2	4,3	3,4	5,5	42,8
<i>Niveaux de liberté politique</i>						
Grande liberté politique	9,0	9,1	9,1	9,5	8,2	89,7
Liberté politique acceptable	5,6	6,1	6,6	6,5	6,3	62,0
Liberté politique peu respectée	3,8	3,3	3,0	2,6	5,2	35,8
Liberté politique très peu respectée	1,9	1,6	1,3	1,3	3,8	19,9
<i>Profil mondial</i>						
Monde	6,0	6,0	6,1	6,1	6,4	61,0
Pays industrialisés	9,2	9,2	9,1	9,5	8,1	90,1
Pays en développement	4,9	4,9	5,1	4,9	5,8	51,3

La liberté politique et le développement humain semblent aller de pair

différentes. Ensuite, il faut décider de la méthode à adopter pour obtenir une moyenne; on peut, par exemple, décider de prendre le résultat le plus faible, ou le produit des divers résultats ou encore une simple moyenne. Prendre le résultat le plus faible est la méthode la plus pénalisante car elle met en évidence le point le plus faible d'un pays en matière de respect des droits de l'homme, le jugeant uniquement sur sa mauvaise conduite. Utiliser le produit peut également se révéler très sévère, puisqu'un mauvais résultat dans un seul domaine peut faire baisser le total dans un rapport de 1 à 10 points. La simple moyenne est la méthode la plus indulgente, car les mauvais résultats obtenus dans un domaine peuvent être compensés par les bons résultats obtenus ailleurs.

Éléments de conclusions provisoires

Sur la base de la méthode décrite plus haut, certains experts ont tenté provisoirement d'élaborer un indicateur de liberté politique. Ils ont tenu compte des nombreuses imperfections de leur base de données et de la nature provisoire de cette méthode. Les conclusions générales qui ont été tirées de cette analyse doivent être traitées avec beaucoup de prudence en attendant que des travaux plus approfondis soient entrepris dans ce domaine (tableau 2.1).

- *La distribution par pays de la liberté* - Des données ont été rassemblées dans 104 pays représentant 92% de la population mondiale. Sur ce total, la liberté était bien respectée dans un tiers des cas (résultat égal ou supérieur à 75%), dans un deuxième tiers, la liberté était relativement respectée (50-75%) et dans le dernier tiers, la liberté n'était que peu ou très mal respectée (25% ou moins). Il apparaît également qu'un nombre croissant de pays s'acheminent vers de meilleurs résultats.
- *Le lien avec le développement humain* - La liberté politique et le développement humain semblent véritablement aller de pair. Les pays dont l'IDH est élevé ont un ILP moyen égal à 84%, alors que les pays dont l'IDH est faible n'atteignent en moyenne que 48%.
- *Le lien avec les niveaux de revenu* - Il semble également qu'il existe un lien entre le revenu par habitant d'un pays et le respect des libertés démocratiques. Dans les pays à revenu élevé, l'ILP est en

moyenne de 84%, dans les pays à revenu intermédiaire, il est de 61% et dans les pays à faible revenu, il n'atteint que 43%. Mais ce tableau révèle également que lorsque le niveau des revenus chute, la liberté ne diminue pas dans la même proportion.

- *Progrès réalisés à ce jour* - La participation politique (grâce à un pouvoir législatif élu) et l'égalité des chances sont les domaines où le monde a le mieux progressé. Le respect de l'intégrité physique de l'individu est, par contre, le secteur où le non-respect des droits de l'homme est le plus fréquent.

Poursuite des recherches

L'élaboration d'un indicateur composite de liberté politique (ILP) soulève, on l'a vu, de nombreux problèmes concernant la méthode à adopter et les sources statistiques à consulter. Tout indicateur de ce genre doit être testé pour répondre à des critères de pertinence, d'objectivité et de transparence. Il est évident que de nombreuses recherches sont encore nécessaires pour élaborer un indicateur de liberté humaine universellement acceptable.

La mise au point d'un indicateur de liberté politique valable est un processus de longue haleine. Nous n'en sommes en fait qu'au début. C'est un sujet de recherche à poursuivre — notamment dans le cadre universitaire — afin d'en améliorer les bases conceptuelle, méthodologique et statistique. De telles recherches devront :

1. Enquêter plus à fond sur les liens qui unissent la liberté au développement. Il existe de nombreux documents peu probants sur ce sujet. Les diverses études ne portent pas toutes sur les mêmes droits et arrivent souvent à des conclusions différentes. Il est indispensable de mieux comprendre dans quelle mesure le développement est associé aux droits de l'homme et vice versa.

2. Enquêter sur les relations qui existent entre les droits individuels et collectifs d'une part, entre les droits politiques, économiques et sociaux d'autre part. Les documents abondent, mais ne semblent pas receler beaucoup d'informations quantitatives à ce sujet. Il pourrait se révéler utile de passer en revue les rapports d'enquêtes et recensions afin de déterminer si les gens établissent un lien entre droits individuels et collectifs.

3. Déterminer les sources d'information les plus fiables concernant la situation des droits de l'homme dans les divers pays. Outre les données provenant d'organisations internationales réputées, des informations complémentaires devraient également être obtenues de sources régionales et locales. Les réponses des gouvernements aux diverses accusations de non-respect des droits de l'homme doivent être soigneusement vérifiées et analysées.

4. Affiner la méthode d'élaboration d'un indicateur de liberté politique. Il faut poursuivre les recherches pour déterminer si d'autres éléments doivent figurer dans les différents groupes, découvrir quels sont les indicateurs appropriés pour chacun des aspects étudiés, tester la fiabilité du système de pondération, examiner plus systématiquement les diverses méthodes de regroupement et de synthèse et vérifier si l'ILP permettra, à l'avenir, de mesurer les progrès réalisés dans le domaine de la

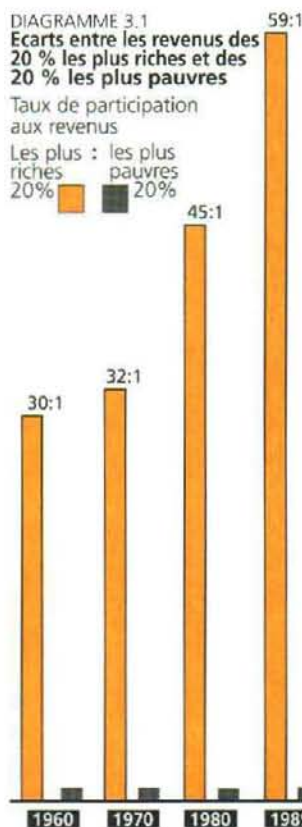
liberté politique et s'il pourra servir de lien avec d'autres indicateurs de développement, tel que l'IDH.

Tout comme l'IDH, l'ILP reflète les conditions de vie des populations. La somme des deux veut essayer de refléter la liberté humaine dans son ensemble. Les individus savent lorsqu'ils sont torturés, ils savent ce que signifie ne pas avoir le droit de s'exprimer sur le plan politique, ne pas pouvoir exprimer leurs opinions et leurs préférences, être soumis à la discrimination et craindre, s'ils sont arrêtés, de ne pouvoir avoir recours aux services d'un avocat. Ils connaissent le prix de la liberté et savent ce qu'ils ont perdu lorsqu'ils n'en disposent pas.

En conclusion, l'objectif principal de l'ILP est donc de trouver un moyen de mesurer la liberté conçue dans l'intérêt des êtres humains, et d'offrir une base solide sur laquelle engager un dialogue politique constructif.



L'aggravation des inégalités dans le monde



La croissance du revenu national n'améliore pas automatiquement le bien-être des populations pauvres. Le revenu et les avoirs sont souvent répartis de manière très inégale et les pauvres ont peu d'accès au crédit et aux marchés.

Sur le plan national, les gouvernements disposent de nombreux moyens de redistribuer les richesses, tels que l'impôt progressif sur le revenu, les mécanismes de planification de l'économie, les mesures garantissant la sécurité sociale qui peuvent éviter à certains groupes de tomber dans la misère. De plus, les gens sont généralement libres de se déplacer d'un endroit à l'autre du pays s'ils voient des possibilités d'améliorer leur condition.

Sur le plan mondial, les disparités entre pays riches et pays pauvres peuvent se révéler encore plus profondes. Mais puisque les institutions et mécanismes nationaux n'ont pas d'équivalent au niveau planétaire, il n'est pas surprenant que les inégalités se soient encore creusées sur le plan mondial au cours des trois dernières décennies.

Disparités entre les revenus

Les écarts de revenu entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres sont souvent étonnamment profonds. Au Brésil, les 20% les plus riches de la population disposent d'un revenu 26 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres. C'est peut-être un cas extrême d'inégalité à l'intérieur d'un même pays, mais au niveau de la planète le contraste est encore plus frappant et il s'accroît d'année en année.

Cette dégradation de la situation apparaît clairement lorsqu'on examine les modifications enregistrées dans la distribution du PNB dans le monde au cours des 30 dernières années (tableau 3.1). Entre 1960 et 1989, les pays où habitent

les 20% les plus riches de la population ont vu leur part du PNB mondial passer de 70,2% à 82,7%. Les pays où se trouvent les 20% les plus pauvres ont vu au contraire leur part diminuer et tomber de 2,3% à 1,4%. Ces inégalités entre les revenus ont eu des conséquences extrêmement graves. En 1960, les 20% les plus riches avaient 30 fois plus de moyens que les 20% situés au bas de l'échelle; ce rapport a atteint un à 59 en 1989 (diagramme 3.1 et tableaux 3.1 et 3.2). Le coefficient de Gini, qui permet de mesurer statistiquement les inégalités, a atteint un niveau intolérable qui est bien supérieur à ceux relevés dans les pays pris individuellement (de 0,69 à 0,87 sur une échelle où zéro représente une égalité parfaite et 1 une inégalité absolue).

Mais même ces chiffres cachent l'étendue véritable des injustices, puisqu'ils se fondent sur la comparaison des revenus moyens par habitant des pays riches et des pays pauvres. En réalité les disparités entre les populations riches et les populations pauvres sont très profondes au sein même de chaque pays.

Les inégalités dans le monde seraient indiquées avec davantage de précision si les disparités dans la répartition des revenus nationaux étaient prises en considération. Comme relativement peu de pays publient des informations sur la distribution de leur revenu national, il n'est donc pas possible d'évaluer la situation pour l'ensemble de la planète. Mais une estimation approximative peut être établie pour un groupe de 41 pays pour lesquels des données sont disponibles : les calculs effectués pour ces pays révèlent un rapport d'inégalité entre pays de un à 65 - mais si l'on prend en considération la distribution du revenu au niveau national, le coefficient d'inégalité entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres atteint alors un à 140, soit plus du double (tableau 3.3 et note technique 2).

Si des données étaient disponibles pour les 160 pays du monde, le coefficient mondial de disparité serait certainement encore plus élevé, car dans ce groupe de 41 pays, les pays industrialisés (où les disparités entre les revenus sont généralement moins profondes que dans les pays en développement) sont sur-représentés. Le coefficient d'inégalité pour l'ensemble de la planète est probablement plus du double de celui indiqué sur le tableau 3.3 et pourrait dépasser sensiblement le rapport de un à 150.

Les disparités de revenu des pays riches et des pays pauvres seraient mieux saisies si l'on prenait pour référence le pouvoir d'achat réel plutôt que le PNB nominal. Mais même en les évaluant ainsi, les disparités réelles entre les revenus se révéleraient supérieures à un rapport de un à 50.

De plus, ce sont les différences *absolues* et non *relatives* entre les revenus qui sont les plus significatives pour les individus et qui déterminent leur attitude. La différence absolue de revenu par habitant entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres de la population mondiale, exprimée en dollars des Etats-Unis de 1989, est passée entre 1960 et 1989 de 1864 dollars à 15 149 dollars.

Ces disparités sont reflétées par les niveaux de consommation réelle. Le Nord, qui abrite environ un quart de la population mondiale, consomme 70% de l'énergie de la planète, 75% des métaux, 85% du bois et 60% de la nourriture produite.

Quelle que soit l'unité de mesure utilisée, les disparités actuelles entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres de la planète sont extrêmement importantes.

Disparités entre les niveaux de croissance économique

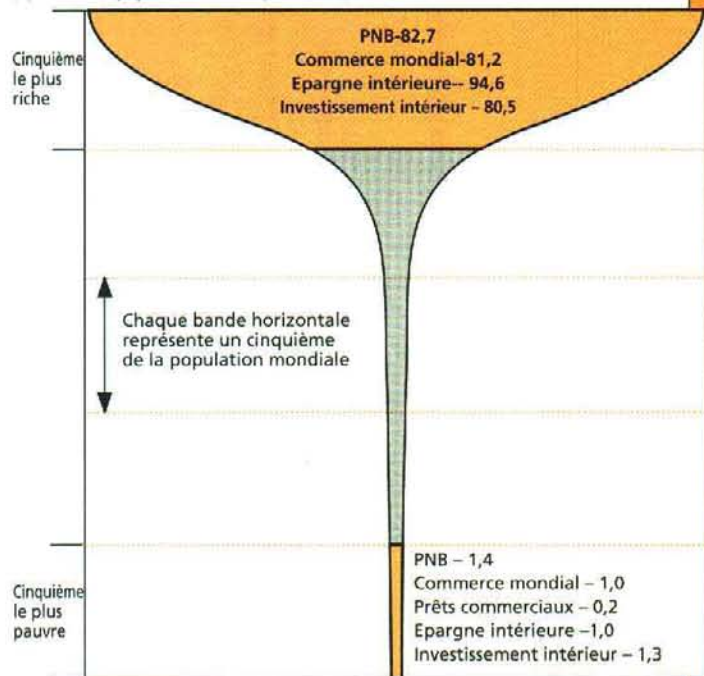
L'écart entre les revenus des pays riches et ceux des pays pauvres n'est pas seulement considérable, il continue à se creuser. Entre 1960 et 1989, les pays où vivent les 20% les plus riches de la population ont enregistré une croissance 2,7 fois plus rapide que ceux où se trouvent les 20% les plus pauvres (tableaux 3.4, 3.5 et 3.8).

Les contrastes sont également frappants entre les pays pris individuellement et entre les différentes régions (tableau 3.5). Pour la période allant de 1965 à 1980, le taux de croissance global moyen dans le monde s'élevait à 2,4% par an et celui de l'ensemble des pays membres de

DIAGRAMME 3.2

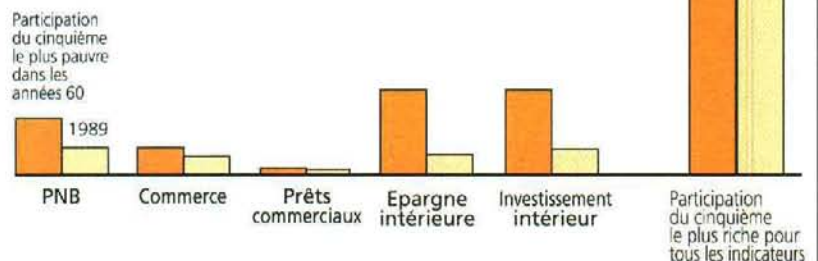
Disparités économiques au niveau mondial

Distribution de l'activité économique, 1989 - en pourcentage du total mondial (Quintiles de population classés par revenu)



Taux de participation à l'économie mondiale, années 60 et 1989

Part du cinquième le plus pauvre par rapport au cinquième le plus riche



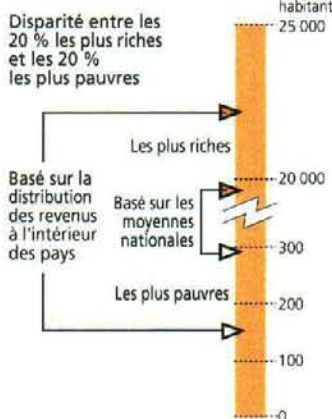
TABEAU 3.1
Disparités entre les revenus mondiaux, 1960-89
Pourcentage du revenu mondial accordé aux plus riches et aux plus pauvres

	20 % les plus pauvres (%)	20 % les plus riches (%)	Les plus riches par rapport aux plus pauvres	Coefficient de Gini
1960	2,3	70,2	30 à 1	0,69
1970	2,3	73,9	32 à 1	0,71
1980	1,7	76,3	45 à 1	0,79
1989	1,4	82,7	59 à 1	0,87

TABEAU 3.2
Economie mondiale, 1989
Pourcentage du total

	Revenu	Commerce	Investissement intérieur	Epargne intérieure
20 % les plus pauvres	1,40	0,95	1,25	0,98
Deuxièmes 20 %	1,85	1,35	2,62	2,53
Troisièmes 20 %	2,30	2,53	2,92	2,59
Quatrièmes 20 %	11,75	13,94	12,65	13,39
20 % les plus riches	82,70	81,23	80,56	80,51

DIAGRAMME 3.3
Entre pays, entre populations



TABEAU 3.3
Disparités entre pays riches et pays pauvres et entre populations riches et populations pauvres, 1988

	Pays ^a		Populations ^b	
	Revenu du groupe considéré (milliards de dollars de E.-U.)	Pourcentage du revenu total	Revenu du groupe considéré (milliards de dollars de E.-U.)	Pourcentage du revenu total
20 % les plus pauvres	301	1,0	163	0,5
20 % les plus riches	19 542	67,6	22 808	79,0
Les plus riches par rapport aux plus pauvres	65 à 1		Les plus riches par rapport aux plus pauvres 140 à 1	

a. données fondées sur la moyenne du revenu national par habitant

b. données fondées sur la répartition du revenu à l'intérieur des pays

TABEAU 3.4
Amplification des écarts économiques entre les riches et les pauvres
Pourcentage de l'activité économique mondiale

	PNB ^a mondial	Commerce ^b	Prêts commerciaux ^b	Investissement intérieur ^c	Epargne intérieure ^c	Investissement privé étranger ^d
Années 60						
20 % les plus riches	70,2	80,9	72,3	70,4	70,4	73,3
20 % les plus pauvres	2,3	1,3	0,3	3,5	3,5	3,4
les plus riches par rapport aux plus pauvres	30 à 1	62 à 1	326 à 1	20 à 1	20 à 1	21 à 1
1989						
20 % les plus riches	82,7	81,2	94,6	80,6	80,5	58,4
20 % les plus pauvres	1,4	1,0	0,2	1,3	1,0	2,7
les plus riches par rapport aux plus pauvres	59 à 1	86 à 1	485 à 1	64 à 1	82 à 1	21 à 1
Valeur (milliards de dollars de E.-U.)	20 000	6 000	5 000	4 500	4 500	200

a. 1960 ; b. 1970 ; c. 1965 ; d. pays en développement

TABEAU 3.5
Taux de croissance du PNB par habitant
(part de la population)

Taux de croissance annuel du PNB par habitant	Pourcentage de la population des pays en développement partageant cette croissance	
	1965-80	1980-89
Plus de 5 %	10,6	33,2
Entre 1 % et 5 %	76,1	37,2
Moins de 1 %	13,3	29,6
Total	100,0	100,0

TABLEAU 3.6
Disparités entre le Nord et le Sud concernant le développement humain, 1960-90

	Nord		Sud		Disparité absolue	
	1960	1990	1960	1990	1960	1990
<i>Diminution des écarts concernant la survie humaine</i>						
Espérance de vie (années)	69,0	74,5	46,2	62,8	22,8	11,7
Alphabétisation des adultes (%) ^a	95	97	46	64	49	33
Nutrition (apport calorique quotidien en % des besoins) ^b	124	134	90	109	34	25
Mortalité des nourrissons (pour 1000 naissances vivantes)	37	13	150	74	123	61
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	46	18	233	112	187	94
Accès à l'eau potable (% de la population) ^c	100	100	40	68	60	32
<i>Accentuation des écarts concernant le progrès humain</i>						
Nombre moyen d'années de scolarisation (années) ^d	9,1	10,0	3,5	3,7	5,6	6,3
Taux d'inscription dans l'enseignement universitaire (%) ^b	18	37	3	8	15	29
Personnel scientifique et technique (pour 1000 habitants) ^e	51	81	6	9	45	72
Dépenses consacrées à la R & D (milliards de dollars des E.-U.) ^d	196	434	13	18	183	416
Téléphones (pour 1000 habitants)	130	466	9	26	121	440
Postes de radio (pour 1000 habitants) ^b	449	1 008	32	173	417	825

a. 1970, et non pas 1960. b. 1965. c. 1975. d. 1980. e. 1980-85.

TABLEAU 3.7
Accentuation des écarts économiques entre les régions
en pourcentage de l'activité économique mondiale

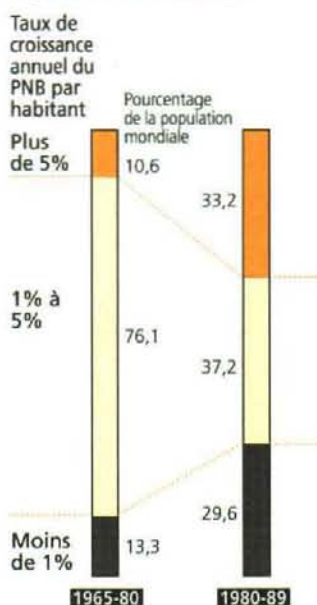
	Population mondiale		PNB mondial		Commerce mondial		Total mondial des prêts des banques commerciales		Investissement privé étranger ^a		APD ^a	
	1960	1989	1960	1989	1970	1989	1970	1989	1970	1989	1960	1989
Afrique subsaharienne	7,1	9,5	1,9	1,2	3,8	1,0	0,3	0,3	24,8	15,0	8,3	37,8
Asie du Sud	19,8	22,7	3,1	2,8	1,3	0,9	0,1	0,1	1,5	3,1	35,9	17,8
Asie de l'Est et du Sud-Est (sans la Chine)	8,8	9,9	1,7	2,9	4,1	8,1	5,7	12,8	11,7	33,3	15,3	13,7
Chine	21,8	21,6	3,0	2,0	0,8	1,9	0,4	0,2	11,8	7,0	0,0	6,5
Etats arabes	3,9	5,0	0,5	2,5	3,3	4,1	1,5	2,4	9,8	13,2	32,8	12,6
Amérique latine et Caraïbes	7,1	8,4	4,7	4,4	5,6	3,3	0,8	6,4	40,4	28,4	7,7	11,6
Pays en développement	68,5	77,1	15,9	15,8	18,9	19,3	8,8	22,2	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays les moins avancés	6,8	8,4	1,0	0,5	0,8	0,4	0,2	0,1	1,7	2,2	7,0	33,7
Pays industrialisés	31,5	22,9	84,1	84,2	81,1	80,7	91,2	77,8				

a. pays en développement

TABLEAU 3.8
Taux de croissance annuels du PNB par habitant

	1965-80	1980-89	1965-89
Asie du Sud	1,4	2,9	1,8
Asie de l'Est et du Sud-Est (sans la Chine)	3,9	3,3	3,7
Chine	4,1	8,2	5,7
Afrique subsaharienne	1,5	-1,7	0,3
Etats arabes	3,0	0,5	2,1
Amérique latine et Caraïbes	3,8	-0,4	1,9
Pays industrialisés	2,5	2,2	2,4
OCDE	2,9	2,4	2,6
Pays en développement	2,9	3,4	3,1
Pays les moins avancés	0,6	-0,7	0,1
Tous les pays	2,4	3,2	2,9

DIAGRAMME 3.4
Population et croissance



L'OCDE était proche de 2,9%. Mais entre les régions en développement, les différences étaient considérables. Parmi les régions ayant enregistré un taux de croissance élevé par habitant pendant cette période, il faut citer notamment la Chine (4,1%), l'Asie de l'Est et du Sud-Est (3,9%), l'Amérique latine et les Caraïbes (3,8%) et les Etats arabes (3,0%). Comparés à ces chiffres, les taux de croissance de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne étaient très bas.

Toutefois, au cours des années 80, la situation s'est modifiée radicalement. L'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et la Chine ont continué à progresser à pas de géants, et la situation en Asie du Sud s'est également considérablement améliorée. Mais ailleurs les progrès ont été moins remarquables. Entre 1980 et 1989, la croissance économique en Amérique latine et dans les Caraïbes était en moyenne de moins 0,4% par an. L'Afrique, pendant cette même période, enregistrerait un taux de croissance annuel moyen de moins 1,7%, ce qui ne faisait qu'accentuer son retard.

La situation des pays les moins avancés était également mauvaise. Ce sont les pays les plus pauvres de la planète, et ils abritent 8% de la population du monde en développement. Leur part du PNB mondial qui ne s'élevait qu'à un tout petit pour cent en 1960 a encore diminué et n'atteignait plus que le taux encore plus piteux de 0,5% en 1989.

Les années 80 ont souvent été qualifiées de «décennie perdue» pour le développement. Cela peut sembler étrange puisque le taux de croissance mondial était supérieur entre 1980 et 1989 à ce qu'il était entre 1965 et 1980 (respectivement 3,2% et 2,4%). Le véritable problème dans les années 80 a été la répartition inégale de la croissance mondiale.

Entre 1965 et 1980, la croissance globale était peut-être plus faible, mais davantage d'individus ont vu leur situation s'améliorer (diagramme 3.3). Si l'on considère comme «raisonnable» un taux de croissance annuel par habitant compris entre 1 et 5%, la proportion de la population mondiale vivant dans les pays où la croissance était inférieure à ce taux était de 13% entre 1965 et 1980, mais elle est passée à près de 30% entre 1980 et 1989.

On a également vu dans les années 80 une polarisation plus importante entre les riches et les pauvres. Si l'on compare la période 1965-1980 aux années 80, pendant cette deuxième période trois fois plus

d'individus vivaient dans des pays à taux de croissance par habitant élevé (plus de 5%). Cette polarisation serait plus apparente encore si la détérioration qui a caractérisé la distribution des revenus nationaux était prise en compte; en effet l'écart entre les riches et les pauvres s'est considérablement creusé dans certaines économies à croissance rapide.

L'examen exclusif des taux de croissance moyens est, par conséquent, tout à fait insuffisant et il serait très opportun à l'avenir de concentrer notre attention sur les taux de croissance réels de groupes spécifiques de population ou de certains groupes de revenus.

Disparités dans l'accès aux marchés

L'écart entre pays riches et pays pauvres ainsi qu'entre les populations riches et les populations pauvres en ce qui concerne le revenu et l'emploi est donc très profond et il continue à se creuser à une vitesse effrayante. Mais il existe également au niveau mondial des disparités importantes dans l'accès aux marchés, qu'il s'agisse de l'accès aux biens et services ou de l'accès au capital.

- *Commerce extérieur* - Depuis 1970, de nombreuses régions en développement ont vu faiblir leur contribution au commerce mondial. Il s'agit notamment de l'Afrique subsaharienne (où cette part est tombée de 3,8% à 1%), de l'Amérique latine et des Caraïbes (de 5,6% à 3,3%) et des pays les moins avancés (de 0,8% à 0,4%). La contribution des 20% les plus pauvres de la population mondiale ne s'élève actuellement qu'à 1%. Les autres régions ont obtenu de bien meilleurs résultats au cours de cette période : l'Asie de l'Est et du Sud-Est (y compris la Chine) a vu sa contribution plus que doubler : elle est passée de 4,9% à 10%.

- *Prêts des banques commerciales* - Les 20% les plus pauvres de la population mondiale ne reçoivent que 0,2% du total des prêts consentis par les banques commerciales. On ne prête pas plus aux pays pauvres au sein de la communauté internationale qu'on ne prête aux pauvres dans leur propre pays.

- *Investissements étrangers directs* - Malgré l'abondance présumée de la main-d'œuvre et des possibilités d'investissement, 0,2% seulement des investissements transnationaux sont affectés aux 20% les plus pauvres de la population mondiale.

Les disparités entre les populations sont importantes dans la plus grande partie du monde en développement, mais certains pays et régions sont très en deçà de la moyenne.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET ASIE DU SUD : leur population est passée de 27 à 32% du total de la population mondiale entre 1960 et 1989. Mais leur part du PNB mondial a diminué de 20% et leur contribution au commerce mondial a baissé de plus de la moitié, ce qui a eu pour conséquence d'accélérer le processus de marginalisation de 1,7 milliard de personnes (encadré 3.1).

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ont vu, en tant que groupe, leur situation se détériorer encore davantage. Leur part du PNB mondial (1,0% en 1960), leur contribution aux échanges commerciaux de la planète (0,8% en 1970) ainsi que le pourcentage du total des prêts qui leur étaient accordés par les banques commerciales (0,2% en 1970), étaient déjà extrêmement faibles pour une population qui représentait 8% de la population totale du globe. Pourtant ces chiffres ont encore baissé de moitié au cours des deux ou trois dernières décennies.

Quels que soient les indicateurs utilisés, ils révèlent tous des disparités profondes, qui ne font que se creuser encore davantage. Aux niveaux national et international, la question fondamentale qui se pose actuellement est de savoir comment cette tendance peut être inversée.

Disparités sur le plan du capital humain

La production économique s'accroît généralement lorsque les investissements et la population active augmentent. Mais l'amélioration de la productivité joue également un rôle important. Dans les pays industrialisés, on estime que la productivité a contribué à environ 50% de l'augmentation de la production économique. La situation toutefois est très différente dans le monde en développement, où l'amélioration de la productivité s'est révélée beaucoup plus faible et n'a contribué à faire augmenter la production que de 9%.

L'amélioration de la productivité a été attribuée à divers facteurs : par exemple aux innovations techniques, au fait que la main-d'œuvre était en meilleure santé, plus compétente et plus instruite ou encore à un esprit d'entreprise plus vigoureux. Tous ces éléments sont généralement

ENCADRE 3.1

Investir dans les populations d'Afrique

L'Afrique est à la traîne du reste du monde. Des années de déclin économique ont coûté très cher à ce continent, qui a vu sa participation à l'économie mondiale diminuer sans cesse.

- *Part du PNB mondial* - entre 1960 et 1989, la part du PNB mondial qui revenait à l'Afrique est passée de 1,9% à 1,2% (alors que l'Afrique compte 9,5% de la population mondiale).

- *Part du commerce mondial* - entre 1970 et 1989, sa participation au commerce mondial est passée de 3,8% à 1,0%.

- *Part des investissements privés réalisés dans le monde en développement* - entre 1970 et 1989, ces investissements sont tombés de 25% à 15%.

L'une des principales défaillances économiques de l'Afrique est sa dépendance envers les produits de base. Entre 1986 et 1990, la chute du prix des matières premières a coûté au continent africain plus de 50 milliards de dollars en gains sur les exportations. Les perspectives à long terme ne sont guère meilleures.

La dette extérieure de l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud) a triplé depuis 1980 et est actuellement égale à son PNB. En 1990, le service de la dette représentait 19% du montant total des exportations des biens et services. Il s'avère également difficile de remettre ou de réajuster les dettes du continent africain.

Le déclin économique de l'Afrique a actuellement des conséquences négatives sur les progrès modestes et encore fragiles réalisés dans le domaine du développement humain. Le taux d'alphabétisation n'est encore que de 62% et moins de la moitié de la population a accès à un approvisionnement en eau potable et aux services de santé. La croissance du PNB par habitant a été négative (-1,7% par an) entre 1980 et 1989 et les salaires des travailleurs du secteur moderne ont baissé de 30% en moyenne entre 1980 et 1986. Les programmes d'enseignement, de soins de santé primaires et d'approvisionnement en eau potable sont sapés à la base. Les taux d'inscriptions dans les écoles primaires avaient fait un bond en avant entre 1965 et 1980, et étaient passés de 41% à 79%, mais en 1988, ils étaient retombés à 67%.

Une chose dont l'Afrique ne manque pas, c'est de conseils. En fait, l'Afrique a peut-être reçu plus de conseils par habitant que n'importe quel autre continent. Le FMI, les organismes de financement multilatéraux, les organes du système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux participent tous dans une

grande mesure à la formulation des politiques économiques de l'Afrique et quelque 20 pays appliquent actuellement des politiques d'ajustement sous leur direction. Les contributions extérieures aux ressources sont assez limitées; entre 1985 et 1989, par exemple, la contribution nette du FMI aux ressources des pays d'Afrique subsaharienne a consisté à prélever en moyenne 700 millions de dollars par an.

L'un des principaux défis à relever en Afrique consiste à accélérer l'investissement dans les gens : dans les secteurs de la nutrition et de la santé (notamment des femmes et des enfants), et dans l'éducation, en particulier dans les domaines de la science et de la technique. Ces mesures pourraient aider les pays africains à adapter les nouvelles techniques à leurs conditions, à devenir plus productifs et plus créateurs, tout en libérant l'esprit d'entreprise, ce qui leur permettrait de rattraper leur retard sur le reste du monde. Les programmes de développement appliqués à l'Afrique devront donc se fonder non pas sur une baisse de la production, mais au contraire sur l'expansion.

L'Afrique aura besoin d'un apport massif de fonds. Ils pourraient provenir d'une meilleure gestion, d'une plus grande responsabilisation et d'une diminution des dépenses militaires. L'allègement de la dette devrait réduire considérablement le service de la dette africaine, qui s'élève actuellement à 10 milliards de dollars (à l'exclusion de l'Afrique du Sud). Mais l'Afrique aura également besoin d'un accroissement substantiel de l'aide publique au développement, qu'il faudrait porter à au moins 30 milliards de dollars en 1992, et augmenter ensuite de 4% par an pendant le reste de la décennie. De plus, cette aide devrait être dirigée spécifiquement vers les activités visant à favoriser le développement humain.

Le mouvement vers la démocratie constaté dans les pays africains pourrait donner un nouvel élan au développement - et remédier avantageusement à l'inefficacité des nombreux gouvernements qui ont précédé. Si la progression de la démocratie pouvait aller de pair avec l'essor du commerce et le développement de la coopération entre les régions (notamment avec la participation d'une nouvelle Afrique du Sud tournée vers la démocratie), il serait alors possible à l'avenir de poser les fondations d'un développement plus positif.

le fruit d'investissements consentis dans les domaines de l'éducation et de la santé qui permettent à un pays de développer son «capital humain».

Les pays en développement ont réussi dans une certaine mesure à faire croître leurs avoirs en capital humain (diagramme 3.4). Leurs populations sont en bien meilleure santé et plus instruites :

- *L'espérance de vie moyenne* est passée, entre 1960 et 1990, de 67% à 84% du niveau enregistré dans le Nord.
- *L'apport journalier de calories par habitant* est passé de 72% du niveau enregistré dans le Nord en 1964-1966 à 80% en 1984-1986.
- *Les taux de mortalité des nourrissons et des enfants* ont baissé de plus de moitié entre 1960 et 1990 (il avait fallu plus d'un siècle d'efforts aux pays industrialisés pour atteindre les mêmes résultats).
- *Le taux d'alphabétisation des adultes* est passé de 46% à 64% entre 1960 et 1990, ce qui a partiellement comblé le fossé en matière d'alphabétisation entre le Nord et le Sud, qui est tombé de 52% à 34%.
- *Les taux d'inscriptions dans les écoles primaires et secondaires* sont passés de 55% à 72%.

Comme indiqué dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, l'écart entre le Nord et le Sud dans les domaines essentiels à la survie s'est considérablement réduit au cours des trois dernières décennies. Les populations du Sud vivent plus longtemps, et plus de la moitié des habitants ont accès à des rudiments d'instruction. Mais le défi véritable reste encore à relever. Les progrès techniques et l'amélioration de la productivité, dont celle du travail, sont les moteurs du progrès économique, et c'est dans ces domaines précisément que les pays en développement prennent du retard par rapport aux pays industrialisés où des progrès rapides sont réalisés. Le fossé qui sépare actuellement le Nord et le Sud dans divers domaines tels que la formation technique, l'informatique et la recherche technologique est particulièrement inquiétant :

- *Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur* n'est que de 8% dans le Sud alors qu'il atteint 37% dans le Nord. Dans les pays les moins avancés, il n'est que de 2%.
- La proportion du *personnel scientifique et technique* n'est que de 9 pour 1000 dans le Sud, alors qu'elle atteint 81 pour 1000 dans le Nord.
- *Communications* - La plupart des pays en développement semblent être restés en

marge de la révolution qui a bouleversé les communications. Ces pays ont dix-huit fois moins de lignes téléphoniques par habitant, huit fois moins de journaux et six fois moins de postes de radio que les pays riches.

- *Informatisation* - Le Sud ne possède qu'un vingtième du parc mondial d'ordinateurs.
- *Recherche et développement (R & D)* - bien qu'ils abritent 80% de la population de la planète, les pays en développement n'effectuent que 4% du total des dépenses consacrées à la recherche et au développement.

L'écart entre le Nord et le Sud dans le domaine des techniques s'est creusé au cours des trois dernières décennies. Or ce problème ne fera que s'aggraver. La concentration actuelle des connaissances dans les pays industrialisés aura probablement pour conséquence d'en faire le théâtre privilégié des progrès à venir. Cela leur donne un avantage dans le domaine de la productivité et favorise donc un meilleur rendement du capital et de la main-d'œuvre. Les profits plus importants réalisés dans les pays industrialisés leur permettent d'attirer encore davantage de capitaux (même en provenance des pays en développement) ce qui favorise de nouveaux investissements dans le domaine technique.

Ces écarts se creusent car les informations scientifiques et techniques les plus essentielles appartiennent de plus en plus souvent au domaine privé. Les informations que l'on trouvait couramment dans le domaine public sont à présent souvent protégées par des brevets ou des droits d'auteur et, par conséquent, accessibles uniquement à ceux qui ont les moyens de les payer. Même si l'on veut se tenir au courant d'informations non protégées, il faut aujourd'hui disposer de techniques sophistiquées pour pouvoir accéder aux réseaux informatisés.

Cette dynamique de la concentration se retrouve dans le commerce international. Les pays membres de l'OCDE se rendent compte aujourd'hui qu'ils peuvent satisfaire la demande de leurs consommateurs en améliorant leur productivité grâce à de meilleures compétences et qu'ils ne doivent plus importer autant de produits des pays en développement. La contribution des pays en développement au commerce international est tombée de 24,8% en 1980 à 19,3% en 1989.

Le défi à relever pour les pays en développement au cours de la prochaine

décennie est donc double. Là où les besoins fondamentaux des populations, tels que l'éducation de base, les soins de santé primaires et l'alimentation ne sont pas satisfaits, il convient d'accélérer le progrès. Le passage à un niveau plus élevé de développement humain ne peut se faire qu'en s'attaquant aux besoins élémentaires. Un développement humain qui aurait la forme d'une pyramide reposant sur sa pointe ne constitue pas une base solide pour la réalisation de progrès durables.

Les autres pays devront s'efforcer de poursuivre leurs progrès, tout en investissant davantage dans le développement humain. Le défi pour eux consiste à trouver un juste équilibre, aussi efficace et aussi productif que possible, pour pouvoir réduire les disparités qui subsistent au niveau national sans se laisser distancer par le développement et les progrès accomplis au niveau planétaire.

Les pays en développement ne doivent donc pas se limiter aux préoccupations fondamentales concernant la survie humaine et ils doivent investir le plus possible dans *tous* les aspects de la formation du capital humain - plus particulièrement dans les domaines techniques et de la gestion. S'ils n'apprennent pas à mieux maîtriser cette «industrie du savoir» qui est en progression constante, ils resteront en marge du commerce mondial cantonnés dans des activités de production à faible valeur ajoutée.

L'aide publique au développement

Un pays peut lutter contre les tendances à l'accentuation des disparités de revenus en appliquant un impôt progressif sur le revenu. Mais aucun système similaire n'existe au niveau mondial. Il en va de même pour la politique sociale et les mesures visant à protéger les groupes vulnérables. De nombreux pays industrialisés (et en développement) essaient d'éviter que certains groupes de population ne tombent dans la misère absolue. Près de 25% de leurs revenus nationaux sont consacrés par le biais du budget de l'Etat, aux services sociaux, aux allocations de chômage et à la protection sociale. Mais une fois encore, il n'existe pas de système mondial de protection sociale et rares sont les mécanismes permettant de traduire la solidarité collective en action internationale efficace.

On aurait pu penser que l'aide publique au développement (APD) jouerait ce rôle, mais jusqu'à présent l'expérience s'est globalement révélée décevante (diagramme 3.5). L'APD comporte certaines faiblesses fondamentales, notamment en ce qui concerne son volume, l'équité de son financement, sa prévisibilité et sa répartition.

VOLUME. Les pays industrialisés accordent actuellement à l'APD environ 0,35% du total de leur PNB, soit 54 milliards de dollars par an, dont 52 milliards provenant des pays membres de l'OCDE. Mais les objectifs auxquels cette somme est destinée n'ont jamais été définis clairement.

S'il s'agit d'aider les pays en développement à accélérer leur croissance économique afin qu'elle atteigne un niveau raisonnable, l'insuffisance des ressources est évidente : quelque 200 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour accroître de deux pour cent le taux de croissance moyen des pays en développement.

Si l'APD vise à constituer une politique sociale et à garantir la protection sociale du milliard de pauvres qui vivent dans les pays en développement, 0,35% du PNB sont à peine suffisants. Il faut comparer ce chiffre aux 25% de leur PNB que les pays industrialisés consacrent à leur population d'1,2 milliard, dont 100 millions (soit moins d'un dixième de leur population) vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

En fait, le volume de l'APD, qui permettrait d'atteindre des objectifs clairement définis, n'a jamais été fixé.

PRÉVISIBILITÉ. Le montant de l'APD est déterminé non pas par les besoins des pays en développement, mais par le bon vouloir variable des populations et des parlements des pays riches. L'aide dépend donc largement des circonstances et son montant est difficile à prévoir.

Environ 70% de l'APD sont bilatéraux, c'est-à-dire qu'ils sont accordés directement par un pays à un autre, et cette aide dépend par conséquent des relations politiques qui unissent les pays donateurs et bénéficiaires. Un donateur qui désapprouve, par exemple, la situation des droits de l'homme dans un pays bénéficiaire peut décider de lui retirer son aide. Les populations pauvres sont donc victimes des crimes commis par leurs dirigeants et sont doublement pénalisées - en subissant l'oppression politique et en se voyant refuser l'aide extérieure.

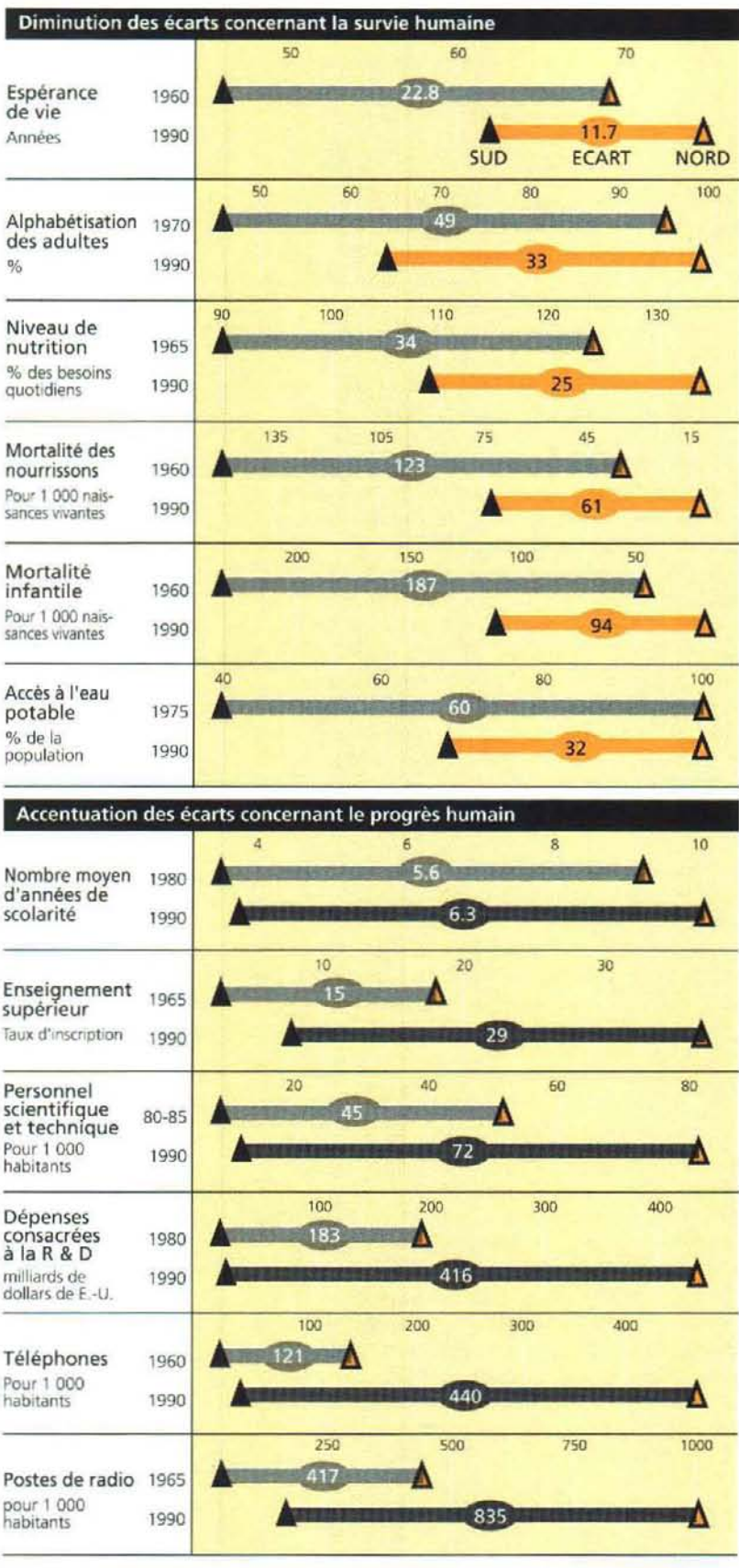
RÉPARTITION DE L'AIDE. Quel que soit le point de vue adopté, l'APD semble être accordée de manière étrange et arbitraire.

L'aide dépend largement des circonstances, et son montant est difficile à prévoir

DIAGRAMME 3.5

Écarts entre le Nord et le Sud concernant le développement humain

Modification des disparités absolues



- **Pauvreté** - Un quart seulement de l'aide est alloué aux dix pays où vivent les trois quarts des pauvres de la planète (tableau 3.12). En fait, les 40% les plus riches du monde en développement reçoivent plus du double de l'aide qui va aux 40% les plus pauvres (tableau 3.16).

- **Dépenses militaires** - Les pays qui consacrent des sommes élevées au secteur militaire (plus de 4% de leur PNB) se voient attribuer une aide par habitant environ deux fois supérieure à ceux dont les dépenses dans ce domaine sont plus modestes - entre 2 et 4% du PNB (tableau 3.13).

- **Régions** - Pour l'Asie du Sud, où vivent des populations parmi les plus pauvres du globe, l'APD s'élève à 5 dollars par habitant (tableau 3.9). Les pays qui reçoivent de l'aide dans la région du Moyen-Orient, où le revenu par habitant est trois fois supérieur à celui de l'Asie du Sud, se voient attribuer 55 dollars par habitant.

- **Pays** - L'aide allouée, théoriquement proportionnelle au PNB du pays bénéficiaire, peut être extrêmement variable, et cela sans raison apparente : 0,5% pour l'Inde, 17% pour l'Égypte, 38% pour la Tanzanie et 77% pour le Mozambique (tableau 3.10).

- **Priorités humaines** - Alors que la plus haute priorité devrait être accordée aux besoins humains fondamentaux, ils ne reçoivent que la portion congrue de l'APD. Les programmes d'enseignement élémentaire, de soins de santé primaires, d'approvisionnement en eau potable, de planification familiale et de nutrition ne reçoivent dans leur ensemble que 6,5% de l'APD bilatérale. Il en va de même pour l'aide distribuée par les organismes multilatéraux : les informations disponibles indiquent que le montant de l'aide à ces secteurs ne dépasse pas les 10% (diagramme 3.6 et tableaux 3.14 et 3.15).

Un système progressif d'APD signifierait que les pays plus riches lui consacrent une part plus importante de leur revenu que les pays industrialisés moins prospères. Mais dans la pratique, on en est loin.

Selon l'objectif fixé par les Nations Unies, 0,7% du PNB devrait être consacré à l'APD. Il s'agit en quelque sorte d'une contribution volontaire à un taux identique pour tous et non progressif. Cela signifie par exemple, que la population de la Nouvelle-Zélande (PNB de 12 070 dollars par habitant) devrait donner la même part de son revenu que celle du Japon (PNB de 23 810 dollars par

habitant), ce qui n'est pas un système de contribution très équitable.

La réalité est pire encore : certains des pays les plus riches de la planète, comme les Etats-Unis et le Japon, accordent à l'APD une part *plus faible* de leur PNB que d'autres pays moins prospères.

Le déficit actuel dont sont responsables les pays membres du CAD de l'OCDE par rapport à l'objectif de 0,7 % du PNB se chiffre à 51 milliards de dollars. Si l'on appliquait un barème progressif pour fixer le montant de l'APD que doit fournir chaque pays. Les Etats-Unis et le Japon à eux seuls combleraient 80 % de ce déficit (tableau 3.16).

Dettes internationales

L'inégalité des chances sur la planète ne permet pas aux pauvres de disposer de ressources suffisantes. Pire encore, elle les saigne de sommes considérables par le biais du service de la dette. Entre 1983 et 1989, les pays créanciers riches ont reçu des pays en développement endettés des transferts nets qui ont atteint la somme vertigineuse de 242 milliards de dollars au titre de prêts à long terme (diagramme 3.7).

La dette extérieure totale des pays en développement a été multipliée par treize au cours des deux dernières décennies : elle s'élevait à 100 milliards de dollars en 1970, à près de 650 milliards en 1980 et à environ 1350 milliards de dollars en 1990. Malgré diverses tentatives visant à trouver une solution satisfaisante à ce problème, la dette continue à augmenter.

La plus grande partie de cette dette est concentrée uniquement dans quelques pays. Selon la Banque mondiale, 20 pays seulement détiennent 57% de cette dette, en tête desquels le Brésil, le Mexique, l'Argentine, l'Inde et l'Egypte.

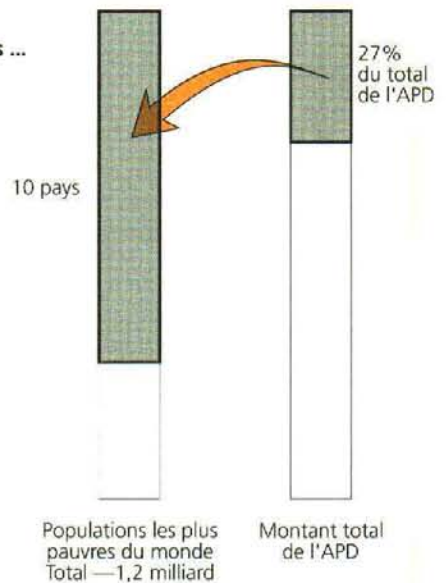
Les conséquences de cet endettement se sont surtout fait sentir en Afrique subsaharienne et en Amérique latine - où les problèmes sociaux et économiques persisteront encore longtemps, paralysant les initiatives sur le plan économique et accaparant des fonds pourtant extrêmement nécessaires au développement humain.

L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE. L'endettement de l'Afrique subsaharienne s'élève actuellement à près de 150 milliards de dollars, soit une somme équivalant à 100% de son PNB (en Amérique latine, elle représente 50% du PNB). Le fait que les

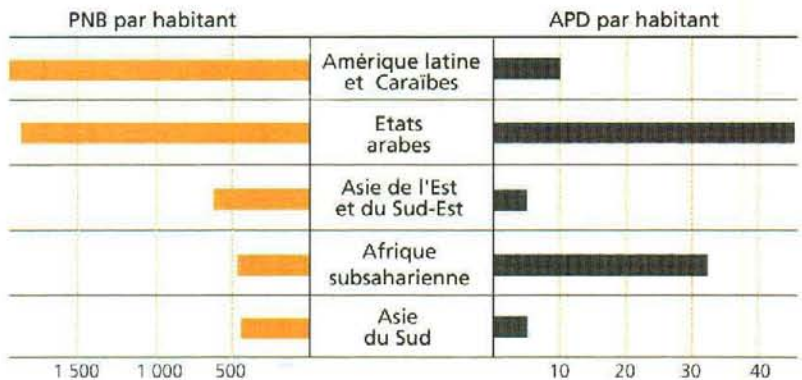
DIAGRAMME 3.6
Distribution de l'APD

aux populations les plus pauvres ...

Plus de 72 % des populations les plus pauvres de la planète vivent dans 10 pays qui reçoivent 27 % de l'APD. (1990)



aux régions en développement ...



aux pays donnant une priorité élevée au secteur militaire ...

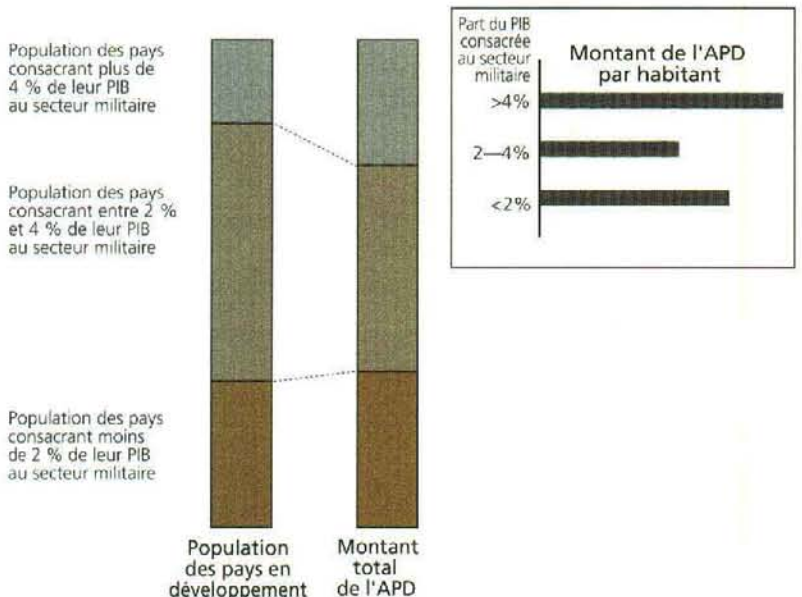


TABLEAU 3.9
APD par région, 1989/90

Région	APD par habitant (dollars des E.-U.)	PNB par habitant (dollars des E.-U.)	APD par habitant en % du PNB par habitant
Etats arabes	43	1 887	2,3
Afrique subsaharienne	32	475	6,7
Amérique latine et Caraïbes	10	1 962	0,8
Asie de l'Est et du Sud-Est	5	625	0,8
Asie du Sud	5	458	1,1

TABLEAU 3.10
20 principaux bénéficiaires, 1990

Pays	Montant total de l'APD (millions de dollars des E.-U.)	APD en % du PNB
Egypte	5 584	17,2
Bangladesh	2 081	10,5
Chine	2 064	0,5
Indonésie	1 717	2,0
Inde	1 550	0,5
Philippines	1 266	3,0
Turquie	1 259	1,7
Tanzania	1 155	37,5
Pakistan	1 108	2,8
Kenya	989	11,3
Maroc	965	4,4
Mozambique	923	77,4
Jordanie	884	16,7
Ethiopie	871	14,6
Zaïre	816	9,2
Thaïlande	787	1,2
Soudan	768	9,5
Sénégal	724	15,4
Côte d'Ivoire	674	7,2
Sri Lanka	659	9,1
Sous-total	26 844	2,4
(61% du montant total de l'APD)		

TABLEAU 3.11
APD accordée aux plus pauvres

Dix pays en développement comptant le plus grand nombre de pauvres	Nombre de pauvres (millions)	Nombre de pauvres en % du nombre total de pauvres dans le monde	APD par habitant (dollars des E.-U.)	APD en % du montant total de l'APD
Inde	410	34,2	1,8	3,5
Chine ^a	120	9,9	1,8	4,7
Bangladesh	99	8,3	18,0	4,7
Indonésie	70	5,8	9,3	3,9
Pakistan	37	3,1	8,8	2,5
Philippines	36	3,0	20,3	2,9
Brésil	33	2,8	1,1	0,4
Ethiopie	30	2,5	17,7	2,0
Myanmar	17	1,4	4,7	0,4
Thaïlande	17	1,4	14,1	1,8
Total	869	72,4	4,2	26,8

a. Pour la Chine, la Banque mondiale estime à quelque 100 millions le nombre de pauvres vivant dans les zones rurales uniquement. On adopte l'estimation grossière de 120 millions de pauvres pour l'ensemble du pays, en se fondant sur un taux de pauvreté deux fois et demi supérieur dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

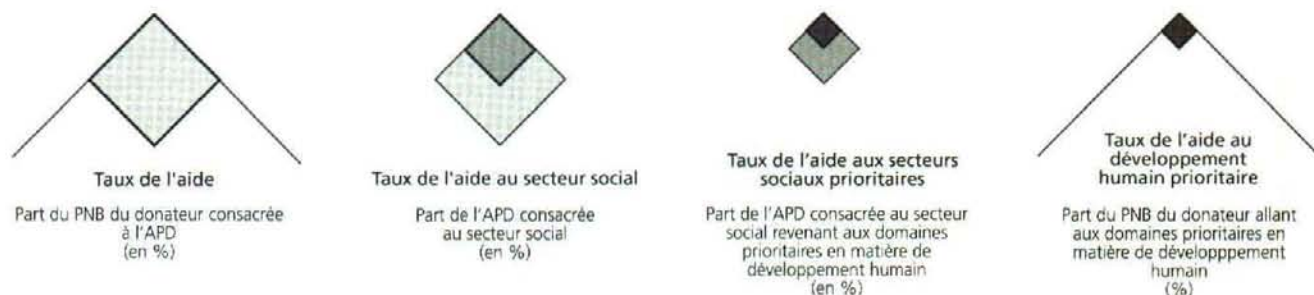
TABLEAU 3.12
Part de l'APD accordée aux divers groupes de revenus

Population des pays en développement selon le revenu par habitant	Pourcentage du montant total de l'APD		APD par habitant (dollars des E.-U.)	
	1970	1989	1970	1989
40% les plus pauvres	39	30	2,6	8,2
40% les plus riches	61	67	4,1	18,3
40% les plus riches par rapport aux 40% les plus pauvres	1,6 à 1	2,2 à 1	1,6 à 1	2,2 à 1

TABLEAU 3.13
APD en fonction des dépenses militaires, 1989/90

	Part du montant total de l'APD (%)	Part de la population (%)	Part de l'APD en % de la part de la population
Dépenses militaires modestes (moins de 2% du PIB)	30,6	27,7	111
Dépenses militaires modérées (2% à 4% du PIB)	43,9	54,7	80
Dépenses militaires élevées (plus de 4% du PIB)	25,5	17,6	145

DIAGRAMME 3.7

APD et dépenses de développement humain

TABLEAU 3.14
Aide bilatérale et priorités humaines ^a

Pays	APD (millions de dollars des E.-U. 1990)	APD en % du PNB 1990	Taux d'allocation de l'aide sociale 1988/89	Taux accordé aux priorités sociales 1988/89	Taux accordé aux dépenses humaines 1988/89	Pourcentage du total de l'APD accordé aux priorités humaines 1988/89
Norvège	1 207	1,17	27,2	72,3	0,230	19,7
Finlande	846	0,64	38,0	41,4	0,100	15,7
Danemark	1 171	0,93	19,2	55,4	0,099	10,6
Pays-Bas	2 580	0,93	21,1	44,5	0,087	9,4
Suède	2 007	0,90	17,0	41,5	0,064	7,1
Suisse	750	0,31	35,8	50,6	0,056	18,1
Canada	2 470	0,44	23,8	45,9	0,048	10,9
Italie	3 395	0,32	18,0	47,3	0,027	8,5
Royaume-Uni	2 639	0,27	13,4	65,8	0,024	8,8
France	6 277	0,52	11,0	35,9	0,021	4,0
Autriche	389	0,25	13,4	60,6	0,020	8,1
Etats-Unis	10 166	0,19	16,4	50,4	0,016	8,3
Allemagne	6 320	0,42	8,9	21,4	0,008	1,9
Japon	9 054	0,31	10,7	25,5	0,008	2,7
Australie	955	0,34	6,4	31,4	0,007	2,0
Total 15 pays membres du CAD	50 226	0,35	14,8	43,7	0,023	6,5

TABLEAU 3.15
Aide multilatérale et priorités humaines ^a

Organisme	Taux d'allocation de l'aide sociale 1988/89	Taux accordé aux priorités sociales 1988/89	Pourcentage de l'APD accordé aux priorités humaines 1988/89
UNICEF	91,7	85,9	78,8
FIDA	16,8	100,0	16,8
BID (y compris fonds spéciaux)	27,8	54,4	15,1
BA5D (y compris fonds spéciaux)	17,5	64,5	11,3
BIRD/IDA	17,5	47,7	8,3
BAFD/Fonds afr. de dév.	16,6	32,4	5,4
Total	19,1	49,1	9,9

a. Les priorités humaines comprennent les programmes d'éducation de base, de soins de santé primaires, d'accès à l'eau potable et à un assainissement suffisant, de planification familiale et de nutrition.

La meilleure solution serait la mise en œuvre des « propositions de la Trinité »

pays d'Afrique dépendent étroitement des exportations de produits de base vient encore compliquer le problème du remboursement.

L'approche traditionnellement adoptée pour alléger la dette consiste à la rééchelonner : le versement des intérêts est reporté à plus tard, ou bien des arriérés de paiement sont ajoutés au capital. Mais cette méthode n'a apporté que peu d'avantages aux pays africains et n'a contribué qu'à aggraver leur endettement.

Une autre solution plus réaliste qui s'offre aux pays donateurs consiste à remettre la dette. Le Groupe des sept pays industrialisés a proposé cette solution en 1988, lors de la réunion de Toronto, mais depuis la situation n'a guère évolué. Il est vrai que neuf des pays membres de l'OCDE ont annoncé qu'ils avaient élaboré des plans destinés à aider les pays africains à revenu faible, soit en leur faisant grâce de leurs prêts bilatéraux, soit en convertissant ces prêts en dons. Mais à la fin de 1989, 6 milliards de dollars seulement sur les 64 milliards de dettes remplissant toutes les conditions requises pour bénéficier de ces avantages avaient été remis ou convertis, soit moins de 10% du total.

L'expérience de l'Afrique offre un contraste frappant avec celle de la Pologne qui, malgré un revenu par habitant quatre fois supérieur à celui de la moyenne en Afrique, a obtenu que sa dette bilatérale soit réduite de moitié.

Les organismes multilatéraux n'ont pas élaboré de plans visant à réaménager la dette en Afrique. La Banque mondiale n'a ni rééchelonné ni annulé la dette des pays africains. Elle a cependant accéléré les sorties de fonds destinés à certains pays d'Afrique gravement endettés pour éviter de recevoir des transferts nets provenant de ces pays. Ainsi dans la deuxième moitié des années 80, les transferts nets vers l'Afrique ont réellement pu rester positifs et se sont élevés à environ un milliard de dollars par an. Cela ne signifie toutefois pas que chaque pays a bénéficié individuellement de transferts nets positifs. Les principaux débiteurs, tels que la Côte d'Ivoire et le Nigéria, ont souffert de transferts négatifs pendant la période allant de 1987 à 1989, de même que certains pays ayant contracté de gros emprunts comme le Zimbabwe et Maurice.

Le FMI, par contre, a pendant plusieurs années gagné de l'argent sur le dos de l'Afrique. Malgré l'adoption de nou-

TABEAU 3.16

Pays qui se rapprochent progressivement des objectifs de l'ONU concernant l'APD

Pays	PNB par habitant (dollars des E.-U.) 1989	Montant total de l'APD (millions de dollars des E.-U.) 1990	APD en % du PNB 1990	Taux progressifs de l'APD ^a (%)	APD si des taux progressifs sont appliqués (millions de dollars de E.-U.)	Différence entre le montant actuel de l'APD et l'APD si des taux progressifs sont appliqués (millions de dollars de E.-U.)
Suisse	29 880	750	0,31	1,08	2 380	1 630
Japon	23 810	9 054	0,31	0,86	22 910	13 856
Norvège	22 290	1 207	1,17	0,81	800	-407
Finlande	22 120	846	0,64	0,80	960	114
Suède	21 570	2 007	0,90	0,78	1 580	-427
Etats-Unis d'Amérique	20 910	10 166	0,19	0,76	37 090	26 924
Danemark	20 450	1 171	0,93	0,74	850	-321
Allemagne	20 440	6 320	0,42	0,74	10 160	3 840
Canada	19 030	2 470	0,44	0,69	3 530	1 060
France	17 820	6 277	0,52	0,65	7 160	883
Autriche	17 300	389	0,25	0,63	890	501
Belgique	16 220	891	0,45	0,59	1 060	169
Pays-Bas	15 920	2 580	0,93	0,58	1 470	-1 110
Italie	15 120	3 395	0,32	0,55	5 320	1 925
Royaume-Uni	14 610	2 639	0,27	0,53	4 720	2 081
Australie	14 360	955	0,34	0,52	1 330	375
Nouvelle-Zélande	12 070	93	0,22	0,44	180	87
Irlande	8 710	57	0,16	0,32	110	53
Moyenne	19 333	51 267	0,35	0,70	102 500	51 233

a. Pour chaque donateur, le taux progressif d'APD-PNB a été calculé en multipliant 0,7% (l'objectif moyen visé pour le taux APD-PNB) par 1 plus la différence (en %) entre le PNB par habitant du pays donateur en 1989 et la moyenne des PNB par habitant de tous les pays donateurs.

veaux mécanismes préférentiels, tels que la Facilité d'ajustement structurel et la Facilité d'ajustement structurel renforcée, il a encaissé, entre 1986 et 1990, des transferts nets de ressources provenant d'Afrique pour un montant de 0,7 milliards de dollars par an.

Aucun progrès notable n'a été enregistré en ce qui concerne la dette privée, contractée auprès des banques commerciales ou d'autres organismes de prêt. La Banque africaine de développement a proposé que ces dettes soient remboursées à des conditions favorables grâce à un fonds d'amortissement, mais cette mesure n'a jamais été appliquée.

Une autre initiative concernant la dette privée a été prise par la Banque mondiale en 1989, lorsqu'elle a créé un Fonds de désendettement dans le cadre de l'IDA. Cette mesure permet d'accorder des dons aux pays les plus pauvres qui ont entrepris un programme d'ajustement structurel afin qu'ils puissent racheter ou échanger leur dette commerciale à un taux relativement peu élevé par rapport à sa valeur nominale. Seize pays d'Afrique (dont l'endettement total s'élève à 16 milliards de dollars) ont demandé à bénéficier de cette mesure, qui permet à chaque pays d'obtenir 10 millions de dollars au maximum. En juin 1991, les seuls pays dans cette catégorie étaient le Niger et le Mozambique, qui ont pu racheter leur dette à 18% et à 10% respectivement de sa valeur nominale. Dans les deux cas, d'autres donateurs bilatéraux (la France, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse) ont également aidé ces pays à racheter leur dette.

Le processus a démarré lentement car les banques commerciales hésitent à l'appliquer, craignant de créer un précédent dans les pays où leurs intérêts sont plus importants. De plus ce plan est limité, puisqu'il s'adresse uniquement à des pays relativement petits. Les principaux débiteurs, comme la Côte d'Ivoire et le Nigéria ne bénéficient pas de cet avantage, en partie parce qu'ils ne remplissent pas les conditions donnant droit à l'obtention de fonds provenant uniquement de l'IDA (qui ne sont accordés qu'aux pays les plus pauvres) et que 10 millions de dollars ne réduiraient pas de manière sensible leur dette commerciale. Le Nigéria, à la fin de 1989, devait 16,8 milliards de dollars à des créiteurs privés, et la Côte d'Ivoire devait au moins 4 milliards de dollars.

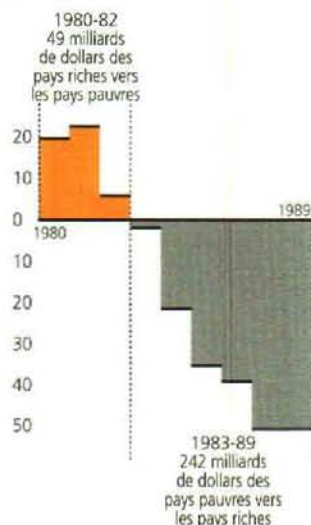
Ainsi, en dépit de la générosité et de l'effort d'imagination de certains organismes internationaux, la stratégie générale adoptée pour résoudre le problème de l'endettement s'est révélée insuffisante et mal coordonnée, et de toute évidence inefficace puisque l'endettement total de l'Afrique a continué à augmenter de 10% par an pendant toute la période des années 1980.

La meilleure solution serait la mise en œuvre des «propositions de la Trinité» (encadré 3.2). Il s'agirait de remettre les deux tiers de la dette remplissant les conditions requises et de rééchelonner le reste sur une période de 25 ans, les pays pouvant bénéficier d'un délai de grâce supplémentaire de cinq ans. La dette envers les organismes multilatéraux n'est toutefois pas concernée par ces propositions, bien que ces derniers perçoivent actuellement un tiers du service de la dette; il leur faudra aussi adopter de nouvelles initiatives si on veut résoudre un jour le problème de l'endettement de l'Afrique subsaharienne.

PAYS A REVENU MOYEN GRAVEMENT ENDETTÉS. La situation de ces pays sur le plan de l'endettement s'est améliorée de manière sensible depuis les années 80, période où la crise était la plus aiguë. En 1982 encore, le taux de service de la dette (service de la dette par rapport aux exportations) pour l'Amérique latine (à l'exception de Panama) atteignait le montant record de 41%. A la fin de 1991, grâce à la stabilisation de la dette, à l'augmentation du volume des exportations et à la réduction des taux d'intérêt en dollars, ce taux était tombé à moins de 30% - taux toutefois encore bien supérieur aux 20% que le marché financier considère généralement comme le seuil au-delà duquel se déclenche une crise financière.

Le Plan Brady destiné à réduire la dette commerciale, qui a été lancé en mars 1989, a souligné que la dette devait être réduite et non pas simplement rééchelonnée. Avec le soutien de la Banque mondiale, du FMI et du Japon, ce plan a été mis en œuvre dans cinq pays : le Costa Rica, le Mexique, les Philippines, l'Uruguay et le Venezuela. Pour le Mexique au moins, l'évaluation réalisée par la Banque mondiale en 1991 a révélé des résultats très positifs. La croissance a repris et la situation financière s'est améliorée grâce à la rentrée des capitaux qui avaient fui le pays. Les investissements étrangers directs ont augmenté. Le pays a également amélioré son accès aux capitaux étrangers, bien qu'à des taux d'intérêt plus

DIAGRAMME 3.8
Transferts nets comparés à l'endettement



élevés. Pour les autres pays, les effets du Plan Brady ne sont pas encore connus.

Au départ, ce Plan était destiné à aider 39 pays sur une période de trois ans, mais il apparaît aujourd'hui qu'un nombre beaucoup plus restreint de pays en bénéficieront. Pendant ce temps, la plupart des pays d'Amérique latine continuent à accumuler des arriérés d'intérêts qui, à la fin de 1991, s'élevaient à quelque 25 milliards de dollars.

Le fait que les arriérés continuent à s'accumuler alors même que le taux du

service de la dette diminue montre que ce taux peut difficilement servir seul d'indicateur de progrès. En pratique, plusieurs facteurs interdépendants concourent à assurer le paiement du service de la dette, dont :

- la croissance du revenu - pour produire un excédent qui permettra à la fois d'assurer le service de la dette et d'augmenter de manière satisfaisante la consommation et les investissements dans le pays.
- une distribution équitable du revenu - pour garantir la stabilité sociale.
- un système fiscal efficace - pour mobiliser une épargne publique suffisante.
- un excédent commercial - pour disposer de suffisamment de devises.
- un rendement élevé des investissements nationaux - pour proposer des solutions de rechange aux taux d'intérêt élevés du marché international qui soient incitatives.

De nombreuses solutions visant à élargir la portée du Plan Brady et à améliorer ses résultats ont été proposées. La plus importante a été énoncée par un groupe d'experts internationaux indépendants (encadré 3.3). Ce groupe souligne qu'aucune estimation concrète n'a été faite jusqu'ici sur l'injection de capitaux nécessaires, non seulement pour sortir de la crise de l'endettement, mais également pour remettre les pays endettés sur la voie d'une croissance satisfaisante à moyen terme. Ni les institutions de Bretton Woods, ni la communauté internationale n'ont pu s'accorder sur de telles estimations pays par pays. Les chiffres sur lesquels repose le débat concernant l'allègement de la dette ou sa réduction sont donc le plus souvent fondés davantage sur des suppositions concernant la viabilité politique que sur une analyse scientifique sérieuse.

Le groupe a suggéré plusieurs solutions pratiques visant à améliorer la situation des pays fortement endettés. On peut citer notamment un plan de rééchelonnement de la dette suivant le modèle indonésien de 1970 et un accord intérimaire de soudeure qui permettrait aux pays débiteurs de rembourser leur dette en monnaie locale et de convertir une partie de leurs dettes en de nouveaux prêts. Ces deux propositions pourraient certainement améliorer la situation, mais une fois encore elles ne nous fournissent pas de plan général de « négociation de la dette au niveau mondial » (voir chapitre 5).

ENCADRE 3.2

Propositions de la Trinité concernant la réduction de la dette

Lors d'une réunion des ministres des Finances du Commonwealth en septembre 1990 à la Trinité, des modifications à apporter aux « Conditions de Toronto » ont été proposées dans le but de réduire la dette bilatérale. Les conditions de Toronto, acceptées en 1988, offraient aux pays à revenus faibles fortement endettés une série d'options; l'une d'entre elles consistait notamment à effacer un tiers de leurs dettes grâce à divers arrangements visant à réduire les taux d'intérêts et grâce à des remboursements étalés sur une longue période. Les modifications proposées à la Trinité étaient les suivantes :

- **Montant total de la dette** - Au lieu de négocier de nouvelles conditions chaque année (rendues nécessaires

par l'augmentation constante de la dette), le montant total de l'endettement de chaque pays devrait faire l'objet d'un calcul à long terme.

- **Remise de la dette** - Au lieu d'un tiers, la remise de la dette devrait maintenant être de deux tiers. Il faudrait ainsi remettre quelque 18 milliards de dollars de la dette des pays africains les plus pauvres.
- **Période de remboursement** - Elle devrait s'étaler sur 25 ans.
- **Capitalisation** - Les intérêts perçus au cours des cinq premières années devraient être transformés en capital. La dette principale et les intérêts pourraient ensuite être remboursés en plusieurs étapes, au cours desquelles le remboursement augmenterait en fonction des moyens financiers du débiteur.

ENCADRE 3.3

Propositions du groupe d'experts indépendants

Une procédure visant à résoudre la crise de l'endettement a été proposée en 1990 par un groupe d'experts indépendants. Elle repose sur deux précédents historiques : le règlement fructueux du problème de l'endettement de l'Allemagne en 1953 et de l'Indonésie en 1970.

Le groupe a proposé la création d'une équipe d'experts indépendants dans chaque pays débiteur. Cette équipe serait dirigée par une personnalité éminente dans les domaines des finances, de l'économie ou de la vie politique. Chaque équipe ferait des propositions concernant le rééchelonnement de la dette et la restauration de la croissance économique dans le pays concerné, ainsi que sur les mesures à prendre pour atteindre cet objectif. Les propositions de l'équipe seraient présentées tant aux pays débiteurs qu'aux pays créditeurs, qui pourraient alors décider de les accepter ou non.

Il faudra toutefois du temps pour se mettre d'accord sur ces solutions et les

appliquer. Le groupe a donc proposé une série de mesures intérimaires qui pourraient, sans nuire au règlement final, fournir une aide immédiate aux pays débiteurs. Il s'agirait, notamment, de remettre l'amortissement à plus tard et de diviser le remboursement des intérêts en trois parties :

1. une partie remboursée en devises étrangères, comme d'habitude.
2. une deuxième partie, en monnaie locale.
3. la troisième partie des remboursements servirait à la création d'un capital destiné à fournir de nouveaux prêts.

L'importance de chacune des parties dépendrait de la situation économique du pays débiteur.

Ces mesures intérimaires ne s'appliqueraient pas aux dettes bénéficiant de tarifs préférentiels ni aux dettes contractées auprès de créanciers qui continuent à verser des contributions supérieures au montant du service de la dette.



Marchés mondiaux, nations et populations pauvres

Les disparités qui se manifestent entre les pays riches et les pays pauvres au plan des possibilités et des chances qui leur sont réellement offertes s'accroissent pour de multiples raisons d'ordre tant national qu'international. Le présent chapitre se limitera à analyser deux de ces raisons, à savoir le rôle que jouent les marchés internationaux dans ce phénomène et l'impact qu'a le développement humain sur le comportement du pays dans ses interventions sur les marchés internationaux.

Le présent chapitre examine les flux internationaux de capitaux, de main-d'œuvre, de biens et de services et les évalue du point de vue des pays pauvres et des populations pauvres.

- *Marchés financiers* — Les taux d'intérêt réels sont quatre fois plus élevés pour les pays pauvres que pour les pays riches. Au cours des années 80, le taux d'intérêt effectif de la dette extérieure des pays en développement était de 17 % contre 4 % seulement pour les pays riches.

- *Investissement direct de l'étranger* — Les multinationales orientent la majorité de leurs investissements (83 %) vers les pays riches et le reste de préférence vers les pays en développement les mieux lotis.

- *Biens et services* — Les barrières commerciales les plus élevées concernent les produits manufacturés pour lesquels les pays pauvres possèdent un avantage concurrentiel, à savoir les exportations à fort coefficient de main-d'œuvre telles que les textiles, les vêtements et les chaussures. Le marché des produits agricoles subit également des distorsions du fait des barrières à l'importation et des 300 milliards de dollars par an de subventions et de soutiens des prix accordés à l'agriculture des pays industrialisés qui viennent réduire les possibilités d'exportation des pays développés.

Les pays d'Afrique subsaharienne ont vu leur part des échanges commerciaux se réduire au quart de ce qu'elle était en 1960. Quant aux pays les moins avancés, où vivent 8 % des habitants de la planète, ils sont parmi les plus gros perdants, leur

maigre part des échanges commerciaux internationaux ayant diminué de moitié au cours des 20 dernières années et étant passée de 0,8 % à 0,4 %.

- *Main-d'œuvre* — La législation en matière d'immigration prive les travailleurs du droit d'équilibrer l'offre et la demande mondiale de main-d'œuvre en les empêchant de se déplacer pour accéder aux marchés du travail où ils pourraient optimiser leurs gains.

Les entraves au libre fonctionnement des marchés coûtent aux pays en développement au moins 500 milliards de dollars par an, soit dix fois le montant de l'aide extérieure qu'ils reçoivent.

Mais l'analyse révèle également que certains pays en développement ont obtenu d'excellents résultats au plan de la compétitivité internationale. Ces pays possèdent une caractéristique commune : des niveaux élevés d'investissements en faveur de leur population et en faveur du renforcement de leurs capacités technologiques nationales.

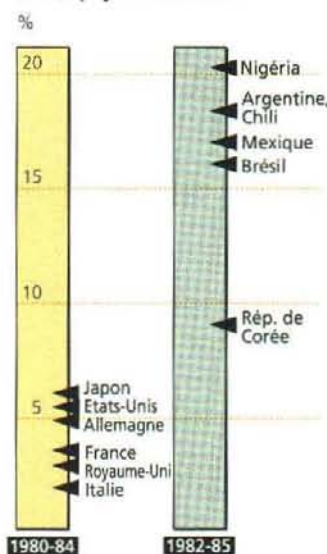
Les marchés financiers

Les marchés financiers ont évolué depuis les temps où ils étaient gérés à partir des bureaux vétustes et discrets de la City de Londres. Mondialisés, rapides et extrêmement efficaces, ils réagissent instantanément à l'offre et à la demande d'investissement et aux moindres fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt. Les réseaux de négociations informatisées effectuent journalièrement des opérations d'une valeur de 300 milliards de dollars ou plus à travers les frontières nationales.

Les pays en développement ont recours à ces marchés pour s'y procurer des fonds, mais ils ont à faire face aux cycles à court terme qui correspondent aux fluctuations des taux d'intérêt et à des cycles longs où les périodes de prêts excessifs sont suivies

Les entraves au libre fonctionnement des marchés coûtent aux pays en développement au moins 500 milliards de \$ par an

DIAGRAMME 4.1
Disparités entre les taux d'intérêt réels dans les pays en développement et les pays industrialisés



d'une soudaine réduction des fonds disponibles.

Les pays en développement sont également confrontés à l'inégalité qui caractérise la situation des divers intervenants. Ils doivent généralement payer des taux d'intérêt réels plus élevés, d'où certaines des difficultés qu'ils éprouvent à assurer le service de la dette. Et malgré leur manque de capitaux, le fonctionnement des marchés financiers internationaux a une forte tendance à drainer hors des pays en développement vers les pays industrialisés des capitaux en quête de placements plus sûrs.

Les taux d'intérêt réels

Après leur hausse prononcée aux cours des années 1980, les taux d'intérêt se sont établis à des niveaux jamais atteints au cours des 100 dernières années. Dans les années 1980, les taux d'intérêt réels étaient de plus du double de ce qu'ils étaient généralement durant la période pour laquelle nous disposons de statistiques (tableau 4.1). Aux Etats-Unis, dans les années 1980, les taux d'intérêt réels étaient cinq fois plus élevés que leur

moyenne des 25 ans précédents et, bien qu'ils aient accusé une forte chute en 1991, la plupart des analystes estiment que ce recul n'est que temporaire.

Lorsque les taux d'intérêt internationaux sont élevés, tous les emprunteurs paient davantage. Mais dans les années 1980, les pays en développement payaient en fait davantage que la plupart des autres pays car on considérait qu'ils présentaient de hauts risques et que la prime de risque était calculée en conséquence (diagramme 4.1 et tableau 4.2). Maurice, par exemple, connaît une certaine stabilité financière, malgré laquelle, au début des années 1980, l'industrie sucrière mauricienne empruntait au taux d'intérêt domestique de 18,5 % alors que le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) était de 10 % ; quand le LIBOR atteignit 14 %, le taux local monta à 23,3 %. Le coût de l'argent y a augmenté du fait de l'application d'une prime de "risque-pays (emprunteur)" de 2,5 % au-dessus du LIBOR, de frais bancaires et d'une prime de dévaluation monétaire anticipée de 6 %.

Les charges des entreprises locales des pays en développement se sont également accrues du fait des dévaluations successives imposées par les prêteurs internationaux, tels que le FMI, lesquelles ont pour effet d'augmenter le montant des paiements de la dette en monnaie locale. Les résultats ont été dévastateurs, spécialement en Amérique latine, où le montant des paiements du service de la dette extérieure en monnaie locale a triplé ou quadruplé en l'espace d'un an.

Par ailleurs, les pays en développement ont aussi souffert de l'effondrement des cours des produits de base. A mesure que les prix internationaux du café, du sucre et autres produits primaires chutaient, les pays producteurs devaient en exporter des quantités de plus en plus grandes pour pouvoir payer les intérêts de leurs emprunts.

Les taux d'intérêt réels considérés ici sont calculés de façon différente pour les pays industrialisés (créditeurs) et pour les pays en développement (débiteurs). Pour les pays industrialisés, le taux réel est le taux nominal moins le taux d'inflation interne. Pour les pays en développement, en revanche, le taux d'intérêt réel appliqué à leur dette extérieure est calculé en ajustant le taux d'intérêt nominal débiteur en fonction de l'évolution du prix en dollars des marchandises exportées. Etant donné que les prix de leurs exportations ont généralement chuté pendant la

TABLEAU 4.1
Taux d'intérêt réels à long terme dans six pays industrialisés, 1890-1989 (%)

Pays	1980-99	1900-13	1955-59	1960-73	1974-79	1980-84	1985-89
France	3,6 ^a	2,0 ^a	0,3	1,4	-0,9	3,1	5,1
Rép. féd. d'Allemagne	-	-	3,9	2,7	2,8	4,8	4,0
Italie	-	-	4,0	1,5	-3,7	1,9	3,6
Japon	-	-	-	0,5	-0,2	5,7	3,9
Royaume-Uni	2,6 ^b	2,0 ^b	1,3	2,5	-2,1	2,7	4,1
Etats-Unis	4,5 ^c	1,7 ^c	0,8	1,5	0,3	5,4	5,4

a. Valeurs d'Etat

b. Annuités consolidées

c. Obligations municipales de Nouvelle-Angleterre

Note : Les taux d'intérêts réels à long terme ont été calculés en divisant les rendements des obligations d'Etat à long terme par le déflateur du PIB.

TABLEAU 4.2
Taux d'intérêt réels sur la dette extérieure de divers grands débiteurs, 1982-1985 (%)

Pays	1982	1983	1984	1985	Moyenne 1982-1985
Argentine	26,3	23,8	11,3	11,6	18,3
Brésil	22,2	19,6	12,6	12,0	16,6
Chili	33,8	8,9	21,6	8,4	18,2
Mexique	27,4	16,9	9,9	15,0	17,3
Nigeria	25,9	25,4	11,5	18,2	20,3
Rép. de Corée	14,0	12,5	5,8	7,1	9,9
Moyenne	24,9	17,8	12,1	12,3	16,8

Note : Les taux d'intérêt réels sont les taux nominaux (monétaires) ajustés en fonction de l'indice des prix à l'exportation du pays.

période de l'après-guerre, les pays en développement se sont retrouvés à payer des taux d'intérêt réels considérablement plus élevés que ne le stipulaient les contrats d'emprunt.

De ce fait, alors que les taux d'intérêt réels dans les pays industrialisés se situaient en moyenne autour de 4 % dans la première moitié des années 80, ils étaient d'environ 17 % dans les pays en développement. C'est là un commentaire peu élogieux sur le fonctionnement des marchés financiers internationaux que les taux d'intérêt soient quatre fois plus élevés pour les pays pauvres et pour leur population que pour les pays riches.

De plus, il est fort probable que les taux d'intérêt resteront élevés du fait de l'intensification de la demande mondiale de ressources pour financer de nouveaux investissements. Le poids du déficit budgétaire persistant des Etats-Unis, le besoin de renforcer l'assiette financière des banques américaines et japonaises, la création d'un marché intérieur unique en Europe, les coûts de la réunification de l'Allemagne, les coûts de la reconstruction au Koweït et en Iraq après la guerre, les besoins sociaux et matériels de l'Europe de l'Est et des républiques de l'ex-Union soviétique, toutes ces pressions maintiendront sans doute les taux d'intérêt à un niveau élevé au cours des années 90. Dans ce cas, le fardeau de la dette restera lourd pour les pays en développement et ils attireront relativement peu de nouveaux investissements, ce qui limitera leurs possibilités d'expansion économique dans l'immédiat comme dans les années à venir.

Les taux d'intérêt élevés pèsent particulièrement lourd sur les populations pauvres, en ce qu'ils les empêchent d'emprunter à des conditions aussi onéreuses. Mais ils peuvent également causer de graves dégâts en matière d'environnement. Faisant fonction de signal du marché indiquant que les revenus diminueront notablement à l'avenir, ils encouragent les générations présentes à hypothéquer l'avenir en ne lui accordant qu'une très faible valeur par rapport au présent.

C'est donc là un argument de poids qui milite en faveur d'interventions d'institutions telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement en tant qu'intermédiaires entre les pays en développement et les marchés financiers, et de l'adoption de mesures visant à alléger le fardeau des taux d'intérêt réels (voir chapitre 5).

Le cycle des prêts

Les prêts internationaux peuvent présenter d'amples fluctuations, caractérisées par des alternances rapides d'augmentations de flux et de retraits de fonds plus rapides encore. Ces cycles du système financier international ont été décrits par l'économiste Frank Taussig.

Les prêts du pays créditeur, bien loin d'être octroyés régulièrement d'année en année, commencent par l'être en quantités modérées puis augmentent progressivement. Des sommes considérables sont ainsi octroyées tandis qu'approche une phase d'activité intense et de fièvre spéculative, sommes qui augmentent progressivement de mois en mois au cours de cette phase ascendante. Lors de l'éruption de la crise, le flux des prêts se réduit ou s'interrompt abruptement. Le paiement des intérêts des prêts antérieurs n'est plus compensé par de nouveaux prêts ; les intérêts deviennent alors une charge nette pour le pays débiteur ; celui-ci en subit soudain les conséquences qui se manifestent par l'obligation immédiate d'effectuer des versements en faveur du pays créditeur, par des pressions sur ses établissements bancaires, par une élévation du taux de l'escompte et par une chute des cours des produits de base. Ces phénomènes peuvent se répéter deux ou trois fois de suite. Après la première crise et la reprise, il peut se faire que le pays débiteur parvienne à se redresser. Plusieurs années après, le pays créditeur recommence à consentir des prêts, marquant une nouvelle période d'activité et d'investissements spéculatifs, et le cycle traditionnel se répète jusqu'à ce que survienne une nouvelle crise qui entraîne un nouveau déséquilibre de la balance des paiements du pays débiteur.

Ce texte date de 1927 et les événements de la grande dépression sont venus confirmer les analyses du professeur Taussig. Au cours des années 1920, les banques internationales accrurent rapidement le montant des prêts consentis, puis, durant les années 30, de nombreuses banques ayant fait faillite, les prêts se tarirent presque complètement. Le phénomène se reproduisit de façon inquiétante dans les années 1970 et 1980, mais ce furent cette fois les pays en développement qui en subirent les conséquences.

De 1972 à 1982, la moyenne nette des prêts octroyés par les marchés internationaux des capitaux au pays en développement était de 21 milliards de dollars par an, avec un maximum de 36 milliards de dollars en 1981 (tableau 4.3 et diagramme

TABLEAU 4.3
Transferts financiers nets relatifs aux emprunts à long terme des pays en développement

Année	Montant (Md \$ E. U.)
1972	7,1
1973	10,8
1974	16,7
1975	-
1976	21,5
1977	25,0
1978	33,2
1979	31,2
1980	29,5
1981	35,9
1982	20,1
Moyenne 1972-1982	21,0
1983	3,7
1984	-10,2
1985	-20,5
1986	-23,6
1987	-34,0
1988	-35,2
1989	-29,6
Moyenne 1983-1990	-21,5

TABLEAU 4.4
Transferts nets du
FMI aux pays en
développement

Année financière FMI	Md \$ E. U.
1983	7,6
1984	5,6
1985	0,2
Moyenne 1983-1985	4,5
1986	-4,3
1987	-7,9
1988	-7,8
1989	-7,5
1990	-4,2
Moyenne 1986-1990	-6,3

4.2). Toutefois, après 1979, les taux d'intérêt réels subirent une augmentation spectaculaire sous la poussée des politiques monétaristes restrictives adoptées par les pays industrialisés en réaction à la seconde crise pétrolière. Ceci précipita la crise de la dette en Amérique latine en 1982, date à partir de laquelle les prêts chutèrent brutalement. En 1988, les transferts nets à l'ensemble des pays en développement étaient de moins 35 milliards de dollars. Les effets se firent sentir dans tous les pays en développement, et pas seulement dans les pays les plus lourdement endettés, du fait de la prudence excessive des banques commerciales qui réduisirent les lignes de crédit de façon généralisée.

Ces événements n'auraient théoriquement pas dû se produire. Le FMI et la Banque mondiale avaient été fondés précisément, dans les années 1940, pour éviter une réédition de la crise des années 1930. Ils étaient censés intervenir afin de tempérer les variations cycliques des marchés financiers non réglementés. Ils s'efforcèrent effectivement d'augmenter leurs crédits nets aux pays en développement au début des années 1980, mais ils ne disposaient pas des ressources nécessaires ni du pouvoir qui leur auraient per-

mis d'intervenir de manière efficace sur les marchés mondiaux et ne purent donc pas poursuivre cette politique. Leurs actions eurent pour effet d'amplifier les fluctuations cycliques au lieu de les atténuer.

Les transferts nets du FMI aux pays en développement sont passés de + 7,6 milliards de dollars en 1983 à - 7,9 milliards en 1987 (tableau 4.4). Les transferts de la Banque mondiale évoluèrent dans le même sens (bien que cette évolution ait été tempérée par l'octroi de prêts très concessionnels par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement). Ils sont passés de + 4,9 milliards de dollars en 1985 à - 1,7 milliard en 1991 (tableau 4.5 et diagramme 4.3). Les institutions de Bretton Woods ont ainsi failli envers de nombreux pays en développement au moment où ceux-ci avaient le plus besoin de leur aide (voir au chapitre 5 l'exposé des implications de cet échec et de l'urgence des réformes).

Les fluctuations cycliques des apports ont également contribué à la détérioration des termes de l'échange précédemment mentionnée. Obligés soudain d'assurer le remboursement de leurs dettes par leurs seules ressources, les pays en développement eurent fréquemment recours à un accroissement de la production déjà excédentaire de produits de base, ce qui accentua l'effondrement des cours.

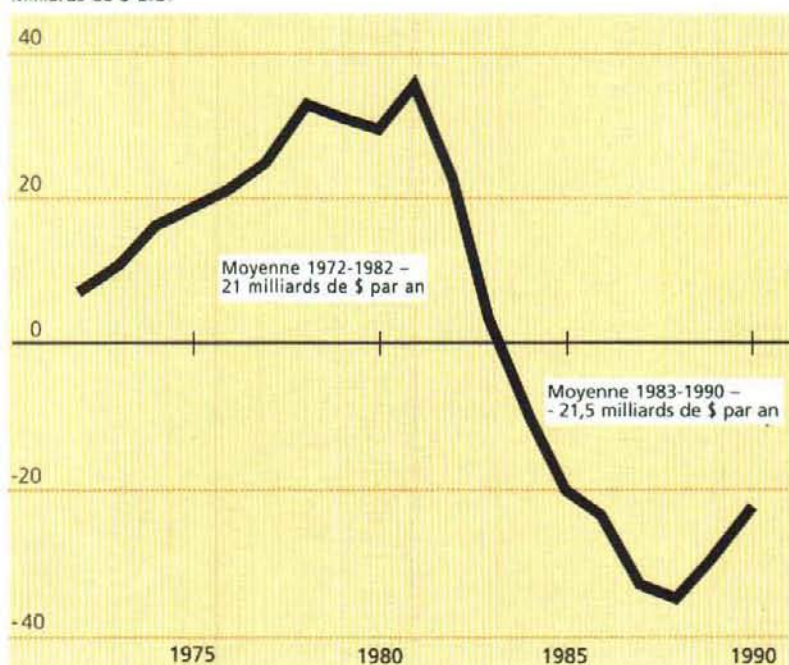
Leur situation est comparable à celle de l'Allemagne de l'entre-deux guerres forcée de rembourser les dommages de guerre. Comme le nota judicieusement Keynes, les débiteurs ont un double fardeau : le service de la dette constitue un fardeau budgétaire tandis que la détérioration des termes de l'échange leur impose un fardeau en transferts. En 1933, le Professeur Irving Fischer faisait déjà une analyse extrêmement lucide que les événements des années 1980 sont venus confirmer :

Le règlement des dettes ne peut pas résister à la chute des prix qu'il provoque. Le remboursement devient alors un exercice ambigu qui se caractérise par une réduction de la somme due en dollars à un rythme plus lent que celui de l'augmentation de la valeur du dollar Il en résulte ce remarquable paradoxe qui est le principal secret de la plupart des grandes dépressions sinon de toutes : plus le débiteur paie, plus sa dette s'accroît.

Ces cycles comportent des coûts humains extrêmement élevés. Lors de la phase descendante, la stagnation écono-

DIAGRAMME 4.2
Transferts nets vers les pays en développement

Milliards de \$ E.U.



mique entraîne une baisse des salaires réels, dont pâtissent particulièrement les groupes à faible revenu. En Amérique latine de 1981 à 1987, par exemple, les salaires non-agricoles les plus bas ont chuté de 41 %. Au Brésil en 1987, les salaires étaient à leur niveau le plus bas depuis 37 ans et, au cours du premier trimestre de l'année, le chômage doubla pratiquement. Durant les années 1980, au Mexique, les salaires réels du secteur manufacturier furent réduits de 50 % en l'espace de cinq ans.

L'Afrique, par beaucoup de côtés, a connu une situation pire encore. Les salaires réels avaient déjà chuté au cours des années 1970, de sorte que la baisse supplémentaire de 30 % qu'ils ont accusée dans les années 1980 a eu un impact d'autant plus rude.

Néanmoins, les prêts du FMI et de la Banque mondiale restèrent assortis de conditions strictes qui n'étaient pas toujours sensibles aux coûts humains croissants. On peut s'attendre à ce que les emprunts futurs contractés par les pays en développement sur les marchés financiers internationaux présentent des fluctuations tout aussi violentes. Il incombe donc à la communauté internationale d'instaurer un système de gestion mondial qui pourrait notamment mettre en place des mécanismes susceptibles de modérer l'amplitude des variations, et permettrait aux pays en développement d'avancer régulièrement et de manière productive sur la voie du développement humain.

TABEAU 4.5
Banque mondiale : hausse des prêts et baisse des transferts, 1985-1991
(BIRD et IDA)

	Engagements bruts (Md \$ E.U.)	Décassements bruts (Md \$ E.U. 1991)	Transferts nets (Md \$ E.U. actuels)
1984	17,7	16,9	5,2
1985	18,5	16,4	4,9
1986	19,7	15,3	3,1
1987	20,3	17,1	2,6
1988	21,2	16,4	0,7
1989	22,8	15,9	0,2
1990	21,5	18,3	2,4
1991	22,7	16,0	-1,7

Note : Les décaissements au titre du Fonds spécial de l'IDA sont inclus.

L'investissement étranger direct

Le potentiel de développement des pays du Sud est considérable. De plus, ils disposent de millions de travailleurs sous-employés. Ces deux conditions réunies devraient être de nature à attirer les sociétés étrangères qui souhaitent implanter de nouvelles usines ou établir des filiales locales.

En pratique cependant, les apports de nouveaux capitaux réalisés par les sociétés transnationales sont restés très limités. Les investissements directs dans les pays en développement ont chuté entre 1981 et 1986. C'est seulement en 1988 qu'ils ont retrouvé leur niveau de 1981. Le montant total investi en 1989 est de l'ordre de 30 milliards de dollars. En outre, les pays en développement reçoivent une part sans cesse plus réduite de l'investissement étranger direct mondial : de 31 % en 1968 celle-ci n'était plus que de 17 % en 1988-89 (tableau 4.6). Même à son maximum en 1975, cet investissement ne correspondait qu'à 0,9 % du PIB des pays en développement et il n'était plus que de 0,4 % du PIB en 1980-1985.

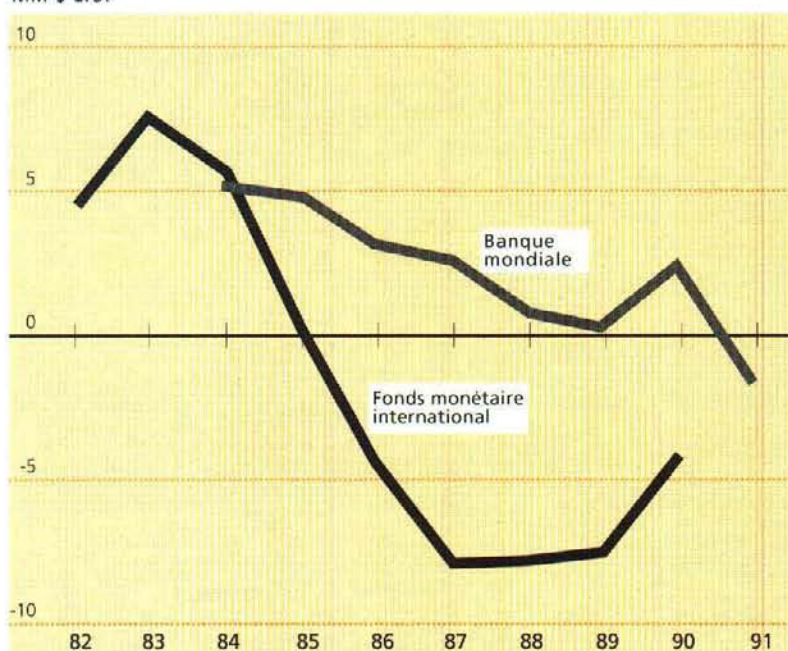
Les sociétés transnationales emploient des effectifs relativement limités dans les pays en développement, à savoir moins de 1 % de la population active. Ces emplois

Plus le débiteur paie, plus sa dette s'accroît

DIAGRAMME 4.3

Transferts nets des institutions de Bretton Woods aux pays en développement

MM \$ E.U.



Les capitaux gravitent vers les pays riches

sont généralement dans les secteurs les plus "modernes" de l'économie et sont réservés à des travailleurs spécialisés appliquant des techniques intensives en capital.

L'investissement étranger direct est concentré en grande partie dans un petit nombre de pays en développement. De 1980 à 1989, le flux annuel moyen vers le Sud était de 16 milliards de dollars, dont 74 % étaient repartis entre 10 pays : Brésil (12 %), Singapour (12 %), Mexique (11 %), Chine (10 %), Hong-Kong (7 %), Egypte (6 %), Malaisie (6 %), Argentine (4 %), Colombie (3 %) et Thaïlande (3 %). Par ailleurs, il augmente le plus rapidement dans des pays tels que le Maroc, le Chili, le Mexique, le Botswana et la Thaïlande, où le climat des affaires s'améliore.

La liste ci-dessus fait apparaître une forte prédominance de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que de l'Amérique latine. En Asie de l'Est et du Sud-Est, l'attraction des capitaux étrangers s'est intensifiée au cours des dernières années, au point que plus d'un tiers de tous les investissements directs sont actuellement orientés vers six pays : la Chine, la République de Corée, l'Indonésie, Singapour, la Malaisie et la Thaïlande. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes, en revanche, diminue : de plus de la moitié au début des années 80, elle n'était plus que d'un tiers à la fin de la décennie.

Les investissements directs tendent donc à s'orienter vers les économies les

plus prospères et dont la croissance est la plus rapide (encadré 4.1). Les pays pauvres en reçoivent beaucoup moins, sauf, comme de juste, s'ils possèdent des hydrocarbures, des minéraux ou d'autres matières premières importantes. L'Afrique subsaharienne a reçu environ 6 % de tous les investissements étrangers directs effectués dans le monde en développement et, en 1988-1989, les pays les moins avancés un peu plus de 2 % par an (170 millions de dollars).

Comment se fait-il que ces pays aient attiré si peu d'investissements ? Cela provient essentiellement de ce que les investissements rapportent en général davantage dans les pays riches que dans les pays pauvres. Cela peut sembler anormal étant donné qu'en théorie le capital devrait rapporter davantage là où il est rare, mais la pratique vient ici infirmer la théorie. Dans les grandes puissances industrielles, ces dernières années, le taux moyen de rendement des capitaux des non-résidents était de 17 % (tableau 4.7). Dans les pays en développement, il était d'environ 12 %.

Une analyse des taux de rendement des investissements dans les pays en développement, réalisée par la Société financière internationale (SFI), affiliée au Groupe de la Banque mondiale, révèle que sur 200 projets pour lesquels le taux projeté de rendement global était de 21,4 %, le taux réel n'a été que de 11,9 %. Ces taux varient d'une région à l'autre et d'un secteur à l'autre. Ils étaient les plus hauts en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (15,1 %), suivis par l'Asie (13,5 %), puis par l'Amérique latine et les Caraïbes (11,1 %), et les plus bas en Afrique subsaharienne (6,6 %). Les industries extractives étaient les plus profitables (17,8 %), suivies par le secteur manufacturier (16,4 %) alors que les industries alimentaires et les agro-industries l'étaient beaucoup moins (5,6 %).

Même pour les projets les meilleurs, les taux de rendement dans les pays en développement sont inférieurs à ceux des pays industrialisés. Cela provient en partie des niveaux de technologie et de productivité du travail inférieurs. Mais sont également en cause d'autres facteurs plus importants ayant trait aux pratiques gouvernementales des Etats, et parmi ceux-ci l'instabilité politique et financière et le contrôle des changes.

Toutefois, aucun de ces obstacles à l'investissement n'est insurmontable, comme l'ont démontré les "tigres" de

TABEAU 4.6
Flux d'investissement direct de l'étranger dans les régions en développement

Régions et pays bénéficiaires	Pourcentage de l'IDE total	
	1980-84	1988-89
<i>Pays en développement</i>	25,2	16,9
Afrique	2,4	1,9
Amérique latine et Caraïbes	12,3	5,8
Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est	9,4	8,8
<i>Pays les moins avancés</i>	0,4	0,1
<i>Premiers pays bénéficiaires</i>	18,1	11,1
Argentine	0,9	0,6
Brésil	4,2	1,5
Chine	1,1	1,9
Colombie	0,8	0,2
Egypte	1,1	0,8
Hong-Kong	1,4	1,2
Malaisie	2,3	0,7
Mexique	3,0	1,4
Singapour	2,8	2,0
Thaïlande	0,6	0,8

l'Asie de l'Est et du Sud-Est. En adoptant des politiques macro-économiques rationnelles, en développant une technologie autochtone et surtout en réalisant des investissements judicieux dans l'enseignement et la formation professionnelle de leur population, ces pays en cours d'industrialisation sont parvenus à attirer des sommes considérables de capitaux étrangers. Les marchés internationaux de capitaux favorisent sans doute les économies les plus prospères, mais des politiques économiques nationales cohérentes et avisées peuvent aider à attirer des flux importants de capitaux étrangers. On trouvera en annexe au présent chapitre diverses études de cas qui illustrent comment les investissements en développement humain peuvent contribuer à améliorer la compétitivité nationale, à accroître la production intérieure et à pénétrer les marchés mondiaux.

Les marchés du travail

Aucun marché n'est parfait au sens économique du terme, mais le marché international du travail est l'un de ceux qui sont assujettis au plus grand nombre de restrictions. L'offre est présente, constituée par les millions de travailleurs sans emploi ou sous-employés des pays en développement. La demande pourrait l'être aussi si elle ne dépendait que des entrepreneurs, mais les lois sur l'immigration bloquent le libre flux de main-d'œuvre des pays pauvres vers les pays riches.

Les migrations internationales sont devenues de plus en plus significatives et de plus en plus sujettes à discussion. Au cours des trois décennies écoulées, au

moins 35 millions d'habitants des pays en développement ont élu résidence dans le Nord, dont 6 millions environ illégalement, et leur nombre augmente chaque année de 1,5 million. Il y a aussi quelque 20 millions de travailleurs employés à l'étranger aux termes de contrats d'une durée déterminée.

Certains pays sont beaucoup plus ouverts aux migrations que d'autres. Le pourcentage de résidents étrangers est, par exemple, de 21 % en Australie et de 16 % au Canada, alors qu'il est de 8 % aux Etats-Unis et de 4 % pour l'ensemble de l'Europe. Ce sont les Etats-Unis, toutefois, qui ont connu la plus forte croissance de l'immigration, avec une augmentation de 106 % depuis les années 1960, contre 4% en Europe.

Dans tous ces pays, on a assisté à une évolution marquée quant à l'origine des flux migratoires. Jusqu'au début des années 1960, 80 % des immigrants des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie venaient d'autres pays industrialisés et les

ENCADRE 4.1

On ne prête qu'aux riches

Les capitaux s'orientent principalement vers les pays industrialisés, où les taux de profit sont plus élevés. Pour l'investissement étranger américain, le rendement de l'investissement pour la période 1985-1989 était de 14,1 % dans les pays en développement mais de 16,9 % dans les pays industrialisés.

C'est pourquoi les pays en développement attirent une proportion aussi faible de l'investissement international, qu'il s'agisse d'investissements directs de sociétés transnationales ou d'investissements de portefeuille effectués par des banques commerciales et des fonds de retraite. Cela explique aussi pourquoi les habitants riches des pays en développement placent leurs économies à l'étranger : la fuite des capitaux est en passe de devenir une caractéristique intrinsèque de l'économie mondiale.

Pourquoi les capitaux rapportent-ils plus dans les pays qui sont déjà riches en capitaux ? On pourrait s'attendre à ce que le même investissement fructifie bien davantage dans les pays où il pourrait tirer profit d'une main-d'œuvre abondante. Toutefois, ce qui compte en matière de production, c'est la productivité de la main-d'œuvre, qui dépend de la qualité du "capital humain" incorporé dans celle-ci — de la nutrition,

de la santé, de l'instruction et des aptitudes des travailleurs. Dans ce sens, le travailleur japonais est très différent du travailleur éthiopien, népalais ou bolivien.

Les capitaux produisent aussi davantage dans les pays développés en raison des économies d'échelle. Pour certains secteurs tels que l'agriculture, il peut y avoir des rendements d'échelle décroissants ; en revanche, dans beaucoup d'autres, tels que la production de puces informatiques, les taux de rendements peuvent s'accroître à mesure que l'on investit davantage de capitaux.

De nos jours, une forte proportion de la croissance ne provient pas simplement d'une augmentation des investissements, mais de changements technologiques et de l'introduction de biens et de services nouveaux. Etant donné que les connaissances scientifiques sont concentrées dans les pays industrialisés, il en résulte des bénéfices accrus et un attrait supplémentaire pour les capitaux.

Les implications pour les pays en développement sont claires : ils doivent investir à la fois dans le capital humain et dans des niveaux plus élevés de technologie. Faute de quoi, les capitaux risquent de s'orienter davantage encore vers les pays riches.

TABEAU 4.7

Taux de rendement du capital social non résident dans les grandes économies industrielles, 1975-1990 (profit en pourcentage du capital social)

Pays ou groupe de pays	1975-79	1980-87	1987-90
Etats-Unis	17,0	16,8	19,5
Japon	14,9	14,5	15,1
Rép. féd. d'Allemagne	13,8	13,5	15,6
G-7 ^a	14,8	14,7	16,5

a. Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie et Canada.

Note : Le rendement du capital est calculé comme la différence entre la valeur ajoutée au coût des facteurs et la rémunération des salariés (excédent brut d'exploitation des entreprises). Le capital social est ajusté pour tenir compte de l'inflation et ne couvre que les biens inclus dans la formation brute de capital fixe non résident, ce qui exclut les logements, les stocks, les disponibilités de fonds de roulement, les biens fonciers et les ressources naturelles.

20 % restants de pays en développement. A la fin des années 80, les proportions se sont inversées et 82 % des immigrants viennent à présent des pays en développement (diagramme 4.4 et tableau 4.8). On assiste en Europe à la même évolution, moins radicale cependant puisque la proportion d'immigrants de pays en développement est passée pendant la même période de 30 % à 46 %.

Ces changements dans la structure des flux migratoires reflètent une modification des équilibres démographiques. La plupart des pays industrialisés connaissent actuellement une réduction des taux de fécondité. Dans les années 90, selon les prévisions, la croissance démographique annuelle sera de 0,2 % dans la Communauté européenne et les pays nordiques, et de 0,7 % en Amérique du Nord ; il est donc peu probable que ces régions deviennent des foyers d'émigration. La situation du Sud, en revanche, est très différente. La main-d'œuvre y augmente de 38 millions de personnes par an, qui viennent grossir les rangs des plus de 700 millions de chômeurs et de travailleurs sous-employés ; ce sont donc un milliard d'emplois qu'il s'agira de créer, ou d'améliorer, d'ici la fin de la décennie, chiffre égal à celui de toute la population du Nord.

L'équilibre démographique mondial subit effectivement de rapides transformations. A l'échelle de la planète, les pays riches sont aujourd'hui en passe de devenir à brève échéance une minorité de plus en plus réduite (diagramme 4.5). En 1950, 20 % des nouveau-nés naissaient dans les pays industrialisés ; ce chiffre est aujourd'hui de 12 % et il ne sera plus que de 11 % en l'an 2000. Les caractéristiques démographiques des pays riches et des pays pauvres ont pour effet de renforcer les tendances migratoires internationales. Si aucune perspective d'amélioration de la situation économique des pays pauvres ne se dessine, les populations de ces pays se déplaceront inévitablement vers les

pays où elles entendent une chance de vivre mieux.

Les populations des pays en développement courent également des risques beaucoup plus grands que celles des pays industrialisés de voir leur vie perturbée par la guerre, des catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement et sont donc plus susceptibles d'émigrer. Ce phénomène est particulièrement aigu en Afrique, où se trouvent près de la moitié des réfugiés du monde. Les migrations non documentées et les déplacements saisonniers de main-d'œuvre sont communs dans toutes les régions d'Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest, mais le problème des réfugiés est circonscrit principalement à l'Afrique de l'Est et en particulier à la Corne de l'Afrique, au Mozambique et au Soudan où les forces du désespoir poussent les populations d'un pays pauvre à l'autre.

Par ailleurs, dans le Sud, les mouvements migratoires sont plus exposés aux perturbations causées par la guerre. Environ les trois quarts des 2,8 millions de migrants au Koweït et en Iraq venaient des pays arabes, un quart de pays d'Asie et moins de 2 % d'autres pays. Les pays d'Asie exportateurs de main-d'œuvre se tournent actuellement vers d'autres marchés du travail possibles au Japon, à Singapour, à Hong-Kong, en Malaisie et en République de Corée.

On compte environ 12 à 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays en développement et probablement 14 à 16 millions de réfugiés politiques. Seuls 5 % de ces quelque 30 millions de personnes, comme l'indique l'expérience du passé, parviendront à émigrer vers le Nord.

Les politiques d'immigration

En réaction aux évolutions démographiques (diagramme 4.5 et tableau 4.9), de nombreux pays industrialisés ont révisé

DIAGRAMME 4.4
Emigration internationale
des pays en développement

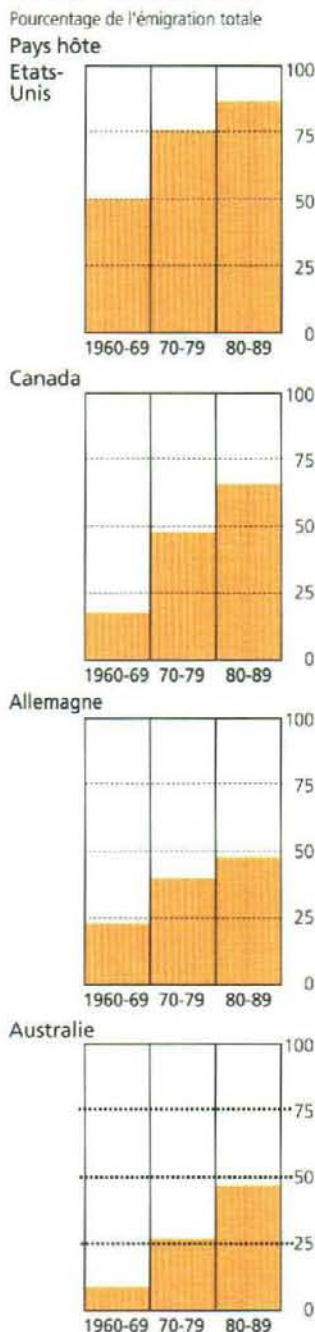


TABLEAU 4.8
Emigration économique internationale des pays en développement

Pays hôte	Millions			En % de tous les émigrants		
	1960-69	1970-79	1980-89	1960-69	1970-79	1989-89
Etats-Unis	1,6	3,3	5,5	50	76	87
Allemagne	1,5	2,8	2,6	23	40	48
Royaume-Uni	-	1,1	1,1	-	55	52
Canada	0,2	0,7	0,8	18	48	66
Australie	0,1	0,3	0,5	9	27	47
Suède	(.)	0,1	0,2	6	17	40

leurs politiques d'immigration dans les années 1960 et 1970 pour accueillir un plus grand nombre de migrants du Sud. En 1965, les Etats-Unis ont aboli les quotas par origine nationale qui favorisaient les autres pays industrialisés et, en 1978, le Canada a modifié sa loi sur l'immigration pour souligner la volonté d'éliminer les distinctions de pays d'origine.

Mais compte tenu de l'ampleur des flux de migration potentiels venant du Sud, et de leurs propres difficultés dans le domaine de l'emploi, certains pays d'immigration, en Europe en particulier, manifestent des inquiétudes croissantes quant aux déséquilibres des évolutions sociales auxquels ils sont exposés. Les travailleurs immigrés sont l'objet de graves discriminations en matière d'emploi mais aussi de logement et de droits à la sécurité sociale. La Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles vise à résoudre certains de ces problèmes. Ceux-ci semblent néanmoins s'aggraver dans plusieurs pays européens où se manifestent des pressions croissantes pour que soient rapatriés les immigrés sans emploi.

En réaction à ces pressions, mais aussi pour le fait des évolutions démographiques et pour protéger le niveau de vie de leurs populations, les pays industrialisés, forts de leur position sur un marché du travail où la demande dépasse l'offre, imposent des niveaux de qualification de plus en plus élevés et accordent la préférence aux travailleurs spécialisés, ou aux immigrants qui apportent des capitaux, ou encore aux réfugiés politiques.

• *Travailleurs qualifiés* — La main-d'œuvre immigrante est traditionnellement la moins payée et exécute les travaux désagréables, pénibles et dangereux que délaissent les citoyens des pays riches. Ceci est particulièrement vrai des migrants illégaux. Au Japon, par exemple, les travailleurs clandestins venus des Philippines et du Bangladesh occupent des emplois dont les salariés japonais ne veu-

lent pas dans la construction et dans le secteur manufacturier.

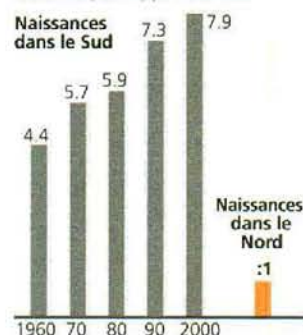
Mais les pays d'immigration préfèrent désormais accueillir des personnes qualifiées. La priorité à l'immigration accordée par le Canada aux entrepreneurs a multiplié l'afflux de ceux-ci par sept, de 1983 à 1989. Les Etats-Unis, dont l'attitude tendait à être plus libérale et qui autorisaient l'immigration de manœuvres et d'ouvriers semi-spécialisés, ont adopté la Loi sur l'Immigration de 1990 qui reflète un désir de relever la barre des compétences pour ses immigrants (diagramme 4.6).

• *Investisseurs* — Les pays industrialisés peuvent maintenant se permettre de demander non seulement de la main-d'œuvre mais aussi des capitaux. Le Canada et les Etats-Unis, par exemple, accordent des préférences aux investisseurs et auraient attiré de la sorte des millions de dollars.

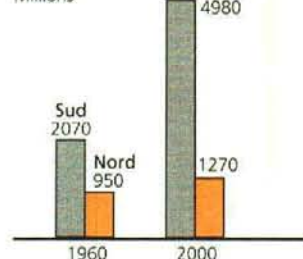
• *Réfugiés politiques* — Ils constituent le principal groupe de migrants après celui des personnes qui immigreront pour rejoindre leurs familles. Les réfugiés politiques sont en moyenne de 10 % plus nombreux que les immigrants économiques. Dans certains pays, tels que la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, la proportion des réfugiés politiques est beaucoup plus forte. Les plus grands nombres de demandeurs d'asile ont été enregistrés en 1989 en Allemagne (121 000), aux Etats-Unis (84 000) et en France (61 000). Ces chiffres restent cependant faibles au regard de ceux des réfugiés potentiels du Sud. De nombreux pays industrialisés se montrent donc aujourd'hui beaucoup plus sélectifs dans l'octroi de l'asile politique.

Pour les pays industrialisés, les avantages de l'immigration sont évidents. On pourra noter qu'à long terme, au lieu d'importer de la main-d'œuvre, les pays industrialisés pourraient relever leurs niveaux de technologie afin de réduire leurs besoins de main-d'œuvre non-spé-

DIAGRAMME 4.5
Evolution démographique
Taux de natalité comparé
du Nord par rapport au Sud



Tendances démographiques mondiales
Millions



Taux de fécondité

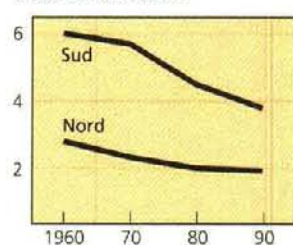


TABLEAU 4.9

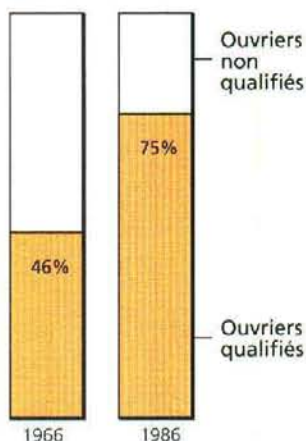
Immigration d'ouvriers qualifiés
(en % de l'immigration totale)

Lieu d'origine	Immigration aux Etats-Unis			Immigration au Canada		
	1966	1976	1986	1966	1976	1986
Tous pays en développement	45,7	75,3	75,1	12,3	38,8	46,0
Asie	18,0	58,3	49,1	7,8	21,5	30,9
Amérique latine	24,8	11,8	19,8	3,3	9,1	7,2
Afrique	1,6	3,5	4,2	1,1	6,7	4,8

cialisée. Ils pourraient parallèlement intensifier la formation de leur propre population pour éviter d'importer des travailleurs spécialisés. Mais, à court terme du moins, les pays d'immigration bénéficient de l'apport d'une population active désireuse de travailler et de plus en plus compétente.

Les pays d'émigration peuvent eux aussi tirer des gains significatifs de ces flux migratoires. Les flux d'émigration sont relativement faibles (0,4 % de la population active totale) et n'ont donc qu'un impact limité sur les taux de chômage, mais les émigrés peuvent apporter des contributions importantes à leur pays d'origine par les envois de fonds qu'ils effectuent depuis leur pays d'accueil.

DIAGRAMME 4.6
Immigration d'ouvriers qualifiés
des pays en développement
En % de l'immigration
totale aux Etats-Unis



Envois de fonds des travailleurs émigrés

En 1989, les travailleurs dans les pays industrialisés et du Golfe ont officiellement envoyé environ 25 milliards de dollars dans leurs pays d'origine. L'Egypte en a reçu environ 4 milliards, l'Inde et la Turquie environ 3 milliards et le Pakistan environ 2 milliards (tableau 4.10). Ces chiffres correspondent en moyenne à 700 dollars par travailleur et par an, ou à 1000 dollars si l'on comptabilise aussi les transferts non-déclarés.

Les envois de fonds des travailleurs, bien qu'ils ne représentent que 5 % du PIB, sont susceptibles d'améliorer significativement la position en devises des pays. C'est ainsi qu'en Yougoslavie et au Portugal, pour la période de 1980 à 1985, ils ont couvert environ 30 % du coût des importations de marchandises ; ce taux était de 20 % dans le cas de la Turquie et du Maroc. Pour la Jordanie, le Pakistan et le Soudan, en 1989, les envois de fonds

des travailleurs s'élevaient à plus de 20 % des importations. Et tout au long des années 1980, ils ont constitué la principale source de devises étrangères de l'Egypte.

On notera qu'il ne s'agit là que des transferts officiels. Les travailleurs sont fréquemment obligés d'envoyer des fonds clandestinement du fait de l'illégalité de leur situation. Mais ils peuvent également trouver plus avantageux d'éviter les voies officielles, en particulier lorsque le taux de change au marché noir est très supérieur au taux officiel. Pour les pays d'Asie, on estime que les envois de fonds non-officiels représentent de 10 % à 60 % des envois officiels, selon les pays. Aux Philippines, en 1985, on estime à un tiers du total le montant des transferts qui n'ont pas été enregistrés par la banque centrale.

Les ménages gagnent à recevoir ces fonds de l'étranger, encore que pour mesurer l'avantage qu'ils en tirent il faille tenir compte du manque à gagner correspondant aux salaires qu'auraient touchés les travailleurs s'ils étaient restés dans leur pays d'origine. Une étude réalisée au Mexique a montré que les migrants ruraux travaillant aux Etats-Unis envoyaient en moyenne 974 dollars par an au Mexique, alors qu'ils auraient touché 411 dollars en restant travailler au pays. De plus, les ménages ruraux sont souvent obligés de remplacer les travailleurs absents. En Afrique, par exemple, il en résulte habituellement une augmentation de la part de travail, déjà lourde, imposée aux femmes de la famille. Toutefois, compte tenu des taux de chômage et de sous-emploi élevés des pays en développement, la plupart des ménages tirent profit de l'émigration.

L'impact global de l'émigration à l'échelle nationale est moins évident. Outre l'amélioration de la position en devises étrangères, quel est l'effet des envois de fonds de l'étranger sur le développement ? Une critique émise à l'égard de ces transferts est qu'ils ne sont pas affectés à des investissements productifs mais qu'ils alimentent des opérations spéculatives, des dépenses somptuaires ou l'importation de produits de luxe. Toutefois, la plupart des dépenses peuvent accroître la demande et stimuler l'économie locale. Une étude effectuée en Egypte indique l'existence d'un effet multiplicateur des envois de fonds de 2,2 : l'envoi de l'équivalent de 1 million de livres égyptiennes a produit une augmentation

TABLEAU 4.10
Envois de fonds des travailleurs, 1989

Pays	Envois (Md \$ E.U.)	En % du PNB	En % des exportations	En % des importations	En % de l'APD
Yougoslavie	6,3	8,8	47	43	-
Egypte	4,3	13,1	166	57	270
Portugal	3,4	7,5	26	18	-
Turquie	3,0	4,1	26	19	-
Inde	2,7	0,9	17	14	141
Pakistan	1,9	4,7	41	27	17
Maroc	1,3	6,0	40	24	299
Bangladesh	0,8	3,9	59	22	43
Jordanie	0,6	10,6	61	27	200
Tunisie	0,5	4,8	16	11	195
Colombie	0,5	1,2	8	9	740
Philippines	0,4	0,8	5	3	43

de 2,2 millions de livres du PNB. Des études semblables réalisées au Pakistan situent le multiplicateur à 2,4.

Perte de main-d'œuvre qualifiée

Si les emplois laissés vacants par les travailleurs qui émigrent peuvent être remplis immédiatement par les chômeurs, la perte de main-d'œuvre ne revêt pas une gravité excessive. L'Inde et le Pakistan, par exemple, comptent un nombre excédentaire de travailleurs spécialisés qui peuvent émigrer sans effet significatif sur le développement national.

En revanche, de nombreux autres pays ont subi de graves pertes de main-d'œuvre (encadré 4.2). Les Philippines, par exemple, ont perdu 12 % de leurs travailleurs qualifiés au profit des Etats-Unis dans les années 70 ; en 1976-1978, 17 % des émigrants du Bangladesh appartenaient à cette même catégorie professionnelle.

L'Afrique a été très durement touchée par ce phénomène. En 1987, près d'un tiers de sa main-d'œuvre spécialisée avait émigré en Europe. Le Soudan a perdu une forte proportion de sa main-d'œuvre instruite : 17 % de ses médecins et dentistes, 20 % de ses enseignants universitaires, 30 % de ses ingénieurs et 45 % de ses géomètres, au cours de la seule année 1978. Cette émigration fait plus que priver l'Afrique de main-d'œuvre : elle réduit également sa capacité de formation de nouvelles générations de cadres. Cette tâche revient ironiquement de plus en plus à des experts étrangers engagés par les pays africains à grands frais et en grands nombres : ils sont en effet près de 30 000 aujourd'hui, c'est-à-dire considérablement plus nombreux qu'aux temps de l'indépendance, il y a quarante ans de cela.

Le coût des restrictions à l'immigration

La législation en matière d'immigration empêche les travailleurs des pays en développement de passer les frontières internationales à la recherche de salaires plus élevés. Quel est le coût imposé par cette législation aux pays en développement en termes financiers ? Il est difficile de l'estimer car il faudrait pour cela disposer de données sur de multiples aspects de l'émigration. Combien de travailleurs émigraient si le marché du travail était entièrement libre ? Quels seraient leurs revenus ? Dans quelle mesure leur absence

affecterait-elle l'économie de leur pays d'origine ? A combien se monteraient les envois de fonds qu'ils feraient et quel effet multiplicateur ces envois auraient-ils sur la croissance du PNB ? Ce ne sont là que certaines des questions auxquelles il faudrait répondre.

Il est néanmoins possible d'avancer une estimation très prudente. Les pays en développement ont déjà des taux de chômage et de sous-emploi élevés et une croissance démographique de 2,2 % par an. Et les travailleurs qui émigrent pourraient prétendre à des salaires bien plus élevés à l'étranger. On peut donc en toute prudence évaluer à 2 % le taux annuel de la main-d'œuvre du monde en développement qui déciderait d'émigrer. Si ces travailleurs gagnaient le salaire minimum correspondant au seuil de pauvreté des pays industrialisés (environ 5000 dollars par an), leurs revenus annuels atteindraient un total de 220 milliards de dollars. Ils en enverraient 40 à 50 milliards dans leurs pays d'origine.

L'Afrique a perdu près d'un tiers de sa main-d'oeuvre spécialisée au profit de l'Europe

ENCADRE 4.2

La fuite des cerveaux vers les pays riches

Les pays en développement perdent chaque année des milliers de spécialistes, ingénieurs, médecins, scientifiques, techniciens. Frustrés par le faible niveau des salaires et par les possibilités limitées qui s'offrent à eux dans leurs pays d'origine, ils émigrent vers les pays riches où leurs compétences peuvent être mieux utilisées et mieux rémunérées.

Il s'agit partiellement d'un problème de surproduction. Les systèmes d'enseignement des pays en développement sont souvent organisés en fonction de besoins qui correspondent à ceux des pays industrialisés et forment ainsi un nombre excessif de diplômés de haut niveau. La Somalie forme environ cinq fois plus de diplômés universitaires qu'elle ne peut en employer. En Côte d'Ivoire, le taux de chômage des diplômés atteint 50 %.

Les pays industrialisés tirent profit des aptitudes des immigrés. De 1960 à 1990, les Etats-Unis et le Canada ont accueilli plus d'un million de cadres et de techniciens venus des pays en développement. L'enseignement aux Etats-Unis repose largement sur eux : dans les écoles d'ingénieurs, en 1985, on estime que la moitié des maîtres assistants de moins de 35 ans étaient étrangers. Le Japon et l'Australie s'efforcent également

d'attirer des émigrants hautement spécialisés.

Cette perte de main-d'œuvre spécialisée constitue une grave hémorragie de capitaux. Le service des recherches du Congrès des Etats-Unis estimait qu'en 1971-1972, les pays en développement perdaient 20 000 dollars d'investissement par émigrant spécialisé, soit 646 millions de dollars au total. Cette perte est compensée en partie, mais en partie seulement, par les envois de fonds des travailleurs.

Il peut se faire que certains pays aient plus d'habitants instruits qu'ils ne peuvent en employer, mais d'autres perdent des spécialistes dont ils ont désespérément besoin. Au Ghana, 60 % des médecins formés dans les années 80 pratiquent actuellement à l'étranger, d'où des pénuries critiques dans les services de santé. On estime que l'Afrique dans son ensemble a perdu 60 000 cadres intermédiaires et supérieurs de 1985 à 1990.

C'est aux pays en développement qu'il incombe au premier chef d'enrayer ce phénomène. Ils doivent adopter des systèmes d'enseignement mieux adaptés à leurs besoins réels et améliorer la gestion de leur économie. Mais il faut pour cela qu'ils aient plus largement accès aux marchés internationaux.

*Les lois sur
l'immigration
privent
les pays en
développement
d'au moins
250 milliards
de \$ par an*

Les envois de fonds des travailleurs de l'étranger auraient d'abord un effet cumulatif lorsque des émigrés de plus en plus nombreux trouveraient une place dans les pays riches, puis se stabiliseraient à mesure que les émigrés commenceraient de se détacher de leurs pays d'origine. En cinq ans, cependant, les envois de fonds pourraient atteindre 200 milliards de dollars par an. Ce revenu aurait un effet encore accru (peut-être double) sur le PNB du fait du facteur multiplicateur précédemment mentionné. Il resterait à déduire de ce revenu la valeur des possibilités de croissance réduites du fait de la perte de main-d'œuvre qualifiée subie par les pays en développement.

Une étude effectuée à l'Institut Indira Gandhi de recherche en développement, en Inde, estime que les restrictions à l'immigration auront causé, d'ici à l'an 2000, une perte de croissance économique mondiale de 1000 milliards de dollars.

En adoptant des hypothèses très conservatrices, on estime que les lois sur l'immigration privent les pays en développement d'au moins 250 millions de dollars par an en revenus directs et indirects.

Le marché international du travail n'est évidemment pas libre : il est dirigé et contrôlé par les pays industrialisés. Les

populations des pays pauvres ne peuvent pas profiter des chances qui existent à l'étranger et qui leur permettraient d'égaliser les revenus à effort et compétences équivalentes. Mais les pressions migratoires continueront de s'exercer à moins que le Sud ne se développe. Les possibilités économiques — un meilleur accès aux marchés mondiaux et à l'investissement direct de l'étranger — doivent se déplacer pour atteindre les populations si les populations ne sont pas en mesure de se déplacer pour les atteindre (voir encadrés 4.3 et 4.4).

Les marchés des biens et des services

Les marchés des capitaux et du travail n'offrent que peu de possibilités aux pays en développement. La tâche égalisatrice des marchés des biens et des services en est d'autant plus lourde. Si les travailleurs ne sont pas en mesure de se déplacer pour aller vendre leur travail à l'étranger, ils devraient du moins pouvoir vendre librement sur les marchés internationaux les biens qu'ils produisent, ce qui leur permettrait de revendiquer des salaires plus élevés.

Les marchés des biens et des services fonctionnent effectivement mieux que les marchés du travail. Mais ils sont souvent inefficients et inéquitables, et les pays en développement et leurs travailleurs assument une part disproportionnée des coûts qui en résultent. En premier lieu, ventes de biens et services ont souvent été soumises à des restrictions sur les marchés internationaux. En second lieu, faute de disposer des moyens financiers qui leur permettraient de vendre leurs produits au moment optimal, la plupart des pays en développement sont souvent dans l'obligation de les vendre à bas prix sur des marchés peu porteurs. Enfin, leur production étant insuffisamment diversifiée, ils offrent de trop grandes quantités de certaines marchandises à l'exportation, notamment des produits de base, et pas suffisamment de certains autres, et finissent par subir une détérioration à long terme des termes de l'échange. Le système économique international et ses institutions n'ont pas pu remédier à ces inefficacités fondamentales.

Cette partie-ci du Rapport analyse succinctement les marchés mondiaux dans trois domaines : les produits de base, les biens manufacturés et les services.

ENCADRE 4.3

Pourquoi ils émigrent

Les pauvres qui se déplacent de hameau en village, de village en ville ou d'un pays à l'autre réagissent tous aux mêmes forces fondamentales, à savoir la poussée de la pauvreté et l'attrait de plus grandes possibilités.

Dans les pays en développement, la pauvreté est plus forte dans les régions rurales, où vivent quelque 750 millions des habitants les plus pauvres du monde. Parmi ceux-ci, 20 à 30 millions migrent chaque année vers les bourgs et les villes. En outre, une proportion croissante de ces migrants sont des "réfugiés écologiques" dont les terres sont si érodées ou épuisées, qu'elles ne suffisent plus à assurer leur existence.

Les habitants des zones urbaines ont de meilleures possibilités d'existence. Ils gagnent souvent deux fois plus que les ruraux et vivent fréquemment dix ans de plus. Ils ont en moyenne deux fois plus accès aux services de santé et à l'eau potable, et quatre fois plus aux services d'assainissement.

Les pays en développement ont réalisé d'énormes progrès au cours

des trois dernières décennies, mais ils ne disposent encore que de moins d'un vingtième du revenu par habitant des pays industrialisés. Environ 40 % de leur population active est en chômage ou sous-employée, alors que le taux de chômage moyen du Nord se situe entre 6 et 7 %.

Les populations des pays en développement sont aussi considérablement plus exposées aux catastrophes naturelles, aux conflits civils et à la guerre. Durant les quatre dernières décennies, il y a eu plus de 200 conflits armés sur le sol des pays en développement, qui ont causé plus de morts que la Deuxième Guerre mondiale.

La migration d'un pays à un autre est généralement difficile et parfois dangereuse. Pour des millions de personnes parmi les plus pauvres du monde, elle représente cependant la décision la plus rationnelle. Près de 75 millions d'habitants des pays en développement migrent chaque année, en tant que réfugiés, personnes déplacées, travailleurs migrants ou immigrés légaux ou illégaux.

Les pays en développement sont fortement tributaires de leurs exportations de produits de base, tels que le café, le cacao, le sucre, la bauxite ou le caoutchouc. Un certain nombre de pays ont tenté de s'affranchir de cette sujétion. Ils s'efforcent depuis les années 50 de s'industrialiser et, en nombres croissants, sont devenus d'importants exportateurs de produits manufacturés. Toutefois, nombreux sont les pays pour lesquels les exportations de produits de base restent prédominantes. Elles représentent, par exemple, plus des deux-tiers des exportations totales des pays d'Amérique latine et 90 % de celle de la moitié des pays africains.

Une telle sujétion expose les pays exportateurs aux variations des cours mondiaux des produits de base. Ceux-ci ont accusé une chute marquée au cours de la dernière décennie. De 1980 à 1991, l'indice pondéré d'un groupe de 33 produits de base (énergie exceptée) a presque diminué de moitié, passant de 105 à 57. C'est surtout durant ces dernières années que les cours se sont effondrés. Entre 1989 et la mi-1991, les prix à l'exportation des produits de base des pays en développement ont baissé d'environ 20 %. En 1991, les prix de l'étain étaient si bas que la plupart des entreprises d'extraction et de fusion étaient déficitaires ; les prix du thé et du café, en termes réels, étaient à leur point le plus bas depuis 1950.

Outre cette tendance à la baisse, les prix des produits de base connaissent également des fluctuations désordonnées à court terme. Ils sont en effet sensibles aux moindres changements, réels ou imaginaires, de l'offre et de la demande. Les prix du sucre sont les plus instables et fluctuent deux fois plus que les prix de l'étain, du plomb ou du café. Mais l'huile de coco, le jute, et plus récemment le copra sont également sujets à des variations rapides de prix.

La tendance à la baisse des prix réels des produits de base — que certains analystes font remonter au début du XXe siècle et d'autres au milieu du XIXe — provient en partie de la faiblesse de croissance de la demande, qui n'a pas suivi la croissance de la capacité de production. La lenteur et les reculs fréquents de la croissance sont typiques des périodes de récession industrielle.

Un autre facteur en cause est la substitution entre produits. Le progrès technologique a produit des matériaux de rem-

placement meilleur marché que certaines matières premières, tels que les fibres synthétiques qui remplacent le coton ou le jute et plus récemment les fibres de verre qui prennent la place du cuivre dans les réseaux de télécommunications. Du fait de l'amélioration générale du rendement de la production industrielle, les coûts des matières premières tendent aujourd'hui à représenter une part plus faible du prix de vente final des biens manufacturés. Les prix de la plupart des produits de base ont donc chuté par rapport aux produits manufacturés.

Mais la baisse des prix provient également d'une surproduction. Celle-ci peut être due tout simplement au fait que, pour la plupart des producteurs, la situation n'était pas très favorable à la diversification. Mais de nouveaux producteurs ont continué d'entrer sur plusieurs marchés et d'autres ont également accru leur productivité. La production d'huile de palme et

Les prix des produits de base ont accusé une chute brutale au cours de la dernière décennie

ENCADRE 4.4

Les travailleurs vont au travail — ou le travail vers les travailleurs

Si l'on interdisait les migrations de main-d'oeuvre et que l'on offrait en remplacement aux pays exportateurs de main-d'oeuvre des investissements directs de capitaux privés étrangers pour compenser la perte des fonds envoyés par les travailleurs et celle de revenu qui en résulterait, à combien se chiffrerait l'investissement étranger nécessaire à cette double compensation?

Une étude récente donne des éléments de réponse à cette question pour cinq pays d'Asie en évaluant l'incidence des fonds envoyés par les travailleurs expatriés sur le revenu de leur pays d'origine, et en utilisant pour l'analyse le coefficient marginal de capital des pays considérés.

Le capital de compensation nécessaire par migrant va de 12 200 dollars au Bangladesh à 32 400 dollars aux Philippines. Le montant du

gap global de financement, c'est à dire l'écart entre le financement compensatoire requis et les entrées d'investissements directs étrangères (IDE) était respectivement de 3,1 milliards et 20,2 milliards de dollars pour les deux pays en 1989. Ainsi, le capital requis en compensation de la "non-migration" équivaut à 1020 fois l'IDE au Bangladesh, à 25 fois l'IDE aux Philippines, et à moins de trois fois l'IDE en Thaïlande.

Il est donc clair que la migration de la main-d'oeuvre constitue l'alternative la plus viable et la plus réalisable pour les pays qui n'attirent pas de gros investissements directs de l'étranger. Le Nord devrait trouver la volonté politique de réformer et restructurer sa propre économie, afin d'être mieux préparé à transférer un certain nombre d'emplois vers les pays à taux de chômage ou de sous-emploi élevés.

Capitaux requis pour compenser les restrictions à l'immigration (estimations)

	Fonds des travailleurs multipliés par un facteur de 2,3 (M \$ EU)	Coefficient marginal de capital	Capitaux de compensation estimés (M \$ EU)	Migrants à l'étranger (milliers)	Capital de compensation par migrant (\$ EU)	Investissement direct de l'étranger 1989 (M \$ EU)	Ecart de financement: capital de compensation moins IDE (M \$ EU)
Bangladesh	1 700	1,8	3 060	250	12 200	3	3 057
Pakistan	6 900	2,8	19 320	1 200	16 100	176	19 144
Philippines	3 900	5,4	21 060	650	32 400	854	20 206
Sri Lanka	730	4,4	3 212	130	24 700	18	3 194
Thaïlande	2 200	3,7	8 140	350	23 260	3 116	5 024

Les producteurs riches sont payés davantage que les pauvres pour les mêmes marchandises

de cacao, par exemple, a augmenté du fait de l'introduction de nouveaux clones et d'hybrides. Les nouvelles technologies ont également permis d'améliorer le rendement des mines et d'accroître ainsi le flux potentiel de minéraux.

Les fluctuations à court terme sont en partie une réaction aux cycles économiques des pays industrialisés. Les industries de transformation modifient leur consommation de matières premières telles que les métaux. Quant aux consommateurs, ils achètent plus ou moins de produits alimentaires tels que l'huile d'arachide ou le cacao selon que les moyens qu'ils ont en poche augmentent ou se réduisent.

Les prix des denrées agricoles sont également très sensibles aux conditions météorologiques. Un coup de gel au Brésil peut réduire la récolte de café, réduction de l'offre qui se traduit par une flambée des prix dans le monde entier. Les acheteurs industriels surveillent attentivement la venue d'autres catastrophes naturelles, telles que les maladies des cultures qui affecteront le rendement des récoltes, et les anticipations des négociants se répercutent sur les prix et amplifient les déséquilibres.

Il y a en outre, cause de fluctuations parmi les plus rapides, les interventions des spéculateurs. Les opérations de spéculation sont parfois justifiées comme constituant un moyen de stabiliser les marchés et d'assurer une adéquation rapide de l'offre et de la demande. En pratique, les spéculateurs accentuent fréquemment les moindres variations du fait qu'ils surveillent tous les mêmes indicateurs et prennent les mêmes décisions d'achat ou de vente. Mais ce sont les périodes de dépression des prix particulièrement longues qui ont un effet dévastateur sur l'économie et sur le bien-être de la population rurale.

Par ailleurs, les prix de certains produits risquent de ne jamais s'équilibrer. Ce problème se présente en particulier pour les producteurs de cultures arbustives (telles que le café), cultures qui n'arrivent à maturité et n'atteignent leur rendement maximum qu'au bout de 7 à 10 ans. Les plantations peuvent avoir eu lieu en période de pénurie et de prix élevés ; la production s'accroît avec un certain retard, augmente jusqu'à saturation du marché ce qui provoque une chute des prix, inhibe les nouvelles plantations, et le cycle reprend. Ces alternances de pénurie et de surabondance induisent des fluctuations de prix d'une amplitude considérable.

Ces dernières années, la principale cause de l'effondrement des prix est la récession qui touche le monde industrialisé. Cependant, la crise de l'ex-Union soviétique a également eu un impact important, tant du côté de l'offre que de la demande. La demande d'importation de produits alimentaires, réelle ou anticipée, des nouvelles républiques a soutenu les prix des céréales et de la viande. Par ailleurs, leur besoin de devises étrangères les a amené à accroître leurs ventes de produits de base, tels que la bauxite, le nickel, le cuivre et le platine.

Il est toujours difficile de prévoir l'évolution des prix des produits de base, mais les projections de la Banque mondiale indiquent que, pour les produits non-pétroliers, les prix se maintiendront à leur niveau actuel jusqu'en 1995 et augmenteront peut-être alors de 10 % sur la période 1995-2000.

FINANCES — Les pays industrialisés exportent, eux aussi, des produits de base, tels que des denrées alimentaires et des minéraux ; ils devraient donc subir les mêmes pressions. En pratique, cependant, ils sont généralement beaucoup moins vulnérables. Ceci provient en partie de ce que la proportion des produits de base par rapport aux exportations totales n'est pas aussi forte que celle des pays en développement, et surtout de ce qu'ils disposent de moyens financiers suffisants pour faire tampon et amortir les fluctuations du marché.

L'une des caractéristiques les plus significative des échanges internationaux est l'inégalité de l'accès aux ressources financières. Les pays en développement ont un besoin urgent de devises étrangères et n'ont pas les moyens de détenir de grandes quantités de stocks de produits. Ils sont fréquemment obligés de vendre dans des conditions défavorables, à un moment où les prix baissent et où les ventes viendront accentuer la baisse du marché. Même les pays en développement les plus forts peuvent être amenés à vendre dans ces conditions s'ils ont des inquiétudes pour leur part de marché.

Inversement, lorsque les prix montent, les pays pauvres ne peuvent pas se permettre d'attendre le moment optimal pour vendre au prix le plus avantageux.

De ce fait, les pays en développement exportent leurs produits à des prix inférieurs à la moyenne. Une étude réalisée sur un échantillon de produits de base entre 1961 et 1965 montre que, pour cette

période, leurs prix de vente se situent à un niveau inférieur de 12 % à la moyenne du marché. De 1971 à 1975, cet écart était passé à 15 %. Et bien qu'il n'existe pas d'analyse pour les périodes récentes, il est permis de penser que l'écart a continué de se creuser, la crise de la dette ayant accru les pressions et forcé les pays en développement à vendre à n'importe quel prix.

Ce sont les pays africains qui ont le plus souffert : ils vendaient leurs exportations à un prix inférieur de 11 % à la moyenne du marché de 1961 à 1965, et à un prix inférieur de 19 % en 1971-1975.

Les vendeurs des pays industrialisés sont généralement mieux placés pour vendre dans de meilleures conditions de prix, de sorte qu'ils bénéficient de prix égaux ou supérieurs à la moyenne du marché. La conséquence, troublante, de cette situation est que les producteurs riches sont payés davantage que les pauvres, *pour les mêmes marchandises*.

BAISSE DES PRIX, BAISSSE DES REVENUS
— L'effondrement des cours des produits de base a eu de graves conséquences. Le café est, après le pétrole, la principal produit de base exporté par les pays en développement. Au cours des deux dernières années, les revenus des exportations de café ont diminué de moitié, la perte estimée se situant entre 4 et 7 milliards de dollars par an. Ces problèmes se répercutent sur la main-d'œuvre, étant donné que les gros exploitants agricoles réduisent la taille et la cueillette, et licencient du personnel. On a noté les mêmes phénomènes pour le cacao : son prix avoisinait 2000 dollars la tonne de 1980 à 1987, mais il avait chuté à 1000 dollars à la fin des années 1980. Malgré une légère augmentation intervenue depuis, les effets ont été dévastateurs pour l'Afrique de l'Ouest, tant pour les ouvriers agricoles que pour les petits exploitants.

Même les pays producteurs les plus efficaces, tels que la Malaisie, ont été durement touchés par la chute des prix. Les producteurs de caoutchouc ont vu leur revenu net mensuel tomber de 33 % de 1988 à 1990 et celui des producteurs d'huile de palme a été réduit de moitié.

De telles fluctuations de prix peuvent également être préjudiciables à l'industrie dans son ensemble et réduire les revenus futurs. Tel a été le cas des industries extractives. Du fait de la faiblesse des prix du cuivre, du plomb et du zinc en 1982-1985, les mines des pays en développement, tels que le Chili, la Papouasie-

Nouvelle-Guinée, le Pérou, le Zaïre et la Zambie, ont éprouvé des difficultés à maintenir leur capacité de production. Lors du boom des métaux de 1986-1988, les exploitants miniers n'ont pas pu en profiter pleinement en raison des pannes fréquentes de matériel causées par le manque d'entretien. Même lorsque la productivité a progressé, comme dans l'agriculture, il en est résulté une baisse des prix dont ont profité non pas les producteurs mais les consommateurs. Il y a eu certaines exceptions, en Malaisie et à Maurice par exemple, où les booms ont provoqué des pénuries de main-d'œuvre et une augmentation des salaires ; ailleurs, en revanche, les travailleurs en ont bénéficié très peu. Dans le secteur agricole de la Côte d'Ivoire, du Kenya et du Malawi, entre 1970 et 1984, la productivité du travail a augmenté, mais les salaires agricoles réels ont diminué.

Les travailleurs des plantations des pays en développement sont parmi les plus pauvres du monde, sous-payés et mal logés. Ils jouissaient dans le passé d'une certaine sécurité d'emploi, mais des études du BIT indiquent qu'ils risquent beaucoup plus à présent de n'être employés que comme main-d'œuvre temporaire ou saisonnière.

Les effets de la chute des prix des produits de base se font sentir bien au-delà des industries elles-mêmes. Les gouvernements de nombreux pays en développement tirent leurs revenus, dans une large mesure, de l'imposition de taxes sur les exportations et sur les sociétés de production. Une chute des recettes de l'Etat peut provoquer une crise financière et amener à des réductions des dépenses de santé, d'enseignement et d'autres services sociaux.

MESURES COMMERCIALES RESTRICTIVES
— Les revenus des agriculteurs des pays en développement subissent des réductions supplémentaires causées par les distorsions de marché provoquées par les pays industrialisés. Ces distorsions sont notamment le fruit des subventions agricoles et des quotas, des impôts domestiques sur les produits tropicaux et autres barrières tarifaires et non-tarifaires.

Les Etats-Unis ont proposé, lors du cycle de négociations du GATT de l'Uruguay Round, une levée complète de toutes les barrières tarifaires dans le secteur agricole. Les conséquences possibles de telles mesures ont été examinées dans le cadre d'une étude conjointe réalisée par le PNUD, le GATT et le *World Institute*

La solution à long terme pour les pays en développement réside dans la diversification

for Development Economics Research. Les pays en développement qui en bénéficieraient le plus sont généralement les exportateurs nets de produits agricoles vers les pays industrialisés. C'est ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes y gagneraient 984 millions de dollars par an (en prix 1985-1987) et la région Asie et Pacifique 428 millions de dollars. Mais l'Afrique qui importe de grandes quantités de produits alimentaires des pays industrialisés y perdrait 700 millions de dollars par an. Ces estimations ne portent évidemment que sur l'impact initial. Une hausse des prix des produits alimentaires aurait pour effet à long terme d'encourager la production vivrière dans les pays en développement, ce qui viendrait modifier les modèles d'avantages comparés.

STABILISATIONS DES PRIX — Il serait de l'intérêt des producteurs comme des consommateurs que les prix des produits de base soient stables. Plusieurs tentatives de stabilisation des prix des produits de base dans certaines limites déterminées ont été faites par voie d'accords. Cinq accords ont été conclus, sur le café, le cacao, le sucre, l'étain et le caoutchouc ; seul l'accord relatif au caoutchouc est toujours en vigueur. Les problèmes allaient de l'absence d'un véritable consensus entre producteurs et consommateurs au manque de ressources nécessaires pour financer les stocks régulateurs.

En tant que mesures complémentaires ou de remplacement des accords sur les produits de base, on a également tenté d'instaurer des mesures en vue de fournir un financement compensatoire aux pays en développement qui connaissent une chute temporaire de leurs recettes d'exportation, telles que les mécanismes du STABEX dans le cadre des conventions de Lomé entre la CEE et 69 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Mais ces dispositions ont eu, elles aussi, des effets limités : elles ne portent pas sur les fluctuations à long terme, exigent d'importantes ressources financières et pourraient aboutir à accroître la dette du pays bénéficiaire.

La solution à long terme pour les pays en développement réside dans la diversification. Cette solution présente toutefois de sérieuses difficultés de mise en œuvre. Elle exige des dépenses d'équipement afin de développer de nouvelles industries et des investissements en capital humain afin d'instruire et de former une main-d'œuvre qu'il faut doter de compétences dans de nouveaux domaines. Les maigres

recettes d'exportation et l'accès limités aux ressources financières privent les pays en développement des moyens de diversifier leur production.

Par ailleurs, la diversification n'éliminerait pas tous les problèmes ayant trait aux produits de base : les pays industrialisés sont diversifiés et leurs problèmes dans ce domaine n'en ont pas disparu pour autant. Elle aiderait cependant les pays en développement à résoudre leur problème de revenu et de développement humain, en offrant d'autres sources de croissance économique et des possibilités de progrès social plus rapides.

Pour de nombreux pays qui souffrent actuellement de la dégradation des prix, ce n'est peut-être pas là une option réaliste. Ils sont peut-être trop lourdement tributaires des produits de base pour être en mesure d'instaurer des changements structurels aussi fondamentaux. Mais les pays qui ont été capables de diversifier leur production (notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est) sont devenus beaucoup plus prospères.

Les marchés des biens manufacturés

Les économies les plus dynamiques du monde en développement sont parvenues à réorienter leur production et à produire des biens manufacturés pour l'exportation. La part des exportations mondiales de produits manufacturés des pays en développement est ainsi passée de 4 % à 19 % de 1955 à 1989. Elle dépassait en 1989 la part de la République fédérale d'Allemagne (15 %), du Japon (13 %) et des États-Unis (12 %) et était de très loin supérieure à celle d'un grand nombre d'autres pays tels que la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

La majorité des exportations du monde en développement provient d'un petit nombre de pays. En 1988, 54 % de ces exportations venaient des cinq premiers pays : République de Corée, province chinoise de Taïwan, Singapour, Hong-Kong et Chine. Néanmoins, le nombre de pays dont les exportations dépassent plus d'un milliard de dollars par an augmente rapidement. Même l'Afrique subsaharienne a augmenté ses exportations de produits manufacturés à raison de 5,7 % de 1980 à 1987.

Ces résultats sont remarquables. Les pays en développement ont surmonté de nombreux obstacles commerciaux et fait

échec au monopole des pays industrialisés. Ils ont pénétré un grand nombre de marchés mondiaux lucratifs et ont ouvert la porte à une croissance autonome du Sud.

Ils n'ont toutefois pas recueilli les bénéfices financiers que ces exportations auraient dû leur apporter. De 1980 à 1990, les prix des produits manufacturés des pays en développement ont augmenté en valeur nominale en dollars des États-Unis de 12 %, alors que les prix des produits manufacturés des pays industrialisés du Groupe des Sept augmentaient de 35 %. En termes réels donc, les prix à l'exportation des pays en développement ont baissé par rapport à ceux des pays industrialisés.

La raison de ce phénomène est que de nombreux pays se sont vus obligés d'accroître leurs exportations à des époques, durant les années 1980, où la demande extérieure diminuait. Ils subissaient des pressions considérables dans ce sens de la part de crédateurs qui exigeaient le remboursement de leurs dettes et d'institutions qui conditionnent leur soutien financier à une augmentation des importations. Un autre grand problème auquel font face les pays en développement en matière d'exportation de produits manufacturés est la montée du protectionnisme.

Les pays industrialisés relèvent les barrières aux importations provenant des pays en développement. Sur 24 pays industrialisés, 20 sont dans l'ensemble plus protectionnistes qu'ils ne l'étaient il y a dix ans, et leur protectionnisme s'exerce principalement à l'encontre des biens des pays en développement. Le taux moyen de protection effective, selon une étude réalisée par la CNUCED, est deux fois plus élevé à l'égard des pays en développement que des pays industrialisés. Ces restrictions pèsent lourdement sur l'économie des pays en développement : on estime leur coût au minimum à 40 milliards de dollars par an en exportations de biens et de services non réalisées et, selon la Banque mondiale, elles réduisent le PIB des pays en développement de 3 %, soit une perte annuelle de 75 milliards de dollars. Ces barrières aux importations revêtent les formes suivantes :

- *L'escalade des droits à l'importation* — De nombreux pays industrialisés appliquent des barèmes progressifs de droits de douane à l'importation en fonction du degré de transformation des produits, notamment sur les épices, le jute et les huiles végétales, ainsi que sur les fruits tropicaux, les légumes et les boissons.

Cette pratique vise à dissuader les pays en développement de transformer eux-mêmes leurs produits de base. Les droits de douane moyens perçus sur le cacao traité, par exemple, sont de plus du double de ceux appliqués au cacao brut afin de s'opposer aux importations de chocolat. De même, le sucre est frappé de droits d'importation de moins de 2 % à l'état brut mais d'environ 20 % en tant que sucre raffiné.

- *Barrières non tarifaires* — Ces barrières se sont multipliées au cours des dernières décennies et affectent aujourd'hui beaucoup des grands groupes de produits pour lesquels les pays en développement possèdent un avantage concurrentiel. Les barrières non tarifaires comprennent, par exemple, le contingentement des importations, l'exigence de licences d'importations, les limites volontaires à l'exportation, et même des droits compensateurs et antidumping instaurés lorsque les producteurs des pays industrialisés se plaignent d'une concurrence étrangère "déloyale". De nouvelles formes de barrières non tarifaires continuent d'être adoptées. Entre 1987 et 1990, ces barrières ont augmenté de 20 %. Les pays industrialisés ont souvent recours aux limitations de prix ou aux règlements en matière de santé et de sécurité en tant que mesures non tarifaires. Les considérations écologiques sont maintenant liées à la libéralisation des échanges (voir encadré 4.5).

Les mesures non tarifaires sont aujourd'hui le principal obstacle qui s'oppose aux exportations des pays en développement et on estime qu'en 1987 elles touchaient près d'un tiers des importations de l'OCDE en provenance des pays en développement. La plus significative d'entre elles est l'Accord Multifibres (AMF), qui prive les pays en développement de recettes d'exportations estimées à 24 milliards de dollars par an. En 1987, environ la moitié des exportations de produits textiles et d'habillement des pays en développement étaient soumis à des restrictions, dont 70 % étaient obligatoires.

A la fin de 1990, les membres du GATT avaient institué au total 284 arrangements limitant les exportations, dont beaucoup portaient sur des groupes de produits pour lesquels les pays en développement sont de gros exportateurs, soit actuels soit potentiels : produits agricoles (59 arrangements), textile et habillement (51), acier et produits d'acier (39), électronique (37) et chaussure (21).

Le protectionnisme des pays riches réduit le PIB des pays en développement de 75 milliards de \$ par an

Ces limites imposées aux échanges, coûteuses pour les pays en développement, le sont aussi pour les consommateurs des pays industrialisés. Aux États-Unis en 1980, les limites aux importations de produits textiles et d'habillement ont coûté aux consommateurs, selon les estimations, 18,4 milliards de dollars. Le prix de la tasse de café, par exemple, est doublé du fait du contingentement d'importation. Les consommateurs américains paient jusqu'à 75 milliards de dollars par an de supplément à l'achat de marchandises, du fait des limites et des droits d'importation,

somme équivalant à peu près à un sixième des importations américaines.

Le principal but visé par ces mesures est de protéger l'emploi. Mais c'est là une façon très peu rentable de le faire. Au Canada, par exemple, chaque dollar de salaire touché par les ouvriers qui ont conservé leur travail du fait de la protection de l'industrie du textile et de l'habillement coûte 70 dollars à la société. Aux États-Unis, les consommateurs ont dépensé 114 000 dollars par an par emploi conservé dans les aciéries.

Indépendamment des coûts à court terme imposés aux consommateurs, les avantages à long terme que ces pratiques apportent aux travailleurs sont contestables. Dans l'industrie textile de nombreux pays, la protection par le biais des contingentements et des subventions a permis aux entreprises d'investir dans de nouvelles technologies de production intensives en capitaux, ce qui a provoqué des suppressions d'emploi bien plus nombreuses que ne l'avaient jamais fait les importations.

Alors que les pays industrialisés adoptent des restrictions croissantes sur les marchés internationaux, les pays en développement deviennent de plus en plus libéraux. C'est la première fois dans l'histoire économique que la poussée en faveur de la libéralisation des échanges provient du monde en développement. Dans de nombreux cas, la levée des restrictions commerciales a constitué une condition-clé de l'octroi par la Banque mondiale et le FMI de prêts d'ajustement structurel. Mais d'autres pays, tels que le Brésil, ont aussi réduit de façon unilatérale les droits de douane et supprimé de nombreuses mesures non tarifaires.

La vertu est malheureusement très mal récompensée en commerce international. Le système de négociations du GATT est basé sur la réciprocité, de sorte que les pays doivent imposer des droits de douane afin de s'en servir comme carte de négociation pour persuader d'autres pays de supprimer les leurs. En commerce international à l'heure actuelle, la conduite la plus payante est la mauvaise conduite.

Il est remarquable, dans ces conditions, que les pays en développement aient fait autant de progrès. Le volume de leurs exportations de produits manufacturés a quintuplé de 1975 à 1989 (alors que celui des pays industrialisés ne faisait que doubler). En outre, certains pays, en particulier en Asie de l'Est et du Sud-Est, sont parvenus à accroître leurs exportations à un

ENCADRE 4.5

Protection de l'environnement et commerce international

Les stratégies de développement durable soulèvent plusieurs questions nouvelles, dont certaines sont assez délicates, en matière de commerce international.

Une question générale est de savoir si les coûts environnementaux des transports dépassent les avantages économiques des opérations commerciales.

Mais la question la plus immédiate est celle de savoir comment la libéralisation des marchés internationaux affectera l'environnement. Les pays ne doivent pas tenter de s'assurer un avantage concurrentiel en abaissant leurs standards écologiques, car en dépit des bénéfices apparents, les conséquences au plan du développement humain sont généralement négatives. Les habitants des pays en développement qui absorbent des pesticides dangereux ou qui respirent des fumées industrielles dans les villes polluées ne font ni plus ni moins que subventionner les exportations de leur pays aux dépens de leur santé.

Les questions écologiques peuvent également donner lieu à de nouvelles formes de protectionnisme. Les pays industrialisés peuvent invoquer les méthodes de production en usage dans les pays en développement pour imposer de nouvelles entraves non-tarifaires aux échanges. C'est ainsi que les États-Unis ont interdit les importations de thon du Mexique et de plusieurs autres pays car les pêcheurs attrapaient des dauphins dans leurs filets.

La solution à ces deux problèmes réside dans l'adoption de normes environnementales internationales minimum. Les pays du monde entier seraient obligés par exemple, d'imposer le respect à des normes internationales minimum en matière de contrôle de pollution aux usines dont la pro-

duction est destinée à l'exportation. Les pays importateurs, de leur côté, pourraient refuser les biens dont la production n'est pas conforme aux normes, mais ne pourraient pas appliquer des normes arbitrairement strictes pour protéger leurs propres industries.

Les normes adoptées seraient universelles, mais les pays auraient une certaine latitude pour choisir celles qu'ils souhaitent appliquer. Les pays à faible revenu ont proportionnellement beaucoup plus à gagner en développement humain en accroissant leur production, chose qu'ils sont forcés de faire au détriment de l'environnement. Il faut qu'ils puissent déterminer eux-mêmes l'équilibre qu'ils souhaitent établir entre revenus et pollution.

Les pays importateurs dont les normes écologiques sont plus strictes devraient, quant à eux, pouvoir refuser d'importer certaines marchandises (automobiles à forte consommation de carburant) dont l'utilisation constituerait une infraction à leur code de l'environnement.

La communauté internationale a déjà agi dans ce sens en incluant des dispositions relatives aux échanges commerciaux dans les accords internationaux multilatéraux en matière d'environnement, tels que le Protocole de Montréal (substances appauvrissant la couche d'ozone), la Convention de Washington (espèces en danger) et la Convention de Bâle (déchets toxiques).

Ces questions doivent encore pour la plupart faire l'objet d'examen détaillés. Il existe depuis 1971 au sein du GATT un groupe chargé des mesures intéressant l'environnement — encore qu'il ne se soit réuni que récemment. Il pourrait bien se faire, cependant, que les prochaines négociations du GATT soient des négociations "vertes".

taux de très loin supérieur au taux de la croissance générale du commerce mondial.

Les échanges commerciaux entre pays en développement augmentent également. En 1989, les pays en développement réalisaient un tiers de leurs exportations entre eux, alors que ce rapport n'était que d'un quart dix ans auparavant. La plupart de ces échanges concernent des matières premières, mais le commerce des produits manufacturés augmente lui aussi. Il existe visiblement un vaste potentiel pour les échanges Sud-Sud.

La création du marché européen unique pourrait également accroître la demande d'importations en provenance des pays en développement. Selon les estimations, les exportations à destination de la CEE pourraient augmenter d'environ 10 milliards de dollars, ce qui équivaut à 7 % des exportations totales des pays en développement pour 1988.

Les pays en développement sont de toute évidence prêts à accroître leur pénétration des marchés mondiaux. Ils ont toujours eu l'avantage de disposer de ressources en matières premières et d'une abondante main-d'œuvre à bon marché. Ils s'efforcent actuellement d'acquérir les technologies qui leur permettront de brûler les étapes du développement industriel. Si les marchés mondiaux se libéralisent, les exportations des pays en développement pourraient prendre un essor considérable, en particulier pour les biens à fort coefficient de main-d'œuvre tels que les produits textiles, l'habillement, la chaussure et les produits agricoles transformés. En fait, si les négociations multilatérales du GATT de l'Uruguay-Round aboutissent, les exportations de produits manufacturés des pays en développement sont susceptibles d'augmenter de 35 milliards de dollars par an.

Les marchés des services

Le secteur tertiaire a connu, ces dernières années, une expansion spectaculaire. En 1989, il contribuait près de la moitié du PIB mondial. Même dans les pays les moins développés, les services représentent actuellement environ un tiers du PIB.

Parmi les services les plus importants en commerce international figurent les transports, les voyages, les télécommunications, les médias, les services aux entreprises, l'ingénierie et la construction, et les services bancaires et financiers. Les

échanges internationaux de services ont crû en moyenne de 12 % par an de 1970 à 1990, pour atteindre 800 milliards de dollars en 1990. Ils pourraient atteindre 2500 milliards de dollars en l'an 2000.

Les échanges de services étant généralement associés à des activités à forte intensité de main-d'œuvre, on serait en droit de penser que les pays en développement auraient un avantage comparé dans ce domaine. En fait, ils y ont remporté très peu de succès. Les pays en développement sont des importateurs nets de services, et leur déficit se creuse rapidement.

En réalité, le secteur tertiaire offre aux pays industrialisés l'occasion de mettre à profit leurs points forts traditionnels, à savoir leur accès aux ressources financières, leurs connaissances et leurs compétences accumulées en la matière, leur accès aux technologies des télécommunications et de l'information, ainsi que leurs réseaux de relations et de contacts établis de longue date.

Parmi tous ces avantages, la force financière est la plus significative. On pouvait s'y attendre dans des secteurs tels que la banque, le commerce des valeurs mobilières et l'assurance où, même dans les pays industrialisés, les sociétés se voient obligées de fusionner et de former des entités sans cesse plus vastes pour rester concurrentielles. Tout le secteur tertiaire se trouve actuellement dans la même situation. Les compagnies aériennes internationales, par exemple, doivent effectuer des investissements de plus en plus substantiels pour se doter de flottes et de systèmes de réservations modernes afin de rester compétitives sur le plan international.

Il n'est donc pas surprenant que les pays en développement éprouvent des difficultés à s'assurer une position compétitive dans des secteurs qui exigent d'importants apports de capitaux. Même dans les domaines où leur potentiel semble plus évident, ils ne disposent fréquemment pas des ressources financières qui leur permettraient de faire des progrès significatifs. En tourisme, par exemple, ils ont un potentiel naturel considérable. Ce secteur a généralement fait l'objet, au cours de ces dernières années, d'une vigoureuse promotion et les gouvernements ont éliminé un grand nombre d'obstacles qui s'opposaient aux voyages internationaux et nationaux. La plupart des obstacles qui subsistent sont d'ordre financier : manque de capitaux pour l'aménagement des réseaux routiers et l'établissement de sys-

Les marchés internationaux de technologie sont parmi les plus fermés

tèmes adéquats d'alimentation en eau et en électricité.

Le secteur de la construction est un autre domaine dans lequel les pays en développement espéraient bénéficier d'une croissance des échanges internationaux. La difficulté ici est que le marché mondial s'est réduit au cours des dernières années, étant retombé de 134 milliards de dollars en 1981 à 94 milliards en 1988. La majeure partie de ce marché se trouve dans les pays en développement ; ce sont eux qui représentent la source la plus importante de contrats de construction internationaux : ils fournissaient 80 % des contrats en 1981 mais, après des années de crises économiques, leur part du marché était revenue à 60 % en 1988.

En tant que fournisseurs de construction, ils ont joué un rôle beaucoup moins significatif. Depuis le début des années 1980, leur part de marché est tombée de 15 % à moins de 5 %. Une fois encore, leur difficulté est d'origine financière, étant donné que les pays industrialisés peuvent offrir aux acheteurs des montages financiers beaucoup plus attrayants.

La technologie joue également un rôle croissant dans le secteur tertiaire et exige des niveaux d'aptitudes de plus en plus élevés. Ici également, les pays en développement risquent de voir leur retard s'accroître, non seulement parce qu'ils ne possèdent pas les compétences humaines nécessaires, mais aussi parce que beaucoup d'améliorations technologiques des services exigent des appuis financiers substantiels, qui leur font fréquemment défaut, dans le domaine de la banque, de la construction, de l'ingénierie, des communications et des services professionnels aux entreprises.

Par ailleurs, les nouvelles technologies ont créé de nouvelles industries. Les pays en développement ont fait ici certains progrès, notamment l'Inde dans le domaine de la conception informatique de pointe. D'autres pays, tels que la Barbade, la Jamaïque et les Philippines, se sont également vu octroyer des contrats de traitement de données : ils assurent l'entrée au clavier de données qui sont ensuite transmises par satellite à leurs clients d'Amérique du Nord ou d'Europe. Ce sous-secteur risque toutefois de disparaître, à mesure que la saisie des données aura lieu de plus en plus aux points de vente ou que se répandra l'usage des lecteurs optiques.

Pour que les pays en développement puissent prendre l'initiative dans le secteur des services, il faudra qu'ils aient accès à des ressources financières substantielles. Ils devront réaliser des investissements massifs afin de se doter des compétences nécessaires pour amener leurs industries à un niveau concurrentiel sur le plan international. Ils devront peut-être aussi pour ce faire accorder provisoirement des régimes de faveur et des avantages fiscaux pour développer leur secteur des services au cours de sa phase de développement. Il serait également utile qu'ils puissent attirer des investissements directs de la part de sociétés de services des pays industrialisés.

Cependant, même le personnel qualifié des pays en développement se trouve confronté à des restrictions lorsqu'il essaie d'affronter la concurrence internationale, en particulier dans la banque, les services liés aux médias et les services de consultation spécialisés. Sous un régime d'échanges internationaux considérablement libéralisé et avec un accès institutionnel accru aux capitaux, ainsi que des investissements avisés dans le domaine du capital humain et des capacités technologiques, les pays en développement pourraient assurer la dotation en personnel d'une large part du secteur tertiaire mondial.

L'évolution qui se manifeste dans les nouveaux domaines d'exportation de services dans les pays en développement est à la fois impressionnante et prometteuse, malgré les risques que comportent les changements technologiques rapides affectant les nouvelles activités. Sauf dans les très petits pays où la main-d'œuvre est limitée en nombre, cette évolution ne saurait cependant modifier les caractéristiques fondamentales du chômage et de la faiblesse des salaires réels. Dans les pays à forte population, des changements soutenus et de grande ampleur dans l'agriculture, dans d'autres activités primaires, et dans le secteur manufacturier doivent venir s'ajouter à la croissance, si positive soit-elle, des industries de services modernes orientées vers l'exportation.

Les marchés technologiques

Les marchés internationaux de technologie sont parmi les plus fermés et les inégalités notables entre les acteurs amplifient fréquemment les différences de niveaux technologiques, accentuant encore les écarts.

La plupart des échanges de biens d'équipement — et de la technologie qui y est incorporée — ont lieu entre pays industrialisés. En 1988, les exportations de biens d'équipement des pays industrialisés vers les pays en développement ne s'élevaient qu'à un tiers de leurs exportations entre pays industrialisés. Il en va de même pour la croissance de ces échanges. De 1981 à 1988, les échanges de biens d'équipement entre pays industrialisés ont progressé en moyenne de 10,2 % par an, alors que leurs échanges vers les pays en développement n'augmentaient que de 1,5 % par an. Qui plus est, cette croissance était due à une augmentation des flux de biens d'équipement destinés à un petit groupe de pays.

Par conséquent, la plupart des pays en développement sont laissés en marge d'un flux porteur d'innovations technologiques et d'importantes possibilités d'adaptation aux conditions et aux besoins locaux. De plus, les échanges technologiques entre pays industrialisés renforcent leur propre dynamisme et leur propre compétitivité, créant des difficultés supplémentaires qui s'opposent à ce que les pays en développement partagent les fruits de la recherche.

Les pays en développement éprouvent également des difficultés croissantes à accéder aux technologies nouvelles ou existantes. L'application de la protection des droits de propriété intellectuelle (brevets, copyrights et marques commerciales) s'est amplifiée ces dernières années. Comme l'ont démontré les négociations multilatérales de l'Uruguay Round, les pays qui réalisent d'importants investissements en R & D font toujours plus pression afin d'augmenter cette protection, en contradiction avec la tendance actuelle en faveur de l'ouverture et à la libéralisation de l'économie.

La solution ne réside pas non plus dans l'acquisition des brevets technologiques, car leur coût augmente considérablement. Seuls quelques pays en développement disposent de ressources suffisantes ou peuvent dégager les économies d'échelle requises pour financer leur propre R & D à un niveau équivalent à celui des chefs de file technologiques des pays industrialisés. Les caractéristiques actuelles des dépenses de R & D font apparaître de vastes écarts entre les pays.

Certains pays en développement sont néanmoins parvenus à renforcer leur capacité technologique nationale en tournant

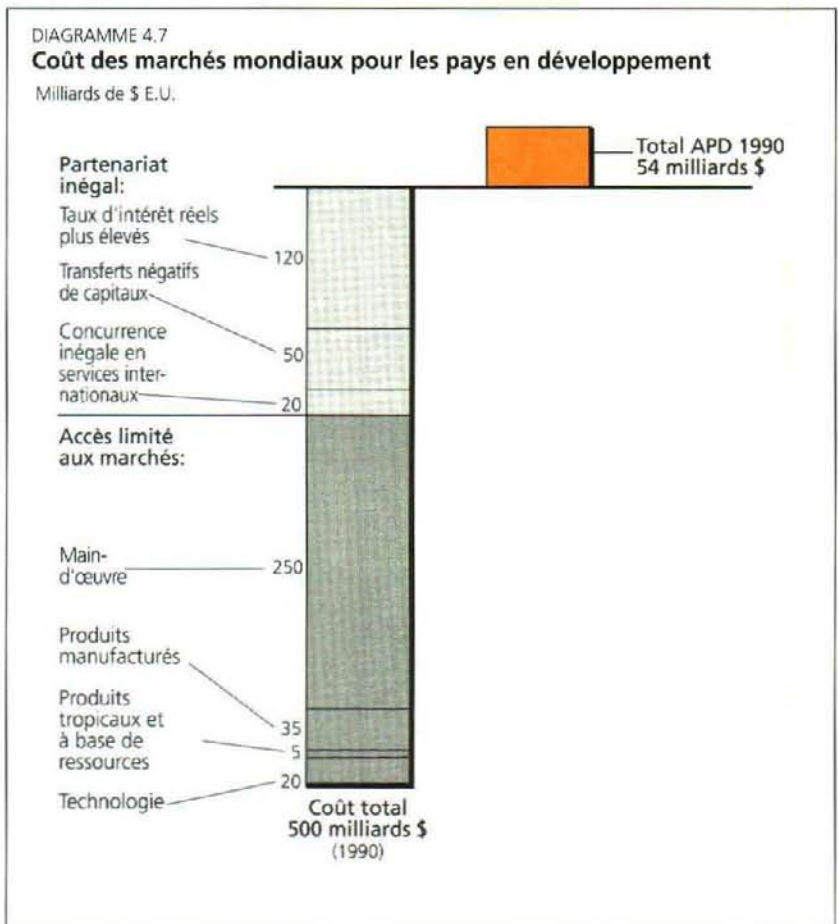
leur effort commercial vers l'extérieur, en créant un climat d'ouverture propice à l'investissement direct, en établissant un cadre institutionnel et une politique macro-économique favorables, et, surtout, en investissant énergiquement dans la création d'un vaste réservoir de ressources humaines.

Le coût humain des restrictions d'accès aux marchés mondiaux

Les pays en développement, se voyant refuser les possibilités d'accéder librement aux marchés mondiaux (diagramme 4.7), subissent de lourdes pertes.

Ces pertes ont deux origines. D'une part, même lorsque les marchés opèrent librement, les pays pauvres n'y participent pas sur un pied d'égalité avec les autres pays. D'autre part, lorsque les pays en développement seraient susceptibles de bénéficier d'un avantage concurrentiel, ils se voient opposer des restrictions sur les marchés où ils interviennent.

La plupart des échanges de technologie ont lieu entre pays industrialisés



Les
groupements
régionaux
peuvent
compléter les
arrangements
commerciaux
mondiaux

Examinons le cas des marchés financiers. Les pays en développement empruntent à des taux d'intérêt réels extrêmement élevés au cours de certaines périodes, du fait de leur faiblesse économique, de la chute des prix des produits de base et des risques qu'ils présentent aux yeux des prêteurs.

Pendant les années 1980, alors que le taux d'intérêt était de 4 % dans les pays industrialisés, les pays en développement supportaient un taux d'intérêt effectif de 17 %. Sur un encours de la dette de plus de mille milliards de dollars, cela représente une majoration de coût de 120 milliards de dollars qui viennent s'ajouter à des transferts nets au titre de la dette qui sont négatifs et atteignent 50 milliards en 1989.

La faiblesse des pays en développement se manifeste également sur les marchés des produits de base et sur les marchés des services, où ils ne disposent pas de l'accès nécessaire ni des moyens financiers qui leur permettraient de faire concurrence aux pays industrialisés sur un pied d'égalité. Si tel était le cas, ils bénéficieraient d'environ 20 milliards de dollars supplémentaires.

La deuxième grande cause de pertes, les restrictions concernant les marchés, est particulièrement évidente sur celui du travail. Les coûts des limites à l'immigration, selon une estimation conservatrice, se montent à 250 milliards de dollars, encore que certaines études avancent des chiffres beaucoup plus élevés. Les restrictions imposées aux flux de marchandises du fait des obstacles tarifaires et non tarifaires coûtent au moins 40 milliards de dollars par an, dont 35 milliards sont dus aux restrictions concernant les produits manufacturés, dont 24 milliards pour le seul Accord Multifibres et 5 milliards pour les restrictions concernant les produits de base. Les marchés de la technologie sont eux aussi étroitement protégés. Il est délicat d'estimer les pertes potentielles que cela représente pour les pays en développement, mais elles pourraient se situer autour de 20 milliards de dollars.

Les pertes sont en outre cumulatives, étant donné que le coût des possibilités refusées dans le présent s'accroît avec le temps.

Il y a naturellement des interrelations entre les différents marchés. Dans l'ensemble, on peut estimer très approximativement à 500 milliards de dollars par an le coût des restrictions des marchés

mondiaux pour les pays en développement.

Ces 500 milliards de dollars de pertes représentent environ 20 % du PNB global actuel des pays en développement et environ sept fois leurs dépenses actuelles allouées aux priorités en matière de développement humain.

Des millions de personnes pâtissent du protectionnisme international, de la hausse des taux d'intérêt, de la détérioration des termes de l'échange et des insuffisances des transferts de ressources financières. Quelques exemples peuvent contribuer à illustrer l'ampleur des coûts humains :

- Les barrières commerciales se sont traduites directement par une perte de revenus atteignant peut-être 7 milliards de dollars par an pour les producteurs de canne à sucre.

- Le volume des exportations de café de l'Ouganda a augmenté de 25 % de 1986 à 1989 mais ses recettes totales d'exportation sont tombées de 395 millions de dollars à 273 millions du fait de la chute des cours mondiaux et de la désaffection du robusta en faveur de l'arabica. Les producteurs du café ougandais en ont subi de plein fouet les conséquences, comme leurs homologues ailleurs dans le monde.

- Du fait de la crise économique des années 1980 et des programmes d'ajustement structurel adoptés en conséquence, les dépenses sociales d'un grand nombre de pays lourdement endettés ont été fortement réduites, ce qui a eu une incidence directe sur la vie des populations, la mortalité infantile, la scolarisation et la nutrition. Le service de la dette extérieure, dans de nombreux pays en développement, absorbe entre un quart et un tiers du budget de l'État.

Il n'est pas possible d'estimer avec précision les pertes causées par le fonctionnement des marchés mondiaux. Les tentatives qui précèdent visent simplement à cerner l'ampleur du problème et non pas à en donner une mesure exacte. Toutefois ces estimations approximatives indiquent que les pays en développement pourraient tirer largement profit des marchés internationaux si les restrictions qui s'opposent à leur participation pleine et entière à ces marchés étaient levées, et si l'on s'attachait à remédier à leurs faiblesses actuelles.

Groupements économiques régionaux

Dans le monde entier, les pays se sont regroupés en vastes associations commerciales à l'échelle régionale. Les grands pays eux-mêmes ont conscience de ce qu'en raison de la mondialisation croissante des échanges, ils ne sauraient survivre seuls.

En Europe, la Communauté européenne instaurera un marché unique à la fin de 1992, toutes les barrières internes entre les Etats-membres ayant alors été éliminées. D'ici la fin de la décennie, l'Europe pourrait avoir une monnaie unique, avec toute la coordination économique que cela implique.

En Amérique du Nord, les Etats-Unis et le Canada négocient actuellement un nouvel accord élargi avec le Mexique. Les Etats-Unis ont également exprimé leur volonté, dans le cadre de l'Initiative de l'Entreprise pour les Amériques, de conclure des accords de libre-échange avec d'autres pays ou groupes de pays d'Amérique latine. Plus d'une quinzaine de pays ont déjà exprimé leur intérêt pour cette proposition.

Cette initiative est venue relancer les efforts de l'Amérique latine en vue d'une intégration régionale. L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont conclu au début de 1991 un traité jetant les bases d'un marché commun du Cône Sud, qui devrait entrer en vigueur en 1995. En outre, les pays du Groupe andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela) ont décidé au début de 1991 d'accélérer l'établissement d'un marché commun dans leur sous-région, d'ici à 1995. De leur côté, les pays des Caraïbes possèdent déjà un marché commun comptant 12 membres.

En Afrique, l'Organisation de l'unité africaine, lors de son sommet de 1991 au Nigeria, a adopté un traité prévoyant l'établissement d'une communauté économique africaine. Ce traité fixe un calendrier des diverses étapes nécessaires qui prévoit la levée progressive des barrières commerciales intra-africaines. Ces mesures devraient aboutir à la formation d'une communauté économique et d'une union monétaire pan-africaine d'ici à 2025.

Dans la région Asie et Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a décidé récemment de créer une zone de libre-échange entre ses Etats-membres au cours des 15 prochaines années. La coopération économique se

pratique également mais de façon moins structurée au sein de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et des pays du bassin du Pacifique.

Les Etats arabes, eux aussi moins étroitement structurés, sont associés au sein de l'Union du Maghreb arabe et du Conseil de coopération arabe.

Quels seront les effets de ces groupements commerciaux sur le développement humain des divers pays qui les composent ? Etant donné que la plupart d'entre eux tendent à se grouper autour d'une ou deux nations dominantes, on peut craindre que celles-ci intensifient leur domination. Mais dans de nombreuses régions, on pourrait assister à des transferts entre pays riches et pauvres, par exemple entre les pays du Nord et du Sud de l'Europe.

Certains pourront considérer que ces groupements régionaux vont à l'encontre du processus d'internationalisation des échanges commerciaux et que plutôt que de contribuer au processus de négociations multilatérales du GATT, ils tendent à fragmenter l'économie mondiale.

Un tel effet paraît peu probable, et il ne semble pas possible que la mondialisation en cours puisse s'interrompre. Les échanges commerciaux de l'Asie de l'Est avec la Communauté européenne, par exemple, ont augmenté de 12,4 % par an de 1980 à 1989 et ses échanges avec l'Amérique du Nord de 12,8 %. Cette augmentation est due pour l'essentiel aux compagnies transnationales qui échangent des biens et services entre leurs branches et filiales dans les différents pays. En 1983, ces transactions intra-entreprises représentaient 31 % des exportations japonaises.

Les groupements régionaux peuvent compléter les arrangements commerciaux mondiaux, contribuer à réduire les disparités entre les divers pays et les protéger des chocs les plus rudes des marchés internationaux.

Des politiques nationales orientées vers la recherche d'un avantage dans la compétition mondiale

L'analyse montre que les marchés mondiaux ne sont pas très tendres avec les nations et populations pauvres. Les pays en développement n'y sont pas traités sur un pied d'égalité et n'en tirent pas de bénéfices équitables. De plus, leur accès est limité dans les domaines mêmes où ils

Si les politiques nationales ne s'améliorent pas, il est douteux que les populations pauvres puissent bénéficier des réformes mondiales

jouissent d'un avantage comparatif, tels que la fabrication de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre.

Les marchés mondiaux ne profiteront jamais à tous les pays et tous les peuples sans que soient entreprises des réformes fondamentales. La nécessité de ces réformes n'enlève cependant rien à la responsabilité des pays en développement à qui il revient de prendre toutes les mesures voulues afin de mieux pénétrer ces marchés.

C'est également aux gouvernements qu'incombe en premier chef la responsabilité d'accélérer la croissance économique et de relever le niveau de développement humain. Si les politiques nationales ne s'améliorent pas, il est douteux que les populations pauvres bénéficient des réformes mondiales.

INSTAURATION D'UN CADRE POLITIQUE FAVORABLE — Les deux premiers *Rapports mondiaux sur le développement humain* ont montré ce que les gouvernements nationaux pouvaient faire pour améliorer la gestion macro-économique, accroître l'épargne et l'investissement, augmenter la productivité et traduire la croissance économique en un surcroît de bien-être pour leurs populations.

Le potentiel est immense. Le Rapport de 1991 a illustré ce que pourrait une remise en ordre des priorités des dépenses publiques. Si les pays en développement réduisaient leurs dépenses militaires, par exemple, et privatisaient les entreprises d'Etat inefficaces et déficitaires, ils pourraient dégager, estime-t-on, 50 milliards de dollars par an pour le développement humain.

Au cours des dernières années, les réformes économiques mises en œuvre en Amérique latine et les possibilités de nouveaux accords de restructuration de la dette ont rapatrié vers les pays de la région des sommes importantes de capitaux nationaux qui avaient fui et d'investissements étrangers. L'investissement direct étranger au Mexique a quadruplé en 1991 pour atteindre 17 milliards de dollars. Pour 1991, la croissance des investissements devrait se situer aux environs de 10 % en Argentine, de 18 % au Venezuela et de 5 % en Bolivie.

Les Rapports précédents ont également montré que la croissance économique nationale pouvait être orientée de manière à améliorer le bien-être des populations. Les réformes foncières, l'accès à la propriété et à l'emploi générateur de revenus, les nouvelles politiques fiscales favorables aux groupes économiquement faibles, l'expansion du crédit en faveur de ces mêmes groupes et une réorganisation des priorités en matière de dépenses sociales sont toutes des mesures susceptibles de contribuer à traduire progressivement la croissance économique en développement humain.

INVESTIR DANS L'ÉLÉMENT HUMAIN — Les pays pauvres se heurtent à des restrictions portant sur fonctionnement des marchés qui entravent à leur libre accès au commerce international et limitent les avantages que pourraient en tirer leur population. Certains pays sont néanmoins parvenus à surmonter ces obstacles (tableau 4.11). Bien que les écarts globaux entre le Sud et le Nord continuent de se creuser, 10 pays ont accru leur part du PNB mondial et du commerce mondial. L'initiative et la détermination au niveau national peuvent parfois surmonter la perversité des marchés internationaux.

Comment ces pays sont-ils parvenus à ce résultat en dépit des obstacles accumulés qui s'opposaient à leur succès ? Leur réussite semble devoir être attribuée à leur *compétitivité dynamique*. Ils se sont en effet efforcés d'accroître leur compétitivité en tenant compte de l'évolution des exigences du marché.

Chaque pays a certes mis en œuvre ses propres stratégies, mais celles-ci présentent des éléments communs. Une bonne gestion économique, et qui dépasse l'application de politiques macro-économiques appropriées, semble avoir joué un rôle important. Tous les gouvernements ont, dans une mesure variable selon les

TABLEAU 4.11
Exportations de produits manufacturés des 10 premiers pays en développement

	Valeur des exportations (Md\$ E.U.)	Taux annuel de croissance du volume des exportations de produits manufacturés	
		1970-80	1980-88
Corée, Rép. de	56,4	23,4	13,7
Singapour	27,6	18,2	7,3
Hong-Kong	26,6	10,5	11,2
Chine	22,0	8,3	12,5
Brésil	17,3	18,8	6,0
Mexique	10,4	6,3	19,1
Yougoslavie	9,9	7,2	0,5
Malaisie	9,2	15,1	14,8
Inde	8,6	7,5	4,5
Thaïlande	8,0	16,2	17,6

cas, fourni un soutien actif à l'industrialisation. Certains ont pris l'initiative de protéger leurs marchés dans une certaine mesure. La République de Corée, par exemple, a développé son industrie en desservant son marché local protégé avant d'acquiescer sa position compétitive actuelle sur le marché international.

Mais la politique commerciale de ces gouvernements était aussi tournée vers l'extérieur tout en étant ouverte à l'investissement direct étranger. Cette ouverture aux capitaux étrangers les a mis en rapport étroit avec les marchés internationaux et les innovations technologiques. La République de Corée a élaboré la production de son secteur manufacturier dans une large mesure sur des technologies "empruntées".

En outre, élément primordial, ces pays ont réalisé d'importants investissements en faveur de leur population, dans les domaines de l'enseignement, de la santé. Ils ont également investi dans le renforcement de leur capacité nationale en matière de formulation des politiques, de planification, de gestion du développement, ainsi que de science et de technologie (encadré 4.6). Cela ne doit pas surprendre car c'est somme toute la méthode qu'avait appliquée l'Europe occidentale. Selon une étude récente, les améliorations dans les domaines de la nutrition et de la santé entre 1970 et 1980 ont contribué pour une part de 20 à 30 % à la croissance du revenu par habitant. Et celui des pays industrialisés dont la réussite est la plus notable aujourd'hui, le Japon, se caractérise entre autres par le niveau d'instruction de sa main-d'œuvre : environ 90 % de ses cadres sont titulaires d'un diplôme universitaire (la proportion étant de 45 % aux Etats-Unis et de 30 % au Royaume-Uni).

Les pays en développement qui connaissent la croissance la plus rapide suivent la même voie, indiquant ainsi combien les investissements réalisés dans l'enseignement et la technologie leur ont permis de brûler les étapes de plusieurs décennies de progrès et de se constituer une base de compétences sur laquelle ils élaboreront leur croissance future (voir l'annexe au présent chapitre).

Les pays peuvent donc, chacun de leur côté, surmonter de nombreux obstacles internationaux à condition de faire les choix de politiques intérieures nécessaires. C'est là une leçon importante à tirer de l'expérience du développement,

qui exige simultanément que soient satisfaits les besoins d'enseignement et de santé de base, tout en progressant à pas de géant dans le domaine de l'évolution technologique. Mais il est également temps d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la libéralisation des marchés internationaux. La communauté mondiale doit agir afin de faciliter les efforts qu'effectuent les pays en développement en matière de commercialisation de leur production. Sinon, des millions d'êtres humains seront encore plus à la traîne, et seront tentés de combler cet écart non pas par la voie du développement mais par celle de la migration.

L'expansion économique mondiale et la stabilité politique internationale requièrent de toute urgence des changements qui permettent de maîtriser la gestion des affaires mondiales (voir chapitre 5).

Les investissements en enseignement et en technologie permettent de brûler les étapes du progrès

ENCADRE 4.6

Enseignement et productivité

L'investissement dans l'enseignement est, quel que soit le pays, l'un des plus judicieux qui soit. Une population instruite est plus productive et contribue davantage à la croissance économique du pays.

En agriculture, par exemple, des études portant sur 31 pays ont conclu que les exploitants ayant effectué quatre ans d'études primaires avaient une productivité supérieure en moyenne de 8,7 % à celle de leurs homologues sans instruction.

Dans l'industrie, la plupart des données disponibles le sont au niveau de l'entreprise mais une série d'études — allant d'études sur des entreprises d'ingénierie au Bangladesh à des usines automobiles en Chine — indique que les travailleurs instruits sont plus productifs.

L'instruction est également un facteur égalitaire. Il ressort d'une étude portant sur 49 pays qu'environ 20 % des inégalités de revenu peuvent s'expliquer par des inégalités d'éducation. Une autre étude a montré qu'une élévation du taux d'alphabétisation de 10 à 60 % correspondait à une augmentation de 2,8 % de la part de revenu de la population du groupe des 40 % les plus pauvres. Un progrès en éducation pourrait également, certes,

accroître l'inégalité, en particulier à des niveaux inférieurs de développement. Mais à mesure que le développement s'accroît, l'éducation semble avoir un effet égalisateur du revenu.

Outre son effet égalitaire, l'éducation est favorable à la croissance économique. Il est apparu selon une étude comparant les taux de croissance économique de 88 pays durant les périodes 1960-1963 et 1970-1973 qu'une augmentation de 20 % à 30 % de l'alphabétisme était associée à un accroissement du PIB réel se situant entre 8 % et 16 %. Une autre étude portant sur 37 pays à revenu moyen et 29 pays à faible revenu a indiqué qu'à une différence de 1 % du taux de scolarisation primaire correspondait une différence de 0,035 % en taux de croissance du revenu par habitant.

Les pays pauvres obtiennent des taux de rendement de l'investissement dans l'enseignement supérieurs à ceux des pays riches, les meilleurs rendements provenant d'investissements dans l'enseignement primaire. Pour les pays africains, on estime le taux de rendement de l'investissement à 26 % dans l'enseignement primaire, à 17 % dans l'enseignement secondaire et à 13 % dans l'enseignement supérieur.

Résumé des études de pays

Singapour

Indicateur de développement humain	0,848
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	8,5 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	6,0 %

Singapour possède l'un des taux de croissance économique les plus élevés au monde, d'une moyenne annuelle de 8,3 % de 1965 à 1980 et de 5,7 % de 1980 à 1989. Cette croissance est largement alimentée par les exportations, qui ont progressé de 8,1 % par an de 1980 à 1989.

Singapour a réalisé d'importants investissements en faveur de sa population. Le taux combiné de scolarisation primaire et secondaire est maintenant de 87 % et la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur (dont un tiers sont des scientifiques) est parmi les plus hautes du monde en développement. Actuellement, 11,5 % des dépenses publiques sont consacrées à l'enseignement, dont 30 %, soit près d'un tiers, sont alloués à l'enseignement supérieur.

La population a bénéficié considérablement des dépenses sociales de l'État et l'IDH de Singapour est passé de 0,730 en 1970 à 0,848 en 1990.

L'économie en a bénéficié, elle aussi. La main-d'œuvre instruite de Singapour attire des investissements étrangers substantiels (environ les deux tiers des investissements industriels sont de source étrangère). Le gouvernement a également appliqué des politiques commerciales relativement ouvertes et accordé des encouragements fiscaux pour attirer les capitaux étrangers. Ses importants investissements en infrastructure ont également été particulièrement efficaces.

Initialement, l'avantage comparé de cette ville-État provenait d'une production à forte intensité de main-d'œuvre non qualifiée. Toutefois, en raison de taux de chômage élevés, elle s'est réorientée vers des niveaux technologiques plus évolués. Les biens d'équipement représentent à présent 38 % des exportations. Du fait de la demande, on compte à présent une forte proportion de femmes (40 %) dans la main-d'œuvre. Un grand nombre d'emplois de manœuvres sont occupés par des immigrants, venus principalement de Malaisie.

Le secteur tertiaire bénéficie également du niveau élevé de qualification de la force de travail. Les services ont connu un développement considérable au cours des années 80 et ils emploient actuellement 70 % de la population active. De même que les services sociaux, tels que l'enseignement et la santé, l'industrie des services se développe dans des secteurs sophistiqués tels que l'ingénierie et les conseils techniques, le développement de programmes informatiques, l'entreposage régional, la banque et les finances.

République de Corée

Indicateur de développement humain	0,871
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	9,8 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	22,2 %

La République de Corée est maintenant la dixième puissance commerciale du monde. De 1965 à 1989, ses exportations ont augmenté en moyenne de 22 % par an.

Ce succès est dû à plusieurs facteurs : une répartition relativement équitable des biens et des revenus, un cadre de politiques macro-économiques favorables aux investissements (en particulier aux investissements directs de l'étranger) et une stabilité relative qui, comme le notent certains, a son prix politique. L'investissement humain dans l'enseignement est un autre facteur significatif. En 1960, la République de Corée avait atteint une alphabétisation pratiquement universelle et acquis des connaissances techniques de plus en plus poussées (pour la plupart à l'étranger).

Entre 1963 et 1979, la productivité du travail a augmenté de 11 % par an, la moitié seulement de cette augmentation provenant de dépenses d'équipement accrues. Les opérations d'assemblage et les industries à fort coefficient de main-d'œuvre (telles que le textile et la chaussure) ont généré la première phase de croissance. Le pays s'est acquis un avantage comparatif en adaptant des techniques étrangères (pour la plupart japonaises) pour permettre à une main-d'œuvre peu qualifiée de les utiliser. Simultanément, le gouvernement exerçait un strict contrôle politique, minimisant ainsi les tensions dans l'industrie.

Aujourd'hui l'avantage comparatif de la Corée tient à sa production de haute qualité à forte intensité de main-d'œuvre spécialisée. La Corée est parvenue à ce résultat grâce au développement de la formation professionnelle et de l'enseignement scientifique (près d'un tiers des diplômés coréens se spécialisent dans des domaines scientifiques). Le pays compte actuellement 50 scientifiques et techniciens pour 1000 habitants, ce chiffre étant en moyenne inférieur à 10 dans le monde en développement.

Les salariés ont bénéficié de la croissance des exportations et des gains de productivité. Dans le secteur manufacturier, les salaires ont augmenté de 20 % par an au cours des trois ans qui précèdent 1990.

La République de Corée aura toutefois des défis considérables à relever dans les années 90. Sa monnaie s'apprécie, la croissance de ses exportations ralentit, et le pays reste fortement tributaire de la technologie japonaise. Les défis politiques risquent par ailleurs d'être les plus pressants à mesure qu'une main-d'œuvre à haut niveau d'instruction revendique davantage de participation à la vie politique.

Japon

Indicateur de développement humain	0,981
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	5,6 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	8,4 %

L'étonnant ascendant économique du Japon est basé à la fois sur une bonne gestion économique et sur des investissements décisifs en matière de formation de capital humain.

Cette chaîne d'îles volcaniques possède peu d'avantages immédiatement discernables. Elle ne représente que 0,3 % de la superficie émergée du globe et 2,3 % de la population mondiale. Néanmoins, la production du Japon est de 16 % de la production mondiale. Son PNB a augmenté de 4,3 % par an de 1963 à 1989 (alors que le taux moyen pour les pays de l'OCDE pour la même période n'est que de 2,5 %).

L'éducation y est très développée et c'est une valeur reconnue. Environ 90 % des gestionnaires possèdent un diplôme universitaire (contre 30 % au Royaume-Uni, par exemple) et les enseignants japonais jouissent d'un meilleur statut que leurs homologues de nombreux autres pays.

Alors que les entreprises des Etats-Unis doivent dépenser 25 milliards de dollars par an pour relever le niveau d'instruction de leurs salariés lors de leur embauche, les sociétés japonaises peuvent se consacrer exclusivement à la formation sur le tas. Etant donné que les salariés restent généralement employés par la même société pendant de longues années et sont encouragés à participer à la gestion, chaque entreprise recueille les bénéfices de son investissement dans la formation.

La main-d'œuvre japonaise a également été récompensée par des possibilités d'emploi accrues et des salaires plus élevés. Les salaires horaires ont progressé en moyenne de 11 % par an de 1973 à 1982 et la croissance est restée positive même durant la récession des années 1980.

Le Japon a conservé un avantage concurrentiel sur ses partenaires commerciaux, grâce à un dynamisme technologique qui a repoussé les limites de l'efficacité. C'est, par exemple, un grand exportateur d'acier, bien qu'il doive en importer la plupart des intrants. Les Japonais sont déterminés à conserver l'avantage que leur confère une production à fort coefficient de main-d'œuvre spécialisée et ont adopté à cet effet un nouveau plan de dix ans visant à développer les investissements sociaux au cours des années 1990.

Brésil

Indicateur de développement humain	0,739
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	6,8 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	7,9 %

L'industrie brésilienne offre un exemple de développement enclavé, présentant des flots de secteurs d'exportation compétitifs au milieu d'une stagnation industrielle et agricole généralisée. Elle a connu des périodes de croissance rapide : le "miracle économique" brésilien a produit une croissance annuelle du PNB avoisinant 6 % au cours des années 60 et 7 % au cours des années 1970, l'industrie locale étant alors soutenue pour produire des substituts aux biens importés. Mais l'investissement

reposait sur des emprunts massifs et la crise de la dette mit un terme à la croissance. L'emploi dans le secteur industriel chuta de 20 % de 1980 à 1984.

Le montant total de la dette et la contraction de l'économie internationale continuent de limiter les options du Brésil. Mais les progrès décevants du pays sont également attribuables aux graves problèmes internes que sont une inégalité pernicieuse (entre régions et classes sociales) et une négligence persistente vis à vis du développement humain.

L'échec de l'enseignement brésilien entrave les efforts d'augmentation de la productivité. Seuls 20 % des enfants atteignent un niveau d'instruction primaire équivalent à la huitième année et seul un cinquième de ces écoliers y parvient en huit ans. L'enseignement est de qualité médiocre, ne comportant souvent que trois heures d'instruction par jour ; il est de qualité encore inférieure dans les régions les plus pauvres.

Les faiblesses de l'enseignement, aggravées par des carences de santé et de nutrition, contribuent au manque de performances et aux pertes de productivité.

La politique publique tend à favoriser une industrie intensive en capitaux, comme dans les secteurs de la chimie et de la machinerie, et néglige le développement d'une production à coefficient de main-d'œuvre plus élevé. Le Brésil est le pays qui, parmi les dix premières économies manufacturières du monde, a la production la moins intensive en facteur travail. Une proportion croissante de travailleurs s'est vue forcée de passer dans le secteur informel, et leur contribution à la compétitivité internationale du pays est de ce fait extrêmement limitée.

Maurice

Indicateur de développement humain	0,793
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	5,5 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	5,9 %

Les performances économiques de Maurice au cours des dernières décennies sont impressionnantes. Sa croissance économique annuelle qui était de 5,2 % sur la période 1965-1980 a progressé dans les années 1980 pour s'établir à 5,9 %. Cette ancienne colonie mise en valeur selon le régime des plantations s'est diversifiée. Son indice de développement humain a lui aussi progressé de façon notable de 0,525 en 1970 à 0,793 en 1992.

Cette réussite repose sur des investissements dans le développement humain. L'enseignement est gratuit à tous les niveaux. Le taux combiné de scolarisation primaire et secondaire est passé de 62 % en 1970 à 77 % en 1989 et l'on estime actuellement à 86 % le taux d'alphabétisation.

Mais tout en augmentant ses capacités humaines, Maurice a également donné à sa population la possibilité d'en faire un usage économiquement efficace. Une zone franche industrielle a été établie dans les années 70, et les investissements dans l'industrie et le tourisme ont crû considérablement, avec une forte proportion de capitaux étrangers. Le secteur manufacturier a progressé de plus de 10 % par an pendant les années 80 et l'investissement intérieur brut est actuellement de 29 % du PNB.

L'emploi est assuré à 50 % par les services (principalement le tourisme), à 30 % par l'industrie et à moins de 20 % par l'agriculture. L'industrie

a disposé jusqu'à présent une main-d'œuvre relativement bon marché, dont la composante féminine s'élève à environ un tiers. Le taux de croissance annuel des exportations était de 3,1 % de 1965 à 1980 et est passé à 10,5 % entre 1980 et 1989. Les exportations de vêtements se chiffraient en 1989 à 460 millions de dollars.

Toutefois, la situation de plein emploi exerce des pressions à la hausse sur les salaires. Maurice devra accroître la diversification de son économie. L'agriculture est encore largement tributaire du sucre, et les produits textiles représentent 90 % de la production à l'exportation.

Maurice devra accroître les niveaux de compétence technique et de spécialisation de sa main-d'œuvre afin de rester concurrentielle sur les marchés des produits de haute qualité.

Tunisie

Indicateur de développement humain	0,582
Taux de croissance annuelle du PIB (1965-1989)	5,3 %
Taux de croissance annuelle des exportations (1965-1989)	8,3 %

Les résultats obtenus par les exportations tunisiennes dans les années 1980 sont remarquables non pas tant par leur volume global que par leur composition. Elles sont passées des matières premières aux biens manufacturés, changement d'orientation qui a bénéficié dans une grande mesure d'investissements antérieurs dans le développement humain.

En 1980, la majorité des revenus d'exportation provenaient du pétrole et des phosphates. Mais

avec l'effondrement des cours mondiaux et l'épuisement des réserves, les exportations avaient chuté de 30 % en 1986. Un secteur manufacturier dynamique, qui avait émergé dans les années 1970, s'est alors développé pour combler le vide, de sorte que les exportations totales sont maintenant revenues à leur niveau de 1980.

Le taux moyen de croissance du secteur manufacturier entre 1965 et 1989 était de 8,4 % par an et la valeur ajoutée manufacturière était l'une des plus fortes d'Afrique : 16 % du PIB. Cette croissance s'est accompagnée d'une augmentation de la productivité de 2 % par an durant les années 1980, ce qui a permis d'élever les salaires.

Ces performances n'ont été possibles que parce que la Tunisie avait fait du développement humain une de ses priorités. Une population en bonne santé et instruite fournit une main-d'œuvre efficace. La Tunisie a réalisé sur ce point des progrès plus importants que beaucoup d'autres États arabes (généralement plus riches qu'elle). L'espérance de vie est supérieure à la moyenne et, de 1960 à 1990, la mortalité des moins de cinq ans est tombée de 254 à 62 pour 1000 naissances vivantes.

Les progrès du pays dans le domaine de l'enseignement sont du même ordre. Le taux d'alphabétisation des adultes est à présent de 65 %. Les femmes ont fait des progrès significatifs : le taux d'alphabétisation féminin des États arabes n'est en moyenne que de 63 % du taux masculin alors qu'en Tunisie il est de 76 % et continue d'augmenter.

La Tunisie a encore des problèmes de chômage et de sous-emploi, mais son niveau élevé de développement humain lui confère une position très favorable qui devra lui permettre de bénéficier des opportunités commerciales des années 1990.



Pour une vision nouvelle du développement humain au niveau mondial

Pour la première fois de son histoire, l'humanité peut entrevoir l'instauration d'un ordre mondial unitaire et unifié. Mais la mise en place d'un système cohérent et participatif de gestion des affaires mondiales publiques demeure un rêve lointain. Or, il est une question pressante qui hante aujourd'hui les allées du pouvoir, sans que l'on n'y ait encore trouvé de réponse: en cette ère de mondialisation accélérée de l'économie, qui viendra protéger les intérêts des habitants les plus pauvres de la planète?

Les gouvernements ont de plus en plus de mal à assurer cette protection. La rapidité et l'efficacité qui caractérisent les marchés monétaires internationaux, l'autonomie des sociétés multinationales et l'étendue de leur champ d'action, la prédominance d'un groupe de pays riches sur le plan des échanges internationaux, tout cela se conjugue à une multitude d'autres facteurs d'intégration mondiale pour affaiblir considérablement le contrôle de l'Etat-nation sur son économie et son aptitude à favoriser le développement humain et protéger le citoyen.

Au cours des dernières décennies, en effet, l'on a assisté à un phénomène spectaculaire de mondialisation de l'économie. Si la production mondiale a triplé, les échanges, eux, ont été multipliés par quatre. Les emprunts consentis par le secteur bancaire privé ont eux aussi connu une expansion rapide, deux fois plus élevée que celle des échanges mondiaux.

Nombre des mouvements de toutes sortes qui s'effectuent aujourd'hui à l'échelle mondiale sont possibles grâce à l'expansion continue des systèmes d'information, par l'intermédiaire de réseaux câblés et de satellites. Sur les marchés mondiaux des capitaux, des transactions d'un montant supérieur à 300 milliards de dollars sont réalisées chaque jour grâce à des réseaux internationaux informatisés. Les équipes de télévision, quant à elles, sillonnent sans cesse la planète et infor-

ment l'opinion publique mondiale en direct.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'on voit surgir un nouvel ordre culturel mondial. Par la musique, les films, les livres, et de tant d'autres manières, les idées et les valeurs internationales viennent se mêler et se superposer aux caractéristiques de l'identité nationale. Ces flux d'information à l'échelle planétaire constituent certes un phénomène positif. Ils n'en comportent pas moins un danger: celui de la perte de l'identité et de la diversité culturelles. Cependant, ils permettent à l'humanité de faire face - en tant que corps commun - à des problèmes d'intérêt commun pour assurer la survie commune.

Les trafics de drogues, la propagation de la pollution, le flot de migrants clandestins et tant d'autres problèmes échappent aujourd'hui de plus en plus au contrôle unilatéral de quelque pays que ce soit. Si les chances continuent d'être inégales à l'échelle mondiale, les conséquences du plus lancinant de tous ces problèmes - la pauvreté - débordent toujours plus les frontières nationales.

Structure actuelle des institutions mondiales

Les bases sur lesquelles repose actuellement la gestion des affaires publiques mondiales sont fragiles, précaires et imprévisibles, et le pouvoir décisionnel, sur le plan de l'économie internationale, est éparpillé et détenu par une multitude d'institutions et d'instances dominées, la plupart du temps, par les pays riches, de sorte que les pays en développement se retrouvent impuissants et vulnérables.

Le Groupe des Sept

Le Groupe des Sept (G-7) est l'instance qui se rapproche le plus de ce que

Pour la première fois de son histoire, l'humanité peut entrevoir l'instauration d'un ordre mondial unitaire et unifié

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale se sont éloignés de leur mandat originel

pourrait être une structure de pilotage de l'économie mondiale. En sont membres sept pays industrialisés: l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi que la Communauté européenne dans son ensemble. Ces pays, mis ensemble, ne représentent que 12 % de la population mondiale. Il s'agit donc d'un groupe d'élite, dont on ne saurait dire qu'il est largement représentatif des intérêts politiques et économiques de la planète et dont on ne peut attendre qu'il défende les intérêts mondiaux si ces derniers s'opposent à leurs intérêts propres.

D'autres instances ont fait leur apparition sur la scène internationale pour représenter les pays en développement. Le Groupe des Quinze réunit les grands pays du tiers monde et l'on envisage une certaine représentation des pays en développement au sein du G-7. Ces pays ont également créé d'autres instances, tels que le Groupe des 24 et le Groupe des 77, dans le but d'exercer des pressions sur les nations industrialisées, mais ces efforts n'ont eu qu'un effet marginal.

Il est plus probable que l'on assistera à une expansion du G-7 par un processus de cooptation qui lui permettra de prévenir toute initiative risquant de mettre en danger sa prédominance sur l'économie mondiale. L'on peut penser que la Russie sera le prochain pays à faire acte de candidature.

Le Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est éloigné de son mandat originel. Il avait, en effet, été créé pour maintenir la stabilité monétaire et maîtriser de manière équitable les déficits des balances des paiements, la charge de l'ajustement devant être partagée de façon raisonnable entre les pays dont la balance était excédentaire et ceux dont elle était déficitaire.

Cet objectif n'a pas été atteint - tout au moins au cours des dernières années. Quant à savoir pourquoi l'on peut répondre que c'est en grande partie parce que le Fonds n'a pas les moyens d'exercer son autorité sur les pays riches industrialisés, que leur balance soit excédentaire ou déficitaire. L'instauration de taux de change flottants et de marchés monétaires complexes a permis de résoudre de nombreux déséquilibres temporaires entre pays industrialisés, et un nouveau système monétaire a été mis en place en Europe.

L'on aurait pu penser que la création des droits de tirages spéciaux (DTS) aurait permis au FMI de peser davantage dans la gestion des affaires monétaires à l'échelle mondiale. Or, les pays les plus riches n'ont pas permis que les DTS jouent un rôle significatif dans la composition des disponibilités monétaires internationales.

Les pays en développement, quant à eux, ont besoin du FMI. Leur monnaie est souvent liée à celle d'une grande puissance économique et ils exercent fréquemment un contrôle des changes rigoureux. Ces dispositions entraînent inévitablement des déficits temporaires de la balance des paiements. Or, le FMI n'a pas été en mesure, même pour régler des problèmes à court terme, de créer et de fournir les liquidités dont les pays en développement ont besoin. Cela est apparu au grand jour lorsque la crise de la dette a éclaté au début des années 80. Le montant des prêts octroyés par le FMI a augmenté en flèche entre 1980 et 1986. En conséquence, la dette des pays en développement est passée de 9,5 à 42,4 milliards de dollars. Mais au cours de la période suivante, de 1986 à 1990, le FMI a virtuellement ponctionné les ressources des pays en développement, puisqu'il a bénéficié d'un transfert net s'élevant à 6,3 milliards de dollars par an.

Le FMI exerce une forte influence sur les pays en développement par le biais des conditions rigoureuses qui accompagnent ses prêts. Ces conditions sont généralement d'ordre monétariste et déflationniste, de sorte que les pays se sont vus amenés à réduire la demande d'importations en restreignant la demande globale, et, partant, à réduire tant les dépenses privées que les dépenses publiques. L'on a donc souvent assisté en corollaire à une réduction de la consommation, des investissements et de l'emploi et, de ce fait, au ralentissement de la croissance économique.

L'on aurait pu envisager une autre stratégie qui aurait eu pour objectif l'ajustement dans la croissance, en stimulant davantage la production de façon à accroître les exportations et à mieux satisfaire la demande locale sans recourir aux importations. S'il semble que le FMI s'oriente dans cette direction, il n'a toujours pas défini de programme de réforme précis.

La Banque mondiale ne s'est pas mieux acquittée des tâches qui lui avaient été initialement assignées. Elle avait, en effet, été créée pour recueillir l'épargne des pays riches de façon à être en mesure d'octroyer des prêts aux pays pauvres qui leur permettraient de financer des projets et programmes de développement rationnels, notamment là où l'investissement privé était insuffisant, voire inexistant. En fait, la Banque n'est guère parvenue à recycler les excédents mondiaux en faveur des pays déficitaires. En 1990-1991, les excédents de la balance des opérations courantes de sept pays s'élevaient à 150 milliards de dollars (dont plus de 40% imputables au Japon). La majeure partie de cet excédent a été recyclée auprès des pays riches industrialisés par des transactions sur les marchés financiers privés (dont quelque 100 milliards en faveur des Etats-Unis). La Banque mondiale, loin de mettre le solde de cet excédent à la disposition des pays pauvres, a en fait bénéficié d'un transfert net de 0,5 milliard de dollars en provenance de pays en développement.

Elle n'a pas su non plus protéger les pays en développement des conditions draconiennes imposées par les marchés monétaires internationaux. La Banque octroie ses prêts essentiellement à travers deux organismes. Le plus important d'entre eux, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), offre des prêts à des taux qui suivent l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés internationaux. On est donc loin du rôle que devait jouer la Banque à l'origine, à savoir protéger les pays en développement contre les fluctuations des taux d'intérêt sur les marchés. La Banque était censée mobiliser des capitaux pour les prêter ensuite à des taux qu'il lui aurait été possible de subventionner du fait de sa propre solidité et de celle de ses partenaires parmi les pays industrialisés.

Le deuxième organisme, l'Association internationale de développement (IDA), atténue davantage les chocs puisqu'il offre aux pays dont le PNB par habitant est inférieur à 700 dollars des prêts francs d'intérêts et remboursables à long terme (40 années, plus une période de franchise de 10 ans). Pourtant, malgré la propagation de la pauvreté absolue, la part de l'IDA dans les prêts effectués par la Banque mondiale ne s'élève qu'à 20 ou 30 %.

Il apparaît donc que les prêts offerts par la Banque mondiale, tant en ce qui concerne leur montant que leur composition, sont de toute évidence insuffisants pour faire face à sa mission dans les pays en développement.

Banques régionales de développement

Le montant total de l'aide octroyée aux pays en développement par la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement (11,3 milliards de dollars au titre des engagements pour 1990) est loin d'être négligeable. L'influence de ces banques ne cesse de s'accroître et elles répondent de mieux en mieux aux besoins des pays qu'elles servent.

GATT

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est le principal organisme chargé de la régulation des échanges mondiaux. Créé en 1947, il a pour objectif déclaré la conclusion d'arrangements réciproquement et mutuellement profitables, visant à abaisser de manière substantielle les barrières tarifaires et autres et à éliminer les pratiques discriminatoires en matière de commerce international.

En janvier 1982, les membres du GATT étaient au nombre de 86. L'on compte aujourd'hui 94 parties contractantes, auxquelles viennent s'ajouter 30 pays qui participent aux négociations. A eux tous, ces pays représentent plus des quatre cinquièmes du commerce mondial. Or, la part des échanges mondiaux qui s'effectuent dans le respect strict des principes du GATT est inférieure à 7 %.

En valeur, cependant, les échanges mondiaux visés par les diverses séries de négociations du GATT se sont trouvés plus que multipliés par 15 au cours des décennies écoulées. Si les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent, le volume des échanges visés par le GATT augmentera considérablement, aussi bien en ce qui concerne les produits agricoles et tropicaux que les textiles, les services, la propriété intellectuelle et les investissements.

*Les pouvoirs
du GATT sont
aujourd'hui
assez restreints*

*Le système
des Nations
Unies
n'a joué
qu'un rôle
marginal
sur la scène
économique
mondiale*

Ces négociations s'avèrent toutefois extrêmement ardues et, au moment où nous mettons sous presse, l'on n'en connaît pas encore le résultat.

En ce qui concerne les pays en développement, l'aboutissement de ces négociations devrait entraîner une augmentation de 6 % des exportations, essentiellement en faveur des pays d'Asie et, en deuxième rang, d'Amérique latine. Il n'est donc guère surprenant que ce soient les pays en développement qui, au cours des dernières années, se soient efforcés bien plus que les pays industrialisés à aller de l'avant en matière de libéralisation des échanges, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. La plupart des questions sur lesquelles butent les négociations concernent plus particulièrement les pays industrialisés : subventions agricoles, protection plus rigoureuse de la propriété intellectuelle (par opposition à des politiques plus libérales) et libéralisation des échanges de services, notamment en ce qui concerne l'application de la clause de la nation la plus favorisée dans le domaine des transports et des télécommunications.

Les organismes des Nations Unies

Les organismes des Nations Unies n'ont à ce jour joué qu'un rôle marginal dans la gestion de l'économie mondiale. Dès qu'il s'agit de questions d'ordre économique, les pays industrialisés les plus puissants répugnent à faire appel aux organismes des Nations Unies où chaque Etat membre dispose d'une voix et d'une seule. Ils préfèrent recourir aux institutions issues des Accords de Bretton Woods, où ils disposent d'un vote pondéré qui les avantage.

De nombreux dispositifs lancés dans le cadre de l'ONU s'en sont par la suite détachés. Ainsi, l'IDA est aujourd'hui rattachée à la Banque mondiale et, malgré l'importance des travaux de la CNUCED, particulièrement pour ce qui est des produits de base et des services, c'est au GATT que se mènent aujourd'hui les principales négociations commerciales. D'autres thèmes fondamentaux sur le plan mondial ne sont guère traités par les organismes des Nations Unies.

Les ressources financières conjuguées des institutions spécialisées des Nations Unies sont peu élevées si on les compare à celles des institutions internationales et régionales (pour 1990, 6 mil-

liards de dollars contre 35 milliards de dollars). Le système des Nations Unies n'a joué qu'un rôle marginal sur la scène économique mondiale en dépit - ou peut-être à cause - de son caractère d'universalité et de neutralité.

Le fait que de nombreux pays industrialisés ne lui accordent qu'un faible soutien et que ses moyens financiers soient très modestes entrave sans aucun doute l'efficacité du système. Mais il est d'autres facteurs qui font qu'il n'a pas pu jouer le rôle qui aurait dû être le sien au regard du développement.

En premier lieu, les institutions spécialisées ne s'occupent que de secteurs bien précis : éducation, alimentation, santé ou environnement. Une perspective d'ensemble du développement leur fait souvent défaut et les efforts de coordination à l'échelle du système ne sont ni nombreux ni énergiques.

En second lieu, les programmes d'assistance technique de ces organismes, y compris ceux du PNUD, n'ont guère permis de renforcer les capacités nationales des pays en développement. On en voudra pour preuve le faible niveau de développement humain enregistré dans ces pays ainsi que le manque de compétences nationales et le développement insuffisant des institutions. Certes, les organismes des Nations Unies ne sont pas seuls responsables de ces lacunes, mais ils n'ont pas su proposer aux autorités nationales des options novatrices, qui soient hardies tout en étant pragmatiques. Les exemples où les transferts de technologie et la croissance autonome ont été couronnés de succès ne sont que trop rares. L'on assiste plutôt à la multiplication du nombre des conseillers étrangers.

Tant pour ce qui est des ressources que des concepts novateurs, le système des Nations Unies n'a eu que peu d'influence au cours des dernières années. A son apogée dans les années 1950 et 1960, il a beaucoup perdu de son influence intellectuelle dans le débat concernant le développement mondial.

Sociétés transnationales

L'évolution du système économique international a fait que les sociétés transnationales ont acquis une très forte influence, particulièrement vis-à-vis des pays en développement. En 1989, l'investissement étranger direct dans les pays en

développement a été plus important que toutes les autres formes d'apports financiers privés conjugués. De plus en plus, les sociétés multinationales ancrent leur présence au travers de toutes sortes de "joint-ventures" dans les pays en développement. Ces participations n'impliquent pas obligatoirement une participation au capital. En Malaisie par exemple, durant la période 1979-87, seulement 12 % des 1432 accords avec des multinationales comprenait une participation au capital. C'est un fait que, au delà de l'apport en capital, les sociétés transnationales sont en mesure d'allouer - ou de détenir - la plupart des intrants nécessaires à l'industrialisation des pays en développement, surtout lorsque cette dernière est orientée vers les exportations. Le rôle des sociétés transnationales est particulièrement important en ce qui concerne le transfert de technologie.

Ces sociétés exercent leur pouvoir en faveur de leurs propres intérêts, avec des perspectives temporelles qui sont souvent à court terme et opèrent sur un territoire qui recouvre l'ensemble de la planète. Les pays d'implantation, en revanche, ont des intérêts circonscrits au territoire national et des perspectives à long terme.

Il faut donc mettre en place des mécanismes de régulation qui permettraient de concilier ces différences d'objectifs. A l'échelle nationale, il conviendrait de créer, au sein de chaque société transnationale, un conseil composé de représentants des pouvoirs publics et du secteur privé du pays d'implantation, qui aurait un rôle conciliatoire et réglerait les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent. A l'échelle internationale, il faudrait faire respecter des instruments de régulation tels que le Code de conduite des sociétés transnationales élaboré par les Nations Unies.

La société civile internationale

Nombreux sont les agents de la société civile internationale qui peuvent exercer leur influence sur les politiques et l'action des pouvoirs publics. Les organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, groupes religieux, mouvements d'action et organisations à caractère ethnique, rassemblent des gens qui partagent une préoccupation commune ou répondent à des mêmes caractéristiques sociales. En agissant comme des groupes d'intérêt et en

organisant des campagnes de relations publiques, ils peuvent influencer l'opinion et peser sur le processus décisionnel.

Les groupes qui rassemblent des couches vulnérables de la population ou des minorités réaffirment publiquement la nécessité d'adopter des mesures énergiques en faveur des gens qu'ils représentent et de s'attaquer aux facteurs qui font que la détresse humaine se propage. Une étude récente, portant sur un échantillon de quelque 5 000 ONG au Pakistan, indique que près des deux tiers d'entre elles exécutent des programmes et mettent en place, au niveau local, des infrastructures qui favorisent le développement humain.

Les médias constituent une force tout aussi importante. Non seulement ils transmettent les nouvelles et l'information, mais encore ils se font la voix de la conscience publique, et attirent l'attention des autorités comme de l'opinion sur tout manquement ou abus de pouvoir. C'est la presse qui, la première, a appelé l'attention de l'opinion publique sur les tisserands du sud de l'Inde morts par inanition. L'on a avancé que là où la liberté de la presse existe, il n'y a pas de famine, même si la faim et les privations subsistent.

La participation des ONG aux institutions multilatérales, aujourd'hui officialisée, leur permet d'avoir une influence internationale tant sur le plan conceptuel que pragmatique. Plus de 500 ONG de tous les pays jouissent du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU. L'ONU tient en outre un registre de 550 autres ONG s'occupant des questions de coopération internationale. Les préoccupations et les points de vue qu'elles représentent sont pris en compte dans les activités multilatérales de développement. La plupart des réunions et conférences internationales - que ce soit sur le commerce, l'éducation, l'environnement ou la participation de la femme au développement - ont tiré avantage de la participation active des ONG. On citera en exemple la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en juin 1992.

Les ONG internationales recueillent en général des fonds dans les pays industrialisés et les utilisent pour faire face à des situations d'urgence ou contribuer au développement à long terme des pays en développement. Ces fonds (généralement destinés à des projets exécutés par des ONG nationales) se montent à quelque

De nombreuses initiatives sont le résultat direct de l'action des ONG internationales

La démocratie
gagne du
terrain mais
ne touche pas
encore
l'économie
mondiale

4 milliards de dollars par an, soit 8 % du montant de l'aide publique au développement (APD). Les ONG mènent également d'énergiques campagnes de mobilisation de l'opinion publique qui peuvent aboutir, selon le cas, soit à un dialogue, soit à un conflit avec les pouvoirs publics ou les entreprises privées. De nombreuses initiatives dans des domaines divers - droits de l'homme, protection de l'environnement ou encore commercialisation des aliments pour bébés - sont le résultat direct des pressions exercées par les ONG internationales. Nombre de ces organisations ont également fait ressortir la nécessité d'atténuer les incidences sociales des programmes d'ajustement structurel. Mais, ici comme dans bien d'autres domaines, les moyens considérables que les ONG du Nord ont à leur disposition font que ce sont elles qui dominent le secteur. Moins de 14% des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU ont leur siège dans des pays en développement. Les ONG dans leur ensemble ont aujourd'hui pris conscience des déséquilibres qui régissent le fonctionnement de l'économie mondiale, bien que de nombreuses institutions établies au Nord parlent au nom de ce qu'elles considèrent être les intérêts du Sud.

Les institutions mondiales du XXI^e siècle

Dans la pratique, il n'existe pas d'institution de développement qui puisse gérer l'économie mondiale telle qu'elle est aujourd'hui intégrée - et encore moins de façon démocratique, dans l'intérêt de l'ensemble des peuples du monde. La démocratie gagne peut-être du terrain dans les Etats-nations, mais elle ne touche pas encore l'économie mondiale. Si s'instaure un jour un mécanisme de régie des affaires mondiales, cela risque d'être par défaut plus que par volonté affichée. Ce serait dangereux pour l'ensemble de la planète, alors que celle-ci se rétrécit, et augurerait mal du sort de la majorité de la population mondiale.

Sous quelles formes peut-on envisager un mécanisme de gestion maîtrisée des affaires publiques mondiales ? Il s'agit là d'une question qui doit être discutée d'urgence. L'on peut toutefois d'ores et déjà dire que ce nouveau système devra reposer sur deux principes fondamentaux.

En premier lieu, tous les Etats-nations accepteraient des règles communes qui régiraient leurs actions et leurs interactions. En second lieu, des dispositifs équitables et efficaces seraient institués, qui assureraient le respect de ces règles par les Etats-nations.

Pour la mise en place de ce système de gestion des affaires publiques mondiales, l'on peut faire preuve soit d'idéalisme et d'esprit véritablement novateur, soit de prudence et de réalisme - ou encore conjuguer ces caractéristiques de façon pragmatique afin d'aboutir à un idéalisme réaliste. Il faudra commencer à tout le moins par élaborer des avant-projets lucides. Les circonstances peuvent changer brutalement, de façon imprévisible et spectaculaire. Sans avant-projets mûrement réfléchis, les réformateurs ne pourront que perdre la partie.

Cette approche novatrice, qui est le point de départ de l'analyse ci-après, a le mérite de dégager une orientation nouvelle et d'ouvrir la voie à des mesures intermédiaires.

La société des hommes prend aujourd'hui une dimension de plus en plus planétaire. Tôt ou tard, il lui faudra créer les institutions mondiales qui s'imposent, et notamment :

- *Une banque centrale mondiale* : Elle sera chargée de mettre en place une monnaie commune, de maintenir la stabilité des prix et des taux de change, de canaliser les excédents et les déficits mondiaux, de rendre équitable l'accès international au crédit et de fournir les liquidités et les prêts nécessaires aux pays pauvres.
- *Un régime progressif d'imposition des revenus* : Perçu automatiquement auprès des pays riches et redistribué aux pays pauvres en fonction de leur revenu et de leurs besoins de développement. L'administration de cet impôt devra tenir compte de façon équitable des intérêts tant des donateurs que des bénéficiaires. Les fonds seraient répartis sur la base d'un dialogue plutôt que d'une conditionnalité formelle.
- *Un organisme concernant le commerce international* : Il sera chargé de veiller à ce que tous les pays aient librement et équitablement accès à toutes les formes de commerce mondial, de gérer les mécanismes de stabilisation des produits de base et d'effectuer des travaux de recherche dans le but de formuler des recommandations sur ces produits. Il combinera les fonctions actuelles du GATT et de la CNUCED mais disposera en outre

de pouvoirs régulateurs réels et sera géré par un conseil exécutif dont la composition devra être limitée, par souci d'efficacité.

- *Un système des Nations Unies renforcé* : Il sera chargé de mettre en place les structures nouvelles nécessaires à la paix et à la sécurité de l'après-guerre froide. Les organismes des Nations Unies devront aussi contribuer bien davantage à la formulation des politiques de développement, et ce par le biais d'un Conseil de sécurité chargé des questions de développement, lequel mettrait en place les structures d'action en matière de développement à l'échelle mondiale : de la sécurité alimentaire à la sécurité écologique, de l'aide humanitaire à l'aide au développement, de l'allègement de la dette au développement social et de la lutte contre la drogue aux migrations internationales.

Stratégie de transition

Les institutions décrites ci-dessus deviendront sans doute les piliers du nouveau système économique mondial. En attendant, le réalisme exige que l'on commence par réformer les institutions mondiales actuelles et étudier le rôle qu'elles pourraient jouer pendant la période de transition.

Réforme du FMI

Depuis sa création, le FMI a beaucoup perdu de son rôle premier: la gestion de l'économie. La réforme devra être en premier lieu axée sur un nombre restreint de questions fondamentales.

AJUSTEMENT DES COMPTES EXTÉRIEURS. Il est normal, en matière d'échanges internationaux et de finances, que certains pays enregistrent des déficits et d'autres des excédents. Aujourd'hui, l'on estime que c'est aux pays déficitaires qu'il revient de remédier à ces déséquilibres : il leur faut importer moins en procédant à des ajustements (souvent pénibles) de leur économie, et réaffecter des ressources aux secteurs qui permettraient d'accroître les exportations. Les pays qui connaissent un excédent, par contre, ne se sentent en rien obligés d'augmenter leurs importations.

Cette disparité aboutit généralement au ralentissement de l'économie des pays

déficitaires et donc à une régression des échanges mondiaux. Pour faire face à cette tendance déflationniste, Keynes avait proposé de créer une chambre de compensation internationale -laquelle a servi de prototype pour le FMI- qui se serait vue accorder les moyens de pénaliser éventuellement les pays excédentaires à hauteur de 1 % de leur excédent par mois, de façon à les encourager à procéder, eux aussi, à des ajustements.

Il est clair qu'il nous faut aujourd'hui envisager ce type d'approche. Le FMI devrait entamer un dialogue sur la question avec les pays excédentaires, dans la mesure où une réduction rapide de leurs excédents, par le biais de prêts à long terme, serait dans leur propre intérêt. Le système actuel est à la fois inefficace et injuste.

APPORTS DE LIQUIDITÉS. Le FMI doit trouver le moyen d'aider les pays en développement à reconstituer leurs réserves en devises.

Les pays industrialisés ont moins de problèmes sur ce plan. Lorsque leurs réserves s'amenuisent, il leur suffit d'emprunter pour faire face à leurs besoins. Les États-Unis peuvent se permettre d'encourir un déficit permanent puisque les autres pays acceptent de détenir des dollars.

Les pays en développement, par contre, n'ont que bien peu d'options. Nombre d'entre eux ne sont pas considérés comme étant solvables, de sorte qu'il leur est impossible de contracter des prêts, à moins de bénéficier de conditions de faveur. D'autres ne peuvent le faire qu'en acceptant des taux d'intérêt extrêmement élevés. L'alternative - maintenir une balance des paiements excédentaire - s'avère extrêmement difficile pour eux et serait onéreuse en ce sens qu'elle se ferait au détriment du développement.

La création des DTS en 1967 représente une occasion perdue. En effet, les DTS devaient fonctionner comme des liquidités internationales de type nouveau qui viendraient renforcer la masse des liquidités mondiales et contribueraient à l'expansion du commerce international. Ces nouvelles réserves auraient pu être destinées de façon préférentielle aux banques centrales des pays en développement. Or, les pays industrialisés ont rejeté cette option, de sorte que les DTS ont été répartis en fonction des rapports de force économiques.

Il faudrait créer un conseil de sécurité de l'ONU pour les questions de développement

Le FMI devrait jouer le rôle d'une banque centrale mondiale

Il y a peu de chance que les pays riches acceptent de relancer ce mécanisme, d'autant que les Etats-Unis enregistrent un déficit considérable de la balance des paiements, ce qui, chaque année, ajoute considérablement aux liquidités internationales. L'on pourrait envisager d'augmenter la tranche de réserve des pays dont le revenu par habitant est inférieur à un seuil donné. Ce mécanisme permettrait également de reconduire la dette des pays les plus pauvres sous réserve, cela va de soi, qu'ils précèdent à des réformes internes.

LE FMI EN TANT QUE BANQUE CENTRALE MONDIALE. Le rôle réel du FMI devrait être celui d'une banque centrale mondiale. C'était à l'origine sa raison d'être, mais l'évolution des 45 dernières années a fait qu'il n'a pu s'acquitter de cette tâche. Il lui faudrait donc maintenant prendre des mesures dans ce sens.

Les banques centrales nationales contribuent à atténuer les oscillations entre l'euphorie et le désespoir, oscillations qui sont responsables de la faillite des entreprises. Dans les périodes fastes, elles veillent à ce que les prêts ne soient pas excessifs, en agissant généralement par persuasion plutôt que de façon directive. En cas de crise, elles peuvent apporter un appui aux banques menacées par la faillite.

Etant donné l'augmentation considérable des prêts transfrontières, il est absolument impératif que cette tâche soit assumée à l'échelle internationale. Il faudrait tout d'abord que le FMI et les banques centrales des principaux pays représentés sur le marché des échanges internationaux créent un comité de coordination chargé de gérer les liquidités mondiales. Les pays membres déposeraient leurs devises dans un compte de substitution et recevraient en échange des certificats exprimés en DTS (ou toute autre unité internationale convenue). Les fonctions régulatrices du FMI se renforceraient à mesure qu'augmenterait son rôle dans l'apport de liquidités mondiales.

Si tous les pays du monde acceptaient la création d'une banque centrale mondiale, cela contribuerait à la stabilité et à la croissance de l'économie mondiale et éviterait que l'on ait à prendre des mesures dommageables pour tous. Il leur faudrait cependant coordonner leurs politiques budgétaires et monétaires et libéraliser les mouvements de biens d'équipement et de main-d'œuvre. Ils pourraient même envisager d'adopter, comme l'avait proposé Keynes, une monnaie mondiale unique.

Réforme de la Banque mondiale

La Banque mondiale doit elle aussi revenir à son mandat initial : servir de médiateur entre les marchés des capitaux et les pays en développement. Il lui faudra pour cela non seulement instituer de nouveaux instruments de prêts mais encore adopter une nouvelle philosophie du développement.

UN FONDS INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENT. Face à la régression des transferts de ressources effectués par la Banque mondiale, il faut trouver des solutions de type nouveau pour recycler les excédents internationaux dans les pays en développement. L'on pourrait notamment envisager que la Banque mondiale assume le rôle de fonds international d'investissement. Elle pourrait alors vendre des obligations aux pays qui enregistraient des excédents et affecter les sommes ainsi recueillies à des prêts en faveur des pays en développement.

Ces obligations seraient en concurrence, sur les marchés, avec celles émises par les gouvernements, de sorte qu'elles devraient être compétitives. Pour ce faire, l'on pourrait les garantir de façon multilatérale contre les fluctuations monétaires, voire les indexer sur le taux d'inflation. De telle sorte, bien que leur taux de rendement puisse être inférieur, elles présenteraient davantage de sécurité que les obligations émises par des autorités nationales, qui ne comportent pas de garanties de ce type.

Les conditions des prêts offerts aux pays en développement dépendraient de leur niveau de développement. Les pays nouvellement industrialisés pourraient contracter des prêts à des taux d'intérêt analogues à ceux offerts par les banques privées, tandis que les pays à faible revenu pourraient bénéficier, dans une certaine mesure, de taux d'intérêt subventionnés.

Ces innovations devront s'accompagner de réformes du mandat et du fonctionnement de la Banque mondiale. Il faudrait créer un mécanisme permettant d'assurer automatiquement la reconstitution des capitaux de la Banque ainsi que modifier son quotient prêts/ fonds propres de façon qu'elle puisse octroyer des prêts dont le montant total correspondrait à un pourcentage plus élevé de son capital.

UN MÉCANISME D'ASSISTANCE INTERMÉDIAIRE. Les pays en développement qui sollicitent des prêts de la Banque mondiale doivent être soit suffisamment déve-

loppés pour accepter les conditions draconiennes de la BIRD, soit, au contraire, suffisamment pauvres pour bénéficier des conditions avantageuses de l'IDA. Or, de nombreux pays, notamment ceux d'Asie du Sud, se trouvent dans une situation intermédiaire. La Banque a essayé de faire face à ce problème en procédant à un montage astucieux des ressources de la BIRD et de l'IDA, mais ce type de manipulation a ses limites. A l'heure actuelle, les prêts octroyés par l'IDA ne représentent que 30 % du montant total des crédits offerts par la Banque, et ce, alors que la pauvreté ne cesse de se répandre dans les pays en développement. De la sorte, même l'Inde, dont le revenu par habitant ne dépasse pas 340 dollars et qui compte sur son territoire un tiers de la population mondiale vivant dans des conditions de pauvreté absolue, s'est vue obligée d'emprunter aux taux du marché. Sa dette est donc passée de 5 milliards de dollars au début des années 80 à 70 milliards de dollars en 1991, ce qui la place au troisième rang des pays en développement endettés.

La BIRD et l'IDA souffrent également d'une pénurie de capitaux. Les Etats-Unis sont l'Etat membre qui verse la contribution la plus élevée à la Banque mondiale et qui dispose donc du plus grand nombre de voix. Or, ce pays renâcle non seulement à augmenter sa propre contribution mais encore à accepter que d'autres pays le fassent, dans la mesure où cela réduirait son nombre de voix d'autant. Le Japon, par exemple, pourrait contribuer bien davantage, si les Etats-Unis n'y faisaient pas obstacle.

Pour résoudre ce double problème, l'on pourrait créer un nouveau guichet de prêt, à savoir un mécanisme d'assistance intermédiaire. Ce mécanisme serait dirigé par son propre conseil des gouverneurs et la répartition des voix y serait différente. Les pays donateurs pourraient y verser directement leurs contributions. Ce guichet s'adresserait aux pays qui seraient susceptibles de payer des taux d'intérêts supérieurs à ceux, extrêmement favorables, de l'IDA, mais qui ne seraient pas en mesure d'accepter les conditions plus rigoureuses de la BIRD. Ainsi, l'Inde et le Pakistan pourraient contracter des prêts à 4% sur une période de 25 ans et rembourser à des taux équivalant aux deux tiers des taux en vigueur.

La Banque mondiale serait alors en mesure de consacrer les ressources de l'IDA essentiellement au développement

à long terme de l'Afrique (comme elle l'a fait pour les pays asiatiques lors des 25 années qui ont suivi la création de l'IDA). Les fonds de la BIRD, pour leur part, iraient aux plus solvables des pays nouvellement industrialisés et serviraient à protéger la cote financière des obligations de la BIRD sur les marchés internationaux des capitaux.

Les institutions de Bretton Woods et le développement humain

Les deux institutions issues des Accords de Bretton Woods en 1945 devront, pour que leur contribution soit constructive au cours des années 90, réorienter leur action en faveur du développement humain.

Elles se sont jusqu'ici surtout consacrées aux moyens de développement - croissance du PNB - et ont eu tendance à ne pas tenir compte de l'être humain dans leurs calculs. La Banque mondiale, par exemple, a fait face aux problèmes posés par la pauvreté en "raccrochant" des programmes de lutte contre la pauvreté aux actions entreprises pour promouvoir la croissance économique, plutôt qu'en les intégrant à de nouvelles stratégies de développement.

En réalité, les hommes - particulièrement les pauvres - doivent être tout autant les moyens que la fin du développement. Il faut donc d'emblée tenter d'éliminer la pauvreté par un investissement judicieux en faveur de l'être humain. Des citoyens en bonne santé, ayant reçu une bonne éducation et capables de participer à la planification et à l'exécution de programmes de développement, contribueront non seulement à accroître leur propre niveau de vie mais encore à stimuler la croissance économique de leur pays.

La Banque et le FMI doivent donc évaluer les projets et les programmes en tenant compte d'autres facteurs qu'économiques ou financiers. Il leur faut prendre en considération les incidences de ces projets et programmes sur les personnes qui doivent en être les bénéficiaires. Les projets doivent être analysés de façon à déterminer comment ils pèseront sur les équilibres fondamentaux du pays bénéficiaire : équilibre entre les communautés rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, entre les groupes majoritaires et minoritaires et entre la population et l'environnement.

La Banque mondiale devrait créer un nouveau guichet

Les principes du GATT doivent régir la totalité des échanges internationaux

Le FMI et la Banque doivent également se préoccuper davantage de la structure des dépenses sociales du pays bénéficiaire. Ils doivent, par exemple, aider à éviter toute dépense militaire excessive, ce qu'ils commencent à faire de façon plus énergique aujourd'hui.

Pour encourager un mode de développement participatif, la Banque et le FMI doivent aussi régler certaines questions fondamentales concernant le caractère démocratique de leurs propres structures de gestion. Les pays en développement acceptent sans doute beaucoup plus facilement les conseils de ces deux institutions s'ils savent qu'ils ont une certaine influence sur leur fonctionnement.

Les organismes issus des Accords de Bretton Woods sont à un tournant de leur histoire. Il leur faut choisir entre être marginalisés ou, en procédant à leur auto-critique et en développant des idées nouvelles, jouer un rôle novateur et plus constructif au cours des décennies à venir.

Réforme du GATT

Le monde a besoin de réorganiser de manière novatrice les échanges interna-

tionaux de façon à éviter les mesures protectionnistes, stabiliser les cours des produits de base, maintenir une structure libérale des échanges, prévenir toute violation des accords et faire respecter une certaine discipline par des partenaires commerciaux parfois trop impatients. L'aboutissement fructueux des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay serait un immense pas en avant. Mais il faut procéder à des réformes plus fondamentales, à savoir, soit créer une nouvelle organisation, soit renforcer considérablement le GATT.

Pour réformer le GATT et l'adapter aux conditions nouvelles, il faudrait prendre les mesures ci-après :

ÉTENDRE LA PORTÉE DES ACCORDS. Appliquer les principes du GATT à tous les produits, notamment les produits textiles, agricoles et tropicaux; régler les aspects commerciaux relatifs à la propriété intellectuelle, aux investissements et aux activités des sociétés transnationales; et conclure un accord spécial relatif au commerce des services. Ces domaines ne revêtent pas tous un même intérêt. Les produits textiles et agricoles sont d'une importance extrême. Par contre, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, chaque pays est en droit d'aboutir à des conclusions différentes quant à l'efficacité économique de mesures protectionnistes ainsi qu'à la forme qu'elles doivent prendre et à leur durée d'application.

AUGMENTER LE NOMBRE DES PAYS MEMBRES. La qualité de membre du GATT, qui est aujourd'hui accordée à 94 pays, devrait s'étendre à tous les pays du monde, y compris ceux d'Europe de l'Est et les Républiques de l'ancienne Union soviétique.

ADOPTER DES RÈGLEMENTS PRÉCIS ET OCTROYER AU GATT DES POUVOIRS RÉELS. Le GATT opère actuellement sur la base de concessions réciproques, ce qui signifie que les pays riches détiennent tous les pouvoirs. Il faudrait au contraire négocier des règlements précis et équitables qui porteraient notamment sur les mesures antidumping, les subventions, les sauvegardes (mesures d'urgence contre les importations) et les restrictions imposées aux investisseurs étrangers. Ces règles devront être respectées et, à cet effet, le GATT devrait être dirigé par un conseil exécutif aux pouvoirs étendus, qui contrôlerait et réglementerait l'expansion du commerce mondial.

ENCADRE 5.1

Un conseil de sécurité pour le développement

• **Fondements** – Une instance gérable, chargée de coordonner les politiques mondiales et jouissant de la confiance tant des pays industrialisés que des pays en développement.

• **Mandat**

– Déterminer les grandes lignes des politiques mondiales dans les principaux domaines économiques et sociaux, notamment la sécurité alimentaire, la sécurité écologique, l'aide au développement, l'assistance humanitaire, la dette, la stabilisation des cours des produits de base, le transfert des techniques, la lutte contre la drogue, la promotion de la femme, la protection des enfants et le développement humain.

– Elaborer un budget mondial des ressources de développement pour une période renouvelable de cinq ans, cerner les écarts entre les besoins de développement à l'échelle mondiale et les ressources disponibles, et définir les politiques et programmes propres à combler ces écarts.

– Mettre en place un cadre de coordination en vue d'assurer le

fonctionnement harmonieux des institutions internationales de développement et de financement.

• **Composition** – le Conseil serait composé de 22 pays membres: 11 permanents et 11 élus pour une durée déterminée. Ces membres seraient choisis en fonction de leur PNB, de leur population, de leur part dans les échanges internationaux, de leur importance stratégique sur le plan politique, et de l'équilibre régional. Parmi les 11 membres permanents pourraient figurer l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la France, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie. A ces pays pourraient se joindre les pays les plus peuplés de chaque région en développement: Inde, Brésil, Nigéria et Egypte. Les 11 membres élus pourraient représenter divers groupements régionaux et économiques.

• **Secrétariat** – Le secrétariat devra être composé de professionnels compétents, placés sous la responsabilité directe du Secrétaire général de l'ONU, et sera chargé de proposer diverses options au Conseil, afin que celui-ci en débattre.

L'ONU et les autres organismes des Nations Unies constituent potentiellement un système efficace de gestion des affaires publiques mondiales. La structure de l'ONU ressemble de fait à celle d'un gouvernement national. L'Assemblée générale, qui réunit 166 pays, fonctionne comme un parlement; le Conseil de sécurité, composé de 15 membres, est l'équivalent d'un conseil des ministres restreint; et les institutions spécialisées, de la FAO à l'Unesco, fonctionnent comme autant de ministères.

La coordination des questions économiques et sociales relève en principe du Conseil économique et social. Or, tel n'est pas le cas dans la pratique. Avec ses 54 membres, le Conseil est une instance peu maniable, de sorte que les principaux pays industrialisés le jugent, comme d'autres organes des Nations Unies, impossible à gérer et peu rigoureux dans ses méthodes.

Pour être efficace, la gestion de l'économie exige une instance à composition bien plus limitée et bien mieux structurée : on pourrait envisager un conseil de sécurité pour les questions de développement, qui serait composé d'un petit groupe de décideurs représentant l'ensemble du corps international (voir encadré 5.1). Ce conseil serait habilité à traiter des grandes questions qui se posent à l'échelle mondiale, y compris la pauvreté et le développement humain, la sécurité alimentaire, la lutte contre la drogue, l'assistance humanitaire, les cours des produits de base, les négociations commerciales, la dette et la protection de l'environnement. Fondamentalement, il s'agirait de négocier un consensus sur les grandes lignes d'action afin d'aboutir à des politiques qui seraient mises en œuvre par les institutions spécialisées compétentes. Le conseil serait appuyé par un secrétariat compétent et ayant toutes les qualités professionnelles requises.

La mise en place d'une telle instance exige une patience considérable et des moyens d'expérimentation. Les principaux pays industrialisés devront être assurés que leur voix ne sera pas noyée au cours de séances impossibles à contrôler, et les pays en développement, que leurs intérêts seront mieux protégés. Mais il devrait être possible de tenir compte des préoccupations de tous et faire du système des

ENCADRE 5.2

Restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) finance l'exécution de projets relatifs à l'environnement dans les pays en développement. Ce projet pilote d'une durée de trois ans, lancé en 1991 et géré conjointement par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, est actuellement financé par 24 pays, dont 9 pays en développement.

Il a pour objet d'aider les pays en développement à examiner les possibilités de préserver l'environnement mondial et de transférer des techniques écologiquement rationnelles. Toutefois, pour que son action soit efficace, il faudrait également veiller à protéger les intérêts des populations. La réforme du FEM doit donc faire en sorte qu'il puisse favoriser un équilibre optimal entre l'environnement et le développement humain.

Des subventions peuvent être accordées à des projets exécutés dans des pays en développement dont le revenu par habitant était inférieur à 4 000 dollars en 1989 et où il existe un programme PNUD. Les fonds peuvent être utilisés à la réalisation de projets d'investissement, de coopération technique et de préinvestissement, ainsi qu'à la recherche-développement.

Quatre domaines prioritaires ont été dégagés :

- Réchauffement de la planète
- Destruction de la diversité biologique
- Pollution des eaux internationales
- Appauvrissement de la couche d'ozone

Le Fonds dispose d'un budget ordinaire financé à hauteur de 800 millions de dollars par le biais de la Caisse du FEM. Il peut en outre compter sur 300 millions de dollars au titre de plusieurs arrangements de cofinancement.

Il n'existe pas de règle claire pour l'allocation des ressources mais, d'une manière générale, l'on estime que 40% à 50 % des ressources doivent être consacrées aux questions liées au réchauffement de la planète, 30% à 40 % à la diversité biologique et 10% à 20 % à la protection des eaux internationales. Les projets relatifs à la protection de la couche d'ozone recevront pratiquement la totalité des autres financements venant du Fonds multilatéral intérimaire établi en vertu du Protocole de Montréal.

Les trois organismes chargés de gérer le Fonds ont chacun un rôle particulier à jouer. Le PNUD tire profit de son réseau mondial pour identifier les projets, réaliser les études de préinvestissement, et se charger des activités de coopération technique. En outre, il gère le "programme de dons de faible montant", qui représente un fonds de 5 millions de dollars destiné à financer des activités à l'échelle de la collectivité en favorisant le développement des ONG nationales et des organisations communautaires. Le PNUE fournit les compétences techniques requises en matière d'environnement et assure le secrétariat du Groupe consultatif scientifique et technique. La Banque mondiale, pour sa part, administre le FEM, est le dépositaire de la Caisse et est responsable des projets d'investissement.

Tous les fonds seront engagés d'ici la fin de la phase pilote, au milieu de l'année 1994. Le fonctionnement du FEM sera alors revu, tant à la lumière de l'expérience qu'au vu des recommandations finales de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en juin 1992 à Rio de Janeiro. Il est toutefois d'ores et déjà clair que des réformes fondamentales seront nécessaires dans les trois domaines suivants :

- Mandat – Le mandat du Fonds devra être élargi de façon à mieux tenir compte de l'interaction entre les problèmes qui se posent à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et à faire face à des problèmes tels que la désertification, les pluies acides, la dégradation du milieu urbain, la pénurie d'eau, la pollution des sols et le renforcement des capacités.
- Financement – Une fois son mandat élargi, le Fonds devra être financé à hauteur de 5 à 10 milliards de dollars par an. L'on pourra pour cela faire appel à des contributions volontaires et recourir à de nouvelles formes d'impôts internationaux, tel que l'impôt sur l'émission de gaz carbonique.
- Participation des pays – La composition de l'organe de gestion et de décision du Fonds doit être élargie de façon à assurer une plus grande participation des pays en développement.

Si tous les pays, riches ou non, décident de faire du développement humain durable leur objectif, il leur faudra procéder à des ajustements sur le plan de la ges-

tion des affaires mondiales et, notamment, adopter une réglementation internationale plus rigoureuse en différents domaines. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - "Le Sommet planète Terre" - offre l'occasion d'aller de l'avant.

Il s'agit de faire en sorte que les pays pauvres et les couches les plus défavorisées de la population mondiale aient accès à des techniques qui leur permettent de réaliser de façon durable les objectifs du développement humain. Il faut donner aux pays et aux collectivités les moyens de gérer rationnellement leurs ressources naturelles. Il faudra donc mettre en place des transferts financiers de type nouveau, de façon à dégager les fonds nécessaires à cet effet.

Parmi les propositions les plus importantes, on citera les suivantes :

CRÉER DE NOUVELLES INSTITUTIONS POUR FINANCER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), géré conjointement par le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale, est l'un des rares mécanismes permettant de financer des projets internationaux relatifs à l'environnement (voir encadré 5.2). L'on a avancé plusieurs propositions en vue de créer de nouveaux dispositifs destinés à assurer le développement durable, mais il semble que les bailleurs de fonds soient hostiles à l'établissement de nouvelles institutions. Si le FEM continue d'être le seul et unique mécanisme de financement, il faudra envisager un certain nombre de réformes, et en particulier, mieux le doter, assurer une plus grande participation des pays en développement et étendre son mandat de façon qu'il puisse contribuer au renforcement des capacités nationales et répondre aux besoins prioritaires des pays en développement en ce qui concerne les terres et les ressources en eau.

RENFORCER LES CAPACITÉS. Rares sont les pays en développement qui disposent de personnel qualifié ou d'institutions susceptibles d'assurer la protection de l'environnement. Il est donc tout aussi important de mettre en place ces moyens institutionnels que de rechercher les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de techniques nouvelles (voir encadré 1.4, chap.1). Pour ce faire, l'on pourrait créer des "réseaux en faveur du développement durable" qui faciliteraient l'échange d'information dans de nombreux pays en développement et qui seraient financés par les pays industrialisés.

ENCADRE 5.3

Fiscalité internationale destinée à financer le développement durable

Au cours des dernières années, diverses propositions ont été formulées en vue de l'institution d'impôts internationaux sur l'environnement. Il s'agirait de pénaliser les pays responsables de la dégradation de l'environnement et de les inciter à améliorer leur gestion des ressources naturelles et à réduire la pollution. Les sommes recouvrées pourraient aussi servir à la protection de l'environnement et au développement.

L'on peut ainsi envisager :

- **Un impôt mondial sur le revenu** - A hauteur, par exemple, de 0,1 % du PNB de chaque pays, destiné à financer des programmes de protection de l'environnement.

- **Des impôts sur la consommation de combustibles fossiles** - Un impôt sur le pétrole, d'un dollar par baril (environ 5 %) permettrait de percevoir quelque 24 milliards de dollars par an. Un impôt sur la consommation de charbon porterait le montant des sommes recouvrées à 40 milliards de dollars. Toutefois, il est peu probable qu'un taux d'imposition aussi faible incite à réduire la consommation d'énergie. L'on a estimé, par exemple, qu'il faudrait qu'il se situe aux alentours de 80 % pour que les émissions de carbone soient réduites de moitié d'ici à l'an 2000.

Certains pays (notamment la Finlande, les Pays-Bas et la Suède) ont déjà institué des impôts sur la consommation des combustibles fossiles; la Communauté européenne, pour sa part, envisage l'introduction d'un impôt sur les hydrocarbures, par étapes, à compter de 1993.

- **Des impôts sur la pollution** - Ils viseraient le dioxyde de carbone et d'autres polluants. Dans la mesure où ils concerneraient les émissions plutôt que la production, il serait plus difficile à contrôler et à administrer.

- **Des autorisations d'émettre des gaz à effet de serre** - L'on peut envisager de délivrer des autorisations d'émettre une certaine quantité de gaz à effet de serre. Un organisme international serait chargé de les délivrer à chaque pays, de préférence

en fonction de leur population. Elles pourraient être soit gratuites soit concédées, moyennant financement, pour une période donnée, de façon à dégager des fonds pour l'exécution de projets relatifs à l'environnement et devraient pouvoir s'échanger sur le plan international. Les pays qui n'utiliseraient pas intégralement leur quote-part (d'une manière générale, les pays en développement), pourraient ainsi obtenir des revenus. Ceux qui polluent davantage - soit parce que leur consommation est plus élevée, soit parce que leur rendement énergétique est trop faible - ou qui ne limitent pas le taux d'accroissement de leur population devraient ainsi payer des sommes plus fortes. "L'espace écologique", qui est aujourd'hui gratuit et pillé par un petit nombre de pays, se verrait ainsi assigner un prix plus équitable pour tous les Etats.

- **Des impôts sur le patrimoine mondial** - Ils seraient fonction de l'usage que chaque pays fait du patrimoine mondial : océans (pêche, transport ou exploitation des fonds marins); Antarctique (extraction minière); espace (satellites de communications).

- **Des impôts sur le commerce international** - Ils concerneraient des produits qui posent un problème sur le plan de l'environnement, tels que les bois tropicaux.

- **Des impôts sur les armements** - Ils porteraient sur les dépenses militaires ou les ventes d'armement.

- **Des impôts à la consommation** - Seraient visés des produits tels que les automobiles ou les équipements ménagers à faible rendement énergétique.

Il faudrait cependant que les pays en développement soient assurés, une fois les sommes réparties, qu'ils seraient les bénéficiaires nets de ce régime fiscal. L'on a également proposé que les pays les moins avancés soient exonérés de toute forme d'impôt international tout en bénéficiant largement des fonds ainsi perçus.

TRANSFÉRER DES TECHNIQUES ÉCOLOGI-QUEMENT RATIONNELLES. Si l'on adaptait les processus de production industrielle, agricole et autres pour les rendre écologiquement plus rationnels, l'on contribuerait certainement à promouvoir un développement humain plus efficace et plus durable. Or, l'introduction de techniques nouvelles peut être onéreuse.

Les pays en développement devraient à cet effet accroître leurs investissements, parfois de 10 %. Où pourront-ils trouver les fonds nécessaires?

Dans la mesure où c'est la planète tout entière qui profitera de l'introduction de techniques écologiquement rationnelles dans un pays donné, il est logique de penser que les pays industrialisés devraient en couvrir les frais. Ils pourraient, par exemple, instituer un fonds spécial destiné à subventionner le transfert de ce type de techniques tant par les pays industrialisés que par les pays en développement.

FAIRE PAYER LES POLLUEURS. Les ressources écologiques - notamment l'atmosphère, les fleuves et les mers - ont été jusqu'ici, dans l'ensemble, considérées comme "gratuites". Cela signifie que les pollueurs ont pu les piller sans avoir à rembourser les dommages causés à l'humanité. Une suggestion intéressante est d'octroyer à chaque pays des "tickets de rationnement pour l'émission de gaz à effet de serre", en fonction de leur population (voir encadré 5.3).

INSTITUER UN IMPÔT INTERNATIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT : L'institution d'un impôt mondial sur l'utilisation des ressources naturelles permettrait à la fois de protéger le patrimoine mondial et de dégager des fonds pour l'exécution de projets relatifs à l'environnement. La manière la plus simple, et sans doute la plus acceptable, de procéder serait d'instituer un impôt d'un dollar par baril de pétrole, prélevé à la source. Les prix augmenteraient de moins de 5 %, alors que les sommes recueillies s'élèveraient à quelque 24 milliards de dollars par an. La contribution des pays industrialisés serait de 73 %, et celles de l'Asie de 11 %, de l'Amérique latine de 8 %, du Moyen-Orient de 5 % et, enfin, de l'Afrique, de 3 %. Il faudrait également prélever un impôt équivalent sur d'autres combustibles fossiles, notamment le charbon, ce qui permettrait de recueillir environ 16 milliards de dollars supplémentaires par an (voir encadré 5.3). L'on pourrait, au bout d'un certain temps, relever le taux d'imposition en fonction des moyens requis pour l'exécution des

programmes de protection de l'environnement, en fonction également de la nécessité d'améliorer les rendements énergétiques mondiaux et de l'opportunité d'encourager l'utilisation de combustibles non fossiles.

Mise en place de nouvelles structures pour assurer la paix et la sécurité

La fin de la guerre froide permet d'envisager la mise en place de nouvelles structures destinées à assurer la paix et la sécurité, structures qui seraient fondées non seulement sur la réduction des dépenses militaires mais aussi sur le renforcement de la sécurité économique et écologique pour l'ensemble de l'humanité.

L'on enregistre déjà une régression des dépenses militaires mondiales (voir le tableau 5.1 et le diagramme 5.1). Dans les pays industrialisés, ces dépenses sont passées d'un montant total record de 838 milliards de dollars en 1987 à 762 milliards de dollars en 1990. Les pays en développement ont enregistré des réductions analogues, passant d'un montant record de 155 milliards de dollars en 1984 à 123 milliards de dollars en 1990. Après des décennies d'accroissement des arsenaux militaires, l'on assiste aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle tendance des plus satisfaisantes.

En conséquence, les "dividendes de la paix" sont déjà élevés: 158 milliards de dollars pour les pays industrialisés et

TABLEAU 5.1
Evolution des dépenses militaires mondiales

	Pays en développement	Pays industrialisés	Ensemble du monde	Part des pays en développement, exprimée en pourcentage des dépenses mondiales
<i>Dépenses militaires (en milliards de dollars)</i>				
1960	35	385	420	8,3
1970	75	545	620	12,1
1980	137	618	755	18,1
1984	155	750	905	17,1
1987	132	838	970	13,6
1990	123	762	885	13,9
<i>Taux de croissance annuel (en pourcentage)</i>				
1960-70	7,9	3,5	4,0	
1970-80	6,2	1,3	2,0	
1980-90	-1,1	2,1	1,6	
1980-84	3,1	5,0	4,6	
1984-87	-5,2	3,8	2,3	
1987-90	-2,3	-3,1	-3,0	

119 milliards de dollars pour les pays en développement (voir tableau 5.2 et diagramme 5.2). En fait, calculés par rapport à ce que les dépenses militaires auraient représenté en 1990 si elles avaient continué d'augmenter au même rythme qu'auparavant, ces dividendes sont encore plus importants : environ 200 milliards de dollars pour les pays industrialisés et 125 milliards de dollars pour les pays en développement. L'on ne peut donc que regretter que les seules régions où les bud-

gets militaires n'ont pas régressé sont celles qui comptent les pays les plus pauvres : l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne.

Ces dividendes ouvrent des perspectives nouvelles tant aux pays riches qu'aux pays pauvres. Pour les pays riches, c'est là l'occasion d'affecter davantage de ressources au règlement de problèmes sociaux dont la liste ne cesse de s'allonger - lutter contre la drogue, la violence urbaine et la pollution, construire des logements pour les sans-abri et renforcer les services sociaux - et de prêter assistance aux pays les plus démunis. Pour les pays en développement, c'est l'occasion d'investir davantage en faveur de la santé et de l'éducation.

Dans certains pays en développement, l'on peut s'attendre à percevoir des dividendes plus importants que dans d'autres. Les dépenses militaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, par exemple, n'étaient pas excessives (1,5 % du PNB) et ne représentaient qu'un tiers des dépenses sociales. Dans d'autres pays, par contre, les budgets militaires sont de 2 à 3 fois plus élevés que les budgets de la santé ou de l'éducation (tableau 5.3). Dans beaucoup, le nombre des soldats est de loin supérieur à celui des enseignants. Il reste donc encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'établissement d'un nouvel ordre de priorité (tableau 5.4).

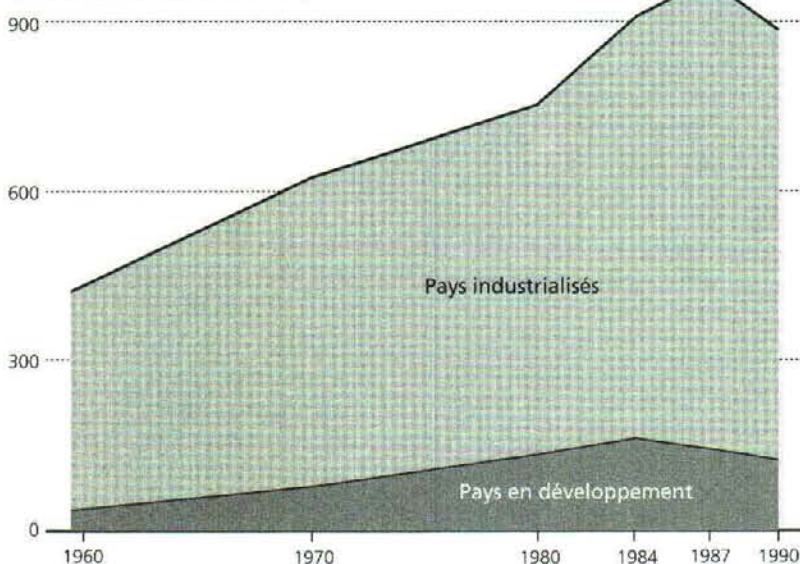
C'est aux gouvernements des pays en développement qu'incombe la responsabilité première de ces réformes. Toutefois, la communauté internationale peut grandement contribuer à accélérer ce processus.

CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE. L'on ne peut que se féliciter qu'au moment de décider du montant de l'aide qu'ils accorderont à un pays donné, de nombreux bailleurs de fonds prennent désormais en considération le montant des dépenses militaires du pays en question. Il faut cependant reconnaître que les besoins des bénéficiaires en matière de sécurité peuvent être légitimes et que l'on ne peut tout changer du jour au lendemain : les réformes en ce domaine exigent un ajustement considérable des politiques économiques et sociales. L'on obtiendra plus par la persuasion que par la coercition, plus par un dialogue franc que par l'imposition de conditions rigoureuses.

RÉDUCTION DE L'ASSISTANCE MILITAIRE. L'accroissement de l'arsenal militaire était en grande partie imputable à des conflits

DIAGRAMME 5.1
Dépenses militaires mondiales (1960-1990)

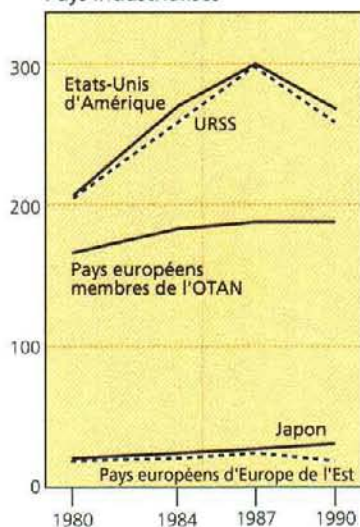
(En milliards de dollars des Etats-Unis)



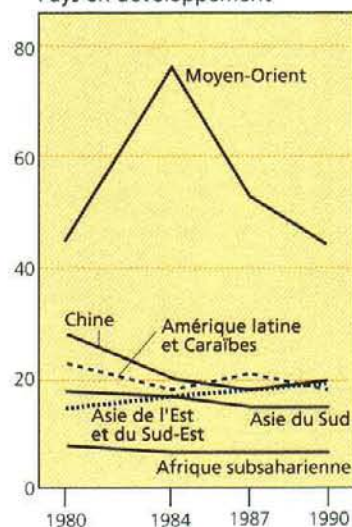
Evolution des dépenses militaires par région

(En milliards de dollars des Etats-Unis)

Pays industrialisés



Pays en développement



entre les superpuissances par pays en développement interposés, pays auxquels ils fournissaient une aide militaire massive.

Les grandes puissances doivent aujourd'hui prendre sur elles d'éliminer ou de réduire considérablement l'assistance militaire, le nombre des bases militaires et les ventes d'équipements militaires : les bailleurs d'aide bilatérale devraient s'accorder à remplacer l'assistance militaire par une aide au développement dans un délai donné, par exemple une période de trois ans.

RÉDUCTION DE LA PRODUCTION D'ARMEMENTS. Les pays industrialisés ayant réduit leurs budgets militaires, les fournisseurs d'armes se tournent davantage vers les marchés des pays en développement. L'on ne peut que s'étonner que les gouvernements de certains pays industrialisés envisagent de subventionner les exportations d'armements, alors même qu'ils demandent aux pays en développement de réduire leurs importations d'armes. Il serait plus utile de subventionner les fabricants d'armes de façon qu'ils orientent leur production à des fins plus pacifiques.

CONTROLE DES VENTES D'ARMES. Les marchands d'armes du secteur privé devraient être dissuadés d'exporter du matériel et les fournisseurs ne devraient pas être en mesure d'offrir aux acheteurs des prêts à des conditions de faveur. Il faut renforcer les réglementations nationales qui régissent le contrôle des exportations d'armes et d'armements. Les pays qui exportent et importent des armements devraient, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies, fournir toutes les données nécessaires à la tenue du Registre des armes classiques, institué à compter du 1er janvier 1992. Pour favoriser la transparence, les gouvernements devraient rapidement appliquer les dispositions relatives à la deuxième phase du Registre et fournir les données et les renseignements de base concernant les dotations militaires et les achats liés à la production nationale. Le Registre, qui doit permettre de consigner et de contrôler les mouvements d'armes, contribuera à la transparence des transactions. Il faut donc l'établir dans les plus brefs délais.

ALLIANCES AU SERVICE DE LA PAIX. Les grandes puissances doivent favoriser de nouvelles alliances pour réduire les tensions dans les zones névralgiques de la pla-

nète. Les arrangements régionaux relatifs à la paix et à la sécurité doivent se fonder sur une meilleure compréhension et coopération entre les pays concernés, auxquelles viendront s'ajouter la protection offerte par le système des Nations Unies renforcé. La détente obtenue en Amérique centrale grâce aux réunions des cinq présidents de la région en constitue un excellent exemple.

RENFORCEMENT DES POUVOIRS POLITIQUES DE L'ONU. Le nouvel ordre mondial doit se fonder sur une plus grande justice et un partage plus équitable du pouvoir entre les nations. L'ONU assume déjà un plus grand rôle dans les affaires politiques et les questions de sécurité, avec l'approbation tacite des grandes puissances. Il s'agit maintenant de renforcer ce rôle de façon que les arrangements bilatéraux fondés sur les rapports de force politique soient remplacés par des discussions multilatérales sous les auspices de l'ONU. Pour ce faire, l'ONU devra engager un certain nombre de réformes. Il lui faudra disposer d'une base de financement élargie et mieux assurée et mettre en place un processus décisionnel plus rationnel (voir encadré 5.4).

L'assistance militaire doit être remplacée par une aide au développement

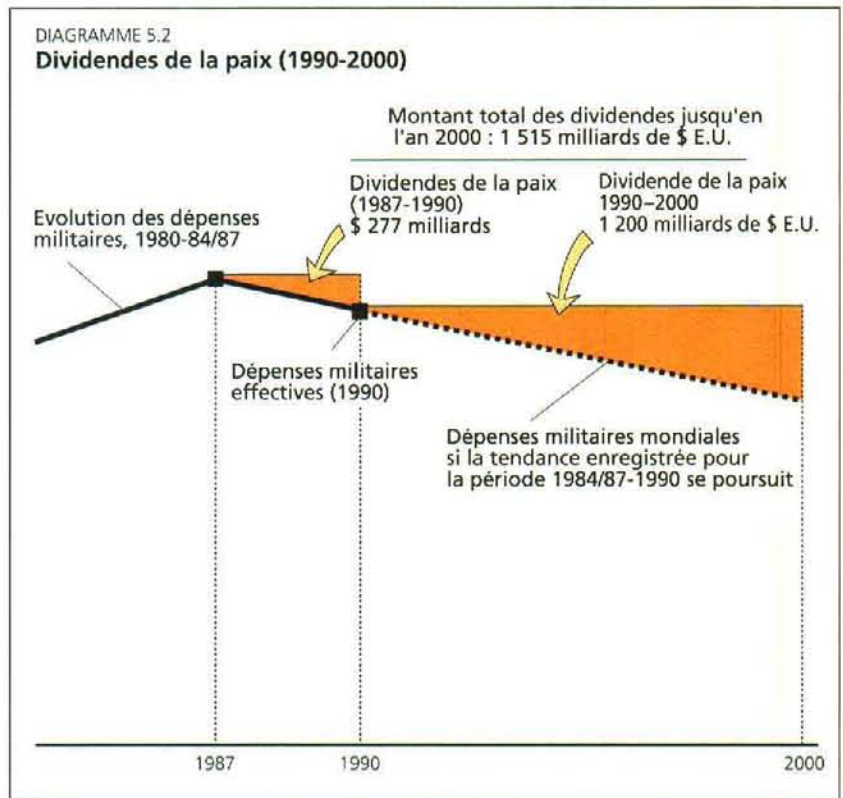


TABLEAU 5.3
Taux des dépenses militaires/dépenses sociales dans les pays du tiers monde (1987-1989)

Pays où ce taux est le plus élevé (exprimé en pourcentage)

Iraq	511
Somalie	500
Nicaragua	318
Oman	268
Ethiopie	239
Pakistan	239
Syrie	204
Arabie saoudite	177
Emirats arabes unis	174
Bolivie	144

Pays où ce taux est le plus faible (exprimé en pourcentage)

Algérie	18
Botswana	16
Côte d'Ivoire	14
Ghana	13
Sierra Leone	11
Fidji	9
Jamaïque	9
Mexique	8
Maurice	5
Costa Rica	4

TABLEAU 5.4
Rapport soldats/enseignants dans le tiers monde (1987-1989)

Pays où ce rapport est le plus élevé (exprimé en pourcentage)

Iraq	625
Somalie	591
Ethiopie	416
Nicaragua	350
Syrie	302
Mauritanie	300
Viet Nam	291
Singapour	280
Emirats arabes unis	269
Chypre	260

Pays où ce rapport est le moins élevé (exprimé en pourcentage)

Zaire	17
Mexique	17
Trinité-et-Tobago	15
Sri Lanka	15
Indonésie	15
Côte d'Ivoire	14
Jamaïque	10
Ghana	9
Kenya	8
Costa Rica	0

De nombreux agents - et non pas seulement les gouvernements et les organismes internationaux - contribuent à la dynamique complexe qui régit actuellement la marche des affaires mondiales. Les individus, les familles, les collectivités, les organisations non gouvernementales, les fondations internationales, les syndicats, les sociétés multinationales, les médias, et tant d'autres, contribuent à définir le tissu social.

Les pouvoirs publics manifestent souvent de l'intolérance face à ces groupements, dans la mesure où ils peuvent représenter des foyers de pouvoir et d'influence. Mais c'est là faire preuve de myopie et cette politique est presque toujours condamnée, à long terme, à l'échec. Les gouvernements qui souhaitent véritablement faire avancer le développement humain donneront à ces groupes toute

latitude pour qu'ils y contribuent, tant sur le plan théorique que sur celui de l'action.

D'une manière générale, les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent être d'une grande utilité pour les pays en développement, mais les conditions dans lesquelles elles opèrent sont souvent très difficiles, et elles se heurtent parfois à de puissants intérêts établis, officiels ou non. Les organisations qui s'occupent du respect des droits de l'homme sont particulièrement vulnérables. C'est pourquoi les gouvernements doivent veiller à ce que les ONG puissent exercer leurs activités dans le cadre d'une réglementation positive qui définisse leurs droits, tant sur le plan financier que sur le plan juridique.

Il est une question délicate à laquelle les ONG ne se sont pas encore systématiquement attaquée : c'est la corruption, véritable cancer permanent des sociétés civiles du monde entier. Parallèlement à l'organisation internationale qui s'occupe

TABLEAU 5.2
Les dividendes de la paix : montants effectifs et potentiels
(en milliards de dollars, aux prix courants de 1988)

	Dépenses militaires (1987)	Dépenses militaires (1990)	Dividendes de la paix 1987-1990	Dépenses militaires prévues en l'an 2000, au taux de croissance de la période 1987-1990	Dividendes potentiels pour la période 1991-2000	Montant total potentiel des dividendes de la paix
Pays industrialisés						
Montant total	838	762	158	579	1 078	1 236
Etats-Unis	301	268	66	182	473	539
Ex-URSS	299	258	82	158	550	632
Europe orientale à l'exclusion de l'URSS	24	19	10	9	55	65
Membres européens de l'OTAN et autres pay1875		187		187		
Japon	27	30		43		
Pays en développement						
Montant total	155	123	119	98	160	279
Moyen-Orient	76	44	112	18	143	255
Chine	20	20		20		
Asie de l'Est et du Sud-est à l'exclusion de la Chine	17	19		23		
Asie du Sud	18	18		18		
Afrique subsaharienne	7	7		7		
Amérique latine et Caraïbes	17	15	7	12	17	24

des droits de l'homme, Amnesty International, il faudrait mettre en place une organisation qui pourrait s'appeler "Honesty International" et qui serait chargée d'attirer l'attention sur la corruption tant nationale qu'internationale (voir encadré 5.5).

Pour une nouvelle entente mondiale

L'humanité a aujourd'hui la chance de pouvoir mettre en place un nouvel ordre mondial, fondé sur le respect mutuel entre les nations, sur une meilleure égalité des chances pour les individus et sur de nouvelles structures destinées à assurer la paix et la sécurité.

Il serait tragique que le conflit entre l'Est et l'Ouest fasse place au conflit entre le Nord et le Sud. Il importe d'établir une meilleure compréhension et coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement. Sur une telle base, il serait possible de s'acheminer vers une paix véritable et d'assurer la sécurité d'un processus de développement pour le Sud.

Les poubelles de l'histoire sont pleines de grands projets mondiaux qui n'ont jamais vu le jour. Cela devrait nous inciter à faire preuve de prudence avant d'engager de nouvelles initiatives. Mais il faut faire en sorte que les échecs passés, plutôt que de nous paralyser, nous servent de leçon. Les raisons de ces échecs sont multiples. Souvent, les initiatives avortées étaient fondées sur des concessions unilatérales effectuées par le Nord en faveur du Sud, plutôt que sur des intérêts mutuels. Elles étaient souvent trop ambitieuses et exigeaient des pays industrialisés un accroissement considérable et impopulaire de l'aide extérieure, alors qu'il aurait fallu envisager une réforme soigneusement réfléchie des marchés mondiaux, réforme qui aurait profité à tous. Ces initiatives ont souvent été lancées alors que le temps du changement n'était pas encore venu.

Avec la fin de la guerre froide et la réduction des dépenses militaires, l'extension de la liberté politique et économique, une prise de conscience plus large de la problématique de l'environnement, l'humanité a aujourd'hui une chance unique de rompre carrément avec le passé. Le temps est venu d'envisager une entente mondiale nouvelle en matière de développement humain, à savoir un accord pour placer l'être humain au sommet des priorités nationales et de la coopération internationale.

Mais toute entente mondiale, pour être réaliste, doit définir de façon très précise les objectifs qu'elle se fixe, les ressources dont elle a besoin, les stratégies d'application et les structures institutionnelles nécessaires à sa mise en place.

Ce qui implique des concessions de tous cotés.

L'entente devrait être préparée par une série de consultations à l'échelle mondiale. Un sommet mondial devrait permettre de s'assurer le soutien des leaders politiques du monde entier pour atteindre les objectifs de l'entente et disposer de leur engagement pour mobiliser les ressources nécessaires.

Il faudrait convoquer un Sommet mondial sur le développement humain

ENCADRE 5.4

Réformer le système des Nations Unies

Nombreux sont ceux qui doutent de l'aptitude du système des Nations Unies à faire face aux enjeux que pose l'interdépendance toujours plus étroite des pays de la planète. Certains sont même allés jusqu'à demander la création d'une organisation mondiale de "troisième génération", qui succéderait au système des Nations Unies, comme celui-ci a succédé à la Société des nations. La plupart, cependant, pensent que la solution réside dans une réforme de l'actuel système des Nations Unies.

De nombreuses propositions ont été formulées en vue de permettre aux Nations Unies de faire face de façon plus efficace aux questions économiques et, notamment, mettre en place un système économique mondial offrant plus de sécurité et favoriser le développement des populations les plus pauvres. Divers milieux ont présenté des propositions qui se rejoignent:

- *Le Corps commun d'inspection*, organe chargé d'examiner le fonctionnement du système des Nations Unies, a demandé, dans un rapport préparé par Maurice Bertrand en 1985, la création d'un conseil de sécurité chargé des questions économiques, à composition limitée.
- *L'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement*, qui dépend de l'Université des Nations Unies, a formulé en 1989 une proposition analogue, tendant à la création d'un conseil mondial de l'économie qui devrait être en un premier temps un instrument de la réforme du système économique mondial et se consacrer, par la suite, à la supervision d'institutions mondiales réformées.
- *L'Initiative de Stockholm sur la sécurité et la gestion des affaires publiques mondiales* - qui réunit des dirigeants politiques internationaux -

a proposé, en 1991, que les questions se rapportant à la sécurité économique et écologique soient confiées soit à un Conseil de sécurité que l'on aurait rénové, soit à un organisme nouveau.

- *Le projet des pays nordiques concernant l'ONU*, au titre duquel les pays nordiques ont réalisé, sur une période de trois ans, une étude sur le système des Nations Unies, a proposé, dans son rapport final, publié en 1991, la création d'un conseil international du développement, dont les membres seraient de haut niveau, qui serait chargé de diriger les opérations de développement du système.

- *Le Groupe des Quinze*, qui se compose des pays en développement les plus importants, a souligné, au sommet qu'il a tenu à Caracas en 1991, la nécessité de dégager des modalités pratiques qui permettraient de placer le développement économique et la coopération internationale au premier rang des préoccupations mondiales.

Il est également essentiel de définir les modalités du financement multilatéral des besoins internationaux. Le projet nordique a formulé une proposition dans ce sens, qui fait ressortir l'importance de se fixer comme objectif l'établissement de relations prévisibles, stables et équitables entre les pays. L'on conjuguait plusieurs modes de financement : contributions obligatoires, annonces de contributions négociées et contributions volontaires. Toutefois, il ne suffit pas d'augmenter les ressources pour que le système des Nations Unies agisse de façon plus efficace sur le processus de développement: il faut aussi qu'il se dote de structures décisionnelles et de gestion plus rationnelles.

Alors que l'objectif global de la nouvelle entente mondiale serait d'améliorer le niveau du développement humain dans le monde, les pays en développement et industrialisés peuvent vouloir rendre cet objectif plus concret.

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT peuvent souhaiter que cette entente les aide au minimum à atteindre les objectifs suivants :

- **Objectifs fondamentaux du développement humain** : Ils doivent être atteints d'ici l'an 2000 et sont les suivants : éducation élémentaire universelle aussi bien pour les hommes que pour les femmes, soins de santé primaires et approvisionnement en eau potable pour tous, élimination de la malnutrition aiguë et accès à

la planification familiale pour au moins 80 % des populations.

- **Emploi** : Il faut créer suffisamment d'emplois pour faire face à l'accroissement de la main-d'œuvre et réduire de 50% la pauvreté absolue.

- **Taux de croissance du PIB** : Le rythme de croissance du PIB doit être sensiblement accéléré si l'on veut être en mesure de réaliser les objectifs ci-dessus.

LES PAYS INDUSTRIALISÉS peuvent souhaiter que l'entente porte sur la coopération avec les pays en développement et contribue à régler des problèmes d'une priorité immédiate pour eux, tels que les suivants :

- **Lutte contre le trafic de drogues et la pollution** : Cette lutte exige une étroite coopération entre tous les pays du monde.

- **Immigration** : Les problèmes que pose l'immigration doivent être résolus par le biais d'une plus grande création d'emplois dans les pays pauvres.

- **Menace nucléaire** : Elle doit être supprimée à mesure que les tensions internationales s'apaisent et qu'augmente le nombre de pays prêts à accepter une réduction des armements nucléaires et des politiques de non-prolifération nucléaire.

Il est vraisemblable que les pays en développement et les pays industrialisés seront d'accord pour reconnaître que les objectifs précédents ne pourront être atteints sans un ferme engagement politique concernant les points suivants :

- **Paix mondiale et désarmement** : Outre qu'il faut renforcer les accords de paix mondiaux et régionaux, les budgets militaires doivent être progressivement réduits tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

- **Sécurité en matière de développement** : Il faut éviter que la charge de la dette devienne impossible à gérer, que ce soit sur les plans environnemental, financier ou social.

Ressources nécessaires

L'entente mondiale en faveur du développement humain aura un coût et ce coût ne sera pas seulement financier. Avant toute chose l'entente nécessite un ferme engagement politique autour des objectifs qu'elle se fixe. Les décideurs politiques ne pourront pas s'entendre sur les moyens s'ils ne se sont pas au préalable engagés sur les finalités de l'entente.

ENCADRE 5.5

" Honesty International "

La corruption est illégale dans tous les pays et certains d'entre eux ont mis en place des organismes propres à la combattre. Il existe ainsi, à Hong-kong, une commission indépendante de lutte contre la corruption et, dans d'autres pays, des comités de vigilance. Toutefois, ces organismes demeurent peu nombreux et aucun d'entre eux n'a une portée internationale.

La corruption suppose toujours une interaction entre deux parties : celui qui l'accepte et celui qui la propose. Les deux parties doivent être sanctionnées : d'une part dirigeants et fonctionnaires corrompus de pays en développement, et, de l'autre, multinationales qui proposent des pots-de-vin pour arracher des contrats.

Dans une large mesure, l'argent de la corruption ne reste pas dans les pays en développement: il repose tranquillement dans les banques des pays industrialisés. L'on ne devrait pas avoir à attendre la chute d'un dictateur corrompu pour découvrir que des fonds ont été détournés. Il faudrait mettre en place un organisme international chargé de déceler les transferts de fonds douteux.

L'arme principale de la lutte contre la corruption est la transparence et la publicité de l'information. Hors du secret, point de corruption. L'information soigneusement documentée et largement diffusée, constitue donc une arme puissante. De la

même manière qu'Amnesty International porte à la connaissance de l'opinion publique internationale les violations des droits de l'homme, l'on pourrait envisager une organisation, du nom d' "Honesty International", qui serait chargée de la lutte contre la corruption. Cette organisation non gouvernementale internationale serait financée à l'aide de contributions privées. Elle disposerait de ses propres enquêteurs et agents mais pourrait également recueillir des informations auprès de tierces parties telles que les médias, les banques et le public. Des informateurs pourraient tirer le signal d'alarme s'agissant, par exemple, de fonctionnaires qui vivent manifestement au-dessus de leurs moyens ou des dirigeants corrompus qui transfèrent des fonds à l'étranger. "Honesty International" enquêterait sur tous les cas présumés de corruption et diffuserait les résultats de ses enquêtes.

L'avantage d'une telle procédure serait double. D'une part, le danger bien réel d'être découvert et montré du doigt pourrait suffire à dissuader bon nombre de fonctionnaires, d'hommes politiques ou d'employés de sociétés multinationales tentés par la corruption. De l'autre, l'information ainsi recueillie pourrait servir, sur le plan juridique, à recueillir des preuves permettant aux autorités judiciaires de mener leur enquête et de faire respecter la loi.

Mais pour parvenir à un accord sur les financements requis par l'entente, il est important que le coût des objectifs en soit, dans la mesure du possible, correctement chiffré et que soient identifiées des sources de financement potentiel. On pourrait envisager :

- *Dividendes de la paix* : Tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, devraient s'engager à réduire leurs dépenses militaires d'au moins 3 % par an au cours des années 90. Cela permettrait, à l'horizon de l'an 2000, de recueillir des dividendes d'un montant approximatif de 1500 milliards de dollars, soit 1200 milliards de dollars dans les pays industrialisés et 279 milliards de dollars dans les pays en développement.

- *Réforme de l'aide publique au développement* : Il faut mettre en place un nouveau régime d'aide publique au développement qui soit progressif, prévisible et équitable. Cette réforme approfondie ne pouvant se faire en un jour, il faudra d'abord s'attacher à améliorer la qualité de l'APD. Au moins deux tiers de l'APD, contre un quart actuellement, doivent être accordés aux pays les plus pauvres, et 20 % au moins, contre 7 % à l'heure actuelle, doivent être consacrés aux dépenses prioritaires en matière de développement humain.

- *Accord mondial sur la dette* : Il faut conclure avec les pays fortement endettés un nouvel accord sur la dette de façon à mettre un terme aux transferts nets de capitaux des pays en développement vers les pays industrialisés, transferts liés à la dette et dont le montant est de 50 milliards de dollars par an. Il faudra, pour ce faire, que les bailleurs de fonds, aussi bien publics que privés, ainsi que les institutions multilatérales, consentent une réduction considérable de la dette, ce qu'ils ont jusqu'ici refusé d'envisager.

- *Politique de développement soutenable* : la reconnaissance d'une responsabilité collective devrait déboucher sur de nouvelles formes de financement international. On pourrait commencer par la protection du patrimoine commun de l'humanité. Plusieurs idées prometteuses peuvent être envisagées. Un impôt à la consommation de un dollar par baril de pétrole, prélevé à la source, permettrait de recueillir environ 24 milliards de dollars par an, dont environ 73 % dans les pays industrialisés. Une taxe similaire sur la consommation de charbon permettrait de percevoir 16 milliards de dollars par an. Des tickets de

rationnement autorisant l'émission de, certaines quantités de dioxyde de carbone pourraient aboutir à un transfert automatique de ressources des pays riches à forte consommation d'énergie vers les pays pauvres. Il pourrait donc résulter de ces dispositions un financement additionnel qui renforcerait la coopération internationale en faveur du développement humain soutenable dans le monde.

- *Ouverture des marchés mondiaux* : Les marchés mondiaux, tant des biens que des services, doivent être libéralisés de façon à accélérer la croissance mondiale et à en assurer une répartition plus équitable. Il faudrait en particulier supprimer les restrictions en vigueur concernant les exportations de textile et d'habillement, ainsi que de produits agricoles et tropicaux en provenance des pays en développement. Ces pays pourraient alors accroître leurs recettes d'exportation de 40 millions de dollars par an. Ce faisant, ils bénéficieraient de nouvelles possibilités d'emplois et de création de revenu pour leur population.

Stratégie

Pour s'assurer que la mobilisation des ressources sera effectivement liée à la poursuite des objectifs ayant fait l'objet d'un accord dans le cadre de l'entente, il sera indispensable de fonder la conception et la mise en œuvre de l'entente sur des stratégies soigneusement élaborées, qui sont nécessaires non seulement sur le plan international, mais encore sur le plan régional et national. Bien que variant naturellement d'une région et d'un pays à l'autre, ces stratégies auraient un certain nombre de points communs :

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT devraient améliorer leur gestion de la chose publique de façon à mieux l'adapter aux besoins des populations. Il leur faudrait donc mettre en place des structures gouvernementales plus ouvertes, fondées sur le respect des droits de l'homme et sur une large participation, tant à la vie politique qu'à la planification du développement. L'administration publique devrait être plus transparente et pouvoir être contrôlée plus facilement. L'action des pouvoirs publics devrait par ailleurs s'inscrire dans un cadre combinant d'une part des mesures visant à stimuler l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et le fonctionnement efficace des marchés nationaux et

Une nouvelle entente mondiale sur le développement doit être envisagée et les coûts doivent en être soigneusement évalués

Le destin de l'humanité se forge par les choix. Il ne doit pas être abandonné au hasard

internationaux, avec d'autre part des objectifs et des politiques de développement humain judicieusement élaborés en matière.

LES PAYS INDUSTRIALISÉS devraient veiller à gérer rigoureusement les dividendes de la paix. Les ressources ainsi dégagées devraient servir à des programmes d'ajustement structurel qui leur permettraient de libéraliser les marchés des biens, des capitaux, des techniques et du travail, ainsi que de mieux financer le développement humain, aussi bien sur le plan national qu'à l'extérieur.

TOUS LES PAYS devraient s'unir autour des programmes d'action pour lutter contre certains des problèmes les plus graves qui se posent à l'échelle mondiale : pauvreté,

faim, analphabétisme, consommation et trafic de drogues, prolifération nucléaire, terrorisme international, migrations clandestines, épuisement des ressources non renouvelables et propagation de la pollution. Ces programmes doivent se baser sur la reconnaissance que seule la coopération entre tous, riches et pauvres, Nord et Sud, peut assurer à l'humanité un avenir dans la sécurité, et que c'est seulement par la coopération que le monde peut parvenir à un développement humain durable.

Il faut désormais une vision claire des objectifs à atteindre en matière de développement humain et un plan d'action concret pour y parvenir. Le destin de l'humanité se forge par les choix. Il ne doit pas être abandonné au hasard.

Notes techniques

1. L'indicateur de développement humain

Elaboration de l'indicateur de développement humain (IDH)

L'élaboration de l'IDH a ouvert de nouvelles perspectives en matière de mesure et d'analyse du développement. Les travaux dans ce domaine n'en sont toutefois qu'à leurs débuts et il est clair qu'il reste à effectuer des recherches considérables et à acquérir une expérience plus substantielle de l'utilisation de l'IDH en matière d'évaluation, de planification et de programmation du développement. Le PNUD serait heureux de recevoir les communications des chercheurs et des praticiens du développement à ce sujet afin de les examiner dans le cadre du *Rapport mondial sur le développement humain* de l'année prochaine.

L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments-clés : la durée de vie, les connaissances et le revenu, qui sont combinés selon un processus en trois étapes pour calculer un indicateur de manque moyen (pour une description technique détaillée, se reporter au *Rapport mondial sur le développement humain - 1991*, note technique 1, pp. 100-102). La durée de vie est mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, cet indicateur étant le seul qui ne soit pas ajusté. Les connaissances sont mesurées par deux variables de base ayant trait à l'éducation : l'alphabétisation des adultes et la moyenne d'années d'études. Le niveau d'instruction est quantifié en affectant une pondération de deux tiers à l'alphabétisation et d'un tiers à la moyenne d'années d'études.

$E = a_1 \text{ ALPHABETISATION} + a_2 \text{ ANNEES D'ETUDES}$

$$a_1 = \frac{2}{3} \text{ et } a_2 = \frac{1}{3}$$

S'agissant du revenu, on a retenu pour l'IDH une formule selon laquelle cette variable contribue à divers degrés au développement humain, de façon décroissante au-delà d'un certain seuil. C'est la formule d'Atkinson, formule connue et largement utilisée, que l'on applique pour calculer l'utilité du revenu :

$$W(y) = \frac{1}{1-\varepsilon} \times y^{1-\varepsilon}$$

$W(y)$ est ici l'utilité du revenu (ou le bien-être dérivé du revenu) et le paramètre mesure l'importance du rendement décroissant. Il exprime l'élasticité de l'utilité marginale du revenu par rapport au revenu. Si $\varepsilon = 0$, il n'y a pas de rendement décroissant. A mesure que la valeur de ε approche de 1, l'équation devient :

$$W(y) = \log y$$

La valeur de ε prise en compte dans l'IDH s'accroît progressivement à mesure que le revenu augmente, l'étendue du revenu étant divisée en multiples du seuil de pauvreté y^* . La plupart des pays se situent entre 0 et y^* , certains entre y^* et $2y^*$, certains moins nombreux entre $2y^*$ et $3y^*$, et ainsi de suite. Pour tous les pays où $y < y^*$, c'est-à-dire pour les pays pauvres, la valeur de ε est fixée à 0. Il n'y a pas de rendements décroissants. Lorsque le revenu est compris entre y^* et $2y^*$, ε est égal à $1/2$ et lorsque le revenu est compris entre $2y^*$ et $3y^*$, ε est égal à $2/3$. En général, si $a y^* \leq y \leq (a+1) y^*$, $\varepsilon = a / (a+1)$. Ce qui donne :

$$\begin{aligned} W(y) &= y \text{ pour } 0 < y \leq y^* \\ &= y^* + 2(y - y^*)^{\frac{1}{2}} + 3(y - 2y^*)^{\frac{1}{3}} \text{ pour } y^* \leq y \leq 2y^* \\ &= y^* + 2(y^*)^{\frac{1}{2}} + 3(y - 2y^*)^{\frac{1}{3}} \text{ pour } 2y^* \leq y \leq 3y^* \end{aligned}$$

De la sorte, plus le revenu est élevé par rapport au seuil de pauvreté, plus les rendements décroissants se répercutent sur la contribution du revenu au développement humain. Le revenu supérieur au seuil de pauvreté a ainsi un effet marginal et non pas un plein effet où un dollar correspondrait à un dollar. Cet effet marginal est toutefois suffisant pour opérer une discrimination de façon significative entre les pays industrialisés. Selon cette formule, ε n'est pas égal à 1 mais varie entre 0 et 1.

A titre d'exemple, Singapour a un PIB réel par habitant de 15 108 \$. Le seuil de pauvreté se situant à 4 829 \$, l'équation permettant de déterminer le niveau de bien-être du pays comporte quatre termes :

$$\begin{aligned}
 W(y) &= y^* + 2(y^*)^{\frac{1}{2}} + 3(y - 2y^*)^{\frac{1}{3}} + 4(y - 3y^*)^{\frac{1}{4}} \\
 &= 4,829 + 2(4,829)^{\frac{1}{2}} \\
 &\quad + 3(4,829)^{\frac{1}{3}} \\
 &\quad + 4(15,108 - 14,487)^{\frac{1}{4}} \\
 &= 4,829 + 139 + 51 + 20 = \$ 5,039
 \end{aligned}$$

Pour calculer l'IDH de Singapour en utilisant les variables précitées et en appliquant les méthodes décrites dans la présente note technique, on effectue les opérations suivantes :

Espérance de vie maximum	= 78,6
Espérance de vie minimum	= 42,0
Niveau d'éducation maximum	= 3,00
Niveau d'éducation minimum	= 0,00
PIB réel maximum par habitant (ajusté)	= 5 079
PIB réel minimum par habitant (ajusté)	= 380
Espérance de vie de Singapour	= 74,0
Niveau d'éducation de Singapour	= 2,04
PIB réel par habitant (ajusté) de Singapour	= 5 039
Manque en matière d'espérance de vie à Singapour = (78,6 - 74,0)/(78,6 - 42,0)	= 0,126
Manque en matière de niveau d'éducation à Singapour = (3,00 - 2,04)/(3,00 - 0,00)	= 0,320
Manque en matière de PIB à Singapour = (5 079 - 5,039)/(5 079 - 380)	= 0,009
Manque moyen à Singapour = (0,126 + 0,320 + 0,009) / 3	= 0,152
Indicateur composite de développement humain (IDH) de Singapour = 1 - 0,152	= 0,848

Ajustement de l'IDH en fonction des inégalités entre les sexes

De toutes les inégalités du développement humain, la plus frappante est celle qui concerne les sexes. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes, une fois franchie la période initiale pendant laquelle la différence de traitement à l'égard des garçons et des filles a souvent pour effet d'abrèger la durée de vie de celles-ci. Les femmes travaillent plus intensément et plus longtemps que les hommes et elles accomplissent souvent des tâches non rémunérées ou sous-payées. Elles cuisinent, s'occupent des enfants, des vieillards et des malades, assurent l'entretien de la maison et travaillent à la ferme ou au magasin. Pourtant, seul un faible pourcentage de la population féminine voit son travail rémunéré et comptabilisé dans le cadre des activités de la main-d'œuvre. Il en résulte que la contribution des femmes aux activités économiques est très largement sous-estimée, pour des raisons tant de définition que de mesure, et ce, même dans les domaines productifs où leur apport est prépondérant (celui des produits agricoles au sens large). L'évaluation de leur contribution ignore pour une large part les activités utiles à l'existence du ménage.

De ce fait, toute quantification des inégalités entre les sexes est faussée et ne reflète pas la pleine mesure des écarts entre les sexes. Les inégalités dont il est fait état n'en sont pas moins frappantes. Nous nous sommes efforcés ici de calculer le rapport entre les revenus des hommes et des femmes. Nous n'avons pas d'éléments adéquats sur le revenu, mais nous disposons en revanche, pour 33 pays, de données comparables sur les taux relatifs de salaire et sur la participation des hommes et des femmes aux activités économiques.

Ces données font apparaître une tendance systématique à la discrimination. Le niveau des salaires féminins par rapport aux salaires masculins varie, pour les 33 pays, de 50 % (au Japon) à 89 % (en Suède). Le taux de participation des femmes aux activités économiques va de 40 % (au Costa Rica) à 92 % (en Suède). On obtient, en multipliant ces deux taux, le rapport salaire-revenu entre les hommes et les femmes.

Le rapport salaire-revenu réunit deux éléments liés dans la discrimination basée sur le sexe. Les salaires masculins sont supérieurs aux salaires féminins et l'écart s'accroît encore pour le taux de participation aux activités économiques. Cela entraîne d'importantes conséquences dans le calcul des niveaux absolus de revenu. Pour effectuer ce calcul il faut supposer, hypothèse évidemment discriminatoire et ne correspondant pas à la réalité, que la proportion des revenus salariaux par rapport aux revenus non-salariaux est la même pour les hommes et pour les femmes. Le rapport ainsi calculé a pour effet de minorer l'inégalité.

En termes de PIB réel ajusté par habitant, le taux des revenus féminins par rapport aux revenus masculins est le plus bas au Costa Rica (26 %) et le plus haut en Suède (82 %). Toutefois, sur les 33 pays pour lesquels nous disposons de données analogues, neuf seulement ont un taux de 60 % ou plus et 10 se situent en-dessous de 40 %. Une mesure statistique qui minore l'inégalité n'en révèle donc pas moins pour autant des différences marquées entre les sexes.

L'IDH féminin bénéficie d'un taux d'espérance de vie des femmes égal ou supérieur à celui des hommes, mais il est réduit du fait du statut inférieur des femmes en matière d'accès à l'éducation, en particulier dans les pays en développement. Dans ce domaine, les différences sont pratiquement inexistantes dans les pays industrialisés : le niveau d'études des femmes par rapport aux hommes ne dépasse jamais 102 %, et se situe à moins de 98 % dans cinq pays. Dans les pays pauvres, en revanche, des différences importantes apparaissent. C'est ainsi qu'au Kenya, le niveau d'instruction féminin n'atteint que 53 % de celui des hommes; il est de 74 % au Myanmar et de 75 % à Hong-Kong, tandis qu'il dépasse largement les 100 % au Costa Rica.

L'IDH global calculé séparément en fonction des sexes reflète cette tendance (tableau 1.1 des Notes techniques). Il convient de noter que la plupart des données se rapportent aux

pays industrialisés (22 pays sur 33) et que le tableau ne traduit donc pas toute l'ampleur des inégalités entre les sexes. Même ainsi, l'IDH des femmes par rapport à celui des hommes n'est que de 59 % au Kenya, 66 % en République de Corée et 69 % au Swaziland. Cet indicateur est inférieur à 75 % dans 10 des 33 pays et ne dépasse 90 % que dans cinq pays, à savoir la Suède, la Finlande, la Norvège, la France et le Danemark. Aucun pays n'atteint l'égalité entre les sexes, même selon ces calculs intrinsèquement faussés, encore que la Suède s'en approche avec un coefficient de 96 %.

Comment refléter ces inégalités dans l'IDH de chaque pays ? Une façon simple de procéder consiste à multiplier l'IDH global du pays par le coefficient femmes-hommes de ce même indicateur. En cas d'égalité parfaite, l'IDH n'est pas affecté. Bien que le Japon se place au second rang par son IDH global (0,981), son faible coefficient femmes-hommes le ramène au 18e rang des 33 pays considérés avec un IDH ajusté en fonction des disparités entre les

sexes de 0,761. La Suède, en revanche, du fait de son coefficient femmes-hommes élevé passe de la cinquième à la première place avec un IDH ajusté de 0,938. Le Japon a un IDH global élevé et une forte inégalité entre les sexes, alors que la Suède a un IDH global élevé et une faible inégalité entre les sexes. Les 11 pays en développement examinés présentent généralement un IDH bas et une inégalité marquée entre les sexes.

Ajustement de l'IDH en fonction de la répartition des revenus

L'IDH est une moyenne nationale, au même titre que le revenu réel par habitant, l'un de ses éléments. L'utilisation d'une telle moyenne globale dissimule des écarts considérables dans la répartition des indicateurs de base, en fonction du sexe, de la race, de la région, de l'ethnie ou simplement des individus. Il est donc indispensable de réviser l'IDH pour qu'il reflète ces différences de répartition.

NOTES TECHNIQUES - TABLEAU 1.1
IDH ajusté en fonction des sexes

	Valeurs pour les femmes en % des valeurs pour les hommes				IDH féminin	IDH masculin	IDH ajusté en fonction des sexes	Ecart entre l'IDH et l'IDH ajusté en fonction des sexes
	Espérance de vie ^a	Niveau d'instruction	PIB réel ajusté	Indicateur de développement humain				
Suède	101,13	100,11	81,90	96,16	0,825	0,857	0,938	-3,8
Norvège	102,14	100,48	69,54	93,48	0,814	0,870	0,914	-6,5
Finlande	103,80	99,63	68,33	94,47	0,781	0,826	0,900	-5,5
France	104,16	100,48	60,97	92,72	0,798	0,860	0,899	-7,3
Danemark	101,21	99,93	70,56	92,20	0,775	0,841	0,879	-7,8
Australie	102,26	99,28	62,33	90,48	0,790	0,873	0,879	-9,5
Nouvelle-Zélande	101,53	101,96	61,69	89,95	0,756	0,841	0,851	-10,0
Canada	102,48	98,21	50,05	85,73	0,781	0,911	0,842	-14,3
Etats-Unis d'Amérique	102,97	100,72	48,73	86,26	0,771	0,893	0,842	-13,7
Pays-Bas	102,12	101,82	49,73	86,26	0,769	0,891	0,835	-13,7
Belgique	102,25	100,35	52,47	86,57	0,744	0,860	0,822	-13,4
Autriche	103,14	96,07	53,57	86,47	0,740	0,856	0,822	-13,5
Royaume-Uni	101,02	100,54	51,55	85,09	0,752	0,884	0,819	-14,9
Tchécoslovaquie	103,83	97,52	61,35	90,25	0,692	0,766	0,810	-9,8
Allemagne	102,06	96,36	48,37	83,32	0,736	0,883	0,796	-16,7
Suisse	102,07	97,41	40,65	80,92	0,752	0,929	0,790	-19,1
Italie	102,22	100,64	47,31	83,82	0,702	0,838	0,772	-16,2
Japon	100,81	99,66	33,88	77,56	0,743	0,958	0,761	-22,4
Portugal	102,69	86,02	57,67	83,36	0,617	0,741	0,708	-16,6
Luxembourg	102,46	100,21	29,16	74,88	0,661	0,883	0,695	-25,1
Irlande	100,86	102,48	30,43	74,89	0,658	0,878	0,689	-25,1
Grèce	102,68	89,14	38,18	76,10	0,632	0,831	0,686	-23,9
Chypre	100,06	88,62	35,51	72,32	0,639	0,883	0,659	-27,7
Hong Kong	100,58	75,47	39,79	71,10	0,635	0,893	0,649	-28,9
Singapour	101,09	80,50	39,54	70,87	0,557	0,785	0,601	-29,1
Costa Rica	99,76	104,4	26,31	70,61	0,583	0,826	0,595	-29,4
Corée, Rép. de	102,42	80,84	27,46	65,53	0,548	0,836	0,571	-34,5
Paraguay	100,04	96,49	67,43	88,82	0,457	0,515	0,566	-11,2
Sri Lanka	99,63	83,70	46,49	79,59	0,478	0,601	0,518	-20,4
Philippines	99,52	98,64	35,41	78,67	0,396	0,503	0,472	-21,3
Swaziland	100,68	96,27	43,23	68,74	0,193	0,280	0,315	-31,3
Myanmar	99,31	73,78	57,67	74,07	0,210	0,283	0,285	-25,9
Kenya	100,24	52,78	54,00	58,60	0,147	0,251	0,215	-41,4

a. Corrigé en fonction de l'avantage biologique naturel des femmes pour l'espérance de vie.

L'IDH présente l'avantage que deux des trois variables de base qui le composent — l'espérance de vie et le niveau d'instruction — sont naturellement réparties de manière bien moins inégale que le revenu, sa troisième variable. C'est ainsi qu'il est improbable que l'espérance de vie d'une population donnée soit répartie plus inégalement que par un fac-

teur de trois à un, par exemple. Naturellement, les riches ne vivent pas 1000 fois plus longtemps que les pauvres, or les écarts de revenu qui les séparent peuvent être de cet ordre de grandeur. Dans l'ensemble des pays du monde, l'espérance de vie varie de 42 à 79, soit un rapport de moins du simple au double.

Il en est de même pour le niveau d'instruction. Le pourcentage des adultes alphabétisés varie dans le monde de 18 % à 99 %, soit un rapport de 6:1. La moyenne d'années d'études varie de 0,1 à 12,3, soit une répartition plus inégale que celle de l'espérance de vie et qui dissimule en outre des variations encore plus prononcées au niveau des répartitions nationales.

Exception faite du revenu par habitant, toutes les variables utilisées pour calculer l'IDH ont une valeur maximale évidente. L'espérance de vie dépasse rarement 100 ; le taux d'alphabétisation ne saurait dépasser 100 % ; la moyenne d'années d'études est rarement supérieure à 15. En revanche, le revenu n'a pas de limite supérieure. Le PNB par habitant varie selon le pays de 80 à 29 880 dollars, soit un rapport de 135:1 et le PIB réel par habitant de 380 à 20 998 dollars, soit un rapport de 55:1. Les inégalités de revenus sont tout aussi marquées à l'intérieur de chaque pays.

Il n'est donc possible de parvenir à une valeur moyenne élevée pour l'espérance de vie ou le niveau d'études que par une répartition relativement équitable entre individus, conséquence de l'existence d'une "borne supérieure" pour ces variables, laquelle limite l'étendue de la dispersion autour de la moyenne. S'il est du plus haut intérêt de connaître les répartitions de ces variables, une valeur moyenne constitue toutefois un point de référence plus utile pour l'espérance de vie et le niveau d'études qu'elle ne l'est pour le revenu où elle peut être très trompeuse.

Le classement des pays selon le revenu par habitant pourrait être modifié si le revenu par habitant était multiplié par un facteur indiquant l'inégalité de la répartition, soit 1 moins le coefficient de Gini. Cette opération peut s'effectuer pour tous les pays disposant de statistiques sur l'inégalité de la répartition. Quelque 45 pays ont des données sur la proportion du revenu des 20 % de la population à revenu le plus élevé par rapport à celui des 20 % à revenu le plus bas. Sur ces 45 pays, 17 ont également des données sur le coefficient de Gini. Ces deux éléments présentent une forte corrélation — le logarithme du rapport des revenus permettant de déterminer le coefficient de Gini de manière satisfaisante. On a donc procédé de manière récurrente et par interpolation pour déterminer le coefficient de Gini des 28 autres pays. En outre, certains pays ne possédaient de données que sur le coefficient de Gini. Au total donc, on a pu estimer directement ou interpoler les coefficients de Gini pour 53 pays.

Une mise en garde s'impose ici. Les coefficients de Gini portent sur différentes années de 1975 à 1988 tandis que les rapports des reve-

NOTES TECHNIQUES - TABLEAU 1.2
IDH ajusté selon la répartition des revenus

	Valeur de l'IDH	IDH ajusté selon la répartition des revenus	Ecart entre l'IDH et l'IDH ajusté (en %)
Japon	0,981	0,979	-0,26
Pays-Bas	0,968	0,964	-0,34
Suède	0,976	0,957	-1,97
Suisse	0,977	0,957	-2,09
Norvège	0,978	0,956	-2,37
Canada	0,982	0,947	-3,68
Belgique	0,950	0,944	-0,67
Etats-Unis	0,976	0,943	-3,44
Royaume-Uni	0,962	0,943	-2,03
France	0,969	0,936	-3,53
Australie	0,971	0,933	-4,04
Finlande	0,953	0,931	-2,32
Danemark	0,953	0,923	-3,23
Israël	0,939	0,913	-2,93
Nouvelle-Zélande	0,947	0,909	-4,11
Irlande	0,921	0,904	-1,88
Espagne	0,916	0,894	-2,49
Italie	0,922	0,890	-3,51
Corée, Rép. de	0,871	0,884	1,44
Hongrie	0,893	0,878	-1,68
Hong-Kong	0,913	0,871	-4,82
Singapour	0,848	0,835	-1,57
Yougoslavie	0,857	0,833	-2,90
Costa Rica	0,842	0,820	-2,75
Chili	0,863	0,817	-5,59
Portugal	0,850	0,799	-6,30
Argentine	0,833	0,792	-5,30
Venezuela	0,824	0,771	-6,91
Maurice	0,793	0,744	-6,59
Mexique	0,804	0,736	-9,22
Malaisie	0,789	0,731	-7,93
Colombie	0,758	0,722	-5,07
Panama	0,731	0,648	-12,91
Thaïlande	0,685	0,644	-6,43
Brésil	0,739	0,635	-16,38
Jamaïque	0,722	0,631	-14,37
Sri Lanka	0,651	0,623	-4,5
Rép. arabe syrienne	0,665	0,617	-7,83
Turquie	0,671	0,608	-10,34
Philippines	0,600	0,572	-4,94
Tunisie	0,582	0,566	-2,81
Iran, Rép. islamique d'	0,547	0,510	-7,37
Indonésie	0,491	0,495	0,75
El Salvador	0,498	0,483	-3,18
Honduras	0,473	0,420	-12,84
Egypte	0,385	0,373	-3,01
Kenya	0,366	0,341	-7,28
Pakistan	0,305	0,297	-2,56
Zambie	0,315	0,292	-7,75
Inde	0,297	0,278	-6,66
Côte d'Ivoire	0,289	0,249	-16,07
Bangladesh	0,185	0,168	-9,95
Népal	0,168	0,136	-23,20

Evolution de l'IDH au cours du temps

	IDH 1970	IDH 1990	Ecart		IDH 1970	IDH 1990	Ecart
Arabie saoudite	0,386	0,687	0,301	Iran, Rép. islamique d'	0,464	0,547	0,083
Corée, Rép. de	0,589	0,871	0,282	Rép. dominicaine	0,513	0,595	0,082
Maurice	0,525	0,793	0,268	Uruguay	0,799	0,880	0,081
Malaisie	0,538	0,789	0,251	Irlande	0,840	-0,921	0,081
Tunisie	0,335	0,582	0,247	Pakistan	0,226	-0,921	0,081
Rép. arabe syrienne	0,432	0,665	0,233	Sri Lanka	0,573	0,651	0,078
Botswana	0,319	0,534	0,215	Côte d'Ivoire	0,212	0,289	0,077
Turquie	0,492	0,671	0,179	Haïti	0,200	0,276	0,076
Indonésie	0,316	0,491	0,176	Guatemala	0,416	0,485	0,069
Gabon	0,370	0,545	0,175	Ghana	0,246	0,310	0,064
Algérie	0,358	0,533	0,175	Hongrie	0,831	0,893	0,063
Bésil	0,569	0,739	0,170	Tchécoslovaquie	0,836	0,897	0,061
Maroc	0,268	0,429	0,161	Philippines	0,542	0,600	0,058
Jordanie	0,428	0,586	0,158	Sénégal	0,124	0,178	0,054
Hong-Kong	0,762	0,913	0,151	Nigéria	0,189	0,241	0,052
Thaïlande	0,535	0,685	0,150	URSS	0,821	0,873	0,051
Colombie	0,617	0,758	0,141	Bulgarie	0,815	0,865	0,050
Portugal	0,710	0,850	0,139	Argentine	0,784	0,833	0,049
Yémen	0,093	0,232	0,139	Togo	0,170	0,218	0,048
Israël	0,806	0,939	0,133	Pologne	0,829	0,874	0,045
Mexique	0,675	0,804	0,129	Népal	0,126	0,168	0,042
Japon	0,853	0,981	0,128	Inde	0,258	0,297	0,039
Etats-Unis	0,848	0,976	0,128	Libéria	0,194	0,227	0,033
Chili	0,736	0,863	0,128	Madagascar	0,292	0,325	0,033
Canada	0,860	0,982	0,123	Zimbabwe	0,365	0,397	0,032
Australie	0,849	0,971	0,122	Paraguay	0,607	0,6327	0,031
Singapour	0,730	0,848	0,119	Zaire	0,232	0,262	0,030
France	0,854	0,969	0,116	Burundi	0,135	0,165	0,030
Finlande	0,838	0,953	0,115	Panama	0,703	0,731	0,028
Suisse	0,863	0,977	0,114	Mali	0,054	0,081	0,028
Kenya	0,253	0,366	0,113	Somalie	0,061	0,088	0,027
Royaume-Uni	0,850	0,962	0,113	Niger	0,054	0,078	0,024
Autriche	0,838	0,950	0,112	Angola	0,147	0,169	0,023
Venezuela	0,715	0,824	0,109	Rép. centrafricaine	0,138	0,159	0,021
Grèce	0,793	0,901	0,108	Malawi	0,149	0,166	0,017
Norvège	0,870	0,978	0,108	El Salvador	0,483	0,498	0,015
Lesotho	0,317	0,423	0,106	Bolivia	0,383	0,394	0,012
Belgique	0,846	0,950	0,104	Bangladesh	0,174	0,185	0,011
Suède	0,873	0,976	0,103	Tchad	0,083	0,088	0,006
Pays-Bas	0,866	0,968	0,101	Pérou	0,595	0,600	0,004
Yougoslavie	0,757	0,857	0,100	Soudan	0,155	0,157	0,002
Iraq	0,489	0,589	0,100	Sierra Leone	0,060	0,062	0,002
Equateur	0,542	0,641	0,100	Rwanda	0,184	0,186	0,002
Nouvelle-Zélande	0,848	0,947	0,098	Burkina Faso	0,073	0,074	0,001
Egypte	0,286	0,385	0,098	Myanmar	0,384	0,385	0,000
Espagne	0,819	0,916	0,098	Bénin	0,117	0,111	-0,006
Congo	0,278	0,372	0,095	Zambie	0,320	0,315	-0,006
Trinité-et-Tobago	0,784	0,876	0,093	Afghanistan	0,063	0,065	-0,019
Italie	0,830	0,922	0,092	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,342	0,321	-0,021
Islande	0,866	0,958	0,091	Guinée	0,074	0,052	-0,022
Danemark	0,864	0,953	0,089	Ouganda	0,241	0,192	-0,049
Honduras	0,385	0,473	0,088	Mozambique	0,205	0,153	-0,052
Luxembourg	0,841	0,929	0,088	Nicaragua	0,549	0,496	-0,053
Cameroun	0,228	0,313	0,085	Roumanie	0,798	0,733	-0,065
Costa Rica	0,759	0,842	0,084	Jamaïque	0,797	0,722	-0,076

nus des 20 % les plus riches et des 20 % les plus pauvres concernant les années 1980 à 1988. Cela ne pose pas en soi un problème majeur étant donné que ces indicateurs ne risquent pas de changer rapidement. Toutefois, le coefficient de Gini n'est pas toujours véritablement représentatif de la totalité d'un pays ; il ne l'est parfois que d'un segment de la population, tel que la population urbaine. Il conviendra de garder ces imperfections présentes à l'esprit lors de l'interprétation des résultats.

Le revenu ajusté a été multiplié par $(1-G)$, G étant le coefficient de Gini, ceci afin de mieux faire ressortir l'incidence des inégalités de répartition sur les chiffres du revenu. Cette opération ayant porté sur le revenu ajusté, $W(y)$, et non sur le revenu réel, l'incidence des rendements décroissants a pu être incorporée avant que les corrections tenant compte de la répartition ne modifient le revenu. C'est ce revenu modifié, $W(y) (1-G)$, qui est utilisé comme troisième variable, outre l'espérance de

vie et le niveau d'éducation, pour calculer l'IDH ajusté en fonction de la répartition du revenu.

Pour tous les pays à l'exception de deux, l'ajustement de l'IDH en fonction de la répartition des revenus conduit à une baisse, celle-ci étant dans la moitié des cas de 4 % ou plus. Le résultat est particulièrement notable dans le monde en développement où 24 pays sur 32 voient ainsi leur IDH diminuer de 4 % ou plus, la diminution dépassant même 10 % dans sept pays.

Il faudrait disposer de données bien meilleures pour affiner l'ajustement de l'IDH en fonction de la répartition du revenu. Cela dit, l'analyse ci-dessus indique qu'il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de la valeur de l'IDH en tant que mesure du bien-être de toute la population d'un pays.

Mesure du progrès du développement humain dans le temps

L'indicateur composite de développement humain (IDH) classe les pays les uns par rapport aux autres sur une période donnée. Les valeurs les plus élevées et les plus basses qui mesurent pour chaque variable le progrès maximum qui reste à accomplir s'appliquent à une année donnée. Sur une durée plus longue, les valeurs réelles de l'espérance de vie, du niveau d'instruction et du revenu évoluent, comme le font aussi les valeurs maximales et minimales de ces variables dans tous les pays.

A titre d'exemple, supposons que l'espérance de vie de la Ruritanie en l'an 1 soit de 40 ans, à mi-chemin entre le niveau le plus bas de 20 ans et le maximum de 60 ans. Supposons qu'en l'an 10, la Ruritanie ait progressé dans ce domaine et que l'espérance de vie de ses habitants se situe alors à 50 ans. Si la valeur minimale et la valeur maximale de cette variable sont passées respectivement à 30 et à 80 ans, la valeur numérique de l'indicateur de l'espérance de vie en Ruritanie chutera dans les calculs de $(40-20)/(60-20)$, soit 0,5, à $(50-30)/(80-30)$, soit 0,4, malgré la progression de 25 % de l'espérance de vie de ce pays.

Cet exemple montre que certaines améliorations des éléments du développement humain peuvent se traduire par une baisse de la valeur de l'IDH du pays concerné si la position relative du pays par rapport aux autres s'est dégradée. Pour pouvoir combiner les progrès au cours du temps des pays tout en effectuant des comparaisons transversales entre différents pays, il faut donc modifier l'IDH.

A cette fin, pour rester dans la logique de l'IDH, on pourra considérer que les niveaux minimaux et maximaux doivent être définis non pas pour un moment donné mais sur une période donnée. C'est ainsi que si l'on tente de mesurer le progrès accompli en espérance de vie de 1970 à 1990, la valeur à retenir comme minimum devra être l'espérance de vie minimale observée sur l'ensemble des pays durant la période. On définira la valeur maximale de la même façon. La distance à parcou-

rir sera donc étendue pour atteindre la valeur maximale pour la période considérée.

Dans l'exemple de la Ruritanie, le minimum restera de 20 ans mais le maximum sera maintenant de 80. En l'an 1, la variable de l'espérance de vie s'établit ainsi à 0,33 $[(40-20)/(80-20)]$; en l'an 10, elle est de 0,5 $[(50-20)/(80-20)]$.

Ainsi corrigé, l'indicateur composite de développement humain devient comparable dans le temps et entre les différents pays. La variation dans le temps de la valeur de l'indicateur de développement humain est la somme pondérée des taux d'accroissement des trois variables; les coefficients de pondération se calculent d'après le rapport de la valeur initiale de la variable à la variable la plus élevée.

En termes algébriques, X_1 étant l'espérance de vie, X_2 le niveau d'instruction et X_3 le revenu, la contribution de chaque variable à l'IDH, Z_i pourra s'exprimer comme suit :

$$Z_{ijt} = \frac{[X_{ijt} - \min_{j,t} X_{ijt}]}{[\max_{j,t} X_{ijt} - \min_{j,t} X_{ijt}]}$$

Dans cette formule, j représente le pays et t la période de temps. On notera que le dénominateur reste maintenant inchangé pour toutes les périodes considérées et pour tous les pays.

$$MHD_{jt} = \frac{1}{3} \sum Z_{ijt}$$

IDHM désigne l'indicateur composite de développement humain modifié, puisque nous disposons d'une nouvelle définition du maximum et du minimum. Les pays sont classés selon l'écart des valeurs de l'IDHM entre 1970 et 1990, écarts qui varient de 0,301 pour l'Arabie saoudite à -0,076 pour la Jamaïque. La Jamaïque est toutefois un pays dont l'IDH était déjà relativement élevé en 1970 (0,797) et l'absence de changement ne traduit pas dans son cas de dégradation absolue.

On trouvera ci-après le résumé des écarts des valeurs de l'IDH entre 1970 et 1990 :

Ecart IDH	Nombre de pays
> 0,300	1
0,250 à 0,299	3
0,200 à 0,249	3
0,150 à 0,199	9
0,100 à 0,149	27
0,050 à 0,099	29
0,000 à 0,0249	28
< 0,000	10
Total	110

En fin de liste, avec la Jamaïque, se trouvent 10 pays où le changement est négatif et avant eux, un groupe de 28 pays où le changement se situe entre 0 et 0,049. Vingt et un de ces 38 pays sont en Afrique sub-saharienne, sept en Amérique latine et sept en Asie. Ces pays qui ont peu progressé ont généralement un IDH initial faible, à l'exception de la Pologne (0,829 en 1970), de la Roumanie (0,798), de

la Jamaïque (0,797) et de l'Argentine (0,784). Les autres pays appartenant à ce groupe étaient pauvres au départ, 23 d'entre eux demeurant en-dessous de 0,300 en 1990. Le PIB réel par habitant d'un grand nombre de ces pays n'a progressé que très faiblement ou a même diminué pendant la période considérée. L'augmentation des revenus constitue donc une condition nécessaire, mais pas suffisante, de l'obtention d'un IDH élevé.

Cinquante-six pays ont connu une légère amélioration, située entre 0,05 et 0,15, 16 pays une amélioration plus importante et 43 pays une amélioration totale supérieure à 0,10.

Compte tenu du fait que le progrès maximum possible est de 1,00 ces chiffres indiquent qu'environ 40 % des pays ont effectué des progrès de 10 % ou plus, en partant de différents niveaux, du progrès maximum possible. La quasi-totalité des pays à IDH élevé en 1990 appartiennent à ce groupe et ont donc continué de progresser malgré le niveau avancé qu'ils avaient déjà atteint en 1970. Toutefois, quelques pays appartenant à ce groupe en rapide évolution avaient en 1970 un IDH faible ; c'est le cas du Yémen (0,093 en 1970), du Kenya (0,253), du Maroc (0,268) et de l'Indonésie (0,316).

2. La mesure des disparités économiques mondiales

Une pratique classique, encore qu'elle ne soit applicable qu'à un nombre réduit de pays et que les données soient peu souvent mises à jour, consiste à répartir le revenu national en quintiles en classant les ménages selon le revenu total par ménage ou par habitant. De telles données sont disponibles pour 41 pays et présentées au tableau 30 du *Rapport sur le développement dans le monde* de 1991.

Nous avons tenté d'adapter cette méthode et de l'appliquer à l'échelle mondiale en classant les pays selon le revenu par habitant et en les présentant sous la forme d'un continuum de population, où la population est additionnée comme pour la définition d'un échantillon de population d'un pays. On divise ensuite le monde en quintiles et on calcule les attributs de chaque quintile.

La première colonne du tableau 2.1 des notes techniques indique le PNB estimé par habitant par ordre croissant, la deuxième colonne indique la population, la troisième la population cumulée, et la quatrième colonne le percentile de population cumulé.

Un problème se pose du fait que les pays ne sont pas des unités et que les limites des quintiles ne coïncident pas nécessairement avec les limites des pays. C'est ainsi que l'Inde chevauche le premier et le deuxième quintile, que la Chine chevauche le deuxième et le troisième quintile, et que l'ex-URSS chevauche le quatrième et le cinquième quintile. Par conséquent, ces trois pays ont été divisés et répartis à cheval sur les deux quintiles correspondant à leur tranche de PNB par tête. La population correspondante a été répartie en parallèle (voir la deuxième colonne du tableau 2.1).

Le PNB moyen par habitant pour chaque quintile est donné dans la colonne 1 du tableau, à la fin de chaque groupe et les colonnes 5, 6, 7 et 8 indiquent la richesse, les échanges commerciaux, l'investissement intérieur et l'épargne intérieure correspondant à chaque groupe, en valeur absolue et en pourcentage des valeurs mondiales. La disparité des revenus entre le premier et le dernier quintile est de 59 à 1 et les disparités pour les autres catégories économiques sont encore plus grandes.

Chaque pays est traité comme une unité ayant un revenu moyen par habitant, et l'analyse est fondée sur la comparaison des revenus moyens par habitant des pays riches et des pays pauvres. En réalité, il existe bien entendu d'importantes disparités au sein de chaque pays entre habitants riches et pauvres, comme l'indique le tableau 30 du *Rapport sur le développement dans le monde* mentionné au début de la présente note.

Nous avons essayé d'estimer le résultat qu'aurait sur notre analyse le fait de disposer d'un tableau des disparités économiques mondiales qui mesurerait les différences de revenus entre pays et à l'intérieur des pays. L'expérience est possible pour les 41 pays pour lesquels les données sont présentées au tableau 30 du *Rapport sur le développement dans le monde*.

Nous avons donc considéré le monde comme étant limité à ces 41 pays et avons appliqué la méthodologie employée au tableau 2.1 des notes techniques pour produire le tableau 2.2. La disparité des revenus entre le premier et le dernier quintile est de 65 à 1. Nous avons ensuite divisé chacun des 41 pays en cinq quintiles et traité le monde comme s'il était composé de 205 pays et avons appliqué une fois encore la même méthodologie pour produire le tableau 2.3 des notes techniques. Outre certains aperçus intéressants sur la richesse comparée des quintiles riches dans les pays pauvres et des quintiles pauvres dans les pays riches, le résultat le plus significatif est que la disparité des revenus entre le premier et le dernier quintile est maintenant non plus de 65 à 1 mais de 140 à 1, c'est-à-dire de plus du double.

Les pays industrialisés, où les disparités de revenu sont généralement moins marquées, sont surreprésentés dans ce monde à 41/205 pays. On peut donc logiquement supposer que si cette même analyse était appliquée à tous les pays du monde, le taux de disparité mondial serait encore plus fort. Le taux d'inégalité mondial est probablement au moins le triple du taux d'inégalité obtenu au tableau 2.1 des notes techniques et dépasse sans doute largement 150 à 1.

Au-delà des moyennes nationales

La population de chacun des 41 pays est divisée par quintiles de revenu moyen par habitant...

■ Pays industrialisé □ Pays en développement

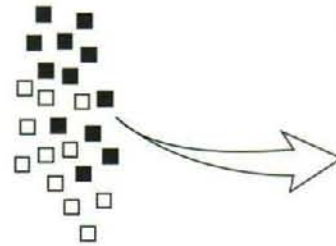


Les barres indiquent le même nombre d'habitants dans chaque quintile.

Dans chacun des 41 pays, la population est divisée en quintiles de revenu:

- 1 + pauvre
- 2
- 3
- 4
- 5 + riche

Les 205 quintiles sous-nationaux sont ensuite regroupés en quintiles de revenu par habitant.



Le nombre d'habitants de chaque nouveau quintile reste égal, tandis que le nombre de quintiles sous-nationaux est inégal du fait que les pays n'ont pas le même nombre d'habitants. Les quintiles sous-nationaux sont indiqués au tableau 2.3 de la présente note technique.

Quintiles sous-nationaux regroupés en quintiles de revenu moyen par habitant



Les disparités économiques mondiales, 1989

	PNB par habitant (en \$EU)	Population (en millions)	Population mondiale cumulée (en millions)	Percentile cumulé (en %)	Richesse mondiale cumulée (en milliards de \$EU)	Echanges mondiaux cumulés (en milliards de \$EU)	Investissement intérieur mondial cumulé (en milliards de \$EU)	Épargne intérieure mondiale cumulée (en milliards de \$EU)
20 % les plus pauvres	262				276,3 (1,40 %)	56,1 (0,95 %)	54,9 (1,25 %)	42,7 (0,98 %)
Mozambique	80	15,7	16	0,3	1,3	0,8	0,4	-0,24
Ethiopie	120	49,2	65	1,2	7,2	2,3	1,2	0,06
Cambodge	130	8,2	73	1,4	8,2	2,5	1,4	0,13
Tanzanie, Rép. unie de	130	27,3	100	1,9	11,8	3,6	2,1	-0,05
Somalie	170	7,5	108	2,0	13,1	3,8	2,4	-0,23
Bangladesh	180	115,6	224	4,2	33,9	8,6	4,9	-0,02
Bhoutan	180	1,5	225	4,3	34,1	8,8	5,0	0,03
Guinée-Bissau	180	1,0	226	4,3	34,3	8,9	5,0	0,04
RPD lao	180	4,1	230	4,4	35,1	9,0	5,1	0,03
Malawi	180	8,8	239	4,5	36,6	9,7	5,4	0,09
Népal	180	19,1	258	4,9	40,1	10,5	6,0	0,33
Tchad	190	5,7	264	5,0	41,2	11,1	6,1	0,19
Afghanistan	200	16,6	280	5,3	44,5	12,3	6,7	0,41
Myanmar	200	41,7	322	6,1	52,8	12,7	8,1	1,6
Burundi	220	5,5	327	6,2	54,0	13,0	8,3	1,6
Sierra Leone	220	4,2	332	6,3	54,9	13,3	8,4	1,7
Viet Nam	220	66,7	398	7,5	69,6	16,3	10,7	2,6
Madagascar	230	12,0	410	7,8	72,4	16,9	11,1	2,9
Gambie	240	0,9	411	7,8	72,6	17,2	11,1	2,9
Nigéria	250	108,5	520	9,8	99,7	29,8	14,7	8,6
Ouganda	250	18,8	538	10,2	104,4	30,7	15,3	8,7
Zaïre	260	35,6	574	10,9	113,6	35,0	16,5	10,1
Mali	270	9,2	583	11,0	116,1	35,8	17,1	10,4
Niger	290	7,7	591	11,2	118,4	36,4	17,4	10,5
Burkina Faso	320	9,0	600	11,4	121,3	36,9	17,9	10,5
Rwanda	320	7,2	607	11,5	123,6	37,3	18,3	10,7
Guinée équatoriale	330	0,4	608	11,5	123,7	37,4	18,3	10,7
Guyana	340	0,8	608	11,5	124,0	37,8	18,3	10,7
Sao Tomé-et-Principe	340	0,1	609	11,5	124,0	37,8	18,3	10,7
Inde I	340	447,9	1 056	20,0	276,3	56,1	54,9	42,7
Deuxièmes 20 %	346				365,0 (1,85 %)	80,2 (1,35 %)	114,9 (2,62 %)	110,7 (2,53 %)
Inde II	340	405,2	1 462	27,7	414,0	72,6	87,9	71,6
Chine II	350	649,3	2 111	40,0	641,3	136,2	169,8	153,4
Troisièmes 20 %	427				453,1 (2,30 %)	149,9 (2,53 %)	128,3 (2,92 %)	113,1 (2,59 %)
Chine III	350	489,8	2 601	40,0	812,7	184,2	231,5	215,1
Haïti	360	6,5	2 607	49,3	815,1	184,8	231,8	215,3
Kenya	360	24,0	2 631	49,8	823,7	188,0	233,9	217,0
Pakistan	370	122,6	2 754	52,1	869,1	199,8	242,1	222,0
Bénin	380	4,6	2 759	52,2	870,9	200,3	242,2	222,1
Rép. centrafricaine	390	3,0	2 762	52,3	872,0	200,5	242,3	222,1
Ghana	390	15,0	2 777	52,6	877,9	202,5	243,1	222,4
Togo	390	3,5	2 780	52,6	879,3	203,2	243,3	222,6
Zambie	390	8,5	2 789	52,8	882,6	205,4	243,6	222,8
Maldives	420	0,2	2 789	52,8	882,7	205,5	243,7	222,8
Guinée	430	5,8	2 795	52,8	885,1	206,4	244,1	223,2
Sri Lanka	430	17,2	2 812	53,2	892,5	210,2	245,7	224,1
Libéria	450	2,6	2 814	53,3	893,7	210,8	245,8	224,3
Comores	460	0,6	2 815	53,3	894,0	210,9	245,8	224,3
Lesotho	470	1,8	2 817	53,3	894,8	211,4	246,4	223,9
Djibouti	480	0,4	2 817	53,3	895,0	211,8	246,4	223,9
Soudan	480	25,2	2 842	53,8	907,1	213,7	247,2	223,6
Indonésie	500	184,3	3 027	57,3	999,2	251,8	279,5	257,7
Mauritanie	500	2,0	3 029	57,3	1 000,2	252,5	279,6	257,7
Iles Salomon	580	0,3	3 029	57,3	1 000,4	252,7	279,7	257,8
Angola	610	10,0	3 039	57,5	1 000,5	256,0	280,8	259,0
Bolivie	620	7,3	3 046	57,7	1 011,1	257,4	281,4	259,4
Egypte	640	52,4	3 099	58,6	1 044,6	267,4	289,4	261,8
Sénégal	650	7,3	3 106	58,8	1 049,4	269,2	290,1	262,3
Yémen	650	11,7	3 118	59,0	1 057,0	270,8	291,7	261,2
Zimbabwe	650	9,7	3 127	59,2	1 063,3	273,2	293,0	262,5
Samoa	700	0,2	3 127	59,2	1 063,4	262,5
Philippines III	710	43,7	3 171	60,0	1 094,4	286,1	298,0	266,5

Les disparités économiques mondiales, 1989

	PNB par habitant (en \$EU)	Population (en millions)	Population mondiale cumulée (en millions)	Percentile cumulé (en %)	Richesse mondiale cumulée (en milliards de \$EU)	Echanges mondiaux cumulés (en milliards de \$EU)	Investissement intérieur mondial cumulé (en milliards de \$EU)	Epargne intérieure mondiale cumulée (en milliards de \$EU)
Quatrièmes 20 %	2 203				2 319,6 (11,75 %)	825,8 (13,94 %)	555,4 (12,65 %)	584,9 (13,39 %)
Philippines IV	710	18,7	3 190	60,4	1 107,7	291,7	300,2	268,3
Cap-Vert	780	0,4	3 190	60,4	1 108,0	291,8	300,2	268,3
Côte d'Ivoire	790	12,0	3 202	60,6	1 117,5	197,2	301,2	269,6
Rép. dominicaine	790	7,2	3 209	60,7	1 123,1	300,3	302,6	270,6
Nicaragua	830	3,9	3 213	60,8	1 126,3	301,6	303,3	270,5
Vanuatu	860	0,1	3 213	60,8	1 126,5	301,6	303,3	270,5
Liban	880	2,7	3 216	60,9	1 128,9	304,6	303,8	271,0
Mongolie	880	2,2	3 218	60,9	1 130,8	306,0	304,2	271,5
Maroc	880	25,1	3 243	61,4	1 152,8	314,8	309,5	275,6
Papouasie- Nouvelle-Guinée	890	3,9	3 247	61,5	1 156,3	317,6	310,3	276,0
Honduras	900	5,1	3 252	61,6	1 160,9	319,7	310,9	276,5
Swaziland	900	0,8	3 253	61,6	1 161,6	320,5	311,1	276,7
Guatemala	910	9,2	3 262	61,7	1 170,0	321,2	312,2	277,3
Congo	940	2,3	3 265	61,8	1 172,1	322,7	312,5	277,8
Rép. arabe syrienne	980	12,5	3 277	62,0	1 184,4	327,8	314,1	280,7
Cameroun	1 000	11,8	3 289	62,3	1 196,2	330,0	316,2	282,9
Pérou	1 010	21,6	3 311	62,7	1 218,0	335,5	320,6	287,7
Equateur	1 020	10,6	3 321	62,9	1 228,8	329,8	323,0	289,9
Namibie	1 030	1,8	3 323	62,9	1 230,6	341,6	323,3	290,2
Paraguay	1 030	4,3	3 327	63,0	1 235,0	342,8	324,2	290,8
El Salvador	1 070	5,3	3 332	63,1	1 240,7	344,6	325,1	291,2
Albanie	1 200	3,2	3 336	63,1	1 244,5	345,2	326,0	292,0
Colombie	1 200	33,0	3 369	63,8	1 284,1	356,0	333,9	301,5
Saint-Vincent Thaïlande	1 200	0,1	3 369	63,8	1 284,3	356,1	333,9	301,5
1 220	55,7	3 425	64,8	1 352,2	401,9	355,0	321,2	
Corée, Rép. dém. de	1 240	21,8	3 446	65,2	1 379,2	407,4	360,9	323,9
Jamaïque	1 260	2,5	3 449	65,3	1 382,3	410,2	361,8	327,7
Tunisie	1 260	8,2	3 457	65,4	1 392,6	417,5	364,2	329,7
Turquie	1 370	55,9	3 513	66,5	1 469,2	444,9	381,0	345,7
Botswana	1 600	1,3	3 514	66,5	1 471,2	447,3	381,5	346,5
Jordanie	1 640	4,0	3 518	66,6	1 477,8	450,4	382,7	346,4
Fidji	1 650	0,8	3 519	66,6	1 479,1	451,1	383,0	346,6
Dominique	1 680	0,1	3 519	66,6	1 479,2	451,3	383,0	346,7
Belize	1 720	0,2	3 519	66,6	1 479,5	451,6	383,1	346,7
Panama	1 760	2,4	3 522	66,7	1 483,8	452,8	383,2	347,2
Chili	1 770	13,2	3 535	66,9	1 507,1	467,5	387,9	352,8
Costa Rica	1 780	3,0	3 538	67,0	1 512,5	470,6	389,2	353,9
Pologne	1 790	38,4	3 576	67,7	1 581,2	493,8	411,9	376,6
Sainte-Lucie	1 810	0,1	3 576	67,7	1 581,5	494,1	411,9	376,7
Grenade	1 900	0,1	3 576	67,7	1 581,7	494,2	412,0	376,7
Maurice	1 990	1,1	3 578	67,7	1 583,9	496,5	412,6	377,2
Cuba	2 000	10,6	3 588	67,9	1 605,1	509,6	417,3	381,6
Mexique	2 010	88,6	3 677	69,6	1 783,1	554,7	447,5	413,7
Argentine	2 160	32,3	3 709	70,2	1 853,0	568,5	455,9	426,9
Malaisie	2 160	17,9	3 727	70,5	1 891,6	616,0	467,5	440,1
Algérie	2 230	25,0	3 752	71,0	1 947,3	633,0	484,8	457,3
Bulgarie	2 320	9,0	3 761	71,2	1 968,2	660,0	491,4	463,6
Venezuela	2 450	19,7	3 781	71,6	2 016,5	680,8	497,7	476,7
Afrique du Sud	2 470	35,3	3 816	72,2	2 103,7	711,2	516,0	499,3
Bésil	2 540	150,4	3 966	75,1	2 485,6	763,9	600,1	598,6
Roumanie	2 560	23,3	3 990	75,5	2 545,2	787,9	613,2	611,1
Hongrie	2 590	10,6	4 000	75,7	2 572,5	806,3	620,3	619,3
Uruguay	2 620	3,1	4 003	75,8	2 580,6	809,1	621,0	620,5
Saint-Kitts et Nevis	2 630	0,0	4 003	75,8	2 580,7	809,2	621,0	620,5
Yougoslavie	2 920	23,8	4 027	76,2	2 650,2	837,4	654,4	657,4
Gabon	2 960	1,2	4 028	76,2	2 653,7	839,5	655,3	658,6
Suriname	3 010	0,4	4 029	76,3	2 655,0	840,3	655,6	658,8
Iraq	3 020	18,9	4 048	76,6	2 712,1	862,7	668,1	670,8
Iran, Rép. islamique d'	3 200	54,6	4 102	77,6	2 886,9	885,2	720,6	719,8
Trinité-et-Tobago	3 230	1,3	4 103	77,7	2 891,0	888,0	721,3	720,8
Tchécoslovaquie	3 450	15,7	4 119	78,0	2 945,1	916,8	736,5	737,0
Antigua-et-Barbuda	3 690	0,1	4 119	78,0	2 945,3	917,1	736,5	737,1
Seychelles	4 230	0,1	4 119	78,0	2 945,6	917,2	736,6	737,2
Portugal	4 250	10,3	4 130	78,2	2 989,3	949,1	749,7	746,3
Corée, Rép. de	4 400	42,8	4 472	79,0	3 177,6	1 072,7	815,6	816,0
URSS IV	4 550	51,9	4 224	80,0	3 414,0	1 111,9	853,4	851,5

Les disparités économiques mondiales, 1989

	PNB par habitant (en \$EU)	Population (en millions)	Population mondiale cumulée (en millions)	Percentile cumulé (en %)	Richesse mondiale cumulée (en milliards de \$EU)	Echanges mondiaux cumulés (en milliards de \$EU)	Investissement intérieur mondial cumulé (en milliards de \$EU)	Epargne intérieure mondiale cumulée (en milliards de \$EU)
20 % les plus riches	15,411				16 321,9 (82,70 %)	4 813,0 (81,23 %)	3 537,7 (80,56 %)	3 518,3 (80,51 %)
URSS V	4 550	236,7	4 461	84,4	4 490,8	1 290,7	1 025,7	1 013,0
Oman	5 220	1,5	4 462	84,5	4 498,6	1 296,9	1 028,1	1 016,4
J. arabe libyenne	5 310	4,5	4 467	84,5	4 522,7	1 308,7	1 033,6	1 021,7
Grèce	5 350	10,0	4 477	84,7	4 576,5	1 332,2	1 043,3	1 026,5
Malte	5 830	0,4	4 477	84,7	4 578,5	1 334,3	1 043,8	1 027,0
Arabie saoudite	6 020	14,1	4 492	85,0	4 663,6	1 382,0	1 061,6	1 044,8
Bahrein	6 340	0,5	4 492	85,0	4 666,9	1 386,9	1 062,4	1 045,5
Barbade	6 350	0,3	4 492	85,0	4 668,5	1 387,6	1 062,8	1 045,9
Chypre	7 040	0,7	4 493	85,0	4 673,5	1 390,3	1 063,9	1 047,0
Irlande	8 710	3,7	4 497	85,1	4 705,9	1 428,4	1 070,7	1 056,4
Espagne	9 330	39,2	4 536	85,9	5 071,5	1 544,2	1 162,1	1 136,8
Israël	9 790	4,6	4 541	85,9	5 116,5	1 568,0	1 169,3	1 142,2
Hong-Kong	10 350	5,9	4 546	86,0	5 177,1	1 668,9	1 185,7	1 163,4
Singapour	10 450	2,7	4 549	86,1	5 205,5	1 763,1	1 195,6	1 175,6
Bahamas	11 320	0,2	4 549	86,1	5 208,3	1 765,5	1 196,3	1 176,3
Nouvelle-Zélande	12 070	3,4	4 553	86,2	5 249,2	1 782,9	1 209,4	1 187,7
Australie	14 360	16,9	4 570	86,5	5 491,5	1 855,9	1 272,4	1 243,4
Royaume-Uni	14 610	57,2	4 627	87,6	6 327,8	2 206,0	1 448,0	1 394,0
Italie	15 120	57,1	4 684	88,7	7 190,5	2 496,2	1 655,0	1 592,4
Brunei Darussalam	15 390	0,2	4 684	88,7	7 194,2	2 499,1	1 655,9	1 593,2
Qatar	15 500	0,4	4 684	88,7	7 199,9	2 502,3	1 657,2	1 594,5
Pays-Bas	15 920	15,0	4 699	88,9	7 437,9	2 714,3	1 702,4	1 649,2
Koweït	16 150	2,0	4 701	89,0	7 470,9	2 732,1	1 708,7	1 659,4
Belgique	16 220	9,8	4 711	89,2	7 630,6	2 932,2	1 740,6	1 694,6
Autriche	17 300	7,6	4 719	89,3	7 761,8	3 003,5	1 776,0	1 731,3
France	17 820	56,1	4 775	90,4	8 762,1	3 366,2	1 986,1	1 951,4
Emirats arabes unis	18 430	1,6	4 777	90,4	8 791,4	3 390,8	1 993,4	1 963,1
Canada	19 030	26,5	4 803	90,9	9 296,1	3 618,1	2 109,5	2 079,2
Allemagne	20 440	77,6	4 881	92,4	10 881,7	4 227,3	2 458,3	2 507,3
Danemark	20 450	5,1	4 886	92,5	10 986,9	4 281,9	2 478,3	2 531,5
Etats-Unis	20 910	2 492	5 135	97,2	16 198,1	5 120,4	3 260,0	3 208,9
Islande	21 070	0,3	5 135	97,2	16 203,5	5 123,4	3 261,2	3 210,1
Suède	21 570	8,4	5 144	97,4	16 385,6	5 223,8	3 301,3	3 250,2
Finlande	22 120	5,0	5 149	97,5	16 495,7	5 271,7	3 334,3	3 281,0
Norvège	22 290	4,2	5 153	97,5	16 589,5	5 322,3	3 359,7	3 311,0
Japon	23 810	123,5	5 276	99,9	19 529,1	5 804,7	4 329,7	4 310,5
Luxembourg	24 980	0,4	5 277	99,9	19 538,5	5 815,3	4 331,9	4 312,5
Suisse	29 880	6,6	5 283	100,0	19 735,9	5 924,9	4 391,1	4 369,8

Répartition du PNB par habitant, 1988 : 41 pays

	PNB par habitant (\$ EU)	Population (millions)	Percentile cumulé (%)	Population cumulée (%)
20 % les plus pauvres	301			
Bangladesh	170	115,6	116	4,6
Inde I	340	388,2	504	20,0
Deuxièmes 20 %	341			
Inde II	340	464,9	969	38,6
Pakistan II	350	36,8	1 005	40,0
Troisièmes 20 %	684			
Pakistan III	350	85,8	1 091	43,4
Ghana	400	15,0	1 106	44,0
Sri Lanka	420	17,2	1 124	44,7
Indonésie	440	184,3	1 308	52,1
Philippines	630	62,4	1 370	54,5
Côte d'Ivoire	770	12,0	1 382	55,0
Maroc	830	25,1	1 407	56,0
Guatemala	900	9,2	1 417	56,4
Botswana	1 010	1,3	1 418	56,4
Jamaïque	1 070	2,5	1 420	56,5
Colombie	1 180	33,0	1 453	57,8
Pérou	1 300	21,6	1 475	58,7
Costa Rica	1 690	3,0	1 478	58,8
Pologne	1 860	38,4	1 516	60,3
Quatrièmes 20 %	8 018			
Malaisie	1 940	17,9	1 534	61,1
Brésil	2 160	150,4	1 684	67,0
Hongrie	2 460	10,6	1 695	67,5
Yugoslavia	2 520	23,8	1 719	68,4
Venezuela	3 250	19,7	1 739	69,2
Espagne	7 740	39,2	1 778	70,8
Israël	8 650	4,6	1 782	70,9
Singapour	9 070	2,7	1 785	71,0
Hong Kong	9 220	5,9	1 791	71,3
Nouvelle-Zélande	10 000	3,4	1 794	71,4
Australie	12 340	16,9	1 811	72,1
Royaume-Uni	12 810	57,2	1 868	74,4
Italie	13 330	57,1	1 926	76,6
Belgique	14 490	9,8	1 935	77,0
Pays-Bas	14 520	15,0	1 950	77,6
France	16 090	56,1	2 006	79,9
20 % les plus riches	19 542	2 513		
Allemagne	16 570	77,6	2 084	82,9
Canada	16 960	26,5	2 111	84,0
Danemark	18 450	5,1	2 116	84,2
Finlande	18 590	5,0	2 121	84,4
Suède	19 300	8,4	2 129	84,7
United States	19 840	249,2	2 378	94,7
Norvège	19 990	4,2	2 383	94,8
Japon	21 020	123,5	2 506	99,7
Suisse	27 500	6,6	2 513	100,0

Répartition du PNB par habitant, 1988 : 41 pays par groupes de revenu de 20 %

	PNB par habitant (\$ EU)	Population (millions)	Population mondiale cumulée (millions)	Percentile cumulé (%)		PNB par habitant (\$ EU)	Population (millions)	Population mondiale cumulée (millions)	Percentile cumulé (%)
20 % les plus pauvres	163				Côte d'Ivoire 4	820	2,4	1 449	57,7
Bangladesh 1	88	23,1	23	0,9	Guatemala 4	842	1,8	1 451	57,7
Sri Lanka 1	101	3,4	27	1,1	Maroc 4	888	5,0	1 456	57,9
Bangladesh 2	117	23,1	50	2,0	Pérou 3	891	4,3	1 460	58,1
Botswana 1	126	0,3	50	2,0	Ghana 5	892	3,0	1 463	58,2
Ghana 1	130	3,0	53	2,1	Malaisie 2	898	3,6	1 467	58,4
Pakistan 1	136	24,5	77	3,1	Pologne 1	902	7,7	1 474	58,7
Inde 1	138	170,6	248	9,9	Indonésie 5	909	36,9	1 511	60,1
Bangladesh 3	147	23,1	271	10,8	Quatrièmes 20 %	4 984			
Philippines 1	173	12,5	284	11,3	Botswana 4	1 020	0,3	1 511	60,2
Sri Lanka 2	179	3,4	287	11,4	Costa Rica 3	1 115	0,6	1 512	60,2
Bangladesh 4	182	23,1	310	12,3	Jamaïque 4	1 133	0,5	1 513	60,2
Côte d'Ivoire 1	191	2,4	313	12,4	Brésil 3	1 156	30,1	1 543	61,4
Indonésie 1	194	36,9	350	13,9	Sri Lanka 5	1 179	3,4	1 546	61,5
Pakistan 2	196	24,5	374	14,9	Colombie 4	1 227	6,6	1 553	61,8
Inde I-2	209	128,0	502	20,0	Pologne 2	1 321	7,7	1 560	62,1
Deuxièmes 20 %	295				Hongrie 1	1 338	2,1	1 562	62,2
Inde II-2	209	42,7	545	21,7	Malaisie 3	1 344	3,6	1 566	62,3
Ghana 2	218	3,0	548	21,8	Yugoslavia 2	1 377	4,8	1 571	62,5
Colombie 1	236	6,6	554	22,1	Pérou 4	1 398	4,3	1 575	62,7
Guatemala 1	248	1,8	556	22,1	Venezuela 2	1 495	3,9	1 579	62,8
Sri Lanka 3	255	3,4	560	22,3	Philippines 5	1 512	12,5	1 592	63,3
Brésil 1	259	30,1	590	23,5	Maroc 5	1 635	5,0	1 597	63,5
Pakistan 3	269	24,5	614	24,4	Pologne 3	1 674	7,7	1 604	63,8
Indonésie 2	273	36,9	651	25,9	Costa Rica 4	1 749	0,6	1 605	63,9
Inde 3	277	170,6	822	32,7	Hongrie 2	1 879	2,1	1 607	64,0
Costa Rica 1	279	0,6	822	32,7	Brésil 4	2 009	30,1	1 637	65,2
Pérou 1	286	4,3	827	32,9	Côte d'Ivoire 5	2 029	2,4	1 639	65,2
Jamaïque 1	288	0,5	827	32,9	Malaisie 4	2 053	3,6	1 643	65,4
Philippines 2	306	12,5	840	33,4	Yugoslavia 3	2 078	4,8	1 648	65,6
Côte d'Ivoire 2	306	2,4	842	33,5	Pologne 4	2 130	7,7	1 655	65,9
Ghana 3	314	3,0	845	33,6	Venezuela 3	2 275	3,9	1 659	66,0
Bangladesh 5	317	23,1	868	34,5	Hongrie 3	2 298	2,1	1 662	66,1
Botswana 2	328	0,3	868	34,6	Singapour 1	2 322	0,5	1 662	66,1
Indonésie 3	352	36,9	905	36,0	Guatemala 5	2 475	1,8	1 664	66,2
Pakistan 4	360	24,5	930	37,0	Hong Kong 1	2 489	1,2	1 665	66,3
Inde II-4	374	75,1	1 005	40,0	Nouvelle-Zélande 1	2 550	0,7	1 666	66,3
Troisièmes 20 %	628				Israël 1	2 595	0,9	1 667	66,3
Inde III-4	374	95,5	1 100	43,8	Jamaïque 5	2 631	0,5	1 667	66,4
Sri Lanka 4	387	3,4	1 104	43,9	Espagne 1	2 671	7,8	1 675	66,7
Guatemala 2	387	1,8	1 106	44,0	Australie 1	2 715	3,4	1 678	66,8
Maroc 1	407	5,0	1 111	44,2	Hongrie 4	2 802	2,1	1 680	66,9
Malaisie 1	442	3,6	1 114	44,3	Botswana 5	2 980	0,3	1 681	66,9
Ghana 4	446	3,0	1 117	44,5	Yugoslavia 4	2 985	4,8	1 686	67,1
Philippines 3	466	12,5	1 130	45,0	Colombie 5	3 127	6,6	1 692	67,3
Indonésie 4	473	36,9	1 167	46,4	Pologne 5	3 274	7,7	1 700	67,7
Côte d'Ivoire 3	504	2,4	1 169	46,5	Pérou 5	3 374	4,3	1 704	67,8
Colombie 2	513	6,6	1 176	46,8	Venezuela 4	3 494	3,9	1 708	68,0
Jamaïque 2	529	0,5	1 176	46,8	Royaume-Uni 1	3 715	11,4	1 719	68,4
Maroc 2	540	5,0	1 181	47,0	Hongrie 5	3 983	2,1	1 722	68,5
Guatemala 3	549	1,8	1 183	47,1	Singapour 2	4 499	0,5	1 722	68,5
Pérou 2	553	4,3	1 187	47,2	Italie 1	4 532	11,4	1 734	69,0
Botswana 3	596	0,3	1 187	47,3	Costa Rica 5	4 605	0,6	1 734	69,0
Brésil 1	616	30,1	1 217	48,5	Etats-Unis d'Amérique 1	4 662	49,8	1 784	71,0
Maroc 3	681	5,0	1 223	48,7	Canada 1	4 834	5,3	1 789	71,2
Philippines 4	693	12,5	1 235	49,2	Espagne 2	4 838	7,8	1 797	71,5
Costa Rica 2	701	0,6	1 236	49,2	Malaisie 5	4 963	3,6	1 801	71,7
Inde 5	704	170,6	1 406	56,0	Hong Kong 2	4 979	1,2	1 802	71,7
Venezuela 1	764	3,9	1 410	56,1	Danemark 1	4 982	1,0	1 803	71,8
Yugoslavia 1	768	4,8	1 415	56,3	Pays-Bas 1	5 009	3,0	1 806	71,9
Jamaïque 3	769	0,5	1 415	56,3	France 1	5 084	11,2	1 817	72,3
Colombie 2	797	6,6	1 422	56,6	Israël 2	5 233	0,9	1 818	72,4
Pakistan 5	798	24,5	1 447	57,6	Yugoslavia 5	5 392	4,8	1 823	72,5
					Nouvelle-Zélande 2	5 400	0,7	1 823	72,6

	PNB par habitant (\$ EU)	Population (millions)	Population mondiale cumulée (millions)	Percentile cumulé (%)		PNB par habitant (\$ EU)	Population (millions)	Population mondiale cumulée (millions)	Percentile cumulé (%)
Allemagne 1	5 617	15,5	1 839	73,2	Canada 3	15 010	5,3	2 132	84,9
Belgique 1	5 724	2,0	1 841	73,3	Australie 4	15 302	3,4	2 136	85,0
Finlande 1	5 874	1,0	1 842	73,3	Espagne 5	15 517	7,8	2 144	85,3
Norvège 1	6 217	0,8	1 843	73,3	Italie 4	15 663	11,4	2 155	85,8
Singapour 3	6 630	0,5	1 843	73,4	Royaume-Uni 4	16 013	11,4	2 166	86,2
					Suisse 2	16 087	1,3	2 168	86,3
Espagne 3	6 695	7,8	1 851	73,7	Suède 3	16 791	1,7	2 169	86,3
Brésil 5	6 761	30,1	1 881	74,9	Danemark 3	16 974	1,0	2 171	86,4
Australie 2	6 849	3,4	1 885	75,0	Finlande 3	17 121	1,0	2 172	86,4
Hong Kong 3	7 007	1,2	1 886	75,1	Israël 5	17 127	0,9	2 172	86,5
Suisse 1	7 150	1,3	1 887	75,1	Pays-Bas 4	17 206	3,0	2 175	86,6
Royaume-Uni 2	7 366	11,4	1 899	75,6	Belgique 4	17 243	2,0	2 177	86,7
Israël 3	7 699	0,9	1 900	75,6	Etats-Unis d'Amérique 3	17 261	49,8	2 227	88,6
Suède 1	7 720	1,7	1 901	75,7	Japon 3	18 393	24,7	2 252	89,6
Italie 2	7 998	11,4	1 913	76,1	Norvège 3	18 911	0,8	2 253	89,7
Nouvelle-Zélande 3	8 100	0,7	1 913	76,1	France 4	18 922	11,2	2 264	90,1
Venezuela 5	8 223	3,9	1 917	76,3	Allemagne 4	19 950	15,5	2 280	90,7
Espagne 4	8 979	7,8	1 925	76,6	Canada 4	20 861	5,3	2 285	90,9
Japon 1	9 144	24,7	1 950	77,6	Hong Kong 5	21 667	1,2	2 286	91,0
Pays-Bas 2	9 583	3,0	1 953	77,7	Singapour 5	22 185	0,5	2 287	91,0
Singapour 2	9 714	0,5	1 953	77,7	Nouvelle-Zélande 5	22 350	0,7	2 287	91,0
France 2	9 751	11,2	1 965	78,2	Suisse 3	22 550	1,3	2 289	91,1
Belgique 2	9 926	2,0	1 966	78,3	Danemark 4	23 616	1,0	2 290	91,1
Hong Kong 4	9 958	1,2	1 968	78,3	Suède 4	23 643	1,7	2 291	91,2
Canada 2	10 006	5,3	1 973	78,5	Finlande 4	23 721	1,0	2 292	91,2
Allemagne 2	10 505	15,5	1 988	79,1	Japon 4	24 278	24,7	2 317	92,2
Israël 4	10 596	0,9	1 989	79,2	Etats-Unis d'Amérique 4	24 800	49,8	2 367	94,2
Australie 3	10 798	3,4	1 993	79,3	Royaume-Uni 5	25 300	11,4	2 378	94,7
Etats-Unis d'Amérique IV-2	10 912	17,4	2 010	80,0	Norvège 4	25 307	0,8	2 379	94,7
20 % les plus riches	22 808	2 513			Australie 5	26 037	3,4	2 382	94,8
Etats-Unis d'Amérique V-2	10 912	32,4	2 043	81,3	Belgique 5	26 082	2,0	2 384	94,9
Danemark 2	11 070	1,0	2 044	81,3	Italie 5	27 327	11,4	2 396	95,4
Italie 3	11 131	11,4	2 055	81,8	Pays-Bas 5	27 806	3,0	2 399	95,5
Finlande 2	11 266	1,0	2 056	81,8	Suisse 4	30 388	1,3	2 400	95,5
Nouvelle-Zélande 4	11 600	0,7	2 057	81,9	Allemagne 5	32 046	15,5	2 416	96,1
Royaume-Uni 3	11 657	11,4	2 068	82,3	France 5	32 840	11,2	2 427	96,6
Suède 2	12 738	1,7	2 070	82,4	Canada 5	34 090	5,3	2 432	96,8
Norvège 2	12 814	0,8	2 071	82,4	Finlande 5	34 968	1,0	2 433	96,8
Pays-Bas 3	12 995	3,0	2 074	82,5	Danemark 5	35 609	1,0	2 434	96,9
Belgique 3	13 476	2,0	2 076	82,6	Suède 5	35 609	1,7	2 436	96,9
France 3	13 853	11,2	2 087	83,1	Norvège 5	36 702	0,8	2 437	97,0
Japon 2	13 873	24,7	2 112	84,0	Japon 5	39 413	24,7	2 461	98,0
Allemagne 3	14 731	15,5	2 127	84,7	Etats-Unis d'Amérique 5	41 565	49,8	2 511	99,9
					Suisse 5	61 325	1,3	2 513	100,0

3. Sources des données sur la liberté politique

Les essais de mesure de la liberté politique exposés au chapitre 2 du présent Rapport puisent à une vaste gamme de sources de données empiriques. Les plus importantes d'entre elles sont indiquées en annexe à la présente note.

Il est incontestable que les travaux à venir dans le domaine du développement humain et de la liberté politique devront se fonder sur un choix considérablement élargi de sources de données afin d'assurer que la représentation qui en est faite rende pleinement compte des tendances actuelles et des perspectives divergentes qui peuvent exister au sein des diverses régions, cultures et sociétés.

Il conviendrait en particulier, au cours des années à venir, d'identifier un plus grand nombre de sources régionales et de prendre en considération les rapports pertinents des gouvernements. Ceux-ci sont susceptibles de constituer une source d'information de plus en plus importante, compte tenu du fait que, comme il est indiqué au chapitre 2, un nombre croissant de pays institue des organismes nationaux compétents en matière de droits humains.

Il serait également important d'inclure à l'avenir dans les sources de données non seulement celles qui documentent les violations des droits de l'homme, mais également celles qui analysent les résultats positifs obtenus par les gouvernements dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de la liberté politique.

L'étude de la méthodologie des mesures de la liberté politique n'en est incontestablement qu'à son stade initial. Il est nécessaire de poursuivre les recherches en la matière et de disposer de sources de données plus vastes et plus objectives.

Amnesty International, 1990-1991. *Newsletters*. Londres.

Amnesty International, 1991. *Rapport annuel 1991 d'Amnesty International*. Londres.

Article 19, 1991. *Information Freedom and Censorship : World Report 1991*. Chicago.

Département d'Etat des Etats-Unis, 1991. *Country Reports on Human Rights Practices for 1990*. Washington, D.C.

Freedom House, 1991. *Freedom in the World : 1990-1991*. New York.

Humana, Charles (à paraître). *World Human Rights Guide*. Manuscrit inédit.

Human Rights Watch, 1991. *Rapport mondial 1990 de Human Rights Watch*. New York.

International Commission of Jurists, 1990a. *Attacks on Justice : The Harassment and Persecution of Judges and Lawyers, July 1989-June 1990*. Genève.

———. 1990b. *Newsletters*. Genève.

Nations Unies, 1990-1991. Rapports des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux, des experts indépendants et des entités des Nations Unies sur l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, la Chine, la Colombie, Cuba, El Salvador, le Guatemala, Haïti, l'Iraq, le Koweït, la Palestine, les Philippines, la République islamique d'Iran, la Roumanie et le Zaïre.

Nations Unies, Commission des droits de l'homme, 1990-1991. Rapport des rapporteurs spéciaux et du Secrétaire général. Comptes rendus analytiques de la 47e session. Genève.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes, 1990. Comptes rendus analytiques de la 160e et de la 166e réunions. Rapport de la 10e session. New York.

Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, 1990. Rapport de la 45e session. New York.

Nations Unies, Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, 1989 et 1990. Comptes rendus analytiques des 41e et 43e sessions. Projet de rapport de la 43e session. Genève.

Organisation des Etats américains, 1991. *Rapport annuel de la Commission interaméricaine sur les droits humains 1990-1991*. Washington, D.C.

Notes bibliographiques

Le **chapitre 1** est tiré de : Ack 1991; Ahmad, El Serafy et Lutz 1989; Akder 1990; Banque asiatique de développement 1991a et 1991b; Bartelmus 1989; Bartelmus, Lutz et Schweinfest à paraître; Bouassami 1990; Brown et autres 1991; Chernichovsky et Meesook 1984; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU) 1991b; Commission mondiale pour l'environnement et le développement 1987; Commission pour le développement et l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes 1990; Daly 1990; Daly et Cobb 1989; Dankelman et Davidson 1988; Dasgupta et Mäler 1991; Eklof et Molapo 1990; FNUAP 1991; Gay et autres 1991; Goodland, Daly et El Serafy 1991; Griffin et Knight 1990; Henry 1991; Hueting 1990; Hurchison 1991; Kelley 1991; Khatib 1990; Kouidhi et Ramamonjisoa 1991; Lélé 1991; Leonard et autres 1989; Mathonnat 1991; Millman et autres 1991; Nations Unies 1991g; Organisation de coopération et de développement économiques 1991p; Pearce, Barbier et Markandya 1990; Pearce et autres 1991; Pearce ed. 1991; PNUD 1991e, 1991f, 1992a et 1992b; Pryor 1988; Repetto et autres 1989; Shiva Kumar 1990; Solórzano et autres 1991; Streeter 1991; Summers et Heston 1988 et 1991; Svasti et autres 1991; UNESCO 1991b; UNICEF 1991; van Tongeren et autres 1991; et World Resources Institute 1990.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 1.1, PNUD 1990 et 1991b.

Le **chapitre 2** est tiré de : Adelman et Morris 1967 et 1973; An-Naim et Deng 1990; Anyang' Nyong'o 1987; Ardito-Barletta 1990; Barsh 1991; Berg-Schlosser et Siegler 1990; Bollen 1980 et 1990; Centre pour les droits de l'homme (ONU) 1990; Cingranelli et Hofferbert 1988; Claude et Jabine 1990; Conaghan et Espinal 1990; Conseil de l'Europe 1950, 1952 et 1963; Dahrendorf 1990; Dasgupta 1990; de Baecque 1991; de Schweinitz 1964; Diamond, Linz et Lipset 1989; Garcia 1990; Gerschenkron 1968; Henderson 1991; Holt et Turner 1966; *Human Rights Quarterly* 1986; Institut international supérieur de sciences criminelles 1986; Lindenberg 1990; Lindenberg et Devarajan 1991; Marsh 1979; Mitchell et McCormick 1988; Morris et Adelman 1988; Nafziger 1983; Nations Unies 1988b; Nuscheler 1991;

O'Donnell, Schmitter et Whitehead 1986; OAS 1987; Pourgerami 1988; Pye et Pye 1985; Rostow 1971; Ruttan 1991; Schmitter et Karl 1991; Scully 1988; Sen 1991; Shepherd et Nanda 1985; et Vanhanen 1990.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 2.2, Nations Unies 1948, 1965, 1966, 1979, 1984 et 1988b.

Les références pour les tableaux sont les suivantes : tableau 2.1: voir note technique 3.

Le **chapitre 3** est tiré de : Avramovic 1989, 1991a et 1991b; Banque mondiale 1989a, 1989d, 1990b, 1991a, et Rapport annuel de la Banque mondiale 1991; Bhagwati 1991; Borensztein 1991; Browne 1990 et 1991; Buhmann et autres 1988; Carlson et Wardlaw 1990; Cline 1987; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU) 1990a et 1990b; Commission Sud 1990; Denham 1990; Eberstadt 1990; Faber 1990; Genberg 1991; Griffin 1991; Griffin et Khan 1991; Griffith-Jones 1990a et 1990b; Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement 1989a; Islam 1990; Lipton et Toye 1990; Maizels 1987 et à paraître; Mistry 1991; Morss et Morss 1986; Mosley 1987; Mosley, Harrigan et Toye 1991; Nations Unies 1988a, 1990b, 1990c et 1990f; PNUD 1990 et 1991b; Poe 1990; Portes 1990; Raffer 1990; Ranis 1985 et 1989; Riddell 1987; Sachs et Kneer 1990; Stokke 1989; et Woods 1989.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 3.1, Banque mondiale 1991a; Commission économique pour l'Afrique (ONU) 1989; Feinberg 1991 et Nations Unies 1991a; encadré 3.2, Banque mondiale 1989d et Mistry 1991; encadré 3.3, Nations Unies 1990c.

Le **chapitre 4** est tiré de : Abella 1991a et 1991b; Adams 1991; Adepoju 1989, 1990, 1991a et 1991b; Amjad 1989; Appleyard 1989, 1990 et 1991; Avramovic 1978, 1988 et 1991b; Balan 1991; Banque mondiale 1987 et 1991a; Bello et Rosenfeld 1991; Bhagwati 1988; Boserup 1990; Bureau international du travail 1984, 1987 et 1991; Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales 1991b et à paraître; CNUCED 1989b, 1990c, 1991a, 1991b, 1991d et 1991e; CNUCED, PNUD et Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement 1990; Comité de la planification du développement (ONU)

1990; Commission économique pour l'Europe (ONU) et Fonds des Nations Unies pour la population 1991; Commission Sud 1990; Conseil du développement outre-mer et Fonds mondial pour la nature 1991; Dailami et Atkin 1990; Escobar-Navia 1990; Evans 1987; Finger et Messerlin 1989; Finger et Olechowski 1987; Fisher 1933; Ghosh 1991; Gibbs et Hayashi 1990; Gilbert 1987; Gillis, Perkins, Roemer et Snodgrass 1987; Golini, Geasno et Heins 1990; Graham 1991; Griffin et Khan 1991; Grilli et Yang 1988; Haddad et autres 1990; Hamilton 1990; Heisler et Schmitter 1986; Hilts 1991; Hoekman 1990; Hujanen 1988; Institut de développement outre-mer 1991; Jacobson 1988; Kim 1988; Kritz, Lean Lim et Zlotnik à paraître; Laird et Vossenaar 1991; Laird et Yeats 1987; Lean Lim 1991; Lucas 1990; Martin 1991; Messerlin et Sauvann 1990; Morton 1990; Muto 1990; Nations Unies 1989, 1990a, 1990d et 1990e; Noyelle 1989 et 1990; Organisation de coopération et de développement économique 1990a, 1991a-k et 1991 m-o; Organisation internationale pour les migrations 1990; Page, Davenport et Hewitt 1991; Papademetriou 1990; Parikh 1991; Pfeffermann et Madarassy 1990; Pipe 1989; Pongsapich 1989; Priovolos et Duncan 1991; Psacharopoulos et autres 1983; Raghavan 1990; Rice 1991; Rubio, Jaime et Díaz 1990; Smith 1991; Société financière internationale 1990a, 1990b et 1991; Soubra 1989; Taussig 1927; Tilak 1989; US Commission for the Study of International Migration and Cooperative Economic Development 1990; White-Davis 1990, 1991 et à paraître; Yeats 1987 et 1990; Zikopoulos 1989 et 1990; et Zlotnik 1990 et 1991.

Les références pour l'annexe sont les suivantes : pour Singapour, Lall 1990, Ng, Hirono et Akrasancee 1987, et van Liemt 1988; pour la Corée, Bello et Rosenfeld 1991, *Economist* 1991b, et Pack et Westphal 1986; pour le Japon, Cole 1989, *Economist* 1991c, et Stern et Hiromitsu 1990; pour le Brésil, Plank 1990, Thomas, Strauss et Henriques 1990, et Vessuri 1990; pour Maurice, Banque mondiale 1989b et *Economist Intelligence Unit* 1991; et pour la Tunisie, CNUCED 1991d et 1991e.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 4.1, Griffin et Khan 1991; encadré 4.2, Adepoju 1990, White-Davis 1990, 1991 et à paraître, et Zikopoulos 1989 et 1990; encadré 4.4, Abella 1991b; encadré 4.5, Commission pour le développement et l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes 1990, Conseil du développement outre-mer et Fonds mondial pour la nature 1991 et Daly et Cobb 1989; encadré 4.6,

Haddad et autres 1990, Lockheed, Jamison et Lau 1980, Marris 1982, Psacharopoulos 1981, Psacharopoulos et Woodhall 1985, et Tilak 1989.

Les références pour les diagrammes sont les suivantes : diagramme 4.1, Avramovic 1988 et 1991b; diagramme 4.2, Banque mondiale 1990b; diagramme 4.3, Avramovic 1991b, fondé sur divers Rapports annuels du FMI, et sur divers Rapports annuels de la Banque mondiale; diagramme 4.6, CNUCED 1987.

Les références pour les tableaux sont les suivantes : tableau 4.1, divers Rapports annuels de la Banque mondiale; tableau 4.2, Avramovic 1988; tableau 4.3, Banque mondiale 1990b; tableau 4.4, Avramovic 1991b, fondé sur divers Rapports annuels du FMI; tableau 4.5, divers Rapports annuels de la Banque mondiale; tableau 4.6, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales 1991b; tableau 4.7, Organisation de coopération et de développement économiques 1990b; tableau 4.9, CNUCED 1987; tableau 4.10, Banque mondiale 1991b; tableau 4.11, CNUCED 1990a.

Le chapitre 5 est tiré de : Bertrand 1987; Bhagwati 1991; Blackwell 1986; Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales 1991a; Congrès mondial des femmes pour la santé de la planète 1991; Dalal 1991; Dell 1990; Dorfman 1991; Dreze et Sen 1990; Finger et Olechowski 1987; GATT 1991a et 1991b; Griffin 1991; Griffith-Jones et Lipton 1984; Harris 1991; Initiative de Stockholm pour une sécurité et un gouvernement mondiaux 1991; Institut international de recherche sur la paix de Stockholm 1991; Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement 1989b; Jayawardana 1991; Kerton 1990; Kortzen 1990; Lipton 1991; Mullineux 1988; Nagaraj et autres 1991; Nations Unies 1991b-f; PNUD 1991c et 1991d; Projet des pays nordiques concernant l'ONU 1991; Renninger 1989; Sauvann et Lanier 1980; Schrijver 1989; Sivard 1991; UICN, PNUE et WWF 1991; Urquhart et Childers 1990; World Resources Institute 1989; et Wulf 1991.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 5.3, Commission mondiale pour l'environnement et le développement 1987, Pearce ed. 1991, PNUE 1991, et World Resources Institute 1989; encadré 5.4, Corps commun d'inspection (ONU) 1985, Initiative de Stockholm pour une sécurité et un gouvernement mondiaux 1991, Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement 1989b et Projet des pays nordiques concernant l'ONU 1991.

Sources

- Abella, Manolo I. 1991a. "Structural Change and Labour Migration within the Asian Region." *Regional Development Dialogue* 12(3): 3-19.
- . 1991b. "Workers to Work or Work to the Workers." Organisation internationale du Travail, Bangkok. Polycopié.
- Ack, Bradley L. 1991. "Towards Success in Integrated Conservation and Development: Critical Elements in Design, Management, and Implementation." WHN Technical Paper Series 1. World Wildlife Fund, Washington.
- Adams, Richard H., Jr. 1991. "The Economic Uses and Impact of International Remittances in Rural Egypt." *Economic Development and Cultural Change* 39(4): 695-722.
- Adelman, Irma, et Cynthia Taft Morris. 1967. *Society, Politics and Economic Development: A Quantitative Approach*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- . 1973. *Economic Growth and Social Equity in Developing Countries*. Stanford: Stanford University Press.
- Adepoju, Aderanti. 1989. "The Consequences of Influx of Refugees for Countries of Asylum in Africa." In Appleyard 1989.
- . 1990. "South-North Migration: The African Situation." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- . 1991a. "Africa's Population Crisis: Formulating Effective Policies." Africa Recovery Briefing Paper. 3 Avril. ONU, Département de l'information, New York.
- . 1991b. "Migration and Refugees in Africa." Rapport élaboré pour la Conférence sur les déplacements de réfugiés dans le monde, les politiques de développement et les droits de l'homme, 8-9 Novembre, New York.
- Ahmad, Yusuf J., Salah El Serafy et Ernst Lutz (sous la direction de -) 1989. *Environmental Accounting for Sustainable Development*. Washington: Banque mondiale.
- Ahmed, Iqbal, Arne Bigsten, Jorge A. Muñoz et Prem Vashishtha. 1991. "Poverty in the Gambia", Résultats préliminaires de l'étude lancée et parrainée par le PNUD, le Groupe consultatif mixte des politiques, la FAO et l'OMS. Genève: OIT.
- Akder, Halis. 1990. "Turkey: Country Profile - Human Development Indices for All Turkish Provinces." Middle East Technical University, Department of Economics. PNUD, Ankara. Polycopié.
- Amjad, Rashid (sous la direction de -) 1989. *To the Gulf and Back: Studies on the Economic Impact of Asian Labour Migration*. Asian Employment Programme. New Delhi: Organisation internationale du Travail.
- An-Naim, Abdullahi Ahmed, et Francis M. Deng (sous la direction de -) 1990. *Human Rights in Africa: Cross-Cultural Perspectives*. Washington: The Brookings Institution.
- Anyang' Nyong'o, P. (sous la direction de -) 1987. *Popular Struggles for Democracy in Africa*. Londres: Zed Books.
- Appleyard, Reginald T. 1990. "South-North Migration." Rapport récapitulatif présenté par le Rapporteur du neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- . 1991. "International Migration." Rapport élaboré pour le PNUD. Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Appleyard, Reginald T. (sous la direction de -) 1989. *The Impact of International Migration on Developing Countries*. Paris: OCDE.
- Ardito-Barletta, Nicolas. 1990. "Democracy and Development." *Washington Quarterly* 13(3): 165-75.
- Avramovic, Dragoslav. 1978. "Common Fund: Why and What Kind?" *Journal of World Trade Law* (Septembre-Octobre).
- . 1983. *Report on the South Bank*. Rapport destiné au Président du Groupe des 77.

- Ljubljana: Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement.
- . 1988. "Developing Country Debts in the Mid-1980s: Facts, Theory and Policy." In Dell 1988.
- . 1989. *Conditionality: Facts, Theory and Policy*. Forssa: Auranen.
- . 1991a. "Debt at Mid-1989." Actes de la Réunion scientifique du secteur bancaire du tiers monde. Belgrade.
- . 1991b. "International Markets, Poor Countries and Poor People." Documents de base destinés à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. PNUD, New York. Polycopié.
- Avramovic, Dragoslav (sous la direction de -) 1983. *South-South Financial Cooperation: Approaches to the Current Crisis - The Jamaica Papers*. Londres: Francis Pinter.
- Balan, Jorge. 1991. "Demographic Trends and Migratory Movements from Latin America and the Caribbean." Communication présentée à la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome. OCDE, Paris.
- Banque asiatique de développement. 1991a. *Asian Development Outlook*. Manille.
- . 1991b. *Key Indicators of Developing Asian and Pacific Countries*. Economics and Development Resource Center. Manille.
- Banque mondiale. 1986. "Structural Adjustment Lending." Département de l'évaluation rétrospective des opérations. Washington.
- . 1987. *Rapport sur le développement dans le monde, 1987*. New York.
- . 1988. "Report on Adjustment Lending." Département de l'économie nationale. Washington.
- . 1989a. *The Evolving Role of IDA: The International Development Association of the World Bank*. Washington.
- . 1989b. *Mauritius: Managing Success*. A World Bank Country Study. Washington.
- . 1989c. *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*. Washington.
- . 1989d. *Tableaux de la dette internationale, 1989-90: Dette extérieure des pays en développement*. 2 vol. Washington.
- . 1990a. "Report on Adjustment Lending II." Département de l'économie nationale. Washington.
- . 1990b. *Tableaux de la dette internationale, 1990-91: Dette extérieure des pays en développement*. 2 vol. Washington.
- . 1990c. *Rapport sur le développement dans le monde 1990*.
- . 1991a. *Global Economic Prospects and the Developing Countries 1991*. Washington.
- . 1991b. *Rapport sur le développement dans le monde 1991*.
- . 1991c. *Tableaux économiques par pays, 1991*. Washington.
- . *Rapports annuels*. Washington.
- Barsh, Russel Lawrence. 1991. "Democratization and Development." Document de base destiné à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. PNUD, New York. Polycopié.
- Bartelmus, Peter. 1989. "Sustainable Development: A Conceptual Framework." Département des affaires économiques et sociales internationales, Document de travail 13. ONU, New York.
- Bartelmus, Peter, Ernst Lutz et Stefan Schweinfest. 1992. "Integrated Environmental and Economic Accounting: A Case Study for Papua New Guinea." Banque mondiale, Département de l'environnement, Washington.
- Bello, Walden, et Stephanie Rosenfeld. 1990. "Dragons in Distress: The Crisis of the NICs." *World Policy Journal* 7(3):431-68.
- Berg-Schlosser, Dirk, et Rainer Siegler. 1990. *Political Stability and Development: A Comparative Analysis of Kenya, Tanzania, and Uganda*. Londres: Lynne Rienner.
- Bertrand, Maurice. 1987. "The Role of the United Nations in the Economic and Social Fields." *Journal of Development Planning* 17:53-83.
- Bhagwati, Jagdish. 1988. *Protectionism*. Cambridge: MIT Press.
- . 1991. *The World Trading System at Risk*. Princeton: Princeton University Press.
- Blackwell, Michael P. 1986. "From G-5 to G-77: International Forums for Discussion of Economic Issues." *Finances et développement* 23(4): 40-41.
- Bollen, Kenneth A. 1980. "Issues in the Comparative Measurement of Political Democracy." *American Sociological Review* 28(2): 253-64.
- . 1990. "Political Democracy: Conceptual and Measurement Traps." *Studies in Comparative Social Development* 251:7-24.
- Borensztein, Eduardo. 1991. "Will Debt Reduction Increase Investment?" *Finances et développement* 28(1): 25-27.
- Boserup, Ester. 1990. *Economic and Demographic Relationships in Development*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Bouassami, Mohammed. 1990. "Indicateur de Développement Humain: Cas du Maroc: IDH par Province." Rapport élaboré pour le PNUD. Rabat.

- British Petroleum. 1991. *BP Statistical Review of World Energy*. Londres.
- Brown, Lester R., et al. 1991. *State of the World, 1991*. New York: Norton.
- Browne, Stephen. 1990. *Foreign Aid in Practice*. New York: New York University Press.
- . 1991. "Aid and Human Development." PNUD, New York. Polycopié.
- Buhmann, Brigitte, Lee Rainwater, Guenther Schmaus et Timothy M. Smeeding. 1988. "Equivalence Scales, Well-Being, Inequality, and Poverty: Sensitivity Estimates Across Ten Countries Using the Luxembourg Income Study LIS Database." *Review of Income and Wealth* 34(2): 115-42.
- Bureau international du Travail. 1984. *Le travail dans le monde*. Genève: OIT.
- . 1987. *Le travail dans le monde* 3. Genève: OIT.
- . 1991. "Migrant Workers Affected by the Gulf Crisis." Rapport du Directeur général au Conseil d'administration, OIT, 27 février - 2 mars, Genève.
- Carlson, Beverley A. 1985. "The Potential of National Household Survey Programmes for Monitoring and Evaluating Primary Health Care in Developing Countries." *World Health Statistics Quarterly* 38(1): 38-64.
- Carlson, Beverley A., et Tessa M. Wardlaw. 1990. "A Global, Regional and Country Assessment of Child Malnutrition." UNICEF Staff Working Paper 7. UNICEF, New York.
- Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. 1991a. "Options to Facilitate Transfer of Environmentally Sound Technologies to Developing Countries on Favourable Terms." ONU, New York. Projet de rapport.
- . 1991b. *World Investment Report 1991: The Triad in Foreign Direct Investment*. New York: ONU.
- . A paraître. "Human Development and Economic Growth: The Role of Transnational Corporations." In *World Investment Report 1992*. New York: ONU.
- Centre pour les droits de l'homme (ONU). 1990. "Charte africaine des droits de l'homme et des peuples." HR/PUB/90/1. New York.
- Chernichovsky, Dov, et Oey Astra Meesook. 1984. *Poverty in Indonesia: A Profile*. World Bank Staff Working Paper 671. Washington: Banque mondiale.
- Cingranelli, David L., et Richard I. Hofferbert. 1988. "Human Rights and Democracy: Life, Liberty and the Pursuit of Happiness in Less Affluent Countries." State University of New York, Binghamton. Polycopié.
- Claude, Richard P., et Thomas Jabine (sous la direction de -) 1990. *Statistics and Human Rights*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.
- Cline, William R. 1987. "Mobilizing Bank Lending to Debtor Countries." Polycopié.
- CNUCED. 1987. "Trends and Current Situation in Reverse Transfer of Technology." Etude préparée par le secrétariat de la CNUCED, en coopération avec Alti Mazaza. Genève. TD/B/AC.35/16.
- . 1989a. *Les pays les moins avancés, 1989*. New York: ONU.
- . 1989b. *Trade in Services: Sectoral Issues*. New York: ONU. UNCTAD/ITP/26.
- . 1990a. *Handbook of International Trade and Development Statistics 1989*. New York: ONU.
- . 1990b. *Les pays les moins avancés, 1990*. New York: ONU.
- . 1990c. *Rapport sur le commerce et le développement, 1990*. Secrétariat de la CNUCED. New York: ONU.
- . 1991a. "Assessing International Trade Opportunities: The Cost of Tariff and Non-tariff Barriers for Developing Countries." Etude élaborée pour le Rapport mondial sur le développement humain 1992. Genève. Polycopié.
- . 1991b. "The Extent and Costs of Trade Restrictions." Etude élaborée pour le Rapport mondial sur le développement humain 1992. Genève. Polycopié.
- . 1991c. *Les pays les moins avancés, 1991*. New York: ONU.
- . 1991d. *Rapport sur le commerce et le développement, 1991*. Secrétariat de la CNUCED. New York: ONU.
- . 1991e. "Transfer and Development of Technology in a Changing World Environment: The Challenge of the 1990s." Genève. TD/B/C.6/153.
- CNUCED, PNUD et WIDER. 1990. *Agricultural Trade Liberalization in the Uruguay Round: Implications for Developing Countries*. New York: ONU.
- Cole, Robert E. 1989. *Strategies for Learning: Small-Group Activities in American, Japanese, and Swedish Industry*. Berkeley: University of California Press.
- Comité de la planification du développement (ONU). 1990. *Regional Trading Blocs: A Threat to the Multilateral Trading System?* New York.
- Commission économique pour l'Afrique (ONU). 1989. *Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la*

- transformation socio-économiques. Addis Abeba. E/ECA/CM.15/6/Rev.3.
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU). 1990a. *Changing Production Patterns with Social Equity*. Santiago: CEPALC.
- . 1990b. *Latin America and the Caribbean: Options to Reduce the Debt Burden*. Santiago: CEPALC.
- . 1991a. *Economic Panorama of Latin America 1991*. Santiago: CEPALC.
- . 1991b. *Sustainable Development: Changing Production Patterns, Social Equity and the Environment*. Santiago: CEPALC.
- Commission économique pour l'Europe (ONU) et FNUAP. 1991. *Rapport de la Réunion du Groupe d'expert sur les migrations internationales*. Genève.
- Commission mondiale pour l'environnement et le développement. 1987. *Notre avenir à tous*. Document de l'Assemblée générale des Nations Unies A/42/427, annexe.
- Commission pour l'environnement et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. 1990. "Our Own Agenda." Banque interaméricaine de développement et PNUD, Washington et New York.
- Commission Sud. 1990. *The Challenge of the South: The Report of the South Commission*. New York: Oxford University Press.
- Conaghan, Catherine M., et Rosario Espinal. 1990. "Unlikely Transitions to Uncertain Regimes? Democracy Without Compromise in the Dominican Republic and Ecuador." *Journal of Latin American Studies* 22:553-74.
- Conseil de l'Europe. 1950. "Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales." Recueil des traités européens 5. Strasbourg.
- Conseil de l'Europe. 1952. "Premier protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales." Recueil des traités européens 9. Strasbourg.
- Conseil de l'Europe. 1963. "Protocole No. 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales." Recueil des traités européens 46. Strasbourg.
- Corps commun d'inspection (ONU). 1985. "Contribution à une réflexion sur la réforme des Nations Unies." New York. A/40/988.
- Dahrendorf, Ralf. 1990. "Transitions: Politics, Economics, and Liberty." *Washington Quarterly* 13(3): 133-64.
- Dailami, Mansoor, et Michael Atkin. 1990. "Stock Markets in Developing Countries." Policy Research Working Paper 515. Département de l'économie nationale, Division des politiques et systèmes financiers, Banque mondiale, Washington.
- Dalal, K.L. (sous la direction de -) 1991. *Human Development: An Indian Perspective*. New Delhi: Vikas Publishing House pour le compte du PNUD.
- Daly, Herman E. 1990. "Sustainable Growth: An Impossibility Theorem." *Development* 3/4:45-47.
- Daly, Herman E., et John B. Cobb. 1989. *For the Common Good: Redirecting the Economy toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*. Boston: Beacon Press.
- Dankelman, Irene, et Joan Davidson. 1988. *Women and Environment in the Third World: Alliances for the Future*. Londres: Earthscan Publications.
- Dasgupta, Partha. 1990. "Well-being and the Extent of its Realisation in Poor Countries." *Economic Journal* 100:1-32.
- Dasgupta, Partha, and Karl-Göran Måler. 1991. "The Environment and Emerging Development Issues." *Actes de la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur l'économie du développement 1990*. Supplément à l'*Etude économique de la Banque mondiale et au World Bank Research Observer*.
- de Baecque, Antoine (sous la direction de -) 1991. *Une Histoire de la Démocratie en Europe*. Paris: Le Monde Editions.
- "Declaration of the Basic Duties of ASEAN Peoples and Governments." In Garcia 1990.
- Dell, Sidney. 1990. "Reforming the World Bank for the Tasks of the 1990s." Conférence prononcée à l'Exim Bank of India, 5 mars, Bombay.
- . 1991. *International Development Policies: Perspectives for Industrial Countries*. Durham: Duke University Press.
- Dell, Sidney (sous la direction de -) 1988. *Policies for Development*. Londres: Macmillan.
- Denham, John. 1990. "The NGO Attitude to Debt Reduction." *IDS Bulletin* 21(2): 82-83.
- de Schweinitz, Karl. 1964. *Industrialization and Democracy*. Glencoe: Free Press.
- Diamond, Larry, Juan J. Linz et Seymour M. Lipset (sous la direction de -) 1989. *Politics in Developing Countries: Comparing Experiences with Democracy*. Boulder: Lynne Rienner.
- Dorfman, Robert. 1991. "Protecting the Global Environment: An Immodest Proposal." *World Development* 19(1): 103-10.
- "Draft Pacific Charter of Human Rights." In Garcia 1990.

- Dreze, Jean, et Amartya Sen. 1990. *The Political Economy of Hunger*. Vol. 2. Oxford: Clarendon Press.
- Eberstadt, Nicholas. 1990. "U.S. Foreign Aid Policy: A Critique." *Foreign Policy Association Headline Series* 293.
- Economist. 1991a. "Latin America's Economic Reforms." 19 octobre, 21-24.
- . 1991b. "When Dragons Stumble." 23 février, 32-33.
- . 1991c. "Where East Meets West." 2 mars, 20-22.
- Economist Intelligence Unit. 1991. *Mauritius, Seychelles: Country Profile 1991-92*. Londres.
- Eklof, Jan A., et Peete Molapo. 1990. "Distribution of Incomes and Consumption in Lesotho: A Study Based on the 1986/87 Household Budget Survey Data." Staff Occasional Paper 4. Banque centrale du Lesotho, Maseru.
- Escobar-Navia, Rodrigo. 1990. "Thoughts and Suggestions on the South-North Migration in the Western Hemisphere at the Beginning of the Era of Internationalization." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Evans, David. 1987. "The Long-run Determinants of North-South Terms of Trade and Some Recent Empirical Evidence." *World Development* 15(5): 657-67.
- Faber, Mike. 1990. "Renegotiating Official Debts." *Finances et développement* 27(4): 19-21.
- Feinberg, Richard E. 1991. "The Bretton Woods Agencies and Sub-Saharan Africa in the 1990s: Facing the Tough Questions." International Economics Department Working Paper 661. Banque mondiale, Washington.
- Fidler, Stephen. 1991. "Latin America Rewards Believers." *Financial Times*, 2 janvier.
- Finger, J. Michael, et Patrick A. Messerlin. 1989. *The Effects of Industrial Countries' Policies on Developing Countries*. Policy and Research Series 3. Washington: Banque mondiale.
- Finger, J. Michael, et Andrzej Olechowski (sous la direction de -) 1987. *The Uruguay Round: A Handbook for the Multilateral Trade Negotiations*. Washington: Banque mondiale.
- Fisher, Irving. 1933. "The Debt-Deflation Theory of Great Depressions." *Econometrica* 1:337-57.
- FMI. 1991. Perspectives de l'économie mondiale, mai 1991. Washington.
- . Rapports annuels. Washington.
- FNUAP. 1991. La situation démographique dans le monde. New York.
- Garcia, Edmundo (sous la direction de -) 1990. *Human Rights Reader*. Quezon City: National Book Store.
- GATT. 1991a. *Activités du GATT 1990*. Genève.
- . 1991b. *International Trade and the Trading System*. Rapport du Directeur Général. Genève.
- Gay, John, Debby Gill, Thuso Green, David Hall, Mike Mhlanga et 'Manthatisi Mohapi. 1991. "Poverty in Lesotho: A Mapping Exercise." Sechaba Consultants, Maseru.
- Genberg, Hans. 1991. "Debt for Health Swaps: A Source for Additional Finance for the Health Sector?" Institut supérieur des études internationales, Genève. Polycopié.
- Gerschenkron, Alexander. 1968. *Continuity in History and Other Essays*. Cambridge (Etats-Unis): Harvard University Press.
- Ghosh, Bimal. 1991. "International Migration: Some Selected Issues." Rapport élaboré pour le PNUD. Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Gibbs, Murray, et Michiko Hayashi. 1990. "Sectoral Issues and the Multilateral Framework for Trade in Services: An Overview." *IDS Bulletin* 21(1): 27-33.
- Gilbert, Christopher L. 1987. "International Commodity Agreements: Design and Performance." *World Development* 15(5): 559-73.
- Gillis, Malcolm, Dwight Perkins, Michael Roemer et Donald Snodgrass. 1987. *Economics of Development*. Second edition. New York: Norton.
- Golini, A., G. Geasno et F. Heins. 1990. "South-North Migration with Special Reference to Europe." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Goodland, Robert, Herman Daly et Salah El Serafy (sous la direction de -) 1991. "Environmentally Sustainable Development: Building on Brundtland." Environment Department Working Paper 46. Banque mondiale, Washington.
- Graham, George. 1991. "Newcomers Hit by Left, Right, Centre." *Financial Times*, 8 août.
- Griffin, Keith. 1989. *Alternative Strategies for Economic Development*. Londres: Macmillan.

- . 1991. "Foreign Aid After the Cold War." *Development and Change* 22(4): 645-85.
- Griffin, Keith, et Azizur R. Khan. 1991. "Human Development: The International Dimension." Document de base destiné à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. PNUD, New York. Polycopié.
- Griffin, Keith, et John Knight (sous la direction de -) 1990. *Human Development and the International Development Strategy for the 1990s*. Londres: Macmillan.
- Griffith-Jones, Stephanie. 1990a. "Debt Reduction with a Human Face: The IDB and UNICEF Initiative." *Development* 1:50-53.
- . 1990b. "Debt Relief for Child Development." *IDS Bulletin* 21(2): 78-82.
- Griffith-Jones, Stephanie, et Michael Lipton. 1984. "Institutional Lenders of Last Resort: Are Changes Required?" Midland Bank Occasional Paper in International Trade and Finance.
- Grilli, Enzo R., et Maw Cheng Yang. 1988. "Primary Commodity Prices, Manufactured Goods Prices, and the Terms of Trade of Developing Countries: What the Long Run Shows." *Etude économique de la Banque mondiale* 2(1): 1-47.
- Haddad, Wadi D., Martin Carnoy, Rosemary Rinaldi et Omporn Regel. 1990. *Education and Development: Evidence for New Priorities*. World Bank Discussion Paper 95. Washington.
- Hamilton, Carl B. (sous la direction de -) 1990. *Textiles Trade and Developing Countries: Eliminating the Multifibre Arrangement in the 1990s*. Washington: Banque mondiale.
- Haq, Khadija (sous la direction de -) 1985. *The Lingering Debt Crisis*. Islamabad: Table ronde Nord-Sud.
- Haq, Khadija, et Uner Kirdar (sous la direction de -) 1986. *Human Development: The Neglected Dimension*. Table ronde Nord-Sud et Programme d'étude des questions de développement (PNUD). Vol. I. Islamabad.
- . 1987. *Human Development: Adjustment and Growth*. Table ronde Nord-Sud et Programme d'étude des questions de développement (PNUD). Vol. II. Islamabad.
- . 1988. *Managing Human Development*. Table ronde Nord-Sud et Programme d'étude des questions de développement (PNUD). Vol. III. Islamabad.
- . 1989. *Development for People: Goals and Strategies for the Year 2000*. Table ronde Nord-Sud et Programme d'étude des questions de développement (PNUD). Vol. IV. Islamabad.
- Haq, Mahbub ul. 1991. "Towards Sustainable Human Development." Allocution d'ouverture prononcée au Colloque de La Haye sur le développement durable, 25-27 novembre.
- . 1992a. "Human Development in India." Allocution prononcée au Colloque sur la croissance économique, le développement humain durable et l'allègement de la pauvreté en Inde, organisé par le PNUD et l'Indira Gandhi Institute for Development Research, 3-6 janvier, Bombay.
- . 1992b. "Reinterpreting Human Development." *Choices: The Human Development Magazine*. 1(1): 26-27.
- Harris, Jonathan M. 1991. "Global Institutions and Ecological Crisis." *World Development* 19(1): 111-22.
- Heisler, Martin O., et Barbara Schmitter. 1986. "Transnational Migration and the Modern Democratic State: Familiar Problems in New Form or a New Problem." *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 485, mai.
- Henderson, Conway W. 1991. "Conditions Affecting the Use of Political Repression." *Journal of Conflict Resolution* 35(1):120-42.
- Henry, Ralph M. 1991. "Trinidad and Tobago: Human Development Indicators." Rapport élaboré pour le PNUD. Port-of-Spain.
- Hilts, Philip J. 1991. "Landmark Accord Promises to Ease Immigration Curbs." *New York Times*, 26 octobre.
- Hoekman, Bernard M. 1990. "Services-Related Production, Employment, Trade, and Factor Movements." In Messerlin et Sauvart 1990.
- Holt, Robert T., et John E. Turner. 1966. *The Political Basis of Economic Development: An Exploration in Comparative Political Analysis*. Princeton: Von Nostrand.
- Horn, Norbert (sous la direction de -) 1980. *Legal Problems of Codes of Conduct of Multinational Enterprises*. Deventer: Kluwer.
- Hueting, Roefie. 1990. "The Brundtland Report: A Matter of Conflicting Goals." *Ecological Economics* 2(3): 109-17.
- Hujanen, Taisto. 1988. "The Role of Information in the Realization of the Human Rights of Migrant Workers." Report to the Conference of the Joint Study. Cret-Bérard, 23-27 octobre, Lausanne.
- Human Rights Quarterly*. 1986. "Statistical Issues in the Field of Human Rights." 84. A symposium issue.
- Hutchison, Robert A. 1991. *Fighting for Survival: Insecurity, People and the*

- Environment in the Horn of Africa*. Gland: Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.
- Institut international de recherche pour la paix de Stockholm. 1991. *SIPRI Yearbook 1991: World Armaments and Disarmament*. Oxford: Oxford University Press.
- Institut international des hautes études en criminologie. 1986. "Draft Charter on Human and Peoples' Rights in the Arab World." 5-12 décembre, Syracuse, Italie. Polycopié.
- Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement. 1989a. *Debt Reduction*. Study Group Series 3. Helsinki: WIDER.
- . 1989b. *World Economic Summits: The Role of Representative Groups in the Governance of the World Economy*. Study Group Series 4. Helsinki: WIDER.
- Islam, Shafiqul. 1990. "The Mexican Debt Accord: Lessons for the Brady Plan." Polycopié.
- Jacobson, Jodi L. 1988. *Environmental Refugees: A Yardstick of Habitability*. Worldwatch Paper 86. Washington: Worldwatch Institute.
- Jayawardana, Lal. 1991. *A Global Environmental Compact for Sustainable Development: Resource Requirements and Mechanisms*. Helsinki: WIDER.
- Kelley, Allen C. 1991. "The Human Development Index: Handle with Care." *Population and Development Review* 17(2): 315-24.
- Kerton, Robert R. 1990. *Double Standards: Consumer and Worker Protection in an Unequal World*. Ottawa: North-South Institute.
- Khatib, H. 1990. "Human Development Report 1990: Jordan: A Follow-up." Rapport élaboré pour le PNUD. Amman.
- Kim, Sooyong. 1988. "The Korean Construction Industry as an Exporter of Services." *Etude économique de la Banque mondiale* 2(2): 225-38.
- Korten, David C. 1990. *Getting to the 21st Century: Voluntary Action and the Global Agenda*. West Hartford: Kumarian Press.
- Kouidhi, Moncef, et Joselyne Ramamonjisoa. 1991. "Développement Humain et Identification des Zones Prioritaires d'Intervention." Rapport élaboré par Dirassat (Tunisie) pour le PNUD. Antananarivo.
- Kritz, Mary M., Lin Lean Lim et Hania Zlotnik. A paraître. *International Migration Systems: A Global Approach*. Oxford: Clarendon Press.
- Kuttner, Robert. 1991. *The End of Laissez-Faire: National Purpose and the Global Economy after the Cold War*. New York: Alfred Knopf.
- Laird, Samuel, et René Vossenaar. 1991. "Why We Should be Worried About Non-Tariff Measures." Banque mondiale, Washington, et CNUCED, Genève. Polycopié.
- Laird, Samuel, et Alexander Yeats. 1987. "Empirical Evidence Concerning the Magnitude and Effects of Developing Country Tariff Escalation." *Developing Economies* 25(2): 99-123.
- Lall, Sanjaya. 1990. *Building Industrial Competitiveness in Developing Countries*. Paris: Centre pour le développement, OCDE.
- Lean Lim, Lin. 1991. "The Demographic Situation and Migratory Movements in Asian Countries." Communication présentée à la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome. OCDE, Paris.
- Lee, Barbara, et John Nellis. 1990. *Enterprise Reform and Privatization in Socialist Economies*. World Bank Discussion Paper 104. Washington.
- Lélé, Sharachchandram M. 1991. "Sustainable Development: A Critical Review." *World Development* 19(6): 607-21.
- Leonard, H. Jeffrey, et al.. 1989. *Environment and the Poor: Development Strategies for a Common Agenda*. U.S. Third World Policy Perspectives 11. Overseas Development Council. New Brunswick: Transaction Books.
- Lindenberg, Marc. 1990. "World Economic Cycles and Central American Political Instability." *World Politics* 17(3): 397-420.
- Lindenberg, Marc, et Shantayanan Devarajan. 1991. "Prescribing Strong Economic Medicine: Revisiting the Myths about Structural Adjustment, Democracy and Economic Performance in Developing Countries." Harvard University, Cambridge (Etats-Unis). Polycopié.
- Lipton, Michael. 1991. "The State-Market Dilemma, Civil Society, and Structural Adjustment." *The Round Table* 317:21-31.
- Lipton, Michael, et John Toye. 1990. *Does Aid Work in India? A Country Study of the Impact of Official Development Assistance*. New York: Routledge.
- Lockheed, Marlene E., Dean T. Jamison et Lawrence J. Lau. 1980. "Farmer Education and Farm Efficiency: A Survey." *Economic Development and Cultural Change* 29(1):37-76.
- Lucas, Robert E., Jr. 1990. "Why Doesn't Capital Flow from Rich to Poor Countries?" *American Economic Review* 80(2): 92-96.

- Maizels, Alfred. 1987. "Commodities in Crisis: An Overview of the Main Issues." *World Development* 15(5): 537-49.
- . A paraître. *Commodities in Crisis*. Helsinki: WIDER.
- Marris, Robin. 1982. "Economic Growth in Cross Section: Experiments with Real Product Data, Social Indicators, Model Selection Procedures, and Policy Benefit/Cost Analysis." Discussion paper. University of London, Birbeck, Department of Economics.
- Marsh, Robert M. 1979. "Does Democracy Hinder Development in Latecomer Developing Nations?" *Comparative Social Research* 2:215-48.
- Martin, Philip L. 1991. *The Unfinished Story: Turkish Labour Migration to Western Europe with Special Reference to the Federal Republic of Germany*. Programme mondial de l'emploi. Genève: OIT.
- Mathonnat, Jacky. 1991. "Evolution du Profil du Développement Humain au Cameroun." Yaoundé: PNUD.
- Mendez, Ruben P. 1992. *International Public Finance: A New Perspective on Global Relations*. New York: Oxford University Press.
- Messerlin, Patrick A., et Karl P. Sauvant (sous la direction de -) 1990. *The Uruguay Round: Services in the World Economy*. Washington: Banque mondiale; et New York: Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales.
- Millman, Sara R., et al.. 1991. *The Hunger Report: Update 1991*. The Alan Shawn Feinstein World Hunger Program. Providence: Brown University.
- Mistry, Percy S. 1991. *African Debt Revisited: Procrastination or Progress?* La Haye: Forum sur la dette et le développement.
- Mitchell, Neil J., et James M. McCormick. 1988. "Economic and Political Explanations of Human Rights Violations." *World Politics* 40(4): 476-98.
- Morris, Cynthia Taft, et Irma Adelman. 1988. *Comparative Patterns of Economic Development, 1850-1914*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Morss, Elliot R., et Victoria A. Morss. 1986. *The Future of Western Development Assistance*. Boulder: Westview Press.
- Morton, Mildred J. 1990. "Immigration to Canada: Policies of the 1980s / The Immigration Plan 1991-1995." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Mosley, Paul. 1987. *Overseas Aid: Its Defence and Reform*. Brighton: Wheatsheaf.
- Mosley, Paul, Jane Harrigan et John Toye. 1991. *Aid and Power*. Londres: Routledge.
- Mullineux, A.W. 1988. "Do We Need a World Central Bank?" *Royal Bank of Scotland Review* 160:23-35.
- Muto, Masatoshi. 1990. "Migrant Workers in Japan." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Nafziger, E. Wayne. 1983. *The Economics of Political Instability: The Nigerian-Biafran War*. Boulder: Westview Press.
- Nagaraj, K., Asha Krishnakumar, M. Venkateswara Rao et K. Rajaram. 1991. "Starvation Deaths in Andhra Pradesh." *Frontline* (Madras), 6 décembre:46-75.
- Nelson-Horchler, Joani. 1990. "Executive Pay Poisons Education: Japan Values Educators Highly, and the Results Put the U.S. to Shame." *Industry Week*, 16 juillet, 69-73.
- Ng, Chee Y., R. Hirono et Narongchai Akrasanee (sous la direction de -) 1987. *Industrial Restructuring in ASEAN and Japan: An Overview*. Singapour: Institute of Southeast Asia Studies.
- Noyelle, Thierry. 1989. "Business Services and the Uruguay Round: Negotiations on Trade in Services." In CNUCED 1989b.
- . 1990. "Computer Software and Computer Services in India, Singapore, Philippines, Hong Kong and the Republic of Korea: Issues for the Uruguay Round Negotiations on Trade in Services." Eisenhower Center for the Conservation of Human Resources, Columbia University, New York.
- Nuscheler, Franz. 1991. "Menschenrechte und Entwicklung-Recht auf Entwicklung." Institut für Entwicklung und Frieden, Universität Duisburg, Duisburg. Polycopié.
- O'Donnell, Guillermo, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead (sous la direction de -) 1986. *Transitions from Authoritarian Rule: Prospects for Democracy*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Organisation des Etats américains (OEA). 1987. "Convention américaine sur les droits de l'homme." Documents officiels de l'OEA, OEA/Ser. K/XVI/1.1. Washington.
- Organisation des Nations Unies. 1948. "Déclaration universelle des droits de l'homme." Résolution de l'Assemblée générale 217 A (III). 10 décembre. New York.
- . 1965. "Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale." Résolution de

- l'Assemblée générale 2106A (XX). 21 décembre. New York.
- . 1966. "Pacte international relatif aux droits civils et politiques." Résolution de l'Assemblée générale 2200 A (XXI). 16 décembre. New York.
- . 1979. "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes." Résolution de l'Assemblée générale 34/180. 18 décembre. New York.
- . 1984. "Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants." Résolution de l'Assemblée générale 39/46. 10 décembre. New York.
- . 1988a. *Le financement du redressement de l'Afrique: Rapport et recommandations du Groupe consultatif sur les flux financiers pour l'Afrique*. New York.
- . 1988b. *Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux*. New York. F.88.XIV.1.
- . 1989. *World Population Trends and Policies: 1989 Monitoring Report*. New York. ESA/P/WP.107.
- . 1990a. "Problèmes des produits de base africains." Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'ONU pour les problèmes des produits de base africains. New York.
- . 1990b. "Crise de la dette extérieure et développement." Note du Secrétaire général transmettant le rapport de son Représentant personnel pour les questions d'endettement, Bettino Craxi. New York. A/45/380 et Corr. 1.
- . 1990c. "Crise de la dette extérieure et développement." Rapport présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. New York. A/45/531.
- . 1990d. "Droits de l'homme et exodes massifs." Rapport du Secrétaire général, pour le Rapport du Conseil économique et social. A/45/607, 15 octobre, New York.
- . 1990e. "Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille." Résolution 45/158 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1990. New York.
- . 1990f. *Perspectives socio-économiques mondiales jusqu'à l'an 2000*. Département des affaires économiques et sociales internationales. New York. F.90.II.C.2.
- . 1990g. "Troisième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement de la justice pénale et les stratégies en matière de prévention du crime." Rapport du Secrétariat. Huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. La Havane, 27 août-7 septembre 1990. A/CONF.144/6.
- . 1990h. *Etude sur l'économie mondiale 1990: Tendances et politiques économiques actuelles dans le monde*. Département des affaires économiques et sociales internationales. New York. E/90/II/C/1.
- . 1991a. *Situation économique critique en Afrique: examen et évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990*. Rapport du Secrétaire général. New York. A/46/324.
- . 1991b. "Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000)." Département de l'information. New York.
- . 1991c. "Liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1991." Conseil économique et social. New York. E/1991/INF/7.
- . 1991d. "Organisations non gouvernementales associées au Département de l'information." Département de l'information. New York.
- . 1991e. "Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation." New York. A/46/1.
- . 1991f. "Renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral." Note du Secrétaire général. New York. A/46/565.
- . 1991g. "Women and Social Trends 1970-1990." Département des affaires économiques et sociales internationales, Bureau de statistique de l'ONU et Office des Nations Unies à Vienne, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. New York.
- . 1991h. *Etude sur l'économie mondiale 1991: Tendances et politiques économiques actuelles dans le monde*. Département des affaires économiques et sociales internationales. New York. E/91/75-ST/ESA/222.
- Organisation internationale pour les migrations. 1990. "Background Document." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Organisation pour la coopération et le développement économiques. 1986. "Living Conditions in OECD Countries: A Compendium of Social Indicators." OECD Social Policy Studies 3. Paris.

- . 1990a. "Continuous Reporting System on Migration: SOPEMI 1990." Paris.
- . 1990b. *Perspectives économiques de l'OCDE* 48. Paris.
- . 1990c. "Health Care Systems in Transition: The Search for Efficiency." OECD Social Policy Studies 7. Paris.
- . 1990d. "Lone-Parent Families: The Economic Challenge." OECD Social Policy Studies 8. Paris.
- . 1991a. *Agricultural Policies, Markets and Trade: Monitoring the Outlook 1991*. Paris.
- . 1991b. "Can International Cooperation Be an Alternative to the Emigration of Workers?" Rapport élaboré par Georges Tapinos pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991c. "The Effects of Economic Development on Out-Migration Pressures in Sending Countries." Rapport élaboré par Michael S. Teitelbaum pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991d. "Enterprise Relocation, North-South Economic Relations, and the Dynamics of Employment." Rapport élaboré par Mouhoub Mouhoud pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991e. "How Does Economic Structural Change Affect Immigration Policies and Migration Flows?" Rapport élaboré par Thomas Straubhaar pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991f. "The Informal Sector, Employment and the Institutional Framework in Developing Countries." Rapport élaboré par Isabelle Jourmard pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991g. "The International Situation, Economic Development and Employment." Rapport élaboré par Louis J. Emmerij pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991h. "The Mediterranean Basin: Human Resources and Economic Development." Rapport élaboré par Michele Bruni et Alessandra Venturini pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991i. "Migration Movements in the Perspective of the Single European Market." Rapport élaboré par Heinz Werner pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991j. *Migration: The Demographic Aspects*. Paris.
- . 1991k. "Multinational Enterprises: What Role Can They Play in Employment Generation in Developing Countries?" Rapport élaboré par Paul J. Bailey et Aurelio Parisotto pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991l. *Perspectives économiques de l'OCDE* 49. Paris.
- . 1991m. "The Role of International Migration in Population Equilibrium." Rapport élaboré par Hania Zlotnik pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991n. "South-North Migration: A Comparative Approach to North American and European Experiences." Rapport élaboré par Massimo Livi Bacci pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991o. "The Supply of Labour, Employment Structures and Unemployment in Developing Countries." Rapport élaboré par David Turnham et Denizhan Eröcal pour la Conférence internationale sur les migrations, 13-15 mars, Rome.
- . 1991p. *The State of the Environment*. Paris.
- Overseas Development Council et World Wildlife Fund. 1991. "Environmental Challenges to International Trade Policies." Conference report. Washington.
- Overseas Development Institute. 1991. "The Impact of the Gulf Crisis on Developing Countries." Briefing paper. Londres.
- Pack, Howard, et Larry E. Westphal. 1986. "Industrial Strategy and Technical Change." *Journal of Development Economics* 22(1): 87-128.
- Page, Sheila, Michael Davenport et Adrian Hewitt. 1991. *The GATT Uruguay Round: Effects on Developing Countries*. Londres: ODI.
- Papademetriou, Demetrios G. 1990. "South-North Migration in the Western Hemisphere and U.S. Responses." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- Parikh, Kirit. 1991. *Hunger Beyond the Reach of the Invisible Hand*. Laxenburg: International Institute for Applied Systems Analysis.
- Pearce, David, Edward E. Barbier et Anil Markandya. 1990. *Sustainable Development: Economics and Environment in the Third World*. Londres: Earthscan Publications.
- Pearce, David, et al. 1991. "Environment and Sustainable Human Development." Etude

- élaborée pour le *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. Centre for Social and Economic Research on the Global Environment, University College de Londres et London Environmental Economics Centre, Londres.
- Pearce, David (sous la direction de -) 1991. *Blue Print 2: Greening the World Economy*. Londres: Earthscan Publications.
- Pfeffermann, Guy P., et Andrea Madarassy. 1990. *Trends in Private Investment in Thirty Developing Countries*. International Finance Corporation Discussion Paper 6. Washington: Banque mondiale.
- Pipe, Russel. 1989. "Telecommunication Services: Considerations for Developing Countries in Uruguay Round Negotiations." In CNUCED 1989b.
- Plank, David N. 1990. "The Politics of Basic Education Reform in Brazil." *Comparative Education Review* 34(4).
- PNUD. 1990. *Rapport mondial sur le développement humain 1990*. Paris: Economica.
- . 1991a. "Cities, People and Poverty: Urban Development Cooperation for the 1990s." A UNDP Strategy Paper. New York.
- . 1991b. *Rapport mondial sur le développement humain 1991*. Paris: Economica.
- . 1991c. "NGO Perspectives on the Environment and Development." Groupe de l'environnement et des ressources naturelles. New York.
- . 1991d. *NGOs Working for Others: A Contribution to Human Development*. Islamabad.
- . 1991e. "Note on the Selection of the Local Impact Areas for the GOM/UNDP 5th Country Programme 1992-96." Lilongwe.
- . 1991f. "Poverty Alleviation in Asia and the Pacific: The UNDP Response." Rapport du stage régional tenu à Kuala Lumpur du 26 au 28 mai.
- . 1992a. "NGO Perspectives on Poverty, Environment and Development." Groupe de l'environnement et des ressources naturelles et Programme des ONG. New York.
- . 1992b. *The UNDP Handbook and Guidelines for Environmental Management and Sustainable Development*. New York.
- PNUE. 1991. "Financing of Anti-Desertification Programmes: A Discussion Paper." Nairobi. Polycopié.
- Poe, Steven. 1990. "Human Rights and US Foreign Aid: A Review of Quantitative Studies and Suggestions for Future Research." *Human Rights Quarterly* 12(4): 499-512.
- Pongsapich, A. 1989. "The Case of Asian Migrants to the Gulf Region." *International Migration* 27(2): 171-82.
- Portes, Richard. 1990. "Development vs Debt: Past and Future." *IDS Bulletin* 21(2): 7-10.
- Pourgerami, Abbas. 1988. "The Political Economy of Development: A Cross-national Causality Test of Development-Democracy-Growth Hypothesis." *Public Choice* 58:123-41.
- Priovolos, Theopilos, et Ronald C. Duncan (sous la direction de -) 1991. *Commodity Risk Management and Finance*. New York: Oxford University Press.
- Projet des pays nordiques concernant l'ONU. 1991. *The United Nations in Development: Reform Issues in the Economic and Social Fields: A Nordic Perspective*. Rapport final du Projet des pays nordiques concernant l'ONU. Copenhague.
- Pryor, Frederic L. 1988. *Income Distribution and Economic Development in Malawi: Some Historical Statistics*. World Bank Discussion Paper 36. Washington.
- Psacharopoulos, George. 1981. "Education, Employment and Inequality in LDCs." *World Development* 9(1):37-54.
- Psacharopoulos, George, Keith Hinchliffe, Christopher Dougherty et Robinson Hollister. 1983. *Manpower Issues in Educational Investment*. World Bank Staff Working Paper 624. Washington.
- Psacharopoulos, George, et M. Woodhall. 1985. *Education for Development*. New York: Oxford University Press, pour le compte de la Banque mondiale.
- Pye, Lucian W., with Mary W. Pye. 1985. *Asian Power and Politics: The Cultural Dimensions of Authority*. Cambridge (Etats-Unis): Harvard University Press.
- Raffer, Kunibert. 1990. "Applying Chapter 9 Insolvency to International Debts: An Economically Efficient Solution with a Human Face." *World Development* 18(2): 301-11.
- Raghavan, Chakravarthi. 1990. *Recolonization: GATT, the Uruguay Round and the Third World*. Londres: Zed Books.
- Ranis, Gustav. 1985. "Debt, Adjustment and Development: The Lingering Crisis." In Khadija Haq 1985.
- . 1989. "Adjustment, Growth and Debt Fatigue: Can the Case-by-Case and Global Approaches Be Combined?" Occasional Paper. International Center for Economic Growth, Panama et San Francisco.
- Renninger, John P. (sous la direction de -) 1989. *The Future Role of the United Nations*

- in an *Interdependent World*. Dordrecht: Martinus Nijhoff Publishers.
- Repetto, Robert, William Magrath, Michael Wells, Christine Beer et Fabrizio Rossini. 1989. *Wasting Assets: Natural Resources in the National Income Accounts*. Washington: World Resources Institute.
- Rice, Robert. 1991. "Europe's Need for a Common Front." *Financial Times*, 23 juillet.
- Riddell, Roger. 1987. *Foreign Aid Reconsidered*. Londres: James Currey.
- Rostow, Walt W. 1971. *Politics and the Stages of Growth*. Londres: Cambridge University Press.
- Rubio, Luis, Edna Jaime et Alberto Díaz. 1990. "Mexico." In Messerlin et Sauvants 1990.
- Ruttan, Vernon. 1991. "What Happened to Political Development?" *Economic Development and Cultural Change* 39(2): 265-92.
- Sachs, Jeffrey, et Josef Kneer. 1990. "Debt Reduction: The Basis and Shape of a New Strategy." *Interconomics* 25(1): 3-5.
- Sauvants, Karl, et Elton Lanier. 1980. "Host-country Councils: Concept and Legal Aspects." In Horn 1980.
- Schmitter, Philippe C., et Terry Lynn Karl. 1991. "What Democracy is ... and is not." *Journal of Democracy* 2(3): 75-88.
- Schrijver, Nico. 1989. "International Organization for Environmental Security." *Bulletin of Peace Proposals* 20(2): 115-22.
- Scully, Gerald W. 1988. "The Institutional Framework and Economic Development." *Journal of Political Economy* 96(3): 652-62.
- Secrétariat du Commonwealth. 1989. *Engendering Adjustment for the 1990s: Report of a Commonwealth Expert Group on Women and Structural Adjustment*. Londres.
- Sen, Amartya. 1991. "Welfare, Preference and Freedom." *Journal of Econometrics* 50(Octobre/Novembre): 15-29.
- Shepherd, George W., et Ved P. Nanda (sous la direction de -) 1985. *Human Rights and Third World Development*. Westport (Etats-Unis) et Londres: Greenwood Press.
- Shiva Kumar, A.K. 1990. "The UNDP's Human Development Index: A Computation for 17 Indian States." Harvard Center for Population Studies, Cambridge (Etats-Unis). Polycoipié.
- Sivard, Ruth L. 1991. *World Military and Social Expenditures*. Washington: World Priorities.
- Smith, Stephen C. 1991. "Industrial Policy in Developing Countries: Reconsidering the Real Sources of Export-led Growth." Economic Policy Institute, Washington.
- Société financière internationale. 1990a. "Development Impact of IFC Operations 1990." Banque mondiale, Washington.
- . 1990b. *Emerging Stock Markets Factbook 1990*. Washington: Banque mondiale.
- . 1991. "Rapport annuel." Banque mondiale, Washington.
- Solórzano, Raúl, et al.. 1991. *Accounts Overdue: Natural Resource Depreciation in Costa Rica*. San José: Tropical Science Center; et Washington: World Resources Institute.
- Soubra, Yehia. 1989. "Construction and Engineering Design Services: Issues Relevant to Multilateral Negotiations on Trade in Services." In CNUCED 1989b.
- Stern, Sam, et Muta Hiromitsu. 1990. "The Japanese Difference." *Training and Development Journal* 44(3): 74-82.
- Stiftung Entwicklung und Frieden. 1991. *Globale Trends: Daten zur Weltentwicklung*. Bonn/Düsseldorf.
- Stockholm Initiative on Global Security and Governance. 1991. *Common Responsibility in the 1990s*. Stockholm: Cabinet du Premier Ministre.
- Stokke, Olav (sous la direction de -) 1989. *Western Middle Powers and Global Poverty: The Determinants of Aid Policies of Canada, Denmark, the Netherlands, Norway and Sweden*. Uppsala: Scandinavian Institute of African Studies.
- Streeten, Paul. 1991. "Institutions for Sustainable Development." Rapport élaboré pour le Forum international sur le développement durable, Unesco, Paris.
- Summers, Robert, et Alan Heston. 1988. "A New Set of International Comparisons of Real Product and Prices: Estimates for 130 Countries, 1950-1985." *Review of Income and Wealth* 34(1): 1-26.
- . 1991. "Pann World Table (Mark 5): An Expanded Set of International Comparisons, 1950-88." *Quarterly Journal of Economics* 106(2): 327-68.
- Summers, Robert, Irving B. Kravis et Alan Heston. 1984. "Changes in the World Income Distribution." *Journal of Policy Modelling* 6(2): 237-69.
- Svasti, Pongsvas, Naris Chaiyasoot, Waraporn Suvachittanont et Parinee Masnee. 1991. "Human Development Indicators." Rapport élaboré pour le PNUD. Bangkok.
- Taussig, Frank W. 1927. *International Trade*. New York: Macmillan.
- Thomas, Duncan, John Strauss et Maria-Helena Henriques. 1990. "Child Survival, Height for Age and Household

- Characteristics in Brazil." *Journal of Development Economics* 33(2): 197-234.
- Thorbecke, Erik. 1988. "The Impact of the International Economic System on Nutrition and Health." PEW/Cornell Lecture Series on Food and Nutrition Policy. Cornell University, Ithaca.
- Tilak, Jandhyala B.G. 1989. *Education and Its Relation to Economic Growth, Poverty, and Income Distribution: Past Evidence and Further Analysis*. World Bank Discussion Paper 46. Washington.
- Unesco. 1991a. *Annuaire statistique de l'Unesco 1991*. Paris.
- . 1991b. *Rapport sur l'éducation dans le monde 1991*. Paris.
- UNICEF. 1991. *La situation des enfants dans le monde 1992*. New York.
- Union internationale pour la conservation de la nature, PNUE et WWF. 1991. *Caring for the Earth: A Strategy for Sustainable Living*. Gland.
- Urquhart, Brian, et Erskine Childers. 1990. *A World in Need of Leadership: Tomorrow's United Nations*. Uppsala: Dag Hammarskjöld Foundation.
- US Commission for the Study of International Migration and Cooperative Economic Development. 1990. "Unauthorized Migration: An Economic Development Response." Washington.
- van Liemt, Gijsbert. 1988. *Bridging the Gap: Four Newly Industrializing Countries and the Changing International Division of Labour*. Employment, Adjustment and Industrialization 7. Genève: OIT.
- van Tongeren, Jan, Stefan Schweinfest, Ernst Lutz, Maria Gomez Luna et Francisco Guillen Martin. 1991. "Integrated Environmental and Economic Accounting: A Case Study for Mexico." Environment Department Working Paper 50. Banque mondiale, Washington.
- Vanhanen, Tatu. 1990. *The Process of Democratization: A Comparative Study of 147 States, 1880-88*. New York: Crane Russak.
- Vessuri, Hebe M.C. 1990. "O Inventamos O Erramos: The Power of Science in Latin America." *World Development* 18(11): 1543-53.
- White-Davis, Hope P. 1990. "The Impact of the Study Abroad Experience in the North on the Reverse Transfer of Technology (RTT)." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- . 1991. "Challenges to TOKTEN in the 1990s." Communication présentée à la cinquième Conférence internationale sur le transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), 13-17 Novembre, Manille.
- . A paraître. "The Viability of Multilateral Responses in Addressing the Adverse Effects of the Reverse Transfer of Technology on Developing Countries: An Analysis of Internal Politics and Education." Thèse de doctorat. Teachers College, Columbia University, New York.
- Woods, Alan. 1989. *Development and National Interest: U.S. Economic Assistance into the 21st Century*. Washington: Agency for International Development des Etats-Unis (USAID).
- World Resources Institute. 1989. "Natural Endowments: Financing Resource Conservation for Development." International Conservation Financing Project Report. Réalisé pour le compte du PNUD. Washington.
- . 1990. *World Resources 1990-91*. En collaboration avec le PNUE et le PNUD. New York: Oxford University Press.
- World Women's Congress for a Healthy Planet. 1991. "Women's Action Agenda '21." World Women's Congress for a Healthy Planet, 8-12 novembre, Miami.
- Wulf, Herbert. 1991. "Disarmament as a Chance for Human Development: Is There a Peace Dividend?" Etude élaborée pour le *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. SIPRI, Stockholm. Polycopié.
- Yeats, Alexander J. 1987. "The Escalation of Trade Barriers." In Finger et Olechowski 1987.
- . 1990. "Do African Countries Pay More for Imports? Yes." *Etude économique de la Banque mondiale* 4(1): 1-20.
- Zikopoulos, Marianthi (sous la direction de -) 1989. *Profiles 1987-1988: Detailed Analyses of the Foreign Student Population*. New York: Institute of International Education.
- . 1990. *Open Doors 1989/1990: Report on International Educational Exchange*. New York: Institute of International Education.
- Zlotnik, Hania. 1990. "Trends in South to North Migration: The Perspective from the North." Communication présentée au neuvième séminaire sur les migrations de l'Organisation internationale pour les migrations, 4-6 décembre, Genève.
- . 1991. "Trends in South to North Migration: The Perspective from the North." *International Migration* 29(2): 317-32.

Thèmes principaux examinés dans les *Rapports mondiaux sur le développement humain*

1990: Définition et mesure du développement humain

1991: Financement du développement humain

1992: Aspects mondiaux du développement humain

Publiés pour le PNUD par ECONOMICA, Paris.

Quelques définitions

Accès à l'assainissement : pourcentage de population ayant accès aux moyens sanitaires d'évacuation des excréta et des déchets, y compris les latrines extérieures et le compostage.

Accès à l'eau potable : pourcentage de population disposant d'un accès raisonnable à l'approvisionnement en eau potable, comprenant les eaux de surface traitées, ou non traitées mais non polluées, comme celles des sources, des puits et des forages protégés.

Accès aux services de santé : pourcentage de la population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant les moyens de transports locaux.

Aide alimentaire en céréales : céréales fournies par des pays donateurs et des organisations internationales, notamment le Programme alimentaire mondial et le Conseil international du blé, telles qu'elles ont été comptabilisées pour l'année agricole considérée. Les céréales comprennent le blé, la farine, le blé concassé, le riz, les céréales secondaires et les ingrédients céréaliers des aliments composés.

"Aide" publique au développement (APD) : somme nette des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur par des institutions publiques des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), etc., pour promouvoir le développement économique et le bien-être, y compris la coopération technique et l'aide alimentaire.

APD pour l'investissement social : aide publique au développement destinée aux domaines combinés de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, du développement rural et urbain, et de l'eau et de l'assainissement.

Années de scolarité (moyenne) : moyenne du nombre d'années de scolarité effectuée par les adultes de 25 ans et plus.

Apport quotidien de calories par habitant : équivalent en calories de l'approvisionnement alimentaire net d'un pays, divisé par le nombre d'habitants, par jour.

Besoins journaliers en calories par habitant : nombre moyen de calories nécessaire pour alimenter une personne ayant un niveau normal d'activité et de santé, en tenant compte de la répartition par âge, sexe, poids et température liée au climat.

Chômage : sont en chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'ont pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, sont disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi rémunéré ou en tant que travailleur indépendant, et se sont efforcées de trouver un emploi rémunéré ou en tant que travailleur indépendant.

Coefficient de dépendance : proportion des personnes à charge, âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans, par rapport à la population active, âgée de 15 à 64 ans.

Coefficient de dépendance alimentaire : proportion des importations de produits alimentaires par rapport à l'offre alimentaire disponible pour la distribution intérieure, c'est-à-dire le total de la production alimentaire plus les importations alimentaires moins les exportations alimentaires.

Coefficient de dépendance commerciale : exportations plus importations en pourcentage du PIB.

Coefficient de Gini : mesure qui montre combien une répartition donnée du revenu se rapproche de l'égalité ou de l'inégalité absolue. Le coefficient, auquel Corrado Gini a donné son nom, est une proportion de la surface comprise entre la bissectrice à 45 degrés et la courbe de Lorenz, et la surface du triangle entier. Quand le coefficient tend vers 0, la répartition du revenu se rapproche de l'égalité

absolue. Par contre, quand le coefficient tend vers 1, la répartition du revenu se rapproche de l'inégalité absolue.

Densité de population : nombre total d'habitants divisé par la superficie considérée.

Dépenses d'enseignement : dépenses engagées pour le fonctionnement, l'administration, l'inspection et l'appui des écoles maternelles, primaires et secondaires ; des universités et des instituts d'enseignement supérieur ; des établissements d'enseignement professionnel, technique et autre ; et de l'administration générale et des services annexes.

Dépenses de santé : dépenses consacrées aux hôpitaux, aux centres de santé et aux dispensaires, aux systèmes d'assurance-maladie et à la planification familiale.

Dépenses militaires : dépenses engagées par les ministères de la défense ou autres pour l'entretien des forces armées, y compris l'achat de fournitures et d'équipements militaires, la construction, le recrutement, la formation et les programmes d'aide militaire.

Dépenses publiques : dépenses réalisées par tous les bureaux, départements, établissements et autres organes du gouvernement central qui sont des institutions ou des instruments de l'autorité centrale d'un pays. Elles comprennent les dépenses de fonctionnement, d'investissement et développement, mais les dépenses provinciales, locales et privées en sont exclues.

Dépenses réelles par habitant : dépenses pour chaque article dans chaque pays exprimées en comparaison des mêmes dépenses aux Etats-Unis, sur la base de la dépense totale en monnaie nationale pour chaque article, convertie en dollars internationaux sur la base du pouvoir d'achat pour cet article. Cette comparaison des sommes pour chaque article est basée sur l'ensemble commun des prix internationaux appliqués dans tous les pays qui sont parties au Projet international de comparaison des prix (voir PIB réel par habitant). Ces dépenses sont alors exprimées en fonction des dépenses moyennes correspondantes des pays industrialisés, qui sont indexées pour être égales à 100.

Diplômés de l'enseignement scientifique : diplômés de l'enseignement supérieur dans les domaines des sciences naturelles et appliquées.

Emaciation : pourcentage d'enfants, âgés de 12 à 23 mois, dont le poids est inférieur d'au moins deux écarts-types au

poids moyen correspondant à chaque tranche d'âge de la population considérée.

Enseignement primaire : enseignement au premier niveau (Niveau 1 de la Classification internationale type de l'éducation - CITE), dont la principale fonction est de fournir les éléments de base de l'éducation, dispensé par exemple dans les écoles élémentaires et les écoles primaires.

Enseignement secondaire : enseignement au deuxième niveau (niveaux 2 et 3 de la CITE), basé sur au moins quatre années d'instruction préalable au premier niveau et fournissant une instruction générale ou spécialisée, ou les deux, dispensé par exemple dans les écoles intermédiaires, les écoles secondaires, les lycées, les écoles normales à ce niveau et les écoles à vocation professionnelle ou technique.

Enseignement secondaire technique : enseignement dispensé dans les établissements secondaires visant à préparer les élèves immédiatement en vue d'une activité ou d'une profession autre que l'enseignement.

Enseignement supérieur : enseignement au troisième niveau (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE), dispensé par exemple dans les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures, exigeant comme condition minimale d'admission d'avoir achevé avec succès l'enseignement de deuxième niveau ou de prouver qu'un niveau équivalent de connaissances a été assimilé.

Epargne intérieure (brute) : produit intérieur brut moins la consommation des administrations publiques et la consommation privée.

Espérance de vie à la naissance : nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Excédent ou déficit budgétaire : recettes courantes et en capital et libéralités reçues, moins le total des dépenses et des prêts, moins les remboursements.

Exportations de biens et services : valeur de tous les biens et les services non-facteurs fournis au reste du monde, y compris les marchandises, le fret, l'assurance, le transport et autres services non-facteurs.

Gains par salarié : salaires réels obtenus en déflatant les salaires nominaux par salarié par l'indice des prix à la consommation du pays.

Impôts directs : impôts prélevés sur le revenu net effectif ou présumé des parti-

culiers, sur les bénéfiques des entreprises et sur les plus-values, qu'elles soient réalisées par des ventes de biens fonciers, de titres ou d'autres éléments d'actif.

Indice de production alimentaire par habitant : quantité annuelle moyenne de vivres produits par habitant par rapport à la quantité produite (par habitant) dans l'année de référence. Les produits alimentaires sont définis comme comprenant les oléagineux, les légumineuses, les fruits, les céréales, la canne à sucre, les betteraves sucrières, les racines amylacées, les huiles comestibles, le bétail et la production animale.

Indice de serre : émissions nettes de trois des principaux gaz responsables de l'effet de serre (CO₂, méthane et chlorofluorocarbones), chaque gaz étant pondéré selon sa rétention thermique, en équivalents de CO₂, exprimées en tonnes de carbone par habitant.

Indice synthétique de fécondité : nombre d'enfants que mettrait au monde une femme pendant sa vie, en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Inégalités rurale/urbaine : ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres ruraux sont exprimés par rapport aux chiffres urbains correspondants, qui sont égaux à 100.

Inégalités femmes/hommes : ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres pour les femmes sont exprimés par rapport aux chiffres correspondants pour les hommes, qui sont égaux à 100.

Inégalités Sud/Nord : ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres sont exprimés par rapport aux chiffres moyens correspondants pour tous les pays industrialisés, qui sont égaux à 100.

Insuffisance pondérale (malnutrition modérée et aiguë) : pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids corporel est inférieur de deux écarts-types au poids médian par âge de la population de référence.

Insuffisance pondérale néo-natale : pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2500 grammes.

Investissement intérieur (brut) : utilisation des revenus en sus des biens durables de l'économie, plus les variations de stocks.

Jours d'incapacité : nombre moyen de jours par an pour lesquels les activités

habituelles ont été interrompues pour cause de maladie ou de blessures.

Main-d'oeuvre : population active, y compris les forces armées et les chômeurs, mais à l'exclusion des personnes occupées au foyer et autres auxiliaires familiaux non rémunérés.

Malnutrition : voir Insuffisance pondérale, Emaciation et Retard de croissance.

Naissances suivies par du personnel soignant : pourcentage de naissances suivies par des médecins, des infirmières, des sages-femmes, des agents de soins de santé primaires qualifiés ou des accoucheuses traditionnelles formées.

Parités du pouvoir d'achat (PPA) : voir PIB réel par habitant.

Part du revenu : revenu en espèces et en nature revenant à des groupes (centiles) de ménages classés par le revenu total du ménage.

Pays les moins avancés : catégorie déterminée de pays en développement établie par l'Assemblée générale des Nations Unies. La plupart de ces pays souffrent d'une ou plusieurs des limitations suivantes : un PNB par habitant d'environ 300 dollars ou moins, pas de littoral, isolement géographique, désertification, et exposition aux catastrophes naturelles.

Personnes par pièce habitable : nombre de personnes vivant dans une unité d'habitation divisé par le nombre de pièces habitables de ces unités. Une pièce habitable est définie comme un espace, dans une unité d'habitation, délimité par des murs allant du plancher au plafond ou au revêtement du toit, d'une hauteur d'au moins deux mètres et de dimensions suffisantes pour que l'on puisse y placer un lit pour adulte.

PIB réel par habitant : l'utilisation de taux de change officiels pour convertir en dollars des Etats-Unis les chiffres exprimés en monnaies nationales ne permet pas de mesurer le pouvoir d'achat intérieur relatif des monnaies. Le Projet des Nations Unies de comparaison internationale (PCI) a mis au point des mesures du PIB réel sur une échelle comparable au niveau international en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA), au lieu des taux de change, comme facteurs de conversion, et les a exprimées en "dollars internationaux".

PNB par habitant et taux de croissance : produit national brut divisé par le nombre d'habitants. Les PNB annuels par habitant sont exprimés en dollars actuels des Etats-

Unis. Les taux de croissance du PNB par habitant sont des taux de croissance annuels moyens, calculés à partir de la tendance estimée en prenant les valeurs logarithmiques des PNB par habitant, à prix du marché constants pour chaque année de la période considérée.

Population rurale : pourcentage de la population résidant dans les régions rurales, telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement de la population.

Population urbaine : pourcentage de la population résidant dans les régions urbaines telles qu'elles ont été définies par des critères nationaux lors du dernier recensement.

Prestations de sécurité sociale : indemnités de perte de revenu versées aux personnes malades ou temporairement incapables, paiements aux personnes âgées, aux invalides, allocations familiales, de maternité et pour enfants à charge ainsi que le coût des services sociaux.

Produit intérieur brut (PIB) : total, au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étrangers.

Produit national brut (PNB) : total de la valeur ajoutée nationale et étrangère revenant aux résidents, calculée sans opérer de déductions pour la dépréciation. Il comprend le PIB plus le revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main-d'oeuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Réserves internationales (brutes) : avoirs en or monétaire, droits de tirage spéciaux (DTS), positions de réserve des membres du FMI et avoirs en devises sous le contrôle des autorités monétaires exprimés en mois d'importation de biens et de services que ces avoirs permettraient d'acheter au niveau courant d'importations.

Ressources en eau intérieures renouvelables : débit moyen annuel des cours d'eau et des formations aquifères provenant des précipitations endogènes.

Retard de croissance : pourcentage d'enfants âgés de 24 à 59 mois, qui s'écartent de plus de - 2 écarts-types de la valeur médiane de la taille par rapport à l'âge de la population de référence.

Salariés : salariés réguliers, propriétaires qui travaillent, associés actifs d'une entreprise, et travailleurs familiaux non rémunérés, mais à l'exclusion des personnes occupées au foyer.

Scientifiques : personnes de formation scientifique ou technique, ayant généralement terminé leurs études supérieures dans un domaine scientifique, exerçant des activités professionnelles en recherche et développement, y inclus les administrateurs et directeurs de ces activités.

Service de la dette : total des paiements d'intérêts et des remboursements du principal effectués en devises, biens ou services, afférents aux dettes extérieures publiques, aux emprunts garantis par l'Etat et aux dettes privées non garanties.

Seuil de pauvreté : niveau de revenu au-dessous duquel il est impossible d'obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et de satisfaire les besoins de base non alimentaires.

Solde des opérations courantes : différence entre a) les exportations de biens et de services (facteurs et non-facteurs) ainsi que les influx de transferts privés sans contrepartie mais avant les transferts officiels et b) les importations de biens et de services ainsi que tous les transferts sans contrepartie avec le reste du monde.

Taux (brut) de mortalité : nombre annuel de décès pour 1 000 habitants.

Taux (brut) de natalité : nombre annuel de naissances pour 1 000 habitants.

Taux d'abandon : proportion d'enfants inscrits en première année d'enseignement du cycle primaire qui n'achèvent pas ce cycle avec succès.

Taux d'accroissement de la population : taux annuel de croissance de la population calculé à partir de données à mi-année.

Taux d'affectation de l'aide au secteur social : pourcentage de l'aide consacré au secteur social.

Taux d'affectation de l'aide aux priorités sociales : pourcentage de l'aide publique au développement consacrée au secteur social qui est affecté aux domaines prioritaires en matière de développement humain.

Taux d'affectation de l'aide aux dépenses de développement humain : pourcentage du PNB d'un donateur consacré aux domaines prioritaires en matière de développement humain des pays bénéficiaires ou montant de l'aide reçue pour les domaines prioritaires en matière de déve-

loppement humain exprimé en pourcentage du PNB du pays bénéficiaire.

Taux d'alphabétisation (adulte) : pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Taux d'emploi des contraceptifs : Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer qui utilisent, ou dont les époux utilisent, toute forme de contraception, c'est-à-dire des méthodes modernes ou traditionnelles.

Taux d'inflation : taux moyen annuel d'accroissement des prix ; il est mesuré par la croissance du facteur déflateur implicite du PIB pour chacune des périodes considérées.

Taux d'insertion scolaire apparent, premier niveau : nombre d'enfants entrant en première année d'enseignement, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge officiel d'admission au premier niveau d'enseignement.

Taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) : nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, probabilité de mourir entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, probabilité de mourir entre la naissance et le premier anniversaire.

Taux de mortalité maternelle : Nombre de femmes qui meurent chaque année par suite d'une grossesse pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de passage à l'enseignement secondaire : nombre d'enfants admis au niveau d'enseignement secondaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits en dernière classe de l'enseignement primaire l'année précédente.

Taux de remplacement de la force de travail : population de moins de 15 ans divisée par un tiers de la population de 15 à 59 ans.

Taux de scolarisation (brut et net) : le taux brut de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de le fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Le taux net de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge pertinent, exprimé en pourcentage de nombre d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge.

Techniciens : personnes exerçant des activités scientifiques de recherche et développement, qui ont eu une formation professionnelle ou technique d'au moins trois ans après le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Termes de l'échange : rapport de l'indice des prix moyens des exportations d'un pays à l'indice des prix moyens de ses importations.

TRO : Thérapie de réhydratation orale.

Vaccinés : moyenne des couvertures vaccinales des enfants de moins d'un an pour les quatre antigènes utilisés dans le Programme de vaccination universelle des enfants.

Classement des pays

Pays regroupés selon leur développement humain

<i>Développement humain élevé (IDH égal ou supérieur à 0,800)</i>	<i>Développement humain moyen (IDH de 0,500 à 0,799)</i>	<i>Faible développement humain (IDH inférieur à 0,500)</i>
Allemagne	Afrique du Sud	Afghanistan
Argentine	Albanie	Angola
Australie	Algérie	Bangladesh
Autriche	Antigua-et-Barbuda	Bénin
Bahamas	Arabie saoudite	Bhoutan
Barbade	Bahreïn	Bolivie
Belgique	Belize	Burkina Faso
Brunei Darussalam	Botswana	Burundi
Bulgarie	Brésil	Cambodge
Canada	Chine	Cameroun
Chili	Corée, Rép. pop. dém.	Cap-Vert
Chypre	Cuba	Comores
Corée, République de	Dominique	Congo
Costa Rica	Emirats arabes unis	Côte d'Ivoire
Danemark	Equateur	Djibouti
Espagne	Fidji	Egypte
Etats-Unis d'Amérique	Gabon	El Salvador
Finlande	Grenade	Ethiopie
France	Guyana	Gambie
Grèce	Iran, République islamique	Ghana
Hong-Kong	Iraq	Guatemala
Hongrie	Jamahiriya arabe libyenne	Guinée
Irlande	Jamaïque	Guinée-Bissau
Islande	Jordanie	Guinée équatoriale
Israël	Liban	Haiti
Italie	Malaisie	Honduras
Japon	Mongolie	Inde
Koweït	Oman	Indonésie
Luxembourg	Panama	Kenya
Malte	Paraguay	Lesotho
Mexique	Pérou	Libéria
Norvège	Philippines	Madagascar
Nouvelle-Zélande	Roumanie	Malawi
Pays-Bas	République arabe syrienne	Maldives
Pologne	République dominicaine	Mali
Portugal	Sainte-Lucie	Maroc
Qatar	Saint-Kitts-et-Nevis	Maurice
Royaume-Uni	Saint-Vincent	Mauritanie
Singapour	Samoa	Mozambique
Suède	Seychelles	Myanmar
Suisse	Sri Lanka	Namibie
Tchécoslovaquie	Suriname	Népal
Trinité-et-Tobago	Thaïlande	Nicaragua
Uruguay	Tunisie	Niger
URSS	Turquie	Nigéria
Venezuela	Vanuatu	Ouganda
Yougoslavie		Pakistan
		Papouasie-Nouvelle-Guinée
		République centrafricaine
		République populaire dém. lao
		Rwanda
		Salomon, Iles
		Sao Tomé-et-Principe
		Sénégal
		Sierra Leone
		Somalie
		Soudan
		Tanzanie, Rép. unie de
		Tchad
		Togo
		Viet Nam
		Yémen
		Zaïre
		Zambie
		Zimbabwe

Pays regroupés selon leur revenu

Revenu élevé
(PNB par habitant
égal ou supérieur
à 6 000 \$)

Allemagne
Arabie saoudite
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Barbade
Belgique
Brunei Darussalam
Canada
Chypre
Danemark
Émirats arabes unis
Espagne
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Hong-Kong
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Koweït
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Qatar
Royaume-Uni
Singapour
Suède
Suisse
Suriname

Revenu moyen
(PNB par habitant
entre 500 et 5 999 \$)

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Angola
Antigua-et-Barbuda
Argentine
Belize
Bolivie
Botswana
Brésil
Bulgarie
Cameroun
Cap-Vert
Chili
Colombie
Congo
Corée, République de
Corée, République pop. dém. de
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Équateur
Fidji
Gabon
Grèce
Grenade
Guatemala
Honduras
Hongrie
Iran, République islamique d'
Iraq
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Jordanie
Liban
Malaisie
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Mongolie
Namibie
Nicaragua
Oman
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République dominicaine
Roumanie
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent
Salomon, Îles
Samoa
Sénégal
Seychelles
Suriname
Swaziland
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Uruguay
URSS
Vanuatu
Venezuela
Yémen
Yougoslavie
Zimbabwe

Faible revenu
(PNB par habitant
inférieur à 500 \$)

Afghanistan
Bangladesh
Béni
Bhoutan
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Chine
Comores
Éthiopie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Guyana
Haïti
Inde
Indonésie
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Maldives
Mali
Mauritanie
Mozambique
Myanmar
Népal
Niger
Nigeria
Ouganda
Pakistan
République centrafricaine
République pop. dém. lao
Rwanda
Salomon, Îles
Sao Tomé-et-Principe
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Tanzanie, Rép. unie de
Tchad
Togo
Viet Nam
Zaire
Zambie

Regroupements de pays en grands groupes

<i>Pays moins avancés (PMA)</i>	<i>Pays en développement</i>	<i>Pays industrialisés</i>
Afghanistan	Afghanistan	Albanie
Bangladesh	Afrique du Sud	Allemagne
Bénin	Algérie	Australie
Bhoutan	Angola	Autriche
Botswana	Antigua-et-Barbuda	Belgique
Burkina Faso	Arabie saoudite	Bulgarie
Burundi	Argentine	Canada
Cambodge	Bahamas	Danemark
Cap-Vert	Bahreïn	Nigéria
Comores	Bangladesh	Espagne
Djibouti	Barbade	États-Unis
Ethiopie	Belize	Finlande
Gambie	Bénin	France
Guinée	Bhoutan	Grèce
Guinée-Bissau	Bolivie	Hongrie
Guinée équatoriale	Botswana	Irlande
Haïti	Brésil	Islande
Lesotho	Brunei Darussalam	Israël
Libéria	Burkina Faso	Italie
Malawi	Burundi	Japon
Maldives	Cambodge	Luxembourg
Mali	Cameroun	Malte
Mauritanie	Cap-Vert	Norvège
Mozambique	Chili	Nouvelle-Zélande
Myanmar	Chine	Pays-Bas
Népal	Chypre	Pologne
Niger	Colombie	Portugal
Ouganda	Comores	Roumanie
République centrafricaine	Congo	Royaume-Uni
République pop. dém. lao	Corée, République de	Suède
Rwanda	Corée, République pop. dém. de	Suisse
Salomon, Iles	Costa Rica	Tchécoslovaquie
Samoa	Côte d'Ivoire	URSS
Sao Tomé-et-Principe	Cuba	
Sierra Leone	Djibouti	
Somalie	Dominique	
Soudan	Emirats arabes unis	
Tanzanie, Rép. unie de	Egypte	
Tchad	El Salvador	
Togo	Equateur	
Vanuatu	Ethiopie	
Yémen	Fidji	
Zaïre	Gabon	
Zambie	Gambie	
	Ghana	
	Grenade	
	Guatemala	
	Guinée	
	Guinée-Bissau	
	Guinée équatoriale	
	Guyana	
	Haiti	
	Honduras	
	Hong-Kong	
	Inde	
	Indonésie	
	Iran, République islamique d'	
	Iraq	
	Jamahiriya arabe libyenne	
	Jamaïque	
	Jordanie	
	Kenya	
	Koweït	
	Liban	
	Lesotho	
	Libéria	
	Madagascar	
	Malawi	
	Malaisie	
	Maldives	
	Mali	
	Maroc	
	Maurice	
	Mauritanie	
	Mexique	
	Mongolie	
	Mozambique	
	Myanmar	
	Namibie	
	Népal	
	Nicaragua	
	Niger	
	Nigéria	
	Oman	
	Ouganda	
	Pakistan	
	Panama	
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
	Paraguay	
	Pérou	
	Philippines	
	Qatar	
	République arabe syrienne	
	République centrafricaine	
	République dém. pop. lao	
	République dominicaine	
	Rwanda	
	Sainte-Lucie	
	Saint-Kitts-et-Nevis	
	Saint-Vincent	
	Salomon, Iles	
	Sao Tomé-et-Principe	
	Samoa	
	Sénégal	
	Seychelles	
	Sierra Leone	
	Singapour	
	Somalie	
	Soudan	
	Sri Lanka	
	Suriname	
	Swaziland,	
	Tanzanie, République unie de	
	Tchad	
	Thaïlande	
	Togo	
	Trinité-et-Tobago	
	Tunisie	
	Turquie	
	Uruguay	
	Vanuatu	
	Venezuela	
	Viet Nam	
	Yémen	
	Zaïre	
	Zambie	
	Zimbabwe	

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud
 Angola
 Bénin
 Botswana
 Burkina Faso
 Burundi
 Cameroun
 Cap-Vert
 Comores
 Congo
 Côte d'Ivoire
 Djibouti
 Ethiopie
 Gabon
 Gambie
 Ghana
 Guinée
 Guinée-Bissau
 Guinée équatoriale
 Kenya
 Lesotho
 Libéria
 Madagascar
 Malawi
 Mali
 Maurice
 Mauritanie
 Mozambique
 Namibie
 Niger
 Nigéria
 Ouganda
 République centrafricaine
 Rwanda
 Sao Tomé-et-Principe
 Sénégal
 Seychelles
 Sierra Leone
 Somalie
 Swaziland
 Tanzanie, Rép. unie de
 Tchad
 Togo
 Zaïre
 Zambie
 Zimbabwe

Etats arabes

Algérie
 Arabie saoudite
 Bahreïn
 Egypte
 Emirats arabes unis
 Iraq
 Jamahiriya arabe libyenne
 Jordanie
 Koweït
 Liban
 Maroc
 Oman
 Qatar
 République arabe syrienne
 Soudan
 Tunisie
 Yémen

Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda
 Argentine
 Bahamas
 Barbade
 Belize
 Bolivie
 Brésil
 Chili
 Colombie
 Costa Rica
 Cuba
 Dominique
 El Salvador
 Equateur
 Grenade
 Guatemala
 Guyana
 Haïti
 Honduras
 Jamaïque
 Mexique
 Nicaragua
 Panama
 Paraguay
 Pérou
 République dominicaine
 Sainte-Lucie
 Saint-Kitts-et-Nevis
 Saint-Vincent
 Suriname
 Trinité-et-Tobago
 Uruguay
 Venezuela

Asie de l'Est

Chine
 Hong-Kong
 Corée, République de
 Corée, Rép. pop. dém. de
 Mongolie

Asie du Sud-Est et Océanie

Brunei Darussalam
 Cambodge
 Fidji
 Indonésie
 Malaisie
 Myanmar
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Philippines
 République dém. pop. lao
 Samoa
 Salomon, Iles
 Singapour
 Thaïlande
 Vanuatu
 Viet Nam

Asie du Sud

Afghanistan
 Bangladesh
 Bhoutan
 Inde
 Iran, République islamique d'
 Maldives
 Népal
 Pakistan
 Sri Lanka

Pays industrialisés regroupés par région

OCDE

Allemagne
Autriche
Australie
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse

Europe de l'Est et URSS

Albanie
Bulgarie
Hongrie
Pologne
Roumanie
Tchécoslovaquie
URSS
Yougoslavie

Pays nordiques

Danemark
Finlande
Islande
Norvège
Suède

Europe méridionale

Albanie
Espagne
Grèce
Italie
Malte
Portugal
Yougoslavie

Communauté européenne

Allemagne
Belgique
Danemark
Espagne
France
Grèce
Irlande
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni

Pays non européens

Australie
Canada
Etats-Unis d'Amérique
Israël
Japon
Nouvelle-Zélande

Amérique du Nord

Canada
Etats-Unis d'Amérique

Principales sources des données

Les données relatives aux dénominations en italiques ont été recueillies auprès de plus d'une source principale.

Banque mondiale

Dépenses de santé et d'éducation. Epargne intérieure. Investissement intérieur. PIB, PNB et PNB par habitant. Population au-dessous du seuil de pauvreté. Population stationnaire. Prestations de sécurité sociale. Revenus des ménages. Service de la dette et remboursement des intérêts.

Bureau de statistique (ONU)

Automobiles. Energie commerciale. Exportations et importations. Logement. *Mortalité infantile. PIB. Personnes par pièce habitable. Population totale. Taux de dépendance commerciale. Termes de l'échange.*

Centre international d'études urbaines.
Densité de la population en zones urbaines.

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (CSDHA) (ONU)

Divorces. Homicides. Infractions à la législation sur les stupéfiants. Population carcérale.

Commission économique pour l'Europe (CEE) (ONU)

Déboisement et large gamme d'indicateurs pour les pays de la CEE.

Division de la population (ONU)

Densité de population. Espérance de vie. Fécondité. *Mortalité infantile et mortalité des enfants de moins de cinq ans. Population : totale, urbaine, et rurale. Taux de natalité et de mortalité. Taux de dépendance.*

Enquête mondiale sur la fécondité

Allaitement maternel

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Taux d'emploi des contraceptifs.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Allaitement maternel. Malnutrition infantile. Mortalité des enfants de moins de cinq ans. Administration de TRO. Vaccination.

Fonds monétaire international (FMI)

Excédent/déficit budgétaire. Impôts. Inflation. *Réserves internationales. Solde des opérations courantes. Transferts des travailleurs.*

Habitat

Personnes par pièce habitable.

Institute for Resource Development

Allaitement maternel. Malnutrition infantile.

Luxembourg Income Study Database (LIS)

Seuil de pauvreté avec le PIB réel par habitant.

Office statistique des Communautés européennes (CE)

Large gamme d'indicateurs pour les pays de la CE.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

APD, reçue et donnée. *APD pour secteur social et large gamme d'indicateurs pour les pays de l'OCDE. Service de la dette.*

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Apport en calories. Bois de feu. *Déboisement. Importations de céréales. Importations de produits alimentaires. Production agricole. Production alimentaire. Superficie des terres. Terres arables.*

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Salaires.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Alphabétisation. Cinémas. *Dépenses d'enseignement*. Diplômés. Enseignants. Musées. Prêts de bibliothèques. Quotidiens. Radios. Redoublants. Scientifiques et techniciens. Scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Télévision. Titres de livres.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Chômage. Emploi. Main-d'œuvre. Salaires.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Accès aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement. *Administration de TRO*. Insuffisance pondérale néo-natale. *Malnutrition infantile*. Médecins et infirmières. Mortalité maternelle. Naissances sous contrôle. Tabagisme. *Vaccination*.

Programme alimentaire mondial (PAM)

Aide alimentaire.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Années d'études moyennes. Estimations choisies de l'alphabétisation. Estimations choisies du PIB réel par habitant. Indice de développement humain (IDH).

Union interparlementaire

Femmes parlementaires.

Université de Pennsylvanie

PIB réel par habitant.

World Priorities Inc.

Dépenses militaires, de santé et d'éducation. Forces armées.

World Resources Institute

Ressources en eau intérieures renouvelables. Indice de serre.

Thèmes principaux examinés dans les *Rapports mondiaux sur le développement humain*

1990: Définition et mesure du développement humain

1991: Financement du développement humain

1992: Aspects mondiaux du développement humain

Publiés pour le PNUD par ECONOMICA, Paris.